★ TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — Nº 9360 36 PAGES — MARDI 18 FÉVRIER 1975

Les caristes de la régie Renault ont repris le travail

LIRE PAGE 36



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

1,20 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 10 fr. ; Canada, 50 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 18 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ric. ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 10 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,85 fl. ; Portugal, 11 esc. ; Suède, 2 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 15

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 65572
Tél. : 770-91-29

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

DJIBOUTI EN QUESTION

La diatribe du ministre somalien des affaires étrangères prononcée à la conférence de l'O.U.A., à Addis-Abeba, sur l'attitude de la France à Djibouti a suscité à Paris une riposte que les attaques précédentes, dont le ton, il est vrai, était plus modéré, du gouvernement de Mogadiscio n'avaient pas provoquée. Selon le chef de la diplomatie somalienne, « les Français ont fait de Djibouti, depuis le mois de juin dernier, une redoutable base militaire et navale ». Cette assertion est qualifiée de « presque ridicule » à Paris. Mais il y a plus : la France est accusée d'avoir expulsé vingt mille partisans de l'indépendance en trois ans et d'en « assassiner quotidiennement ».

L'outrance des propos tenus à Addis-Abeba marque une évolution de la position somalienne, car, en octobre dernier, le président Syad Barre la présentait encore comme « amicale et non polémique ». Ce durcissement correspond au climat qui s'est établi, dans la capitale éthiopienne, parmi les délégués à la conférence de l'O.U.A. Alors que naguère l'empereur et, plus récemment, son infortuné successeur à la tête du pays, le général Andom, montraient à l'égard des positions françaises une compréhension amplement justifiée par les visées somaliennes sur le Territoire, les deux nations voisines s'entendent désormais pour stigmatiser ensemble le « colonialisme » de Paris. Le fait que la Somalie soutienne en sous main la rébellion érythréenne et revendique les provinces éthiopiennes du Haud et de l'Ogaden n'a pas suffi à empêcher les deux Etats de faire chorus dans la critique et la condamnation.

Après avoir, pour mieux régner, longtemps joué de la discorde entre Afars et Issas, puis s'être rassuré à bon compte, à l'issue du référendum qui garantissait, en 1967, le maintien du territoire dans l'ensemble français, Paris voit ébranler sa belle certitude que la « corne de l'Afrique », objet de trop de convoitises concurrentes, pourrait rester indéfiniment une oasis de paix dans une région bouleversée. La révolution éthiopienne a introduit, avec l'expansion de la rébellion en Erythrée, un nouveau facteur de détérioration et d'incertitude. Or, sur le plan intérieur, M. Ali Aref, président du gouvernement du Territoire français des Afars et des Issas, est de plus en plus contesté pour son autoritarisme intransigeant, et semble ne plus reculer désormais devant le mot d'indépendance, même si celle-ci intervient, comme il l'espère, « avec la France et non contre elle ». Harcelé par une opposition et une jeunesse que travaille chaque jour davantage la fièvre de l'indépendance, il n'en est déjà plus à la formule singulière par laquelle il assurait « se retrancher derrière le colonialisme français pour défendre notre droit à l'autodétermination ».

La montée des passions et des désordres internes, désormais prévisibles, amènera-t-elle la France à réexaminer le sens, les limites et l'avenir de sa présence à Djibouti ? Même en tenant compte de la réouverture du canal de Suez, qui rendra quelque vie à un port moribond, la valeur stratégique de l'ancien point d'appui de l'empire sur la route de Madagascar et de l'Indochine prime-t-elle encore sur toute autre considération ? Sans être « redoutables », les moyens terrestres et aériens, ainsi que les six mille militaires qu'entretient Paris, sont assez importants pour qu'on s'interroge sur le sens d'un maintien coûteux.

Les bons rapports de la France avec le monde arabe pourraient faciliter un règlement du problème que, de toute évidence, le « bon référendum » de 1967 n'a pas suffi à résoudre.

(Lire nos informations p. 2.)

COMMENT ÉTABLIR VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS

Trois pages dans « le Monde » de demain

DE RYAD A SAINT-MORITZ ET A GENÈVE

Les problèmes du Proche-Orient et du pétrole dominent une série de rencontres diplomatiques

La semaine qui s'ouvre voit se déplacer vers l'Europe les entretiens diplomatiques en cours, tant sur la préparation de la conférence sur l'énergie, en mars, que sur un règlement au Proche-Orient. M. Giscard d'Estaing a quitté, ce lundi 17 février, dans la matinée, Courchevel pour Saint-Moritz, où il a déjeuné avec le chah d'Iran, qui séjourne dans la station suisse depuis plusieurs semaines. Il devait avoir ensuite avec le souverain un entretien en tête à tête portant, a-t-il précisé, sur la préparation de la conférence internationale sur l'énergie.

Le chah s'entretiendra, d'autre part, le lendemain mardi, à Zurich, avec M. Kissinger, qui sera lui-même, mercredi, à Paris pour un « petit déjeuner de travail » avec le président de la République. Le secrétaire d'Etat américain, qui a terminé par Ryad, samedi, sa tournée au Proche-Orient, s'est arrêté à Bonn, où il a rencontré le chancelier Schmidt puis le secrétaire général du Conseil de l'Europe, M. Ackermann. Il séjourne depuis dimanche à Genève, où il achève, ce lundi, ses entretiens avec M. Gromyko. Il se confirme qu'il reviendra aux environs du 8 mars au Proche-Orient, dans l'espoir de conclure un accord de dégagement entre l'Egypte et Israël. Cette nouvelle tournée a conduit M. Ygal Allon, ministre israélien des affaires étrangères, à ajourner la visite qu'il devait faire en France à la mi-mars.

Enfin, l'agence U.P.I. croit savoir que le président Ford compte faire un voyage en Europe ce printemps, probablement en avril. Il se rendrait notamment en Grande-Bretagne, en France et en Allemagne fédérale, ainsi qu'en Yougoslavie.

A Alger, pendant ce temps, les délégués des pays du tiers-monde à la conférence ministérielle du groupe des Soixante-dix-sept mettent au point, en vue de la session de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel, qui se tiendra à Lima en mars, un document réclamant une nouvelle division internationale du travail qui accorderait aux pays en voie de développement une plus grande part dans la production industrielle mondiale.

MM. Kissinger et Gromyko : les États-Unis admettent la nécessité de la coopération de l'U.R.S.S. au règlement du conflit israélo-arabe

Les entretiens Kissinger-Gromyko se poursuivent ce lundi à Genève, après avoir commencé dimanche, apparemment, dans un assez bon climat. Tandis que la *Pravda* profitait de l'occasion, dimanche, pour rappeler qu'un tel dialogue *« est devenu normal dans les rapports soviéto-américains »*, M. Kissinger avait lui aussi préparé le terrain en déclarant à une chaîne de télévision ouest-allemande qu'une solution au Proche-Orient *« ne pourra être atteinte sans la participation, la coopération et, éventuellement, la garantie de l'U.R.S.S. »*

Le secrétaire d'Etat admet en effet avec moins de réticence qu'auparavant que la conférence de Genève devra être convoquée tôt ou tard, quel que soit le résultat de ses efforts actuels en vue d'un nouvel accord partiel entre l'Egypte et Israël. Naturellement, il considère qu'un tel accord préparerait utilement le climat pour la reprise des entretiens multilatéraux et cherche à en convaincre M. Gromyko. Il souhaite, en tout cas, d'autant plus parvenir à un résultat entre Israël et l'Egypte lors de sa prochaine tournée au Proche-Orient, en mars, qu'il a engagé dans l'opération un prestige personnel déjà bien entamé. Il est soutenu dans ces efforts par le président Sadate, ainsi que par l'Arabie Saoudite, dont le ministre des affaires étrangères par intérim, cheikh Mohamed Ibrahim Massoud, a dit à l'issue de la brève visite de M. Kissinger à Ryad, samedi, qu'il attendait *« avec grand espoir »* la nouvelle visite du secrétaire d'Etat. — M. T.

(Lire la suite page 3.)

M. Giscard d'Estaing et le chah : la liste des dix participants à la conférence préparatoire sur l'énergie est pratiquement acquise

La rencontre de M. Giscard d'Estaing et du chah d'Iran, ce lundi, à Saint-Moritz, a été évidemment surtout consacrée à la réunion qui doit *se tenir à Paris, dans la seconde* quinzaine du mois de mars, pour préparer la conférence internationale de l'énergie. Les deux chefs d'Etat ont sans doute également évoqué les relations bilatérales entre leurs pays, qui ont connu ces derniers temps un développement spectaculaire, et qui font de la France le « premier partenaire commercial » de l'Iran.

Il faudrait maintenant un très *gros incident pour que la réunion* préparatoire de la conférence internationale de l'énergie n'ait pas lieu dans la seconde quinzaine de mars, à Paris. Dix délégations y participeront : Etats-Unis, Japon, Communauté économique européenne, pour les pays industrialisés ; Iran, Arabie Saoudite, Algérie, Venezuela, pour les pays producteurs de pétrole ; Inde, Zaïre, Brésil, pour les « pays pauvres », soit un par continent. Cette liste n'est autre que celle qu'avait établie M. Yamani lorsqu'il avait lancé l'idée d'une conférence internationale. Le ministre saoudien du pétrole ne s'attendait sans doute pas à un tel succès. Les invitations seront lancées avant la fin du mois par la France, qui assurera la « présidence technique » de la conférence.

PHILIPPE SIMONNOT.

(Lire la suite page 34.)

L'« émulation » au sein de la majorité

Gaullistes et giscardiens se disputent la palme du réformisme

Les réunions du conseil national du mouvement giscardien Génération sociale et libérale et de l'assemblée générale des clubs Perspectives et Réalités ont témoigné, pendant le dernier week-end, de la volonté des républicains indépendants d'entreprendre la réalisation du « mouvement véritablement populaire » annoncé par M. Michel Poniatowski le 31 janvier dernier.

De son côté, M. Jacques Chirac — dont la réélection au secrétariat général de l'U.D.R. paraît assurée le 23 février, lors du conseil national du parti gaulliste — a tenu à réaffirmer samedi, devant les gaullistes de gauche, sa propre volonté de réforme.

L'« émulation » est vive sur ce point entre les deux principales formations de la majorité présidentielle.

La reprise en main par M. Michel Poniatowski de l'appareil républicain indépendant et l'élection du ministre d'Etat à la présidence du parti giscardien avaient été interprétées, à juste titre, comme une réponse à l'entreprise de relance de l'U.D.R. inaugurée par M. Jacques Chirac, nouveau secrétaire général de la formation gaulliste. On avait relevé alors la volonté des républicains indépendants de s'ériger en véritable parti, en « mouvement populaire », et de s'implanter dans la totalité des départements et des circonscriptions.

NOEL-JEAN BERGEROUX.

(Lire la suite page 6.)

L'hôpital, ce malade chronique

Choses vues et entendues à l'hôpital général public, notamment à Paris : tel est le sujet de l'enquête dont nous commençons la publication. Les autres types d'établissements — publics ou non — feront l'objet d'études ultérieures. L'accent a été mis, en particulier, sur les problèmes d'humanisation, abordés dans la récente « charte des droits et devoirs des malades », et qui se posent avec acuité dans la plupart des hôpitaux, en dépit des efforts sérieux accomplis depuis quelques années. Malgré ses défauts et ses carences, l'hôpital général public est jugé « irremplaçable » dans les milieux officiels français, et la politique de santé est tout entière axée, comme dans beaucoup de pays étrangers, sur son existence.

Le temps semble venu de contester cet « hospitalocentrisme » qui ne semble répondre ni sur le plan médical, ni sous l'angle économique et social, à l'intérêt de la nation. Ne serait-il pas préférable, en effet, de substituer aux « monstres » dispendieux et inhumains que sont les géants hospitaliers une multiplicité d'unités de soins (« maisons ou centre médicaux ») conçues à la mesure de l'homme et des besoins médicaux, capables d'assumer la plupart des missions courantes, et ne dirigeant vers l'hôpital que les malades qui relèvent réellement de ses services ?

Il se pourrait bien que l'humanisation hospitalière passe avant tout par une réflexion audacieuse et novatrice ou une définition plus précise et plus rationnelle de la place que devraient réellement occuper les hôpitaux dans le système de santé...

I. — A la limite de la sécurité

par MICHEL CASTAING

Neuf mètres carrés chacune : à l'origine, ces chambres étaient individuelles. Faute de place, — l'hôpital est constamment bondé — un second lit a été ajouté, contrairement à toutes les normes. En étendant le bras, les patients peuvent se toucher. C'était ou installer ce lit supplémentaire ou refuser davantage d'admissions. On rénover, bien sûr. Dans l'immédiat, l'administration a préféré la première solution. Cette situation dure depuis plusieurs années.

Dans l'une de ces chambres, un malade — celui qui occupe le lit situé près de la fenêtre — agonise. On place en hâte un paravent entre les deux lits. Effet psychologique et moral désastreux pour tout le monde. Un matin, ce malade meurt. Le paravent est ôté et le corps du défunt est placé sur un brancard. Pour évacuer le cadavre, les deux agents hospitaliers sont obligés de le faire passer par-dessus le lit de l'autre patient, lequel, grand hypertendu, assiste évidemment à la manœuvre. Pas moyen, paraît-il, de faire autrement.

(Lire la suite page 12.)

AU JOUR LE JOUR

ILLUSIONS

Quand M. Poniatowski, leader des républicains indépendants, dit à M. Marchais qu'il se trompe de régime, de pays et de siècle, il ne fait que lui signaler un travers où tombent bien des hommes politiques. Et, en vérité, on ne saurait vraiment le leur reprocher. Les bégoiements de l'histoire et la myopie de la géographie politique rendent ces illusions inévitables. On peut même se demander jusqu'à quel point elles ne sont pas utiles, voire indispensables. Si les exemples et les expériences ne servaient à rien, je ne donnerais pas cher de la sagesse des gouvernants.

Il peut être dangereux, en revanche, comme le fait parfois M. Poniatowski, ministre de l'intérieur, de se tromper de ministère.

ROBERT ESCARPIT.

Une règle du jeu pour la majorité

par ALBIN CHALANDON (*)

Pour tenir les engagements pris au moment de son élection et pour bien gouverner, le président a besoin d'une majorité au Parlement.

Certes, nos institutions créent la prééminence de la fonction présidentielle. Celle-ci ne peut s'exercer, cependant, que si le président dispose à l'Assemblée d'une majorité pour soutenir le premier ministre et le gouvernement qu'il a désigné.

Cette majorité doit normalement apparaître par la logique du système. Grâce à l'autorité que lui confère son élection par le peuple, le président non seulement domine le pouvoir exécutif, où le gouvernement, sous l'égide du premier ministre, a pour mission de suivre ses orientations, mais il influence le pouvoir législatif, puisque la majorité qui l'a élu tend à se prolonger sur le plan parlementaire : menace ou réalité, la dissolution est pour lui la meilleure arme de cette harmonisation.

Cette majorité doit être fidèle, c'est-à-dire disciplinée. Le président a été élu sur la base d'un contrat entre les Français et lui, aux termes duquel il a affirmé des orientations fondamentales et pris des engagements précis. Ceux qui, au Parlement, ont accepté ce contrat en soutenant la candidature du président doivent lui apporter un soutien loyal et sans réserve, tant que le président est lui-même fidèle à ce contrat.

(*) Secrétaire général adjoint de l'U.D.R.

(Lire la suite page 6.)

A LYON

Portes ouvertes sur la musique

Au lendemain de l'inauguration officielle de l'auditorium Maurice-Ravel, jour faste pour Lyon promue « ville internationale » par M. Jérôme Monod, délégué à l'aménagement du territoire (« le Monde » du 16 février), la salle de concert, construite par M. Henry Pottier, recevait son baptême populaire.

Au moins 10 000 personnes samedi, sans doute autant dimanche, profitaient des « portes ouvertes », remplissaient l'immense amphithéâtre, occupaient tous les escaliers, allaient et venaient, écoutant religieusement des concerts variés tout au long de l'après-midi. Et cette foule bigarrée, peu familière des concerts, comme en témoignaient maints applaudissements à contretemps, découvrait Prokofiev et Debussy, Bartok et Duruflé, avec une avidité que rien ne semblait rassasier.

Mêlés à cette foule, le maire de Lyon, M. Prodel, et son adjoint, M. Proton de la Chapelle, savouraient cette éclatante consécration de leurs efforts. Sans doute mesuraient-ils aussi dans cette manifestation spontanée l'importance de leur responsabilité pour faire de l'auditorium le levier d'une politique musicale dont bénéficie ce nouveau public.

En ces journées, Lyon se donnait aussi l'exemple de ses propres possibilités artistiques en présentant nombre d'interprètes de qualité en tous domaines, de l'harmonie municipale aux chœurs de l'Opéra en passant par l'orchestre du conservatoire, les voix pures de la Cigale et le beau chœur du Contrel au riche répertoire moderne fort bien dirigés par Christian Wagner, un pianiste de treize ans.

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 22.)

AMÉRIQUES

États-Unis

La revue « Harper's » accuse M. Kissinger d'avoir fait un « fantoche » du président Ford

Washington (*A.F.P., A.P., Reuter*). — M. Kissinger est l'objet de nouvelles critiques de la part des milieux politiques. Le coup vient cette fois de M. William Safire, chroniqueur politique du *New York Times*, qui rédigea un temps les discours de l'ancien président Nixon, et a provoqué une vive réaction du secrétaire d'Etat. Dans un article publié dans le magazine *Harper's*, M. Safire a laissé entendre que M. Kissinger avait été le « *pantin* » de M. Nixon, mais que, maintenant, le président Ford était devenu le « *pantin* » de M. Kissinger. Le journaliste accuse M. Kissinger d'avoir voulu «*ternir l'image de M. Nixon*» au cours de la réunion « au sommet » de Vladivostok entre le président Ford et M. Leonid Brejnev. Selon M. Safire, M. Kissinger avait fait circuler, parmi les journalistes qui l'accompagnaient, la rumeur que les Soviétiques n'avaient jamais eu confiance en M. Nixon à cause de son intransigeance. En outre, concernant les accords sur les armements, M. Kissinger se serait servi du nouveau porte-parole de la Maison Blanche, M. Ron Nessen, encore inexpérimenté, pour l'amener à dire que M. Ford avait réussi en trois mois ce que M. Nixon n'avait pas réussi à faire en trois ans. A Vladivostok, M. Kissinger aurait enfin fait savoir à la presse que M. Nixon n'avait « *jamais regardé Brejnev dans les yeux* ». M. Kissinger a répondu à l'article, qui était intitulé : « *Un fantoche pour prince* », par une lettre de trois pages adressée au magazine, dans laquelle il dément la plupart des assertions de M. Safire, qu'il qualifie de « *racontars tendancieux* ».

Pendant que se déroulent ces escarmouches, la scène politique est occupée par les premières déclarations de candidature en vue des élections présidentielles de 1976. Prenant position sur les velléités de création d'un parti conservateur, hypothèse agitée chez certains républicains, M. Ronald Reagan, ancien gouverneur de Californie, a appelé samedi le parti à resserrer ses rangs plutôt qu'à se diviser. M. Reagan a déclaré qu'il n'était pas, pour le moment, candidat à la présidence. Par contre, un millionnaire texan, M. Lloyd Bentsen, élu sénateur en 1970, a annoncé, le dimanche 16 février, qu'il solliciterait l'investiture du parti démocrate. Agé de cinquante-quatre ans, ce sénateur encore peu connu du grand public a les manières d'un aristocrate du Sud et semble être meilleur orateur que le principal candidat, le sénateur Jackson.

Les Mariannes du Nord deviennent territoire américain

Guam (*Reuter*). — Un accord signé le samedi 15 février à Saipan confère le statut de « *territoires des Etats-Unis* » aux îles Mariannes du Nord.

Le traité, conclu après deux années de négociations, doit encore être approuvé par l'Assemblée des Mariannes, les 13 000 habitants de cet archipel de dix-sept îles, le Congrès et le président des Etats-Unis.

L'accord a été signé à Saipan par M. Franklin Williams, qui dirigeait les négociations du côté américain, et par M. Edward Pangelinan, président de la commission pour le statut politique des Mariannes.

Selon le traité, les Etats-Unis assureront la défense et la diplomatie de l'archipel et conserveront des droits spéciaux sur certaines parties des îles, dont notamment quelque 4 600 hectares sur l'île de Tinian, près de Saipan, où sera installée une base de l'aviation et un camp d'entraînement militaire.

C'est de Tinian que s'étaient envolés les avions qui avaient lancé les bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki en 1945.

Les habitants des Mariannes, à moins qu'ils ne le refusent individuellement, deviendront citoyens américains. Ils paieront l'impôt au gouvernement des Mariannes mais leurs différends juridiques seront tranchés par la Cour suprême américaine.

Le nouveau statut devrait devenir effectif « *vers 1980* ».

[Les Mariannes ont été successivement contrôlées par les Espagnols, les Allemands, les Japonais, puis les Américains, qui, en 1947, se sont vu confier un mandat par les Nations unies sur cet archipel micronésien, ainsi que sur les autres îles Mariannes, les îles Marshall et les Carolines. L'accord de samedi sera complété par un autre traité donnant au reste de la Micronésie américaine le statut de « libre association » avec les Etats-Unis. Ces groupes d'îles présentent un très grand intérêt stratégique pour le Pentagone ; c'est de Guam que partirent nombre de missions aériennes contre le Vietnam. Mais des mouvements séparatistes compliquent la tâche des Américains, aux îles Marshall notamment.]

LA COLOMBIE ET LE VENEZUELA PROPOSENT LA CRÉATION D'UNE ORGANISATION ÉCONOMIQUE LATINO-AMÉRICAINE

Cucuta (*A.F.P.*). — Le Venezuela et la Colombie sont convenus, le samedi 15 février, de proposer aux autres pays d'Amérique latine la constitution d'un « *système économique latino-américain* » (SELA) incluant Cuba mais pas les Etats-Unis.

Le projet a été présenté par MM. Rodrigo Botero et Hector Hurtado, respectivement ministres des finances de Colombie et du Venezuela, qui ont précisé que le SELA était destiné à affermir l'autonomie et l'indépendance de l'Amérique latine.

« *Il s'agit d'une organisation des Etats américains* destinée à *l'étude, la discussion et l'analyse des problèmes économiques intéressant la région* », ont expliqué les deux ministres à l'issue de deux jours d'entretien dans la ville frontière de Cucuta, en Colombie. La récente promulgation du Trade Act américain, ont-ils ajouté, a montré à quel point était nécessaire ce projet, qui a pris corps au cours de consultations entre les présidents du Mexique, du Venezuela et de la Colombie.

Chili

Selon l' « Observer » UN PRÊTRE SERAIT MORT DES SUITES DE TORTURES

Selon « l'Observer », qui cite le témoignage d'un réfugié chilien, M. Claudio Herrera, récemment arrivé en Grande-Bretagne, un prêtre anglo-chilien, titulaire d'un passeport britannique, le Père Miguel Woodward, aurait été torturé à mort sur le bateau-prison « Lebu » amarré dans le port de Valparaiso.

« M. Claudio Herrera — écrit l'hebdomadaire anglais — était emprisonné avec le Père Woodward sur le « Lebu ». Il y avait huit cents prisonniers sur le bateau, dont une douzaine de prêtres. Miguel Woodward était considéré par les officiers du « Lebu » comme le détenu le plus dangereux. Il avait appartenu au mouvement Chrétiens pour le socialisme et avait travaillé pendant plus de dix ans dans les taudis de Valparaiso, aidant leurs habitants à trouver du travail et faisant la classe aux enfants.

» Les prisonniers étaient torturés en groupe, et je me trouvais dans le même groupe que le Père Woodward, dit M. Herrera. Les séances commençaient toujours par une douche. Puis des électrodes étaient attachées sur les différentes parties des corps mouillés des détenus et le courant était envoyé. Ensuite les prisonniers étaient jetés contre des tables et frappés. Les bras du Père Woodward avaient été brisés au marteau en deux endroits et tout son corps était noir de coups. Pendant des jours entiers, nous n'avons reçu aucune nourriture, à part un peu de haricots secs pleins de vers. Le Père Woodward, les côtes et les bras brisés, fut laissé sans soins. Lui et les autres prêtres furent accusés, devant les autres prisonniers, d'avoir eu des relations sexuelles avec des femmes. Nous le regardions circuler, le corps disloqué. Il est mort quelques heures après. »

AFRIQUE

Afrique du Sud

SELON LE « TIMES »
M. Vorster aurait fait une visite secrète au Libéria

Après une pause de quelques semaines, et devant le piétinement des discussions entre les nationalistes africains de Rhodésie et le gouvernement de M. Ian Smith, la République Sud-Africaine intensifie ses efforts en direction des pays d'Afrique Noire, et s'emploie à susciter en Afrique australe un climat de détente. Le *Times* de Londres révèle, ce lundi, que M. John Vorster a fait, les 11 et 12 février derniers, une visite secrète de vingt-quatre heures au Libéria, où il se serait entretenu avec le président William Tolbert. Le quotidien londonien donne, de source digne de foi, un long compte-rendu de la rencontre. M. Vorster aurait indiqué que son gouvernement aimerait se débarrasser du fardeau que représente la Namibie. Mais il aurait fait valoir qu'un retrait immédiat serait désastreux, étant données les responsabilités administratives qui incombent à Pretoria. Les deux hommes auraient aussi évoqué le problème rhodésien. Le premier ministre sud-africain aurait affirmé « *qu'une solution pouvait être trouvée, à condition que la violence cesse et qu'il n'y ait pas de conditions préalables* ». « *Si la Grande-Bretagne ou une autre nation s'immisce dans cette affaire*, aurait-il déclaré, *il y aura des violences.* »

L'information publiée par le *Times*, et reproduite lundi par le journal du Cap *Die Transvaler*, n'est ni confirmée, ni démentie par les autorités sud-africaines, qui observent le silence le plus total. Par contre, une assez large publicité a été donnée à la visite, la semaine dernière, à Pretoria, d'une délégation ministérielle de la République Centrafricaine. Selon l'agence de presse sud-africaine SAPA, « *celle-ci aurait été impressionnée par les efforts déployés par les dirigeants du pays pour établir une normalisation des relations entre l'Afrique du Sud et d'autres pays africains* ». La délégation a rencontré M. Vorster ainsi que de nombreuses personnalités. Les entretiens auraient notamment porté sur le financement par l'Afrique du Sud d'un complexe touristique à Bangui. Le gouvernement de Pretoria accorderait aux autorités centrafricaines un crédit de 25 millions de francs français remboursable en huit ans à un faible taux d'intérêt.

L'O.U.A. et le dialogue avec Pretoria

Cette visite a suscité de vives protestations des organisations nationalistes noires, l'African National Congress (ANC) d'Afrique du Sud et le South West African People's Organisation (SWAPO) de Namibie. L'ANC souligne dans son communiqué que la politique du gouvernement de M. Vorster a pour objectif de briser l'unité d'action des pays indépendants d'Afrique en créant entre eux des dissensions sur le problème de l'« apartheid ».

Cette analyse a été reprise par certains pays lors de la conférence ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine qui se tient actuellement à Addis-Abeba et à laquelle la République Centrafricaine n'a pas envoyé de représentant. Les participants auraient accueilli avec réserve le compte rendu du ministre des affaires étrangères de Tanzanie, M. John Malacela, sur l'initiative prise par plusieurs pays d'Afrique centrale dans l'affaire rhodésienne.

Le ministre a exposé au conseil les efforts entrepris par les présidents Kenneth Kaunda (Zambie), Julius Nyerere (Tanzanie), Seretse Khama (Botswana), à qui s'est joint M. Samora Machel, président du Front de libération du Mozambique (FRELIMO).

Selon M. Malacela, qui a confirmé que ces chefs d'Etat ont eu des contacts avec les autorités sud-africaines, le résultat de ces négociations est encourageant.

Les ministres qui sont intervenus dans le débat après la déclaration du ministre tanzanien ont été unanimes à regretter que l'initiative de telles rencontres ait été prise sans consultation de l'O.U.A. et que ces trois pays d'Afrique centrale aient voulu faire cavalier seul.

Les membres du conseil, à l'exception, semble-t-il, du Nigéria, ont tenu à réaffirmer la position prise par l'Organisation au sujet de la politique de « dialogue » avec l'Afrique du Sud en 1971. A la suite de l'initiative prise alors par M. Houphouët-Boigny, président de la Côte-d'Ivoire, le conseil des ministres de l'O.U.A. avait estimé que le seul dialogue acceptable est celui que les autorités sud-africaines engageraient avec les représentants des mouvements de libération, et que les Etats indépendants d'Afrique n'avaient pas à se mêler de ces contacts.

Les ministres se sont montrés surpris que l'Afrique du Sud use de son influence pour faire pression sur M. Ian Smith afin qu'il reconnaisse les mouvements de libération de Rhodésie, alors qu'elle refuse le même processus chez elle.

● *Le président Idi Amin Dada* a échappé il y a quelques semaines à un attentat, a affirmé dimanche 16 février le *Sunday Telegraph* de Londres. Selon le journal, une embuscade a été tendue au cortège officiel entre Kampala et Gulu, au nord du pays. Des rafales de mitraillette ont été tirées sur la voiture transportant habituellement le président, tuant plusieurs passagers. Le président, sur le conseil de ses services de sécurité, avait pris place dans une voiture banalisée de la suite. — (*A.F.P.*)

Ethiopie

L'état d'urgence est étendu à l'ensemble de la province érythréenne

Le gouvernement éthiopien a décidé d'envoyer à Khartoum une délégation de haut rang pour étudier les propositions du président Nemeiry en vue de la proclamation d'un cessez-le-feu en Erythrée, a annoncé, samedi 15 février, l'agence soudanaise de presse. Cette décision fait suite à une mission de conciliation effectuée à Addis-Abeba par le ministre des affaires étrangères du Soudan, M. Gamal Mohamed Ahmed. Outre un cessez-le-feu, les propositions soudanaises comportent l'amnistie générale pour tous les Erythréens qui ont pris les armes ou qui ont aidé d'une manière ou d'une autre les rebelles, et l'ouverture immédiate d'un dialogue, sans condition de part et d'autre.

Le général Getachew Nadaw nouveau gouverneur militaire

Le gouvernement éthiopien a, d'autre part, fait appel, samedi, à des réservistes pour renforcer les effectifs de quelque vingt mille hommes qui sont engagés dans les opérations contre les sécessionnistes érythréens.

L'état d'urgence a été étendu à l'ensemble de la province érythréenne, où un nouveau gouverneur militaire, le général de division Getachew Nadaw, et un nouveau chef de la police ont été nommés. Des habitants d'Asmara ont rapporté qu'une puissante explosion avait été entendue dimanche dans une caserne des forces loyalistes de la capitale provinciale. A Addis-Abeba, des milliers de personnes ont été appelées, dimanche, à manifester contre « *les éléments qui essaient de séparer l'Erythrée de l'Ethiopie* ».

Le conseil militaire éthiopien a renouvelé ses attaques contre la Syrie et d'autres pays arabes, qu'il n'a pas désignés, les accusant de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Ethiopie, et de fournir des armes aux sécessionnistes. Réunis dimanche au Caire, les ministres arabes de l'information ont condamné « *les campagnes de génocide auxquelles le peuple érythréen est soumis* ». — (*A.F.P., Reuter, U.P.I., A.P.*)

La polémique sur Djibouti

VIVE PROTESTATION DE PARIS A MOGADISCIO

Le gouvernement français a fait le samedi 15 février une double démarche de protestation auprès de la Somalie, à Mogadiscio et à Paris auprès de l'ambassadeur, M. Samintar, contre les propos tenus jeudi par le ministre somalien des affaires étrangères, M. Areth, à l'ouverture du conseil des ministres de l'O.U.A., à Addis-Abeba, au sujet de la présence française à Djibouti.

Le gouvernement français, se disant « *vivement surpris* » des attaques de M. Arteh, a fait savoir qu'il estimait « *presque ridicule* » d'affirmer — comme l'avait fait le ministre somalien — que Djibouti avait été transformée en une « *formidable base militaire et navale* ». « *Nous ne saurions laisser dire* — poursuit le gouvernement français — *que les autorités françaises du Territoire des Afars et des Issas foulent au pied les droits de l'homme* »

M. Areth avait notamment déclaré : « *Au cours des trois dernières années, plus de vingt mille personnes nées et élevées dans le territoire ont été illégalement expulsées pour le seul crime de s'être montrées favorables à l'indépendance. D'autres sont assassinées tous les jours ou froidement noyées, d'autres encore sont jetées dans* des *régions isolées et désertiques où elles meurent de faim, de soif et d'insolation.* »

OCÉAN INDIEN

Madagascar

Grâce à des mesures énergiques
Le directoire militaire a réussi à rétablir l'ordre

De notre envoyé spécial

Tananarive. — « *Le crocodile s'en va, surgit le caïman* », disent volontiers les Malgaches. Entre-temps, rien ne se passe ou, plutôt, on fait comme si rien ne se passait. « *La province est calme* », répètent à l'envi les communiqués officiels. Quant à la capitale, elle enterre ce lundi le chef de l'Etat assassiné, le colonel Ratsimandrava — journée de deuil chômée, obsèques nationales, — après avoir vécu un morne dimanche, avec ses « *ratissages* » destinés à éviter « *les pillages, les cambriolages et les incendies* » perpétrés par « *des groupes de malfaiteurs* ». La nuit, c'est le silence. Le couvre-feu suspend la vie. Tananarive est calme, étrangement calme. Elle attend.

Vieux de six jours et fort de dix-huit officiers, le directoire militaire a gagné la première manche. Contre les mutins, les comploteurs, les « voyous », les repris de justice, contre tous ceux qui souhaitaient, pour des raisons différentes, voir se développer l'anarchie. La guerre civile n'a pas eu lieu. La rébellion du camp d'Antanimora n'est plus qu'une balafre supplémentaire dans l'histoire de la jeune République.

Pour imposer l'ordre avec succès, militaires et gendarmes ont fait appel à une arme sûre : la peur. Après quarante-huit heures, les « *voyous* » n'osent plus se montrer. Les derniers mutins, ceux qui ont pu « *s'enfuir du camp retranché* », se terrent. Jamais couvre-feu n'a été si bien observé. Les forces de l'ordre tirent à vue. La loi martiale est sévèrement appliquée. Les terrasses de cafés, qui avaient rouvert au surlendemain de la reddition du camp d'Antanimora, ont été refermées sur-le-champ quand la radio en a donné l'ordre. Débits de boissons alcooliques, salles de spectacle et bon nombre de restaurants sont restés fermés depuis l'assassinat du chef de l'Etat. Cette fois, on ne badine pas avec les décrets.

Les signes d'un procès se multiplient. La résidence de l'ex-président Tsiranana aurait été fouillée en son absence. Son parti, le Parti socialiste malgache (P.S.M.) a été suspendu au même titre que les autres. M. Resampa, son allié, secrétaire général du P.S.M., reste sous les verrous.

La rupture de 1972

Ceux qui ont administré la Grande Ile jusqu'au « mal malgache », en 1972, auraient-ils tenté un retour au pouvoir ? On ne peut l'affirmer. Toujours est-il que les voilà hors de course. Une crise qui couvait, dit-on, depuis plusieurs mois, a également mis un terme à un régime qui, pendant deux ans et demi, avait un peu tout essayé sans jamais rien achever. L'équipe divisée qui gérait Madagascar sous la houlette du général Ramanantsoa s'était contentée de demi-mesures. Les difficultés économiques, les querelles au sommet et l'apathie à la base avaient fini par plonger le Madagascar de la « deuxième indépendance » dans une paralysie sur laquelle s'est greffée la crise de décembre dernier.

Dans cette île un peu à l'écart, ni africaine ni asiatique, la rupture s'était produite en 1972, quand M. Tsiranana avait remis les pleins pouvoirs au général Ramanantsoa, qui n'en demandait pas tant. Un régime issu d'un référendum populaire et peu homogène s'était alors lancé dans une série de réformes sinon ambiguës du moins inachevées. Il y avait eu au départ une volonté un peu confuse de rompre avec le passé, de se retrouver entre soi, de remettre en cause des relations de dépendance à l'égard de la France, ce qui s'est traduit par une série d'initiatives : les nouveaux accords franco-malgaches de 1973, la réorientation de la politique étrangère, le lancement des Fokonolona — sortes de communautés populaires — et un certain nombre de nationalisations.

Mais tout cela ne se réalise pas facilement, surtout dans un pays sous-administré, aux communications défaillantes et qui a, comme les autres, subi les contrecoups de la hausse des prix internationaux, notamment celui du pétrole. Les caisses de l'Etat se sont vidées, le ravitaillement a été désorganisé et, faute de pouvoir les remplacer, il a fallu continuer de tolérer la présence de certains intérêts français.

Il y avait également une ambiguïté latente : au sein du même gouvernement, le « populisme » affiché par certains ministres comme le colonel Ratsimandrava, se heurtait au conservatisme des représentants de la bourgeoisie locale. Avait-on changé de régime politique en 1972 pour réformer la société malgache ou pour permettre à une bourgeoisie autochtone de prendre, en quelque sorte, la relève des Français ? La question demeurait en suspens. Des querelles de personnes contribuaient à la paralysie croissante du régime.

Fin 1974, des rumeurs de complot ont ajouté au climat de malaise. Des officiers ont été mis aux arrêts de rigueur ; les partis politiques — pour l'essentiel, le P.S.M. de MM. Tsiranana et Resampa, antigouvernemental, et l'A.K.F.M. du pasteur Richard Andriamanjajo, pro-gouvernemental et que l'on dit aussi prosoviétique — ont tenté de rentrer dans le jeu. Il n'en a pas fallu davantage pour que resurgisse l'antagonisme traditionnel entre Mérinas, originaires des plateaux, et « côtiers », qui constituent la majorité de la population de l'île.

Le 5 février dernier, quand le général Ramanantsoa, lassé du pouvoir, l'a cédé à son cadet, le colonel Ratsimandrava on a pu se demander si le régime n'allait pas trouver un second souffle. Le jeune colonel protestant, de souche modeste, « père des Fokonolona », homme dit de caractère — prenait sans transition la relève du vieil officier — issu d'une bonne famille Mérina, catholique, sans passion. A qui voulait l'entendre, le colonel Ratsimandrava expliquait son « populisme » : l'indépendance économique réelle de l'île au profit de la majorité, le contrôle des principaux leviers de commande par l'Etat, un développement authentiquement malgache. Les coudées désormais plus franches, allait-il pouvoir appliquer plus librement ses idées ?

Certains s'en sont inquiétés. De toute façon, le colonel a tout juste eu le temps de réunir une équipe, d'ailleurs discutée. Six jours plus tard, il était assassiné et l'aventure, jusque là rocambolesque, d'un officier en fuite, le colonel Brechard Rajoanarison, prenait l'allure d'une mutinerie.

On connaît la suite : directoire militaire, loi martiale, reddition du camp d'Antanimora et incidents sanglants qui ont probablement fait plusieurs dizaines de victimes, dont une grande partie de civils.

On ignore, en revanche, pour quelles raisons le général Ramanantsoa a remis le pouvoir, voilà près de deux semaines, à son ancien ministre de l'intérieur, le colonel Ratsimandrava, et non pas à un autre ? Qui a inspiré l'attentat contre le jeune chef de l'Etat ? Quel degré de complicité y a-t-il eu entre les ex-F.R.S. d'Antanimora et les sympathisants ou membres du P.S.M. ? Les réponses à toutes ces questions sont inconnues.

C'est peut-être ce qui explique le climat d'attente actuel. L'application très stricte de la loi martiale a permis jusqu'ici d'éviter l'anarchie. Elle autorise à reporter le débat sur la nature et les orientations du régime.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

DIPLOMATIE

A Genève

M. Kissinger cherche à obtenir le « nihil obstat » de M. Gromyko à un accord égypto-israélien

De notre envoyé spécial

Genève. — Pour le secrétaire d'État américain Kissinger, la rencontre à Genève avec son collègue soviétique, M. Gromyko, constituait une redoutable épreuve. Cette épreuve, M. Kissinger a affirmé dimanche 16 février à minuit aux journalistes qui l'assiégeaient dans le hall de l'hôtel Intercontinental, après sa première conversation avec le ministre des affaires étrangères soviétiques, qu'il était en train de la gagner : « *Nous avons discuté de questions bilatérales soviéto-américaines dans une atmosphère constructive*, a-t-il déclaré avec son plus beau sourire. *Nous avons aussi parlé des SALT ; nous parlerons probablement du Proche-Orient lundi.* » Quelques instants plus tard, le porte-parole du département d'État, M. Robert Anderson, se contentait de préciser que la discussion reprendrait ce lundi matin, et serait consacrée au Proche-Orient.

L'accord sur la nécessité inéluctable de la coopération entre les deux super-puissances avait été souligné publiquement tant par M. Gromyko, à son arrivée au début de l'après-midi à Genève, que par M. Kissinger quelques heures plus tard. Le premier avait déclaré devant une poignée de journalistes qui, bravant le froid, l'attendaient sur la piste de l'aéroport : « *Je pense que vous serez d'accord sur le fait qu'il est une série de questions au sujet desquelles les États-Unis et l'Union soviétique ont quelque chose à dire.* » M. Kissinger lui fit écho en déclarant plus tard, au même endroit : « *Je suis d'accord avec M. Gromyko sur le fait que l'état des relations soviéto-américaines est d'une grande importance pour la paix du monde ; par conséquent les États-Unis attachent une importance considérable au relâchement des tensions entre l'U.R.S.S. et les États-Unis, et poursuivront cette politique avec énergie et conviction.* » M. Kissinger avait conclu : « *Le ministre soviétique et moi-même allons passer en revue toute la gamme des relations soviéto-américaines, et nous allons faire porter notre attention sur le Proche-Orient, auquel nous avons tous les deux rendu visite dans les dernières semaines.* »

Auparavant, dans une interview accordée à Bonn à la deuxième chaîne de télévision allemande, le secrétaire d'État avait affirmé qu'une solution définitive au Proche-Orient « *ne pourrait être atteinte sans la participation, la coopération*



(Dessin de BONNAFFE.)

et, éventuellement, la garantie de l'U.R.S.S. ».

Aussi bien est-ce sur le Proche-Orient que l'intérêt s'est concentré. La plupart des membres des deux délégations étaient des spécialistes du Proche-Orient ; on a remarqué aussi la présence des ambassadeurs Ellsworth Bunker et Vinogradov, chefs des délégations américaine et soviétique à la conférence de la paix de Genève, dont on attend toujours la reprise.

De toute évidence, M. Kissinger entend obtenir de M. Gromyko, sinon son appui, du moins un « nihil obstat » pour ce qu'on a pu appeler sa mission de la dernière chance au Proche-Orient.

Son objectif est de faire admettre par l'U.R.S.S. l'idée d'un nouvel accord de dégagement entre Israël et l'Égypte. Il fera valoir qu'un tel accord serait la meilleure des préparations à une réouverture de la conférence de la paix de Genève et créerait une atmosphère propre à de véritables négociations de paix.

Fidèle à ses méthodes, M. Kissinger ne propose ni ne dispose. Mais il misera sur la crainte de la Syrie de rester isolée, afin de l'amener, avec l'aide de l'U.R.S.S., à cesser de s'opposer à un nouvel accord de dégagement israélo-égyptien, et rendre ainsi sans objet les scrupules du président Sadate. Une nouvelle tournée de M. Kissinger au Proche-Orient est déjà prévue à cet effet à partir du 9 mars prochain. Le jeu est subtil, les risques nombreux, mais M. Kissinger a déjà, dans le passé, fourni la preuve de son opiniâtreté et de son habileté.

ROLAND DELCOUR.

APRÈS LES ENTRETIENS DE BONN

Le secrétaire d'État américain se rendra à Berlin-Ouest en avril

De notre correspondant

Bonn. — Au cours de son séjour de vingt-quatre heures dans la capitale fédérale, M. Kissinger a multiplié les attentions à l'égard du gouvernement allemand. Le chancelier Schmidt et M. Genscher, le ministre des affaires étrangères, ont été très sensibles au fait que le secrétaire d'État américain commence par Bonn sa tournée des capitales européennes et qu'il les informe des résultats de son voyage au Proche-Orient avant de rencontrer M. Gromyko à Genève. D'autre part, M. Kissinger a annoncé qu'il se rendrait à Berlin-Ouest dans le courant du mois d'avril, ce qui, pour les Allemands de l'Ouest, est toujours une preuve d'amitié.

Selon M. Bölling, porte-parole du gouvernement fédéral, MM. Schmidt et Genscher se sont montrés très impressionnés par « *la grande activité de M. Kissinger, par la diligence et le sérieux* » avec lesquels il poursuit ses efforts de paix. A la fin de l'an dernier, les dirigeants de la République fédérale avaient paru très inquiets de l'évolution du conflit israélo-arabe. Ils craignaient une nouvelle guerre qui les aurait contraints bon gré mal gré à prendre parti et à perdre ainsi les positions difficilement reconquises dans les pays arabes. Il ne faisait notamment aucun doute pour eux que les Américains demanderaient alors à pouvoir utiliser leurs bases en République fédérale pour livrer du matériel militaire à Israël. Malgré les assurances données aux pays arabes, il était clair que le gouvernement de Bonn n'était pas en mesure de résister à d'éventuelles pressions américaines. Selon le porte-parole du gouvernement, le problème n'a pas été abordé au cours des entretiens Schmidt-Kissinger.

« *Une conversation entre amis, marquée par la franchise traditionnelle* », « *accord total* », « *pas de problèmes bilatéraux* » : telles sont les expressions employées par M. Bölling, pour caractériser les entretiens avec M. Kissinger.

Américains et Allemands ont échangé leurs points de vue sur la conférence préparatoire sur l'énergie, pour laquelle la France va lancer bientôt les invitations. Malgré quelques appréciations nuancées, les points de vue des gouvernements de Bonn et de Washington sont « *très proches l'un de l'autre* ». MM. Schmidt et Kissinger ont indiqué qu'un « *maximum d'accord* » devait être atteint par les pays industrialisés dans leur politique énergétique, en vue d'un « *maximum de coopération* » avec les pays producteurs de pétrole. Le gouvernement fédéral a rappelé qu'il trouvait « *fondamentalement intéressante* » l'idée du secrétaire d'État américain d'imposer un prix-plancher, mais cette question n'aurait pas été discutée en détail.

Inquiétudes relatives à Chypre

Les Allemands ont manifesté leur inquiétude sur l'évolution des relations gréco-turques après la proclamation d'un État chypriote turc, et sur ses conséquences pour l'OTAN. Selon M. Bölling, MM. Schmidt et Kissinger n'ont pas parlé des livraisons d'armes allemandes à la Turquie, en remplacement de l'aide militaire américaine bloquée par le Congrès. Dans les milieux proches du ministère des affaires étrangères, on déclare que le gouvernement fédéral prendra une décision en tenant compte, d'une part, de sa « *politique d'équilibre* » entre la Grèce et la Turquie ; d'autre part, du souci de renforcer le flanc sud de l'OTAN. Il semble, en tout cas, que la R.F.A. ne soit pas en mesure d'accorder à la Turquie plus du dixième de l'aide militaire américaine.

En ce qui concerne la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, MM. Genscher et Kissinger ont souhaité une conclusion rapide de la deuxième phase. Le peu de temps qui reste avant l'été devrait être utilisé, selon eux, à obtenir des résultats satisfaisants pour tous.

DANIEL VERNET.

L'accord intervenu avec l'Agence de Vienne devrait permettre au Japon de ratifier le traité de non-prolifération

Tokyo (*A.F.P.*). — L'accord intervenu entre le Japon et l'Agence internationale de l'énergie atomique (*A.I.E.A.*) devrait balayer les réticences des membres du parti libéral démocrate (au pouvoir) opposés à la ratification du traité de non-prolifération, déclare-t-on de source proche du ministère des affaires étrangères japonais.

Cet accord prévoit l'inspection des installations nucléaires japonaises par des experts japonais en présence d'inspecteurs de l'A.I.E.A., avec la même fréquence que celles effectuées par l'Euratom en Europe. Une commission mixte sera créée pour garantir l'usage pacifique de l'énergie nucléaire. Le Japon se verra accorder le traitement de la « *nation la plus favorisée* » pour ne pas être désavantagé par rapport à l'Euratom. Les informations sur les matériaux fissiles et les réacteurs seront vérifiées en commun par le Japon et l'Agence.

Le contrôle des réacteurs et des matières nucléaires dans les pays membres de la Communauté économique européenne relève en effet de la commission de la C.E.E., qui dispose d'un corps d'inspecteurs. Le rôle de la commission est défini dans l'article 77 du traité d'Euratom, qui stipule que la commission doit s'assurer que les minerais et les matières fissiles ne sont pas détournés, dans les pays de la C.E.E., à des fins militaires, que les règles concernant l'approvisionnement en matières fissiles sont respectées et que les accords avec les pays tiers qui appellent un contrôle de la commission sont correctement appliqués.

Tout pays installant une usine traitant la matière fissile ou irradiée, ou un réacteur, doit faire connaître à la commission les caractéristiques de la nouvelle installation. La commission surveille la production, la transformation, le transport, les importations et les exportations des matériaux nucléaires. Elle peut à tout moment envoyer des inspecteurs sur place.

[Un accord a été négocié entre la C.E.E. et l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne, qui exerce les mêmes contrôles dans les pays signataires du traité de non-prolifération. Cet accord prévoit que, à l'intérieur de la Communauté, c'est l'Euratom qui exercera le contrôle en présence d'un observateur de l'A.I.E.A.]

Les États-Unis admettent la nécessité de la coopération de l'U.R.S.S. au règlement du conflit israélo-arabe

(Suite de la première page.)

Les propos tenus en Israël sont plus mitigés. Sans doute M. Rabin a-t-il déclaré dimanche à Haïfa qu'il y avait « *une chance* » de parvenir à un accord intérimaire avec l'Égypte, tout en ajoutant que son pays ne négocierait qu'« *à partir d'une position de force* ». Toutefois M. Allon, ministre israélien des affaires étrangères, a précisé à la radio qu'il y a encore « *beaucoup de chemin à faire* » : « *un fossé existe, et il nous faudra beaucoup d'efforts pour le combler* ». M. Fahmi, son collègue égyptien, n'en pense pas moins, ainsi qu'il l'a dit dans une interview au *Daily Star*, qu'un retrait israélien sur les fronts non seulement égyptien mais aussi syrien est « *probable* » avant la fin de juin, mais il est clair qu'Israël hésite à abandonner au cours de négociations partielles avec ses adversaires des atouts importants — tels les cols du Sinaï et les gisements pétroliers d'Abou Rodeiss — qui pourraient être utilement monnayés au cours d'une négociation globale sur le fond du problème.

Divers plans sont en tout cas envisagés. Selon les informations recueillies dans l'entourage de M. Kissinger à Genève, par Roland Delcour, Israël offre le choix entre un retrait d'une cinquantaine de kilomètres dans le Sinaï, à l'exclusion des cols de Gidi et de Mitla, et des champs pétrolifères d'Abou-Rodeiss, en échange d'une déclaration de non-belligérance égyptienne valable pour dix-huit mois seulement, et un retrait plus étendu, incluant les cols et les gisements de pétrole, contre une déclaration de non-belligérance égyptienne illimitée dans le temps. M. Rabin exige aussi de conserver Charm-El-Cheikh et un accès à cette position le long de la mer Rouge. Le secrétaire d'État, qui préfère la seconde option, n'a pas encore demandé formellement au président Sadate jusqu'où il pourrait aller dans l'engagement public.

Selon le quotidien israélien *Haaretz*, d'autre part, il serait question de prolonger le mandat des « casques bleus » de deux ans — et non plus de six mois en six mois, comme cela a été le cas jusqu'à présent, — en échange d'un repli israélien des champs pétrolifères d'Abou-Rodeiss, mais non des cols du Sinaï. Enfin, selon le quotidien égyptien *Al Akhbar*, Le Caire serait prêt à envisager la constitution d'une zone démilitarisée dans le Sinaï, après un nouveau retrait israélien, et à donner l'assurance que l'Égypte ne sera pas la première à reprendre les hostilités contre l'État juif. On ne parlerait, cependant, pas officiellement de non-belligérance. M. Rabin aurait d'ailleurs informé le cabinet israélien, dimanche, qu'une formule comme « *abstention de toute opération de belligérance* » serait éventuellement acceptable pour Israël. — M. T.

● *M. André Fosset*, sénateur centriste des Hauts-de-Seine, a posé une question écrite au ministre des affaires étrangères à propos du refus des autorités tchécoslovaques de renouveler l'accréditation d'une journaliste française, Mlle Caoetti, correspondante de l'A.F.P. à Prague. Il était reproché à la journaliste d'avoir eu, malgré plusieurs avertissements, des contacts avec des dissidents « anti-tchécoslovaques » (*le Monde* du 7 février). M. Fosset demande à M. Sauvagnargues « *s'il ne lui paraît pas opportun de rappeler au gouvernement tchécoslovaque les usages relatifs à la liberté de la presse et à son libre exercice, afin que les journalistes puissent exercer en toute indépendance leur activité professionnelle* ».

● CUBA ET L'ALGÉRIE ont signé, le vendredi 14 février à La Havane, une série d'accords visant à accroître leur coopération dans les domaines culturel, scientifique et technique. L'un des accords prévoit une augmentation substantielle de l'aide fournie par Cuba à l'Algérie dans le domaine de l'éducation, notamment par l'envoi de professeurs aux universités d'Alger, Oran et Constantine. (*Reuter.*)

La fin de la visite de M. Wilson en Union soviétique

LONDRES ET MOSCOU AURONT DES CONSULTATIONS POLITIQUES RÉGULIÈRES

Moscou (*A.F.P., Reuter*). — M. Wilson, qui achève sa visite officielle en Union soviétique, a signé, lundi 17 février, avec M. Brejnev le communiqué commun et une série d'accords dans les domaines médical, économique, industriel, scientifique et technique. D'autre part, la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S. prévoient des consultations politiques régulières « *à tous les niveaux appropriés* ».

MM. Brejnev et Wilson ont également signé une déclaration sur la non-prolifération des armes nucléaires dans laquelle ils s'engagent à « faire progresser la gage à « *faire progresser la cause du désarmement* ».

D'autre part, M. Brejnev a accepté l'invitation que lui a faite M. Wilson de se rendre à Londres. La date de la visite n'a pas été fixée, mais ce voyage devrait avoir lieu prochainement, indique-t-on de source britannique.

MM. Wilson et Callaghan ont passé à Leningrad la journée du dimanche 16 février. La veille, le premier ministre britannique s'était adressé aux téléspectateurs soviétiques.

Il avait déclaré : « *Les accords que nous comptons signer lundi refléteront les souhaits et les espoirs de nos peuples : la restauration de relations étroites entre nos deux gouvernements, l'assurance de la poursuite des consultations à tous les niveaux et sur toutes les questions concernant les relations bilatérales et les tâches que nous avons à réaliser en commun. Nous devons faire en sorte qu'une coexistence constructive constitue le fondement de notre coopération pour la construction d'une paix définitive.* »

PROCHE-ORIENT

Égypte

Des détenus de gauche auraient été accusés d'avoir comploté contre le régime avec la complicité de deux pays communistes

Un mois et demi après les manifestations ouvrières du Jour de l'an au Caire, il est encore impossible d'évaluer avec exactitude le nombre des personnes appréhendées. Les autorités affirment, officieusement, qu'il y a eu environ cent cinquante arrestations. Les journaux libanais, généralement bien informés des affaires égyptiennes, citent le chiffre de cinq cents personnes (étudiants, ouvriers, écrivains, membres des professions libérales, journalistes, etc.), appréhendées depuis le début de la répression, exercée exclusivement contre la gauche.

Le secret qui entoure l'instruction dans cette affaire vient partiellement d'être levé par l'hebdomadaire égyptien *Rosa El Youssef*. Celui-ci affirme, dans son dernier numéro, que, lors d'une récente audience de la cour d'appel au sujet de la requête de mise en liberté de soixante-trois inculpés, le ministère public a accusé certains détenus d'avoir été en contact avec deux pays communistes en vue de renverser le régime du président Sadate. L'hebdomadaire égyptien, qui ne cite pas les noms de ces deux pays (1), affirme que, selon le ministère public, les accusés recevaient des « instructions » de l'étranger en vue d'organiser un coup d'État, après avoir renforcé l'influence du parti communiste égyptien.

Rosa El Youssef s'élève contre ce nouveau chef d'accusation qui, selon lui, a pour but d'influencer le tribunal et dénonce les nombreuses irrégularités qui ont entaché l'instruction. L'hebdomadaire égyptien de gauche dénonce par ailleurs « *la campagne de calomnie et de diffamation* » menée par certains journaux contre les accusés.

L'officieux *Al Ahram*, qui depuis le début de cette affaire était demeuré remarquablement discret, affirmait le 1er février, dans un article en première page, que les communistes égyptiens étaient manipulés par des « juifs communistes » qui avaient quitté le pays après la révolution égyptienne. Selon *Al Ahram*, ces juifs communistes, qui seraient au nombre d'une centaine, poursuivraient à l'étranger leurs activités subversives contre le régime du président Sadate, notamment en expédiant des tracts « *anti-égyptiens* ». Le but de cette opération serait de contraindre les autorités à « *entreprendre une action nuisible aux rapports entre l'Égypte et le bloc oriental en général, et l'U.R.S.S. en particulier, à l'instar de ce qui s'était passé en Indonésie* ».

Le 5 février, *Al Ahram* rejetait une grande partie de la responsabilité de la « subversion » sur l'écrivain Mahmoud Hussein, résidant à Paris (2). Selon le journal égyptien, « *Mahmoud Hussein est arrivé au Caire au cours des années 50 : il ne portait pas alors ce nom, n'était ni arabe ni progressiste ! C'était un jeune juif de nationalité belge nommé Eddy Mayer Lévy.* »

L'auteur de cet article accuse Eddy Mayer Lévy de s'être converti à l'islam sous le nom de Adel Rifaat Youssef Sadek, après avoir épousé une musulmane afin de mieux poursuivre ses activités subversives en Égypte. Arrêté aux fins d'enquête, il serait ensuite parti pour l'étranger, d'abord en Belgique, puis à Paris, Rome et, enfin, en Israël. Il se serait finalement installé en Europe sous le nom de Mahmoud Hussein.

Al Ahram reproche à Mahmoud Hussein d'avoir mené à Paris une activité « *suspecte et hostile* » à l'Égypte en éditant la revue *Al Massira*, laquelle, prétend le journal, appelait ses lecteurs à lui envoyer des « *rapports détaillés sur les combats concrets menés par les masses arabes* ». *Al Ahram* soutient, à ce propos, que le « *journalisme sert de couverture, comme tout le monde le sait, à l'espionnage* ».

Le journal égyptien accuse par ailleurs Mahmoud Hussein d'avoir publié dans *le Monde* un article attaquant la visite du président Sadate à Paris et de s'être associé à des manifestations hostiles au chef de l'État égyptien.

Se référant à l'ouvrage *Arabes et Israéliens* : un premier dialogue auquel Mahmoud Hussein a participé avec l'écrivain israélien Saul Friedlander, *Al Ahram* écrit : « *Mahmoud Hussein prône le dialogue entre Arabes et Israéliens pour prévenir toute nouvelle attaque contre Israël et tromper la vigilance arabe jusqu'au moment où Israël trouvera l'occasion favorable et frappera un coup mortel.* »

La réponse de Mahmoud Hussein

Mahmoud Hussein nous a fait parvenir, pour sa part, le texte suivant :

« Les articles d'*Al Ahram* fourmillent de contre-vérités. Adel Rifaat est né en Égypte, de père et de mère égyptiens, eux-mêmes nés en Égypte de parents également égyptiens. Il s'est converti à l'islam au moment où il atteignait sa majorité. Il a été arrêté, avec les principaux cadres du mouvement communiste égyptien, le 1er janvier 1959, et condamné, pour ses activités militantes, à une peine de six ans de prison, dont il a purgé les cinq premières, avant d'être gracié par le président Nasser, en même temps que les autres marxistes emprisonnés, en avril 1964.

» Adel Rifaat n'est jamais allé en Israël. La revue *Al Massira*, créée en 1972, à l'initiative de feu Mahmoud Hamchari, premier représentant de l'O.L.P. à Paris, à laquelle nous avons participé aux côtés de nombreux autres intellectuels arabes, s'était donné pour but de faire connaître les conditions de vie, les revendications et les luttes des masses arabes. Libre au journal *Al Ahram* de considérer le journalisme comme une « *couverture* » pour l'espionnage ; mais l'accusation implicite qu'il formule à notre endroit est passible de la sanction des tribunaux, en raison de sa nature diffamatoire.

» Nous n'avons pas écrit d'article, ni dans *le Monde* ni ailleurs, critiquant la visite en France du président Sadate, parce que nous estimons cette visite positive. En revanche, nous avons signé, avec beaucoup d'autres, un appel en faveur des prisonniers politiques égyptiens, dont *Al Ahram* ne souffle mot.

» L'exégèse qui est faite de notre dialogue avec Saul Friedlander est grotesque. Mais il faudrait pour le savoir avoir au moins parcouru le livre. Ce serait trop demander à des rédacteurs qui font si bon marché de la perspicacité de leurs lecteurs. »

(1) Selon le journal libanais *Al Safir*, le ministère public égyptien aurait mis nommément en cause l'U.R.S.S. et la Tchécoslovaquie.

(2) Mahmoud Hussein est le nom de plume commun de deux Égyptiens : Bahgat El Nadi, musulman, et Adel Rifaat, juif de naissance et converti à l'islam. *Al Ahram* ignore cependant, pour les besoins de sa démonstration, l'existence du musulman « de souche » Bahgat El Nadi.

● CRÉATION D'UNE NOUVELLE BANQUE EN ÉGYPTE avec le concours de la Chase Manhattan Bank. Cette banque aura un capital de 25 millions de dollars, fourni à raison de 51 % par la Banque nationale d'Égypte et de 49 % par la banque américaine. Il s'agit de la deuxième banque de ce type fondée en Égypte depuis la nationalisation de 1961. — (*U.P.I.*)

EUROPE

LOIN DES CAPITALES

FLORENCE : la querelle de la « collaboration » avec le P. C.

POUR avoir de Florence un point de vue « *objectif* » il n'existe qu'un seul moyen : grimper sur le *duomo* (quatre cent soixante-quatre marches) ou, mieux encore, sur le campanile de Giotto. On y arrive un peu essoufflé, un peu étonné aussi d'entendre le transistor du préposé aux cartes postales débiter le commentaire surexcité d'un match de *calcio*, mais le spectacle est saisissant. Cette mer de tuiles retenue de deux côtés au moins par les collines évoque le calme et la discipline, l'aisance et le bon goût. Les statistiques que l'on consultera ensuite, les notables que l'on interrogera, ne feront que confirmer cette impression première. Florence est un îlot tranquille, épargné, heureux, dans une Italie incertaine et agitée.

Et pourtant... la découverte récente, dans un quartier résidentiel, d'une clinique clandestine d'avortements a soulevé une tempête. Le cardinal Florit, qui ne passe pas pour progressiste, a dénoncé ce « *crime* » en termes virulents, tandis que des féministes accourues de toute l'Italie défilaient dans les rues, pancartes au poing. Affaire moins florentine que nationale, à vrai dire, comme devait le montrer le grand débat sur l'avortement qu'elle a déclenché.

La paisible cité de Giorgio La Pira a un autre problème qui lui est propre : privée de maire depuis plusieurs semaines, elle n'a aucune chance d'en avoir un avant quelques mois. Le préfet a dissous le conseil municipal, paralysé par des querelles de partis, et nommé un commissaire provisoire. Les Florentins devront attendre les élections du printemps pour se donner de nouveaux édiles. A moins, bien sûr, que la même majorité ne sorte des urnes, laissant en l'état cette querelle moderne des guelfes et des gibelins.

Ce ne sont plus, comme au XIII[e] siècle, les papistes qui combattent les partisans de l'empereur, mais les démocrates-chrétiens qui s'opposent aux communistes. Pour comprendre, là aussi, il faut regarder du haut du campanile. Grâce aux collines, Florence n'a pas vraiment de banlieue. Si, comme partout ailleurs, la hausse du prix des logements dépeuple le centre de la ville, cet exode vient grossir d'autres municipalités voisines — des municipalités « *rouges* » qui ceinturent la capitale de la Toscane, sagement cantonnée, elle, dans une gestion de centre-gauche.

LA crise a été déclenchée par les socialistes. Ils voulaient entraîner leurs partenaires de la majorité (démocrates-chrétiens, sociaux-démocrates et républicains) dans une « *collaboration* » avec les communistes, qui dirigent avec eux la région toscane et la plupart des municipalités environnantes. Aucun plan d'urbanisme à Florence, remarquaient-ils, aucune politique sérieuse des transports, ne peut se faire sans une telle « *collaboration* ». Les socialistes réclamaient, en outre, deux choses : la tête du maire démocrate-chrétien et le poste de conseiller à l'urbanisme, occupé par un social-démocrate. Sur ces deux derniers points, leurs partenaires étaient prêts à céder, mais pour ce qui est de la « *question communiste* », ce fut un « *non* » clair et définitif. Les socialistes s'obstinant, il ne restait plus qu'à dissoudre le conseil municipal, car l'arithmétique interdit à Florence toute majorité de gauche (vingt-deux communistes, cinq socialistes, un gauchiste du Parti d'unité prolétarienne, contre vingt démocrates-chrétiens, six sociaux-démocrates, trois néo-fascistes du Mouvement social italien, deux libéraux et un républicain).

Ce conflit local n'aurait qu'un intérêt limité s'il ne ressemblait comme un frère à ceux qui agitent d'autres villes italiennes, à commencer par Rome. Il éclaire surtout un débat plus vaste qui a lieu au niveau national : celui de la participation des communistes au pouvoir. Si tout ajustement de majorité gouvernementale a immédiatement des répercussions dans les municipalités, l'inverse aussi est parfois vrai : il arrive que des expériences locales précèdent des innovations nationales. Ce fut le cas à Florence, qui adopta la formule de centre-gauche en 1961, avant la formation d'un gouvernement de ce type en Italie. N'en irait-il pas de même pour la crise précédente qui a éclaté pour des raisons très proches, quelques semaines avant le départ du cabinet Rumor ?

Florence n'en est pas à sa première crise municipale. Elle a déjà connu trois commissaires provisoires nommés par le gouvernement, en 1957, 1965 et 1969. Le premier avait occupé le poste de maire pendant... trois ans et neuf mois. Cette fois, c'est à un sous-préfet, M. Antonio Latturalo, qu'a été offert le bureau du splendide Palazzo Vecchio, dont une partie est bien connue des touristes. Etant libre de ses mouvements — bien qu'il prenne le soin de consulter les partis politiques, — le commissaire peut décider seul et rapidement. S'il avait été en place quelques mois plus tôt, le budget prévisionnel de 1974 n'aurait sans doute pas attendu l'automne de l'année en cours pour être adopté.

IL n'empêche que les Florentins préfèrent un conseil municipal défectueux à un commissaire efficace et vertueux, par attachement à la démocratie sans doute, mais surtout par fierté dans cette Italie unifiée depuis un siècle à peine, où l'on juge humiliant d'être gouverné par l'Etat. Et cela est encore plus sensible en Toscane, où l'on méprise superbement une administration truffée de méridionaux. Ici, c'est la Renaissance, le centre de l'Europe. Même Rome ne compte pas avec son style baroque, qui est une décadence de l'art... Inconsciemment, les Florentins ont la nostalgie du passé grandiose qui contraste avec un présent assez médiocre.

L'idéologie sert souvent de paravent à des querelles de personnes, de luttes banales pour le pouvoir et même de conflits internes aux partis. Il est clair que certaines formations politiques de la majorité ont trouvé dans la crise le moyen élégant de se débarrasser de leurs élus municipaux, jugés un peu falots. Finalement, la dissolution du conseil arrange tous les partis, qui pensent se refaire une virginité avant les élections, et c'est le cas notamment des socialistes. « *Ils n'auraient aucun scrupule à s'allier avec les communistes,* affirme une ancienne adjointe social-démocrate, *si une majorité de gauche était possible après les élections. Seul le pouvoir les intéresse.* » La démocratie chrétienne espère, pour sa part, que cinq ou six mois de gestion préfectorale aideront les Florentins à oublier une vilaine affaire d'incinérateurs d'ordures qui a conduit l'un de ses élus en prison...

La « *question communiste* » ne s'en pose pas moins. Du côté démocrate-chrétien, la thèse officielle est la suivante : « *Oui à une collaboration entre institutions* (les municipalités), *non à une collaboration idéologique et politique entre partis qui conduirait à une confusion entre majorité et opposition.* » C'est donc un refus de tout ce qui pourrait ressembler de près ou de loin au « *compromis historique* » cher aux communistes. La raison en est simple : l'électorat démocrate-chrétien de Florence ne suivrait pas. Les caciques du parti prônaient d'ailleurs ces derniers temps une stratégie bien différente — la « *bataille de Toscane* » — visant à affaiblir un communisme tout-puissant dans la région.

LE P.C.I., lui, est allé à Florence bien plus loin qu'il ne l'a fait jusqu'à présent au niveau national. Il a commencé par proposer « *sa participation à la direction politique de la ville* », en précisant que « *cela ne signifiait pas obligatoirement notre présence dans la junte* » (conseil élu par l'ensemble du conseil municipal). Jusque-là, rien de nouveau : c'est le « *tournant démocratique* », proposé par les communistes à l'ensemble des Italiens. Mais après le refus des démocrates-chrétiens et des sociaux-démocrates, le P.C.I. s'est mis à constater la « *faillite du centre-gauche* » et a proposé aux socialistes « *la constitution d'une junte minoritaire de gauche ouverte aux contributions des autres forces démocratiques* ». Cette fois, ce sont les socialistes qui ont dit non en arguant du fait qu'une telle junte ne pourrait atteindre les trente et une voix de majorité. Franchissant un nouveau pas, les communistes ont alors annoncé leur intention de gouverner seuls la ville, avec ou sans le concours des autres forces de gauche et d'avancer un programme en cinq points, mais qui n'avait évidemment aucune chance d'être adopté. Pourquoi, dans ces conditions, être allé si loin ?

Le « *compromis historique* » ? Haussement d'épaules d'un grand bourgeois de la ville. « *Cela ne peut se décider à Florence ni même à Rome. Il faut poser la question à Moscou et à Washington. L'Italie ne sera bientôt plus qu'un jouet entre les mains des grandes puissances.* » Autre hypothèse qui agite les esprits : le coup d'Etat de droite ? « *Balivernes. J'ai été contacté, à l'époque, par les prétendus conjurés. Croyez-moi, ils ne savaient pas eux-mêmes ce qu'ils voulaient.* »

La question communiste est bien plus d'actualité que le putsch présumé, surtout dans une région « rouge » comme la Toscane, où le P.C. sait montrer sa force dans certaines circonstances. On n'a pas oublié, à Florence, avec quelle rapidité les équipes de secours communistes s'étaient mises en place après les terribles inondations de novembre 1966.

CETTE catastrophe n'a pas fait que du mal. Florence a largement profité du vaste mouvement de solidarité internationale que « *l'alluvione* » avait provoqué. Mais l'eau reste le problème de la capitale toscane. Elle en a trop en hiver et pas assez en été. Si des mesures ont été prises au cours des huit années écoulées, on ne s'est toujours pas mis d'accord sur la manière définitive d'empêcher les débordements de l'Arno. En 1972, les travaux nécessaires étaient évalués à quelque 130 milliards de lires. « *Pour ce qui est de l'approvisionnement de la population en été, nous sommes maintenant tranquilles,* affirme le maire sortant, M. Luciano Bausi, un avocat affable et souriant, *les nouvelles installations d'épuration assurent une moyenne de 5 litres d'eau par citadin et par jour.* »

L'épuration de l'Arno est l'un des chevaux de bataille des communistes, qui ne perdent pas une occasion de dénoncer la « *gestion déplorable* » de la cité. L'autre grand dossier est l'urbanisme, qu'ils défendent de concert avec les socialistes. C'est d'ailleurs un membre du P.S.I., M. Detti, qui établit en 1962 le « *plan régulateur général* » de la ville. Ce plan n'a pas été appliqué, affirment les opposants, et la faute en incombe aux sociaux-démocrates et aux démocrates-chrétiens : la spéculation immobilière fait des ravages et les ouvrages d'intérêt public ne voient pas le jour. Sans oublier le problème de la circulation, que les communistes attribuent au peu d'intérêt manifesté par la municipalité aux transports publics. « *De 130 000 automobiles privées en 1963,* affirment-ils, *on est passé à 350 000. Le trafic de la ville a atteint un seuil intolérable et la pollution des gaz d'échappement est à la limite du supportable.* »

Le maire sortant rappelle, pour sa part, que Florence s'est trouvée, il y a quatre ans, devant un manque catastrophique d'équipements avec la prolongation de la scolarité obligatoire ? On avait dû inaugurer deux « tours », matin et soir, dans certaines salles de classe (et même trois dans l'une d'elles). Ce cauchemar est terminé. En trois ans, affirme le maire, nous avons construit mille nouveaux locaux et cinquante gymnases. Pour ce qui est de la circulation, trois zones piétonnières ont été successivement délimitées. Elles occupent 550 hectares au total, si l'on inclut le parc de Cascine, à l'ouest de la ville, où une expérience originale est tentée. Les citadins qui le désirent peuvent y emprunter gratuitement un vélo, sans même justifier de leur identité.

Il est vrai que la criminalité à Florence est moins prononcée que dans beaucoup d'autres villes d'Italie. Faut-il l'attribuer au caractère très civilisé de cette ville qui se constate à tous les coins de rues, ou à sa richesse, que le tourisme maintient malgré la crise économique ?

Il faut cependant signaler la fermeture du Grand Hôtel, intervenue en décembre à la consternation générale. Florence a perdu 20 % de touristes en 1974, et son établissement le plus illustre, qui a vu défiler depuis un siècle beaucoup de grands de ce monde, a cru devoir en tirer aussitôt la conséquence. Depuis deux ans, assure la direction, son budget était déficitaire. Le personnel, composé d'une centaine de personnes, refuse de le croire et souligne que les cent cinquante chambres étaient à peu près occupées en permanence.

La fermeture est qualifiée « *d'acte contre l'économie citadine* », par l'un des responsables régionaux du tourisme. Un mauvais présage en tout cas. Florence la Fière serait-elle logée à la même enseigne que les autres villes d'Italie ?

ROBERT SOLÉ.

Espagne

La Cour suprême réduit les peines des « dix de Carabanchel »

De notre correspondant

Madrid. — La Cour suprême a réduit les peines des syndicalistes membres des commissions ouvrières, connus sous le nom des « dix de Carabanchel », qui avaient été condamnés en décembre 1973 par le tribunal d'ordre public à des peines de douze à vingt ans de prison pour le délit d'« association illicite ». Le tribunal avait, en outre, estimé que les accusés étaient des « dirigeants » de ces associations, ce qui constituait pour lui une circonstance aggravante. Dans son arrêt du 15 février, la Cour suprême rejette le pourvoi en cassation présenté par les accusés, mais considère que le tribunal d'ordre public n'a pas apporté la preuve que les condamnés — parmi lesquels se trouvent le militant syndicaliste Marcelino Camacho et le prêtre ouvrier Francisco Garcia Salve — étaient des dirigeants des commissions ouvrières au moment de leur arrestation.

•

Satisfaction de l'opinion

Les dix syndicalistes ont vu ramener leur peine, pour les uns, à deux ans quatre mois et un jour de prison, et pour les autres à six ans. Les premiers, au nombre de quatre, et du fait du temps qu'ils ont passé en prison depuis juin 1972, ont quitté dès l'après-midi du samedi 15 la prison madrilène de Carabanchel. Ils étaient attendus à la porte par une centaine de personnes, en majorité ouvriers et étudiants. Dès que la sentence leur fut communiquée, les « dix de Carabanchel » cessèrent la grève de la faim qu'ils observaient depuis le 11 février, et qui avait entraîné le transfert de M. Camacho et de trois de ses camarades à l'infirmerie de l'établissement pénitentiaire.

La sentence de la Cour suprême a été accueillie avec satisfaction par la majeure partie de l'opinion espagnole. Le quotidien madrilène *Ya* (catholique conservateur, très lié à la hiérarchie) a publié, dimanche, un éditorial intitulé « La modération du tribunal suprême ». Après s'être félicité de la sentence, l'éditorialiste écrit : « *Il est difficile de considérer comme raisonnables des peines qui vont jusqu'à vingt ans de réclusion pour des délits d'association illicite sans qu'il y ait preuve de violences.* » En conclusion, le journal affirme qu'il faut modifier la législation dans ce domaine, puisque « *le tribunal suprême a donné un magnifique exemple de pondération dans l'application de la justice. Ce pourrait être là un bon point de départ pour parvenir à la modération qui est si nécessaire en ce moment* ».

A la veille de rendre leur sentence, les magistrats de la Cour suprême avaient reçu une lettre signée par quarante-sept personnalités, qui demandaient au tribunal d'exposer au gouvernement « *la nécessité de réformer la législation qui concerne les associations dites illicites* ». Parmi les signataires de cette lettre figurent Mgr Alberto Iniesta (évêque auxiliaire de Madrid), M. Francisco Fernandez Ordonez (ancien président de l'Institut national d'industrie), le président du Conseil supérieur des architectes d'Espagne, les doyens d'une dizaine de collèges de professions libérales, des hommes d'affaires, des économistes, des avocats, des professeurs d'universités et des éditeurs. — J. A. N.

● *Le général Angel Campano*, capitaine général de la première région militaire (Madrid), a déclaré, le samedi 15 février, au cours d'une cérémonie à Ciudad-Real, que l'armée ne soutiendrait pas un gouvernement subversif. Le général Campano a notamment déclaré : « *Un abattement moral et un désir souterrain de révolution et de subversion ont été perceptibles ces dernières années. Nous devons rappeler que l'armée appartient au peuple, mais non au peuple en subversion.* » « *Rien n'a changé,* a-t-il ajouté, *et c'est pour cette raison que nous renouvelons notre foi et notre loyauté envers les principes, les lois et les dirigeants de notre pays.* »

République d'Irlande

LES DÉTENUS DE L'IRA PROVISOIRE CESSENT LEUR GRÈVE DE LA FAIM

Dublin. — La grève de la faim que poursuivaient depuis six semaines douze détenus de l'aile provisoire de l'IRA pour obtenir le statut de prisonniers politiques a pris fin dimanche soir 16 février. Après deux heures de discussions avec la direction de la prison de Portlaoise, des représentants du mouvement républicain se sont rendus dans les hôpitaux de Dublin où plusieurs détenus avaient été transférés pour leur demander de mettre fin à leur grève.

C'est avec un profond soulagement que les Irlandais ont appris que les prisonniers avaient accepté. On craignait, en effet, que l'un d'eux, M. Patrick Ward, ne succombe, mettant en danger la trêve fragile qui est en vigueur depuis une semaine en Irlande du Nord.

Aucune précision n'a été donnée sur les négociations qui ont eu lieu entre les autorités irlandaises et le mouvement républicain. Un porte-parole de l'IRA provisoire a annoncé, dimanche soir, que le statut de prisonnier politique avait, en effet, été accordé aux détenus de Portlaoise, mais le gouvernement a répondu, dans un communiqué, que les concessions faites aux détenus « *ne remettaient pas en question les principes régissant leur incarcération* ».

Grande-Bretagne

PRAGUE... OU BELFAST ?

(De notre correspondant.)

Londres. — Les journaux londoniens viennent de recevoir une invitation qui, dans un premier temps tout au moins, a accéléré le pouls des rédacteurs en chef. Il s'agit, en effet, d'une conférence de presse qui doit se tenir ces jours-ci à Prague, sous les auspices de l'Internationale des étudiants communistes, et dont les objectifs peuvent paraître assez surprenants.

Un chroniqueur du « Guardian » explique l'émotion qui a animé les bureaux du respectable organe britannique en parcourant la liste des revendications qui doivent être formulées à cette rencontre dans la capitale tchécoslovaque : « Une « charte des droits civils » pour les citoyens, la fin des emprisonnements arbitraires et la consignation immédiate des troupes étrangères dans les casernes en attendant leur retrait définitif. »

Une lecture plus attentive de cette invitation, qui émane de l'Union nationale des étudiants britanniques, a cependant dissipé l'équivoque : la rencontre de Prague se situe dans le cadre de la Semaine de solidarité avec l'Irlande du Nord. Le retrait des troupes étrangères n'est pas revendiqué pour la Tchécoslovaquie, mais pour l'Ulster... — J. W.

● LA XXIII[e] SESSION DU CONSEIL NORDIQUE se tient à Reykjavik jusqu'au 20 février. Le 15 février, le Conseil a examiné les problèmes de coopération entre les pays nordiques dans le domaine de l'énergie et a pris la décision de principe de fonder une banque d'investissements.

Pour le Mouvement de l'indépendance de l'Europe

« Faute d'une volonté politique l'Europe ne peut que s'enliser »

Les assises du Mouvement pour l'indépendance de l'Europe ont adopté samedi 15 février une résolution déclarant notamment : « *La construction de l'Europe et la recherche de son indépendance sont indissociables. (...) Faute d'une volonté politique, l'Europe ne peut que s'enliser. (...) Cette volonté politique doit s'attacher : 1) en priorité à la sauvegarde des principes et des acquis de la Communauté européenne, essentiellement la préférence communautaire et le mécanisme des ressources propres ; 2) à la mise en œuvre, pour les secteurs négligés par le traité de Rome ou qui constituent désormais des problèmes urgents, d'une politique et de mécanismes européens : énergie, monnaie, espace aérien, éducation ; 3) à un développement du dialogue et des échanges avec les pays de l'Est européen, les pays producteurs d'énergie et de matières premières du tiers-monde, notamment ceux qui appartiennent à la zone méditerranéenne.* »

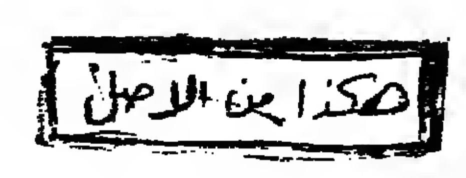
Auparavant, M. Ravennes, délégué général du mouvement, avait notamment déclaré que « *le pari de l'adhésion anglaise à la Communauté pouvait être tenté. Il a été tenté. Reconnaissons simplement qu'il a été perdu* ».

Pour M. Bettencourt, « *la décision de principe sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel en 1978 est une pièce principale du futur dispositif institutionnel* ».

M. Olivier Guichard a proposé comme fondement d'une « *communauté culturelle* » de rendre obligatoire dans toute l'Europe l'apprentissage oral de deux langues de la Communauté. On éviterait ainsi de privilégier une seule langue. Dans le même sens, M. Guichard a proposé d'harmoniser les systèmes d'éducation et de transports, les programmes d'équipement, la politique industrielle, la politique de l'environnement et la politique régionale : il a cité comme exemple la récente décision sur la libre circulation des médecins.

Clôturant les travaux, M. Edgar Faure s'est prononcé dans le même sens, ajoutant à cette liste l'Europe sociale, une charte européenne du travail. Et, a-t-il dit, « *pourquoi pas une commission Sudreau à l'échelle européenne ?* ». Si le président de l'Assemblée nationale écarte l'idée d'une défense européenne comme inutile, « *contraire à la logique de la construction européenne* », et dangereuse (en raison notamment de méfiances qu'elle susciterait en U.R.S.S.), il pense en revanche à une politique européenne de la sécurité, du désarmement et à une doctrine commune sur les grands problèmes internationaux.

● M. ROBERT GALLEY, ministre français de l'équipement, a signé récemment à Budapest avec son collègue hongrois, M. Bondor, un protocole insistant sur la « *volonté d'accélérer le développement de la coopération industrielle franco-hongroise* ». — (A.F.P.)



EUROPE

Turquie

Nouvelles agressions de militants d'extrême droite contre les enseignants de gauche

De notre correspondant

Ankara. — Un mort, vingt-neuf blessés dont dix sérieusement atteints, plusieurs boutiques et bureaux appartenant à des personnalités connues pour leurs sympathies de gauche saccagés, ainsi que le siège local du parti républicain du peuple : c'est le bilan des incidents qui ont eu lieu le 16 février à Malatya, dans l'est de l'Anatolie, où des militants armés de l'extrême droite ont ouvert le feu sur des instituteurs qui avaient organisé une manifestation en vue de protester contre la « *cherté de la vie et les pressions fascisantes* » dont ils sont victimes.

Le 15 février, la ville avait été le théâtre d'incidents analogues. Plusieurs milliers de manifestants armés de bâtons et scandant « *A bas les communistes !* », « *La Turquie musulmane !* », « *Les communistes à Moscou !* » s'étaient livrés à des actes de vandalisme, saccageant plusieurs librairies vendant des ouvrages de gauche, un restaurant et des cafés.

Le même jour, dans les chefs-lieux de sept autres départements anatoliens, notamment à Afyon, Tokat, Bingol, Adiyaman, Kahraman, Maras, Mus, le même scénario s'est répété : des provocateurs ont ameuté la foule en criant : « *Les communistes vont s'attaquer aux mosquées !* ». Ensuite, les manifestants se sont lancés contre les « Tob-Der » (sièges de l'association d'entraide des instituteurs), les librairies, les sièges locaux du parti républicain du peuple, les bureaux et boutiques de personnes réputées de gauche ou appartenant au parti républicain du peuple.

L'association d'entraide des instituteurs avait décidé récemment d'organiser dans plus de cinquante départements turcs des réunions publiques et des manifestations afin d'attirer l'attention de l'opinion sur les difficultés matérielles et politiques auxquelles elle se heurte.

Les départements où se sont produits des incidents sanglants comptent parmi les moins développés de Turquie. Les militants d'extrême droite peuvent y exploiter plus facilement, au nom des principes de l'islam, des sentiments des petits commerçants et artisans foncièrement hostiles au communisme. En revanche, les réunions d'instituteurs ont pu se dérouler sans incidents dans des départements plus importants comme Istanbul, Ankara, Izmir, etc.

L'ancien premier ministre, M. Ecevit, a qualifié dimanche, à l'issue d'une réunion extraordinaire du comité central du Parti républicain du peuple, les agissements de l'extrême droite de « *révolte contre l'autorité de l'Etat* ». « *Une minorité politique visant à s'emparer de l'Etat par la force est ouvertement entrée en rébellion contre les autorités* », a-t-il dit. M. Ecevit a également accusé le gouvernement de ne pas prendre de mesures appropriées afin de faire respecter la liberté d'expression prévue par la loi et de ne pas avoir su empêcher les agressions perpétrées à l'encontre des progressistes. Il a accusé le gouvernement de se contenter de ne faire arrêter que des « comparses » et non les vrais coupables.

ARTUN UNSAL.

Dans une interview à « Newsweek »

LE MINISTRE TURC DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AFFIRME QUE SON PAYS POURRAIT FERMER LES BASES AMÉRICAINES.

La Turquie pourrait décider de fermer une partie ou même la totalité des bases américaines situées sur son territoire pour répondre à la « trahison » que représente la suspension de l'aide militaire des Etats-Unis, a déclaré M. Melih Esenbel, ministre turc des affaires étrangères, dans une interview publiée dimanche par l'hebdomadaire américain *Newsweek*.

« *L'aide militaire américaine*, a-t-il dit, *ne peut être considérée comme une mesure de faveur. Pour 90 millions de dollars* (387 millions de francs) — *une somme insignifiante à l'heure actuelle — les Etats-Unis et l'OTAN s'assurent une des meilleures affaires du monde en matière de sécurité. Vous avez beaucoup plus à perdre que nous les Turcs... La Turquie contrôle le détroit des Dardanelles*, d'*une importance stratégique vitale, et a permis l'installation* d'une *vingtaine de stations américaines d'écoute et de repérage près de la côte de la mer Noire et en Turquie orientale. Vous êtes* d'accord *pour estimer qu'il s'agit là d'une contribution « inestimable » de la part de la Turquie. Ou bien certains membres du Congrès américain ont été mal informés, ou bien ils ont fait quelque chose d'irresponsable qui a mis en danger tout le système défensif* de *l'alliance occidentale.* »

M. Esenbel a ajouté : « *Notre gouvernement se prépare à la prochaine mesure à l'encontre de ces installations mixtes. Une liste de mesures graduelles est à l'étude. Croyez-moi, il ne s'agit pas d'un bluff* » Le ministre turc des affaires étrangères a enfin déclaré que son gouvernement exigerait également le départ de la mission d'aide américaine, mais qu'il n'avait pas l'intention de se retirer de l'OTAN ou de signer avec l'Union soviétique un pacte de non-agression. A propos de l'Etat chypriote turc autonome, M. Esenbel a déclaré : « *C'est une décision irrévocable.* »

Portugal

LE PERSONNEL D'UN QUOTIDIEN DESTITUE LE DIRECTEUR

Le personnel de la Société nationale de typographie, propriétaire du grand quotidien du matin *O Seculo*, a décidé vendredi soir 14 février, en assemblée générale, de destituer le directeur du journal, M. Manuel Figueira, et de nommer le journaliste Adelino Tavares Da Silva directeur intérimaire.

Le personnel exige, d'autre part, que le Mouvement des forces armées garantisse leur droit au travail et que l'Etat intervienne dans l'administration du journal, « *sans préjudice du contrôle que les travailleurs exercent sur la production* ».

Cette décision a été prise à la suite d'un rapport établi par la « commission de travailleurs » sur les problèmes économiques de l'entreprise, auxquels, selon la commission, d'administration « *se montre incapable d'apporter une solution* », menaçant ainsi la garantie de l'emploi de plus de huit cents personnes. La situation au *Seculo* est actuellement à l'étude au ministère de l'information et une commission de trois délégués du gouvernement, parmi lesquels un militaire, pourrait être nommée pour prendre en charge l'administration du journal. Celui-ci continue de paraître et portait, samedi matin, le nom du directeur intérimaire.

Union soviétique

- LE POETE ALEXANDRE GLAZER, qui avait été l'un des organisateurs à l'automne des expositions de peinture non conformiste, a quitté l'U.R.S.S. dimanche 16 février. Il a pu emporter quatre-vingts toiles de sa collection. Il compte se rendre à Londres. — *(Reuter.)*

Chypre

L'U.R.S.S. DÉNONCE LES « INITIATIVES UNILATÉRALES » DES DIRIGEANTS CHYPRIOTES TURCS.

Athènes *(A.F.P.)*. — M. Glafcos Clèridès, président du Parlement chypriote, accompagné du vice-président du Parlement, M. Tassos Papadopoulos, et du ministre des affaires étrangères chypriote, M. Jean Christofidis, s'est rendu le dimanche 16 février à New-York.

Au siège de l'ONU, la délégation chypriote doit prendre des contacts avec les représentants des pays membres du Conseil de sécurité avant de saisir celui-ci d'un projet de résolution au sujet de la création unilatérale à Chypre d'une administration autonome chypriote turque.

M. Clèridès est chargé par les gouvernements d'Athènes et de Nicosie de demander au Conseil de sécurité de prendre des « *mesures pratiques* » pour l'application des résolutions antérieures ou futures des Nations unies concernant Chypre.

La délégation chypriote aux Nations unies vient de recevoir l'appui de l'Union soviétique, qui, dans une déclaration autorisée de l'agence Tass diffusée dimanche après-midi, « *exige, face aux événements de Chypre, la mise en œuvre urgente de la totalité des résolutions de l'ONU* ».

L'Union soviétique, après avoir renouvelé son soutien au gouvernement légitime de Chypre et rappelé qu'elle s'est prononcée en faveur de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité de l'île, stigmatise les « *initiatives unilatérales* » des dirigeants chypriotes turcs. La déclaration note que « *ces actions visent à considérer la situation résultant de l'ingérence armée étrangère dans les affaires de Chypre comme* un *fait accompli* ».

« *Cette action*, poursuit le document, *se situe au moment où des pourparlers se tenaient entre les deux communautés à Nicosie en vue de déboucher sur un règlement juste et mutuellement acceptable des questions concernant la structure de l'Etat chypriote. Ainsi se trouve-t-on en présence* d'*une nouvelle tentative de certains milieux de l'OTAN pour torpiller le processus de règlement et assurer le partage de l'île au détriment des intérêts du peuple chypriote.* »

Le document souligne que « *ces actions sont en contradiction directe avec les résolutions de l'ONU*. Il se prononce pour un « *examen du problème chypriote au sein de larges assises internationales et la convocation* d'*une conférence représentative sous l'égide de l'ONU* ».

ASIE

Corée du Sud

L'opposition résolue à poursuivre la lutte contre le régime du président Park

Le président sud-coréen, M. Park Chung Hee, a annoncé, le samedi 15 février, que tous les prisonniers politiques incarcérés l'an dernier, à l'exception des communistes et de leurs sympathisants, seraient libérés « immédiatement ». Deux cent trois personnes ont été arrêtées en 1974 pour opposition à la Constitution et au gouvernement. Sur ce total, vingt-deux personnes sont considérées comme étant « communistes ou sympathisants ».

Le président Park a déclaré qu'il prenait cette mesure après que la légitimité du régime eut été confirmée massivement par le peuple à l'occasion du référendum du 12 février. Dimanche soir, cent trente personnes — parmi lesquelles le poète Kim Chi Ha, arrêté au printemps 1974 — avaient été libérées.

De notre envoyé spécial

Séoul. — Au lendemain du référendum du 12 février, deux voies paraissent ouvertes au président Park : celle de la modération et celle de la répression. L'une et l'autre auraient des partisans au sein du parti gouvernemental. La modération serait prêchée, entre autres, par le premier ministre, M. Kim Chong Pil. Mais celui-ci serait en perte de vitesse. Les ultras du parti, au contraire, estimeraient que le président peut maintenant faire preuve de la plus grande fermeté. Leur inquiétude serait grande, autant que leur fureur, devant l'audace avec laquelle l'opposition a bravé l'interdiction de faire campagne contre le référendum. La police et la justice ont évité de sévir pour ne pas alourdir le climat avant le scrutin. Mais il serait temps, à leurs yeux, d'en finir avec cette indulgence, à la faveur de laquelle on a vu le journal *Dong a Ilbo* critiquer impitoyablement la Constitution et le régime, les adversaires de celui-ci agir en liberté et les milieux chrétiens se présenter comme un élément moteur de l'opposition.

Le président Park n'a indiqué ses intentions que dans une phrase ambiguë. « *Je vais élaborer*, a-t-il dit, *un système politique au-dessus des partis, fondé sur l'harmonie nationale.* » A première vue, il a choisi ainsi la voie de la modération. Mais sa déclaration implique que les partis n'auront pas leur place dans ce système et que l'initiative viendra du président.

L'opposition peut difficilement l'accepter. Elle est résolue à continuer, plus énergiquement que jamais, la lutte pour abattre le président et restaurer un régime démocratique.

Les positions des deux camps au sujet de l'ouverture d'un dialogue, telles qu'elles nous ont été exposées par les responsables, sont rigoureusement opposées. Pour le président du bureau politique du parti gouvernemental, M. Park Joun Kyu, la condition première d'un dialogue est le maintien de la Constitution, donc du président, deux points que le référendum a d'ailleurs tranchés. De son côté, M. Kim Dae Jong, héros de la résistance au régime, nous a déclaré qu'il ne rejetait pas l'idée d'un dialogue, mais que l'opposition ne cessera que quand elle aura atteint deux objectifs : la révision de la Constitution et la démission du président. « *Malheureusement, celui-ci veut un pouvoir de durée indéfinie et ne s'en ira pas*, a-t-il ajouté. *Tant qu'il est là, une collaboration est impossible. Finalement, il sera forcé de revenir à la répression.* »

M. Kim Young Sam, président du nouveau parti démocratique (N.P.D.), nous a exprimé sa volonté de continuer la lutte.

Un front commun des forces d'opposition a été créé, nous a annoncé M. Kim Young Sam, en reconnaissant que les divers groupes d'opposants au régime ont manqué de coordination jusqu'à maintenant. Le nouveau parti démocratique, qui compte, dit-il, six cent mille membres, aura un rôle important dans cette tâche d'unification.

Les résultats du référendum ne sont pas faits pour diminuer l'ardeur de l'opposition. Les chiffres montrent, en effet, que, sur 16,7 millions d'inscrits, les « non », les abstentions et les bulletins nuls donnent un total de 6,7 millions. Autrement dit, un peu plus de 40 % des électeurs n'ont pas accepté de dire oui.

ROBERT GUILLAIN.

UN NAVIRE NORD-CORÉEN EST COULÉ PAR LES FORCES SUD-CORÉENNES

Tokyo (A.F.P., Reuter). — La radio de Pyongyang a accusé, dimanche 16 février, la marine sud-coréenne d'avoir coulé samedi un navire nord-coréen et a affirmé qu'il s'agissait là d'un « acte de piraterie ». Un communiqué publié la veille à Séoul avait annoncé que l'aviation et la marine avaient coulé un bateau-espion nord-coréen de 50 tonnes qui, selon le communiqué, tentait de s'infiltrer dans les eaux territoriales sud-coréennes.

Selon la radio de Pyongyang, le bâtiment nord-coréen a été victime de mauvaises conditions météorologiques et était à la dérive au moment où il a été attaqué par la marine et l'aviation de Séoul.

Selon des informations en provenance de Séoul, un homme d'équipage a été fait prisonnier par les forces sud-coréennes. Le chef du contre-espionnage de Séoul a déclaré qu'il s'agissait d'un haut responsable de la police secrète nord-coréenne.

A TRAVERS LE MONDE

Chili

- M. CARLOS ALTAMIRANO, secrétaire général du parti socialiste chilien, a rejeté, le vendredi 14 février à Mexico, l'idée de former un gouvernement chilien en exil.

Chine

- LE VICE-MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES D'U.R.S.S., M. Leonid Ilytchev, le principal négociateur soviétique aux conversations frontalières avec la Chine, qui a regagné Pékin la semaine dernière après une absence de plus de six mois, a tenu une première réunion, le samedi 15 février, avec son homologue chinois, M. Han Nien-lung.

Colombie

- LE CONSUL DES PAYS-BAS A CALI, enlevé le 31 janvier par des guérilleros, serait échangé contre un ancien militant du groupe pro-soviétique des forces armées révolutionnaires de Colombie, M. Jaime Tarcisio Guaracas, détenu depuis 1971, indique-t-on dans des milieux bien informés. Deux mille soldats et policiers fouillent la région de Cali pour retrouver M. Erik Leupin. — *(A.F.P.)*

Italie

- UN ODRE DE GRÈVE GÉNÉRALE de dix minutes dans la région romaine a été lancé, lundi 17 février, par les syndicats pour protester contre la tentative d'assassinat perpétrée, samedi, contre M. Francesco Gallnppi (social-démocrate), conseiller général du Latium, grièvement blessé par l'explosion d'une bombe dans sa voiture. — *(Reuter.)*

Tchad

- ACCUSEE D'AVOIR TENTE D'ELIMINER PHYSIQUEMENT LE CHEF DE L'ETAT TCHADIEN, le président Tombalbaye, Mme Kaltouma Guembang, ancienne présidente des femmes du parti progressiste tchadien, sera jugée en compagnie de ses complices le 24 février, a annoncé, le samedi 15 février, un communiqué du ministère de la justice à N'Djaména. — *(Reuter.)*

POLITIQUE

A RENNES

Les Jeunes Giscardiens ont voulu mettre en évidence leur volonté de réforme

Né en juin 1974 du regroupement des Jeunes Républicains indépendants et des comités de soutien mis en place pendant la campagne présidentielle de M. Giscard d'Estaing, le mouvement Génération sociale et libérale a réuni pour la première fois son conseil national samedi 15 et dimanche 16 février à Rennes. (Le premier congrès avait eu lieu le 28 septembre 1974 à Paris.)

Par le choix des sujets débattus (réforme du service national, politique universitaire, politique à l'égard des travailleurs immigrés) et aussi par la teneur des interventions, cette manifestation a témoigné de la volonté des anciens J.R.I. et de ceux qui les ont rejoints de se défaire de l'image de jeunes bourgeois modernes mais conservateurs qui a été longtemps la leur. Les cadres de la G.S.L. ont au contraire voulu montrer leur appétit de réforme et leur intention de contrebattre — y compris au sein même du mouvement giscardien — certaines pesanteurs antiréformistes (sensibles notamment au niveau des élus). Parmi ces jeunes gens, nombre d'ambitions électorales s'affirment déjà, que les dirigeants des républicains indépendants — le grand parti frère — ont promis de favoriser.

Génération sociale et libérale revendique vingt mille sympathisants regroupés en quatre-vingt-dix comités départementaux.

N.-J. B.

De notre envoyé spécial

Samedi, M. Michel d'Ornano a présidé le déjeuner du conseil national. Le ministre de l'industrie et de la recherche a notamment déclaré, à cette occasion, à propos de l'alliance des partis de gauche : *« Il y a l'opposition réaliste faite d'hommes généreux, objectifs, soucieux d'agir. Que font-ils, je me le demande, sur le rivage ? Comment peuvent-ils accepter encore d'être liés par un catéchisme démodé qu'on leur demande presque de réciter pour voir s'ils ont toujours la foi ?*

Dans l'après-midi, M. Dominique Bussereau, président de Génération sociale et libérale, a souligné le caractère réformiste de l'engagement politique de son parti, et la nécessité au sein du mouvement giscardien de l'existence d'un mouvement spécifique de jeunes. M. Bussereau a annoncé l'intention de son mouvement de participer au débat sur la réforme de l'entreprise et il a déclaré, à propos du service national : *« Le pourrissement n'est plus acceptable. La transformation du service national doit accompagner la transformation de la société tout entière. Nous demandons un service national différencié qui retrouve son caractère militaire et ses principes de justice et d'universalité. »*

Le grand timonier

M. Philippe Augier, ancien président des Jeunes Républicains indépendants, « président fondateur » de G.S.L., a affirmé : *« C'est sur le projet d'un nouveau modèle de société que nous nous sommes rassemblés autour de Valéry Giscard d'Estaing. Giscard est à la barre. Lui aussi est un grand timonier. Il a entrepris une longue traversée vers une société modèle. Affirmez-vous à ses côtés comme un équipage fidèle et responsable. »*

Après M. Jean-Pierre Raffarin, secrétaire national de la formation qui a regretté que trop de jeunes souffrent de la situation de l'emploi (en particulier par défaut de formation professionnelle), M. Jean-Pierre Dagorn, président du comité départemental d'Ille-et-Vilaine, a noté : *« Mobiliser les jeunes modérés n'est pas une entreprise aisée. Elle est aussi difficile que mobiliser la majorité silencieuse. »*

M. Bernard Lehideux, secrétaire national de la Fédération des républicains indépendants, a fait état de l'ambition de la F.N.R.I. de devenir, sous la présidence de M. Michel Poniatowski *« le premier parti de France »*. M. Albert Voilquin, député des Vosges, président de la commission de défense nationale de l'Assemblée nationale, a déclaré, à propos de la situation au sein de l'armée : *« Nous devons essayer de comprendre ce que reflètent les récentes manifestations [des soldats du contingent].*

M. Jacques Dominati, secrétaire général de la F.N.R.I., a affirmé : *« Nous voulons devenir un grand mouvement populaire (...), mais, s'il est vrai que nous aspirons à être un jour les premiers, nous ne voulons pas être seuls. (...) L'émulation avec nos amis de la majorité ne doit pas nous inciter à mener contre eux une course de vitesse. »*

a encore souligné : *« Il faudrait que les rapports entre la majorité et l'opposition soient marqués par une certaine bonne humeur. C'est vrai, nous sommes prêts à collaborer avec les socialistes, s'ils le veulent. Mais nous n'avons pas besoin d'eux ; Valéry Giscard d'Estaing n'est pas au pouvoir pour deux ou trois ans, mais pour sept ans. »*

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux immigrés — qui sera applaudi à plusieurs reprises avec insistance, notamment quand il affirmera : *« Il faut bannir de notre vocabulaire le mot de « modérés »*, — conseille aux membres du G.S.L. : *« Partout où vous êtes, rencontrez ceux qui ne sont pas de la majorité. Rencontrez les jeunes socialistes. Demandez-vous si le fossé qui sépare majorité et opposition est justifié (...). Je suis surpris de la maladresse qui consiste à dire que* « le P.S. » doit rejoindre la majorité ». *Ce qu'il faut dire, c'est que, un jour, ce qui nous séparera des socialistes sera infime et qu'entre les socio-libéraux et les libéraux-sociaux la différence est mince. »*

Enfin, M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités, a déclaré : *« Vous êtes les jeunes pour Giscard (vous êtes aussi les jeunes de Giscard). Votre tâche sera rude. (...) Vous n'avez pas le droit d'être un groupuscule ni même un mouvement de moyenne importance. (...) N'hésitez pas à accueillir ceux qui, autrefois, ont eu d'autres engagements politiques, mais qui poursuivent maintenant la même espérance que vous. N'hésitez pas à accueillir ceux qui militent en dehors du terrain politique dans les associations, les syndicats, mais qui, comme vous, veulent transformer la société française. (...)*

» Vous devez être présents partout là où il est possible de soutenir l'action de votre président. Vous devez prendre des responsabilités dans les lycées, les universités, les entreprises, en vous présentant aux élections qui y sont organisées. Vous devez militer dans les syndicats étudiants ou professionnels, dans les associations de toute nature. »

M. Soisson a conclu en promettant, au nom de la direction de la F.N.R.I., qu'une place serait laissée aux membres de G.S.L. dans les rangs des candidats giscardiens lors des consultations électorales à venir.

Dimanche matin, le conseil national de G.S.L. a débattu en commission puis en séance plénière des questions d'organisation d'implantation et d'information du mouvement.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EST PRÊT A « DISCUTER DES QUESTIONS IMPORTANTES » AVEC LES DIRIGEANTS DE L'OPPOSITION

M. Valéry Giscard d'Estaing a indiqué, dimanche soir 16 février, au micro d'*Europe 1*, qu'il n'avait pas renoncé à inviter à l'Elysée les dirigeants de l'opposition. *« Pour l'avenir*, a-t-il dit, *plutôt que de choisir une circonstance favorable, il faut choisir un sujet qui en vaille la peine. Je comprends très bien que les dirigeants de l'opposition ne veuillent pas être pris dans une sorte de piège de courtoisie et qu'ils aient le sentiment qu'il s'agit d'une opération destinée à l'opinion publique plus qu'à eux-mêmes.*

Le divorce

S'il y a [...] des questions importantes qui mériteraient d'être discutées avec les dirigeants de l'opposition, et si j'aperçois de leur part le désir de le faire, je leur renouvellerai certainement cette invitation. »

Le chef de l'Etat a confirmé qu'il demanderait au conseil des ministres, mercredi 19, de compléter le projet de loi sur le divorce, en particulier pour le paiement des pensions alimentaires (le *Monde* daté 16-17 février). *« Nous ferons le nécessaire*, a-t-il ajouté, *pour que le Parlement ait tout le temps pour discuter à fond le problème. Il faut que toutes les thèses puissent s'exprimer. L'ancienne méthode qui consistait à vouloir faire des réformes à l'emporte-pièce, où le gouvernement décidait tout seul et invitait le Parlement à adopter son projet dans un délai très court, ne me paraît pas correspondre à la bonne méthode. »*

M. Poniatowski : pour la « transformation sans rupture »

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, président de la Fédération nationale des républicains indépendants, est intervenu, samedi 15 février, devant l'assemblée générale des clubs Perspectives et Réalité. Après avoir invité ses hôtes à ne pas transformer leur organisation en parti politique, il leur a donné pour mission d' *« interroger l'avenir, de le préparer et de soutenir la politique de transformation de la société française entreprise par Valéry Giscard d'Estaing »*. Tout en jugeant *« notre civilisation très supérieure aux solutions marxistes »*, le président de la F.N.R.I. a insisté sur la nécessité des réformes, notamment dans les entreprises et l'administration. Il s'est en outre prononcé, dans le cadre de la lutte contre la *« pauvreté »* dont sont victimes quatre millions de Français, pour la création d'un *« impôt négatif pour toutes les personnes, pourvues d'un emploi mais ne touchant pas une rémunération minimale »*.

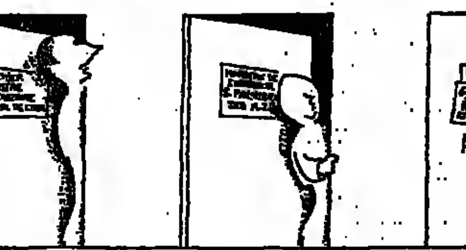
En ce qui concerne le rapport Sudreau, que M. Poniatowski a jugé *« audacieux mais équilibré, imaginatif mais réaliste »*, le ministre d'Etat a souligné :

« Si l'entreprise se fige, si elle demeure immobile, son anachronisme conduira à une remise en cause contraire à son intérêt, à son efficacité et au rôle utile et nécessaire qu'elle doit jouer dans notre société (...). Vous devez en débattre. Votre discussion sera un prélude à celle qui va s'ouvrir dans le pays.

M. Poniatowski a en outre insisté sur la nécessité d'une réforme parallèle de l'administration, et il a conclu :

» Entre l'immobilisme sans espoir et l'aventure sans retour, il nous est proposé la transformation sans rupture (...).

» Le président de la République engage notre pays dans une grande entreprise délicate de transformation. A nous de le comprendre, à nous de l'aider. de l'aider aussi à ce que ces changements dont nous n'apercevons que les tout débuts soient compris et conduits avec mesure, sérénité et méthode. Toute période de rapide évolution et de grand progrès est une période d'incertitude où le désordre menace sa réussite. »



(Dessin de PLANTU.)

M. Fourcade président des clubs Perspectives et Réalités

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, maire de Saint-Cloud, a été élu samedi après-midi 15 février à la présidence de la Fédération des clubs Perspectives et Réalités. Il succède à ce poste à M. Xavier de la Fournière.

M. Philippe Pontet, directeur du cabinet de M. Norbert Ségard ministre du commerce extérieur, a été reconduit dans ses fonctions de secrétaire général, M. Georges de Brémond d'Ars dans celles de secrétaire général adjoint. Le comité directeur des clubs — qui a élu M. Fourcade — compte, depuis samedi, quarante-cinq membres au lieu de vingt-quatre. Dans ses rangs, figure Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat à la condition pénitentiaire fondatrice des club de Nîmes.

Avant l'élection de M. Fourcade, M. Xavier de la Fournière avait déclaré : *« Il nous faut un président appelé à devenir très vite un homme d'Etat. »* M. Philippe avait affirmé : *« Il s'agit pour nous de rassembler autour des idées libérales du président de la République des hommes nouveaux, que j'appellerai les nouveaux leaders d'opinion, qui souhaitent, sans prendre d'engagements partisans trop précis, participer à la vie politique de ce pays. »*

L'« émulation » au sein de la majorité

(Suite de la première page.)

C'était une nécessité née de l'impossibilité dans laquelle ils s'étaient finalement trouvés — malgré leurs efforts en ce sens au lendemain de l'élection présidentielle — de regrouper autour d'eux les partis centristes qui avaient appuyé la candidature de M. Giscard d'Estaing.

Deux semaines après le congrès qui donna le départ à cette nouvelle politique, on constate que l'offensive des leaders giscardiens ne se limite pas à la seule opération de rénovation de la Fédération nationale des républicains indépendants mais qu'une entreprise plus vaste est en cours. Une entreprise qui témoigne, chez les lieutenants de M. Valéry Giscard d'Estaing, du souci d'assurer au chef de l'Etat l'appui parlementaire et « logistique » nécessaire à la réalisation des réformes annoncées, mais qui traduit aussi la préoccupation, si ce n'est l'inquiétude, que commence à leur inspirer la difficulté de cette tâche, compte tenu du conservatisme encore vivace chez nombre de partisans du chef de l'Etat.

A Rennes, samedi et dimanche, c'est le mouvement Génération sociale et libérale — né du regroupement de Jeunes Républicains indépendants et des comités de soutien à M. Giscard d'Estaing — qui a bénéficié des encouragements apportés par un ministre, deux secrétaires d'Etat et M. Jacques Dominati, secrétaire général de la fédération. Déplacement non négligeable d' « autorités » giscardiennes dont l'objectif était de donner quelque éclat à la première réunion du conseil national d'une organisation nouvelle ayant son rôle à jouer dans le dispositif actuellement mis en place.

A la fois réserve de militants, moyen de pénétration en milieu jeune — notamment dans les universités — et premier degré de formation politique, le mouvement Génération sociale et libérale répond aussi à deux autres nécessités : armer, autant que faire se peut, les Républicains indépendants pour le pari que constitue l'abaissement de la majorité électorale à dix-huit ans et promouvoir un mouvement plus riche en éléments de progrès, ne monnayant pas leur soutien à la volonté de changement du président de la République et susceptibles de briguer des mandats électoraux en portant plus fièrement que certains de leurs aînés l'étendard de la réforme.

Les militants de G.S.L. ont été encouragés, à Rennes, dans leur volonté de participer à tous les débats en cours sur la réforme du service national ou de l'entreprise, et il leur a été maintes fois suggéré d'être ceux grâce auxquels certains éléments modérés de l'opposition pourraient être attirés vers la majorité. *« Soyez présents partout »*, leur a dit M. Soisson. *« Rencontrez les jeunes socialistes »*, a conseillé M. Paul Dijoud. La teneur des débats et l'accueil réservé à ces encouragements laissent penser en tout cas que le mouvement héritier des J.R.I. ne devrait pas se sentir étranger à cette tâche.

Les clubs

Deuxième volet de l'entreprise: les clubs Perspectives et Réalité. Fondés en 1966, ils avaient été la *première manifestation* du désir de M. Giscard d'Estaing d'acquérir une dimension nationale. Leur objectif était — et est toujours — d'attirer dans la mouvance giscardienne des cadres, des responsables et des intellectuels soucieux de ne pas se marquer d'une étiquette politique partisane. Ils n'ont pas toujours eu le rayonnement politique qu'auraient pu attendre certains de leurs promoteurs, et en particulier ne furent peut-être pas véritablement le « vivier » de militants et de cadres que l'on a si souvent voulu voir en eux. En revanche, durant la campagne présidentielle, ils jouèrent un rôle actif en assurant sur l'ensemble du territoire (il existe quelque cent vingt clubs) des amorces de comités de soutien bien utiles compte tenu de la légèreté de l'appareil militant de la F.N.R.I.

Le handicap des clubs est d'avoir souvent donné l'image d'un giscardisme un peu « grand bourgeois » marqué de bonne éducation et de conservatisme. On a pu constater vendredi soir 14 février, au cours de la « table ronde » sur la réforme de l'entreprise, que les idées de changement étaient loin de faire l'unanimité dans ce milieu-là. Les interventions du ministre du travail, jugées sans doute un peu « ouvriéristes », provoquèrent quelque chahut et le succès alla plutôt aux orateurs qui, comme le représentant des petites et moyennes entreprises, prodiguèrent quelques mises en garde contre une volonté de réforme trop affirmée.

L'élection — souhaitée par MM. Giscard d'Estaing et Poniatowski — de M. Jean-Pierre Fourcade à la présidence des clubs a donc, sans doute, pour premier objectif leur réactivation et leur réorientation dans un sens plus favorable à l' *« ère nouvelle »*. (Le nouveau président ne laisserait d'ailleurs pas d'être quelque peu inquiet sur les dispositions de ses nouvelles « ouailles » à se montrer progressistes.)

Enfin, l'accession du ministre de l'économie et des finances à un poste qui peut être pour lui un « marchepied » politique entre dans le troisième volet de la stratégie : promouvoir des hommes, faire émerger une nouvelle génération de responsables politiques. Après tout, les « têtes » giscardiennes sont peu nombreuses et les réserves en la matière non encore évaluées. L'adhésion de M. Denlau aux républicains indépendants — adhésion à laquelle le nouveau secrétaire d'Etat a été vivement incité — relève sans doute du même effort de recrutement au sommet.

A n'en pas douter, les dirigeants giscardiens sont en train de tenter de donner un contenu précis à leur projet de *« mouvement véritablement populaire »* en ne limitant pas leur ambition à la seule promotion du parti mais, parallèlement, en lançant un mouvement de jeunes et en donnant aux clubs la possibilité de trouver un rayonnement national, tout cela allant de pair avec la mise en avant d'un nouveau personnel politique.

Stratégie ambitieuse, car — les leaders en sont conscients — les pesanteurs anti-réformistes sont considérables dans le courant giscardien, mais stratégie nécessaire si l'on ne veut pas laisser à d'autres le rôle de principal soutien du réformisme présidentiel, ce qui serait tout de même vexant.

Or les « autres », en l'occurrence les gaullistes, ne se privent pas de caracoler aux premières lignes du progressisme : en se disant certains de rester *« les plus forts »* dans la majorité, en dénonçant les *« composantes droitières »* de celle-ci, en ironisant sur les prétentions des républicains indépendants à devenir les interlocuteurs des socialistes, en faisant bien meilleur accueil que les clubs Perspectives et Réalités au rapport Sudreau et en multipliant, comme l'a fait samedi M. Chirac devant les gaullistes de gauche, les références participationnistes et les professions de foi « sociales ». Le premier ministre n'a-t-il pas affirmé que le rapport Sudreau ne pouvait être qu'une première étape, qu'il fallait transformer les conditions matérielles du travail et qu'il n'y aurait pas de « pause sociale » ?

Créer un vaste mouvement giscardien est la tâche à laquelle se sont attelés les proches du chef de l'Etat. *« Nous allons devenir le premier parti de France »*, a proclamé, samedi à Rennes, un dirigeant de la F.N.R.I. Restent deux difficultés : y parvenir vraiment et faire que ce parti soit effectivement le plus apte à soutenir les desseins réformistes du président de la République.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

Une règle du jeu pour la majorité

(Suite de la première page.)

Ainsi, ceux qui, aujourd'hui, au sein de la majorité, contestent l'édification d'une « société libérale avancée » sont en contradiction avec eux-mêmes, dans la mesure où ils ont soutenu la candidature de V.G.E., qui en a fait une de ses orientations fondamentales.

La majorité parlementaire, pour être la majorité, doit être pluraliste. La majorité présidentielle est, en effet, composée de familles et de tendances politiques diverses — ne serait-ce que par le caractère personnel de l'élection — et incapables de se confondre. Ainsi, les R.I. ont accueilli des Français qui se méfiaient de l'U.D.R., sans pour autant la récuser ; ainsi, l'U.D.R. accueille des Français qui se méfient de V.G.E., sans pour autant le combattre ; ainsi, les centristes ont accueilli des Français qui étaient hostiles au gaullisme, sans vouloir pour autant s'opposer, comme la gauche, à notre société. Les trois mouvements ont exercé un effet d'entraînement et jouent un rôle d'accueil essentiel. Aucun d'eux ne peut prétendre, à lui seul, assurer un monopole au sein de la majorité : à vouloir le faire, il transformerait cette majorité en minorité. Le centrisme lui-même, troisième pilier indispensable de la majorité, ne peut se concevoir sans une diversité. Il est en effet un agrégat de familles caractérisées d'origines diverses qui ne peuvent vivre que dans le pluralisme : comment confondre les militants de la démocratie chrétienne avec ceux du radicalisme ? Aussi, toute tentative de vouloir regrouper le centrisme autour de l'une de ses composantes, au détriment des autres, est-elle vouée à l'échec. Seul le respect de sa diversité est fécond.

Dès lors qu'il existe une majorité fidèle à l'égard du président, celui-ci n'a pas de raison de marquer une préférence à l'égard de tel ou tel parti de sa majorité. Bien plus, il n'est pas souhaitable qu'il y ait expressément un parti du président : il ne pourrait en résulter que l'affaiblissement de la majorité présidentielle elle-même, dans la mesure où les autres composantes de la majorité en éprouveraient quelque frustration et seraient tentées par l'indiscipline. L'expérience passée en témoigne : de Gaulle n'a jamais donné de place privilégiée à l'U.D.R. Pourtant, la majorité a eu du mal à s'élargir — et parfois à s'unir, — parce que les partis croyaient le contraire. *« Un parti pour le président, et non un parti du président »*, a dit M. Michel Poniatowski, président des R.I. Affirmant ainsi son sens politique, il refuse de bénéficier d'un rôle privilégié que les R.I. pourraient revendiquer. Les seuls privilèges sont ceux auxquels donnent droit la loyauté et l'efficacité dans le soutien de l'action du président.

L'émulation au sein de la majorité ne peut être que bienfaisante, dès lors que la règle du jeu est clairement établie et respectée. Rien ne serait plus dangereux qu'une majorité morne et terne. Et comment mieux lui donner la vie, si ce n'est par la concurrence entre les formations qui la composent.

Dans un système où le président de la République constitue le pôle autour duquel tourne la vie politique, le président a besoin d'une majorité et non d'un parti. Dans un pays où l'histoire, s'ajoutant au tempérament national, a multiplié les tendances et les familles d'esprit, cette majorité ne peut être que composite, à défaut de quoi elle risquerait de ne plus être la majorité. Le président, de son côté, fidèle à son contrat majoritaire, ne prend en considération que le soutien qui lui est apporté. L'équilibre à rechercher repose sur la loyauté réciproque, qui exclut les procès d'intention, comme les rancunes et les vendettas. Telle est la règle du jeu nécessaire au bon fonctionnement du système.

ALBIN CHALANDON.

En Moselle

RÉÉLECTION DE CINQ CONSEILS MUNICIPAUX

Les maires sortants et les conseillers municipaux de Faulquemont, Créhange, Vahl-lès-Faulquemont, Adelange et Boustroff ont été réélus, dimanche 16 février, au premier tour, à l'exception d'un conseiller, à Vahl-lès-Faulquemont où un second tour aura lieu dimanche 23 février.

Pour protester contre la fermeture définitive de la mine de charbon de Faulquemont, le 27 septembre dernier, ils avaient adressé leur démission collective au préfet de la Moselle.

A Faulquemont, le maire sortant, M. Joseph Bastian (P.S.), ancien délégué mineur, militant syndicaliste C.F.D.T., qui présentait une « liste unique d'union démocratique pour la défense et l'industrialisation de Faulquemont », a obtenu 1 491 voix sur 1 853 votants, 1 630 suffrages exprimés et 3 273 inscrits. La moyenne obtenue par chacun des vingt-trois conseillers s'est élevée à 1 453 voix.

A Créhange, le maire sortant, M. Lucien Borger, directeur d'école, qui présentait une « liste unique de défense et d'expansion communale », a obtenu 847 voix sur 1 038 votants, 961 suffrages exprimés et 1 900 inscrits. Chacun des vingt-trois conseillers a réalisé une moyenne de 830 voix.

Les élections cantonales

HAUTES-ALPES : canton de Saint-Etienne-en-Dévoluy (deuxième tour).

Inscr., 735 ; vot., 565 ; suffr. expr., 556 : M. Claude Vexiau, maj., 285 voix, ELU ; Mme Christine Cardin, P.S., 271.

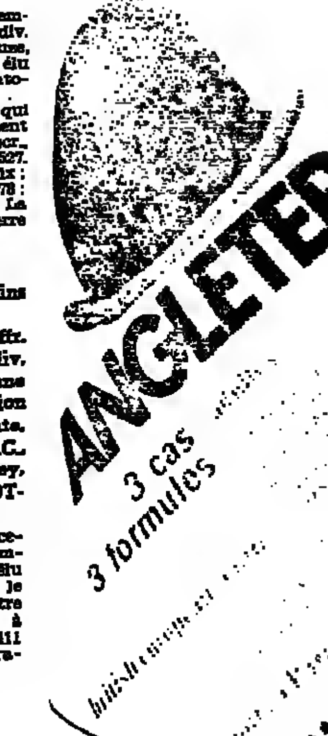
[Il s'agissait de pourvoir au remplacement de Camille Astrieud, div. gauche, anc. maire de La Cluse, récemment décédé, qui avait été élu au second tour des élections cantonales de mars 1970.

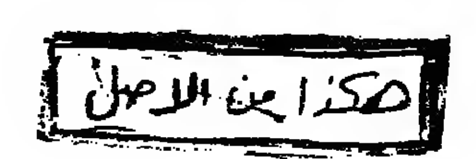
Les résultats du premier tour, qui s'est déroulé le 9 février, avaient donné les résultats suivants : inscr., 735 ; vot., 538 ; suffr. expr., 527. M. Claude Vexiau, maj., 325 voix ; Mme Christine Cardin, P.S., 178 ; M. Jacques Falchier, maire de La Cluse, sans étiq., 107, et M. Pierre Bastien, P.C., 17.]

GARD : canton de Romoulins (premier tour).

Inscr., 3 618 ; vot., 2 646 ; suffr. expr., 2 594. M. Paul Blisson, div. gauche, 1 116 voix ; Mme Lucienne Taulelle, maire de Vers, Union de la gauche sociale et démocrate, 863 ; MM. Michel Benalli, P.C., 541, et Jacques Compère-Rossey, P.S.U., 21. IL Y A BALLOTTAGE.

[Il s'agit de pourvoir au remplacement de Maurice Vials, P.S., récemment décédé, qui avait été réélu conseiller général en mars 1970 dès le premier tour, avec 1 674 voix, contre 673 à M. Abraham, maj., et 202 à M. Yves Soustelle, P.C., sur 3 411 inscrits, 2 375 votants et 2 349 suffrages exprimés.]





POLITIQUE

Le M.S.P. confirme son soutien conditionnel à l'action du gouvernement

Le Mouvement pour le socialisme par la participation, que préside M. Pierre Billotte, député U.D.R. du Val-de-Marne, a réuni samedi 15 février, à Paris, une « conférence nationale ». *Comme son appellation l'y prédisposait, il a consacré l'essentiel de ses travaux à la* « participation », *thème de prédilection de ses dirigeants et de ses adhérents, qui se réclament à la fois du gaullisme de gauche et du* « socialisme humaniste », *comme l'a rappelé M. Philippe Dechartre, secrétaire général du Mouvement.*

De même, le discours que le premier ministre a prononcé devant le millier de délégués qui assistaient à cette journée d'étude a principalement porté sur la réforme de l'entreprise. Présenté par M. Billotte comme « un athlète de l'action », *chaleureusement acclamé par l'assistance, M. Chirac n'a pas ménagé à son public les références les plus gaullistes, et a cherché à donner de lui-même, comme de l'ensemble de l'action gouvernementale, une image particulièrement dynamique et* « sociale ». *Non sans souligner au passage que de telles intentions — et les premières réalisations auxquelles elles ont commencé de donner naissance — s'inscrivent dans le droit fil des grandes orientations présidentielles.*

Les différents orateurs du Mouvement, de leur côté, n'ont pas manqué de rappeler leur appartenance à la majorité présidentielle, tout en se démarquant, comme M. Dechartre, de certaines de ses « composantes droitières », *et en jugeant les conclusions du rapport de M. Sudreau insuffisantes. Différents délégués ont opposé* « la cosurveillance qu'il préconise » *à* « une véritable cogestion à la française ».

Même ainsi balancée entre « une approbation qui reste vigilante » *et* « une critique qui se veut constructive », *selon le mot de l'un des participants, l'attitude du M.S.P. est apparue particulièrement chaleureuse à l'égard de M. Jacques Chirac, considéré comme le défenseur actif des principes généraux du gaullisme. M. Billotte a pris soin de ne pas chercher à situer* « ailleurs » *que dans la majorité, à l'inverse de M. Michel Jobert, le Mouvement qu'il préside.* — B. B.

Ouvrant la conférence nationale, M. Philippe Dechartre, secrétaire général, ancien secrétaire d'Etat, déclare à l'adresse du premier ministre :

« *Nous sommes, le M.S.P. et vous, unis par des liens précis, des idées et des espoirs communs et beaucoup de souvenirs. Le M.S.P. appartient à la majorité présidentielle et nous soutenons votre gouvernement. Ce n'est pas par hasard. (...) Nous sommes donc des alliés solides, mais vous savez que nous ne saurions être pour autant dociles, ou commodes, ou inconditionnels. Comme vous, nous voulons que la loi rattrape les mœurs, et par des réformes audacieuses. Mais nous voulons aussi pour la France d'autres rendez-vous avec l'histoire. Nous sommes des socialistes humanistes. C'est ce qui nous distingue, et de façon assez abrupte, d'autres composantes droitières de la majorité.* »

M. Dechartre estime que « *rien n'est négligeable dans le rapport Sudreau* », mais que « *nous sommes loin du compte* ».

M. Pierre Billotte, président du M.S.P., député U.D.R. du Val-de-Marne et ancien ministre, souligne ensuite l'appartenance de son mouvement à la majorité présidentielle, « *en tant que rassemblement des gaullistes de gauche* ». Il explique que « *se vouloir ailleurs, c'est, très vite, ne plus se trouver nulle part, après le temps d'une illusion* ».

C'est ensuite M. Jacques Chirac qui prononce un discours pour « *dire à haute voix, simplement, clairement, comment le gouvernement entend répondre à la question sociale* ». Le premier ministre délcare : « *Il est impossible d'affermir l'Etat, de faire vivre la nation, sans promouvoir la participation des travailleurs. (...)*

» *Il faut transformer les conditions matérielles du travail. En fait, dès maintenant, nous avons commencé à faire changer les choses. Nous allons continuer à un rythme accéléré. Il n'y aura pas de pause sociale.*

» *Tout n'est pas possible à la fois. Entre la promesse du paradis et la justification du* statu quo, *il y a l'attitude gaulliste, qui est de s'appliquer à la transformation méthodique de la société.* »

Evoquant la réforme des structures de l'entreprise, M. Chirac estime que le rapport de la commission présidée par M. Pierre Sudreau « *présente un indéniable intérêt* » mais « *ne peut être considéré que comme une première étape* ». Le premier ministre conclut : « *La participation est une nécessité pour notre société en tant quel telle. Elle est le seul moyen qui permette à une société industrielle moderne de se développer en restant une société d'hommes libres. Là est le choix, et il est clair. Nous voulons la participation, inséparable de la politique de changement voulue par le président de la République.* »

M. SANGUINETTI : nous resterons les plus forts.

M. Alexandre Sanguinetti, ancien secrétaire général de l'U.D.R., participant, samedi 15 février, à Toulon, à une réunion du comité fédéral U.D.R. du Var, a évoqué les intentions prêtées à M. Jacques Chaban-Delmas (*le Monde* du 11 février), en disant : « *J'espère que Jacques Chaban-Delmas sera raisonnable. Je trouverais dommage qu'il nous quitte.* »

L'ancien ministre, ne doutant pas que M. Chirac sera réélu secrétaire général de l'U.D.R. au cours du conseil national du 23 février, a affirmé qu'il n'y avait « *aucune incompatibilité entre la fonction de premier ministre et celle de secrétaire général de l'U.D.R.* »

Evoquant le lendemain, à Nice, la place de l'U.D.R. dans la majorité, M. Sanguinetti a déclaré :

« *Nous ne resterons les premiers que si nous arrivons à concilier les grandes options du gaullisme et la loyauté à l'égard du président de la République,*

» *Il se trouve que nous sommes les plus forts et que nous resterons les plus forts.*

MM. Michel Poniatowski et Georges Marchais polémiquent

M. Michel Poniatowski, président de la Fédération nationale des républicains indépendants, a répondu, samedi 15 février, devant l'assemblée générale des clubs Perspectives et Réalités, aux propos de M. Georges Marchais, qui, le 10 février, avait dénoncé « *le gouvernement qui s'attaque aux libertés publiques, comme en témoignent les propos fascisants du dangereux ministre de la police, le prince Poniatowski* ». Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, a déclaré :

« *Parfois passéisme et mensonge se trouvent confondus, et je pense ici à M. Georges Marchais.*

» *M. Georges Marchais a profité des quelques instants où il n'attaquait pas M. François Mitterrand pour me prendre à parti en me traitant de « fascisant » parce que je disais que les criminels devaient être poursuivis et jugés, et les personnes âgées, les enfants et les faibles protégés. Ceci me paraît pourtant une évidence peu politique et de bon sens.*

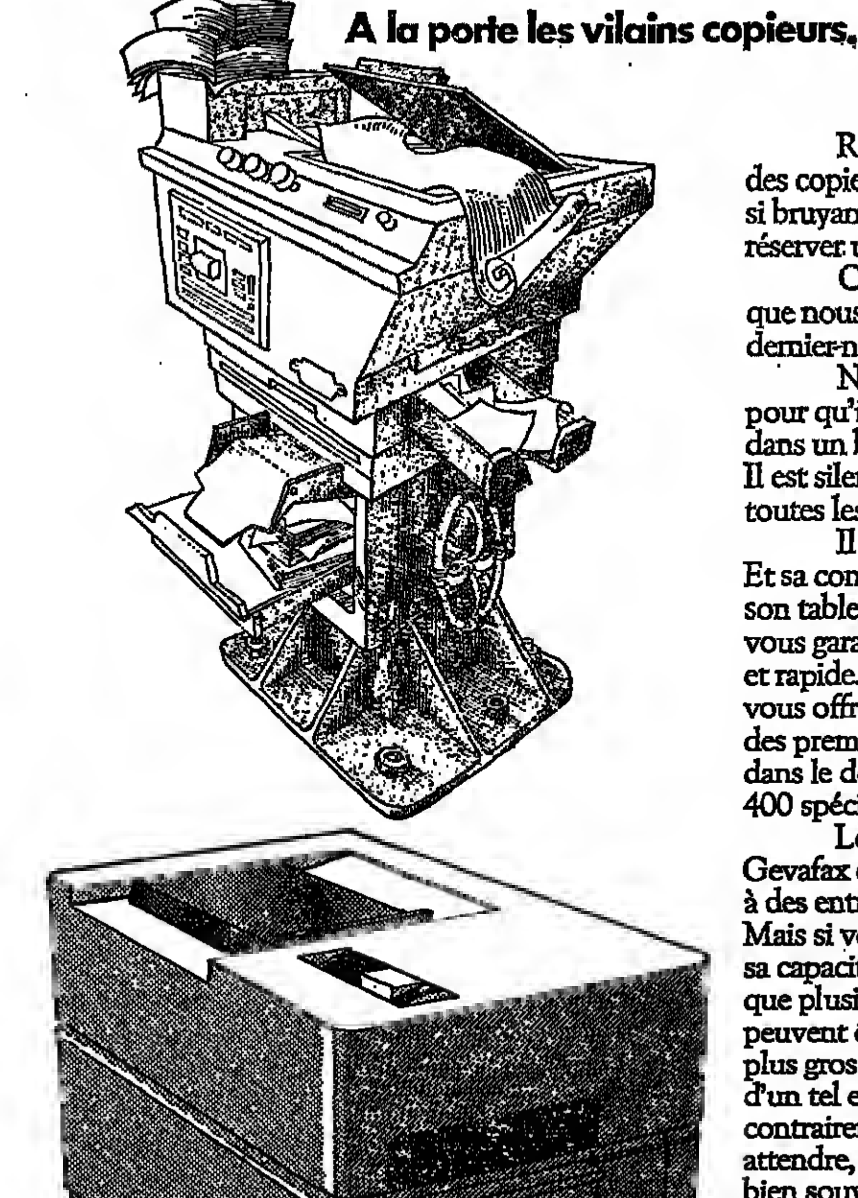
Le secrétaire général du P.C.F. a répondu le jour même au micro de R.T.L. :

« *Je trouve cocasse d'entendre le prince Poniatowski, ministre de la police et de la répression, qui représente le passé le plus réactionnaire et le plus conservateur, dire que les communistes se tromperaient de régime, de siècle, de pays, et menaceraient les libertés.*

» *Je comprends que le ministre de l'intérieur soit furieux de s'être vu démasqué par notre parti d'abord, mais aussi par d'autres démocrates qui ont protesté comme nous contre les propos fascisants qu'il a tenus.* »

[N.D.L.R. — Il n'échappera à personne qu'en n'évoquant que la défense des personnes âgées, des enfants et des faibles, M. Poniatowski occulte ses prises de position du 4 février qui étaient en faveur non seulement du maintien, dans certains cas, de la peine de mort mais du libre accès de la police dans tous lieux, « qu'il s'agisse des universités ou des églises ». A propos de la justice et de la clémence des juges, le ministre avait indiqué : « Les policiers s'en plaignent, moi aussi. »]







JUSTICE

Le conseil des ministres examine mercredi le projet de réforme du divorce

Mercredi 19 février, le conseil des ministres examinera le projet de loi portant réforme de la procédure de divorce. Ce texte a d'abord pour but, selon ce qu'indique son exposé des motifs, de mettre fin à « une comédie judiciaire fondée sur le mensonge » (« le Monde » du 4 janvier).

Cette mise en accord du droit avec les réalités est ressentie comme une nécessité par tous les pays, comme on peut le constater en relevant les dates auxquelles un grand nombre d'entre eux ont modifié leurs codes.

Mais les problèmes posés sont immenses et les intérêts parfois inconciliables, ou presque, comme cela apparaît parfois à la lecture des trois points de vue que nous publions ci-dessous.

Il ne faut pas d'ailleurs considérer que l'examen du conseil des ministres mercredi sera de pure forme. On s'attend généralement à une importante intervention du président de la République, qui pourrait demander certaines améliorations fondamentales par rapport à la rédaction actuelle du texte.

TROIS POINTS DE VUE

L'idéologie de la sanction

par COLETTE HOLSTEIN (*)

NOUS serions mal venus de ne pas nous réjouir à l'approche d'une réforme du divorce, alors que nous écrivions, il y a plusieurs années déjà, que « *le coût du divorce était trop élevé en terme d'injustice sociale et de drames humains pour être toléré davantage (1)* » Mais encore faut-il qu'elle soit positive. Or les réformes les plus remarquables de ces dernières années, telle la loi de 1972 sur la filiation, nous ont appris que seule une approche pragmatique et un large débat public permettent une juste adéquation aux faits.

La pratique judiciaire révèle l'existence de trois sortes de divorce. Deux sont interdits par la loi, le divorce par consentement mutuel et le divorce par volonté unilatérale, le troisième est le divorce-combat où s'affrontent les époux qui, bien que désireux de divorcer, tentent d'échapper à la fois aux sanctions du divorce et à la réprobation sociale et familiale qui marque le coupable.

La preuve

Aucun législateur n'est en mesure d'empêcher un divorce par consentement mutuel ; il suffit aux époux de se glisser dans le moule du divorce organisé par la loi, ce que font chaque année des milliers de couples, avec la complicité active des avocats et passive des magistrats ; utilisant des documents fabriqués, ils apportent au juge « *la preuve des fautes commises* » au cours de leur vie conjugale, et le tour est joué. Quant aux répudiations, elles sont, dans le cadre actuel du divorce, inévitables. Il est vrai qu'un époux qui ne supporte plus la vie commune quittera toujours sa famille, mais autre chose est de fournir à un individu déshonnête le moyen d'obtenir d'un tribunal un jugement aux torts de l'époux abandonné, ce à quoi assistent, tous les jours, avocats et magistrats, impuissants devant l'accumulation de témoignages forcés ou achetés.

Restent ces procès au cours desquels s'affrontent, pendant des années, les époux, les femmes pour tenter d'éviter un divorce à leurs torts qui les laisserait financièrement démunies, les maris pour essayer d'échapper à toute responsabilité financière. Les juges sont obligés par la loi de régler le sort des époux, après divorce, en fonction de leur « culpabilité » alors qu'ils savent, comme nous tous, que la faute invoquée n'est en général qu'une des manifestations de la désunion des époux, désunion née de la dégradation progressive de la relation de couple.

Enfin le commerce quotidien avec les familles en crise nous a enseigné que les conditions dans lesquelles le couple parental se disloque influent directement sur le devenir des enfants ; ce n'est pas la poursuite de la vie conjugale ou le divorce qui sont, là, déterminants, mais la façon dont les parents vivent leur échec, le divorce n'étant qu'une façon offerte par la loi d'aménager leur désunion. Des couples non divorcés vivent un combat sans merci, nombre de divorces ne marquent pas la fin du conflit. Or le divorce-sanction est l'un des meilleurs pourvoyeurs de ces situations intolérables : un divorce refusé enferme une famille tout entière dans une situation sans issue, éminemment destructrice ; et n'importe quelle procédure de divorce, dans l'affrontement sans merci des deux parents, déchire définitivement tous les liens familiaux, alors que la loi devrait les aider à les maintenir malgré la séparation. Paradoxalement en effet, nous constatons tous les jours qu'une famille peut parfaitement survivre à la disparition de la vie commune.

Le projet de loi qui sera soumis au conseil des ministres se bornerait, pour l'essentiel, à légaliser le divorce par consentement mutuel, mais l'idéologie du divorce-sanction demeurerait avec son cortège d'iniquités et de désastres. S'il en est réellement ainsi, la réforme n'apportera aucune solution aux véritables problèmes, elle ne sera qu'un leurre et, plus grave encore, elle fermera pour un long temps la porte à la réforme qui s'impose. Affirmer qu'il est inévitable de maintenir un divorce-sanction, sous prétexte que certaines ruptures se posent en termes de culpabilité, donc de punition, révèle une curieuse méconnaissance des réalités et une étonnante indigence de l'imagination.

En effet, le problème, tant en droit qu'en équité, se pose différemment qu'il n'est posé par les politiciens et les idéologues. Une situation de rupture se situe sur deux plans, celui de la séparation du groupe familial, et celui des fautes commises par l'un ou l'autre des époux ; chacun de ces plans appelle une solution originale. Qui niera qu'un mariage n'est pas seulement la rencontre de deux êtres, mais aussi, qu'il donne naissance à une *société* de personnes à composante économique ? Or cette société, au sein de laquelle coexistent deux associés, le mari et la femme, aux pouvoirs et aux charges bien particuliers, détermine l'histoire de la famille et est déterminée par elle, indépendamment des rapports privés du couple. Ce groupe peut être dissous comme n'importe quel autre groupe, en fonction des seuls éléments objectifs en présence, seule manière de dissoudre une société, sans violer le principe fondamental de notre morale sociale et juridique — fondé sur l'équité — que nul ne doit s'enrichir injustement aux dépens d'autrui. C'est d'ailleurs la solution qu'ont adoptée les législations les plus modernes, celle qui va être proposée prochainement au vote du Bundestag, celles qui sont déjà appliquées en Angleterre et en Italie. Les tribunaux y sont chargés de protéger les intérêts économiques des époux, après divorce, en fonction de données de fait : âge, santé, durée du mariage, contribution apportée à la vie de la famille, capacité à gagner sa vie, etc.

Un remède

Abandonner la notion de faute, au niveau du divorce lui-même, n'implique nullement que l'on ne puisse pas « punir » certains comportements particulièrement condamnables : si un mari a battu sa femme ou l'a abandonnée sans ressources, si une femme a ridiculisé son mari en s'affichant avec un amant, le tribunal pourra trouver dans l'article 1382 du code civil la base juridique qui lui permettra de « *punir le* coupable ». Mais la punition doit être proportionnée à la faute, et priver l'époux « coupable » de sa juste part de l'actif de la société conjugale est inacceptable.

Nous avons tous dans nos clientèles de ces femmes plus très jeunes qui, ayant consacré toute leur activité à la vie du foyer, aux enfants, voire au développement de la carrière ou des affaires de leur mari, ont perdu toute chance de faire une carrière professionnelle. Elles risquent de perdre toute possibilité économique de survie si un divorce est prononcé à leurs torts, soit parce qu'un mari déshonnête, désireux de recouvrer sa liberté, aura réuni de faux témoignages ; soit parce qu'elles se seront laissées aller à quelques mouvements d'humeur, ou auront fui un domicile conjugal où les négligeait, depuis des années, un mari lassé par vingt-cinq ou trente ans de vie commune.

Aussi inéquitable d'ailleurs est la situation d'hommes condamnés après quelques mois de mariage à payer une pension alimentaire à de jeunes femmes avides de se faire entretenir. Il faut en finir avec de tels errements. Seul un divorce conçu comme un remède à la désunion du couple supprimerait d'une part la nécessaire recherche du « coupable » et d'autre part organiserait la vie matérielle des époux, après leur séparation sur des bases objectives. Du même coup, il libérerait les familles des pesantes séquelles des conflits conjugaux mal résolus. Toute réforme serait dérisoire, qui ne romprait pas radicalement avec l'idéologie du divorce-sanction : ce divorce détestable qui invite les époux à tout mettre en œuvre pour prouver qu'ils sont innocents de l'échec de leur mariage et que le coupable c'est l'autre, et les conduit, par là même, à nier leurs responsabilités, alors que la loi devrait les aider, voire les contraindre, à les assumer.

En revanche, un divorce-remède aurait l'immense avantage de mettre l'accent sur le caractère sérieux d'un engagement, le mariage, qui comporterait pour chaque époux, au moins sur le plan économique, des obligations définitives. Seule, une telle réforme serait à la hauteur de l'ambition d'un véritable réformateur.

(1) *Dossier du divorce*. Éditions universitaires ; collection « Mieux vivre ».

(*) Docteur en droit, avocat au barreau de Paris.

L'homme, bête de somme familiale

par MARC DROULEZ (*)

UNE ère nouvelle commence, nous a déclaré, à peine élu, le président de la République. Est-ce une ère nouvelle que prépare, dans le domaine familial, la réforme proposée du divorce ? Elle intéresse chaque année quarante mille couples, de façon globale en France deux millions de divorcés, et pour le moins un aussi grand nombre d'enfants.

Cette réforme n'a-t-elle pas subi en fait, elle aussi, une interruption de grossesse ?

Elle élague des branches mortes : le divorce par consentement mutuel existe déjà de façon occulte, officiellement tout au moins. Il aura lieu à ciel ouvert sous forme de divorce par requête conjointe ou double déclaration.

Le divorce pour aliénation mentale d'un des conjoints sera permis dans certaines conditions voilà qui n'est pas négligeable mais n'intéresse qu'un nombre limité de cas.

Le divorce sera permis également en cas de séparation de fait de plus de six ans : c'est un divorce-répudiation qui est admis. Dans quelles conditions, nous l'ignorons encore.

L'adultère ne sera plus une cause péremptoire de divorce. Pourquoi ? Pourra-t-on divorcer dans le cadre du divorce-sanction pour injures verbales et non pour adultère ?

En cas de torts et griefs réciproques, des pensions alimentaires (désormais dénommées prestations compensatoires) pourront être attribuées à l'autre conjoint : à la femme bien évidemment.

Le gouvernement s'est bien gardé d'aller au fond du problème : le fond du problème, c'est la discrimination sexuelle qui fait de l'homme dans la jurisprudence dominante du divorce la bête de somme familiale, dans la psychose actuelle d'un féminisme démagogique effréné.

Si la femme a été confinée longtemps au foyer, elle a, au cours de ces dernières décades, regagné une grande partie du terrain socio-professionnel jusqu'ici réservé à l'homme. L'homme cependant se trouve rejeté hors de la famille, de par les événements historiques et les conditions économiques et sociales du dernier siècle. Il est de façon dramatique éliminé de la famille dès le début de la procédure de divorce, fût-il le plus innocent et le plus capable d'assumer les responsabilités familiales, l'épouse fût-elle de façon évidente la plus coupable et la plus incapable.

La pension alimentaire attribuée à la femme, même coupable, est souvent lourde et payable pendant une procédure que celle-ci s'efforcera de faire durer. La pension alimentaire versée pour les enfants est plus lourde qu'il ne paraît (payable pendant l'exercice du droit de visite et d'hébergement).

Les médecins experts, en cas de réclamation du père, ne sont-ils pas choisis, pour les mêmes raisons, parmi ceux qui entrent dans les vues de cette jurisprudence dominante ?

Le non-respect du droit de visite du père par les femmes abusives, difficile et coûteux à prouver, n'est l'objet, dans la quasi-totalité des cas, que de sanctions dérisoires, retardées autant que possible et maintenues au-dessous du taux des amnisties. Une femme peut emmener son enfant à l'étranger pendant douze ans ou plus en gardant un casier judiciaire vierge. Un homme, justifié en bien des points, se voit rapidement sanctionné par un an de prison ferme.

La délinquance, la drogue, la prostitution recrutent, à plus de 80 %, leurs adeptes parmi les enfants de couples dissociés, c'est-à-dire confiés à la mère. Les séquelles moins spectaculaires, mais graves encore, échecs scolaires, familiaux, professionnels, s'inscrivent au bilan de cette insuffisance de la loi et de l'abdication de la jurisprudence, voire de sa surenchère au féminisme.

Le DIDHEM ne réclame pas de façon primaire la suppression de toute pension alimentaire et l'attribution exclusive à l'homme de la garde des enfants. Il réclame l'égalité de traitement de l'homme et de la femme dans le divorce, pour le plus grand intérêt, bien compris, des enfants. Ses propositions, trop détaillées, ne peuvent faire l'objet d'un développement dans cet article. Elles sont déjà connues.

Elles se fondent, en ce qui concerne l'essentiel, c'est-à-dire l'enfant, sur les avis de psychiatres, de psychologues, plus particulièrement féminins, qui insistent sur ce fait que l'homme est capable d'apporter même au nourrisson, les soins et la tendresse qui lui sont indispensables ; que l'homme n'est pas seulement un géniteur, mais qu'il participe, de façon capitale, à la formation et au développement de la personnalité de l'enfant, et que son élimination est susceptible des conséquences dont nous venons de parler.

Une expérience de savants américains a montré que les macaques mâles s'avèrent capables, en cas de nécessité, d'être de bons pères et de « bonnes mères ». Le gouvernement et la jurisprudence refuseront-ils toujours à l'homme les capacités que la science reconnaît aux macaques ?

(*) Président de l'Association de défense des intérêts des divorcés hommes et de leurs enfants mineurs (DIDHEM), 27, rue Émile-Zola, 92 Chaville.

NE PAS CROIRE AU MIRACLE

par PAULE GRALL (*)

NOTRE fédération a pour vocation d'exprimer et de défendre les intérêts des mères seules chargées ou ayant été chargées d'enfants.

Aujourd'hui un projet de loi de réforme du divorce nous est présenté, susceptible de désamorcer les conflits entre conjoints, d'apporter des conclusions moralement apaisantes et de permettre une meilleure organisation de l'après-divorce.

Toutefois nous craignons que ce projet ne porte l'opinion publique à croire au divorce-miracle, ce qui ne peut exister. En effet, divorcer est toujours, même dans les cas de requête conjointe et d'accord entre les époux, le résultat d'un échec.

On a souvent tendance à considérer l'émancipation de la femme comme une chose acquise ou presque. Nous qui voyons chaque jour des femmes de milieux différents, de situations différentes, nous savons qu'il n'en est rien, que toute la vie sociale et familiale prouve le contraire. C'est la femme qui abandonnera ses études, c'est elle qui prendra un emploi inintéressant mais proche de son domicile, c'est elle qui travaillera à mi-temps, qui quittera une bonne situation pour se consacrer à son foyer, c'est elle encore qui secondera son mari, sans rémunération dans un commerce ou une profession libérale. Tandis que, généralement, le mari améliore sa situation au cours des ans, la femme régresse ou tout au moins ne progresse pas au même rythme.

Si le couple se dissout, la femme se trouve devant les handicaps difficilement surmontables. Elle subira alors les effets de sa dépendance dans toute leur rigueur.

L'application de la sentence aux torts exclusifs ne pourra être équitable qu'après une réforme profonde de la Sécurité sociale, notamment pour ce qui concerne le droit à pension de réversion.

D'autre part, le fait de lier les « torts exclusifs » avec un refus de pension alimentaire entraînera inévitablement les époux, comme par le passé, à une surenchère de griefs, vrais ou faux, faux que l'on finit par croire vrais, vrais que l'on grossit à l'infini. A ce jeu, le plus faible y perd jusqu'à son équilibre physique et mental. Cela ne va-t-il pas à l'encontre de l'orientation générale du projet ?

Ce qui concerne la conversion de la séparation de corps en divorce, sur la demande de l'un quelconque des époux, risque fort de s'apparenter à une répudiation et semble être une régression par rapport à la loi actuelle.

* * *

Le rejet de la demande de divorce pour cause de dureté devrait pouvoir s'appliquer non seulement en cas d'aliénation mentale de l'un des époux, mais aussi chaque fois que les conséquences matérielles et morales seront d'une exceptionnelle dureté pour l'autre conjoint et pour les enfants.

Pour ce qui est des enfants, le projet nous apparaît très insuffisant et nous souhaitons, entre autres, que l'accent soit plus fortement mis sur les *devoirs* des parents que sur leurs *droits*. Il est insupportable de voir des enfants être l'enjeu privilégié pour des parents qui veulent surtout faire valoir, voire majorer, leurs droits, alors que seuls les devoirs inhérents à leur état de père et mère devraient guider leur demande.

Nous avons noté avec beaucoup d'intérêt les efforts faits par ce projet de loi pour permettre un paiement plus régulier des pensions alimentaires. Nous restons toutefois persuadées que la seule solution vraiment efficace serait la création d'un organisme centralisateur et payeur desdites pensions.

Le coût du divorce réformé, hormis peut-être le divorce par requête conjointe, risque fort d'être identique au coût actuel, voire augmenté en raison de la multiplicité, pourtant bien fondée, des réserves et des études que devront faire les juges ainsi que des enquêtes sociales décidées par le magistrat mais payées par l'enquêté.

Enfin, nous affirmons que cette nouvelle loi ne portera toute son efficacité que si le personnel judiciaire et social est nettement plus nombreux et mieux spécialisé. « *Il faut que soit voté un budget substantiel, faute de quoi l'humanisation du divorce restera un leurre.* »

(*) Présidente nationale de la Fédération des femmes chefs de famille, 54, boulevard Garibaldi, 75015 Paris.

QUELQUES STATISTIQUES ÉTRANGÈRES (*)

	Population (en millions)	Mariages-an (en milliers)	Divorces-an (en milliers)	Age moyen des divorcés	Durée des mariages rompus (moyenne)	Nombre d'enfants des divorcés	Durée de la procédure (moyenne)	Avocat obligatoire	Coût de la procédure (moyenne en francs français)	Causes principales	Taux de paiement des pensions en % ou évaluation	Garde à la mère en %	Date de la loi en vigueur
ALGÉRIE	16	1971 = 84,7 1972 = 96,3	1971 = 12,4 1972 = 13,5	—	—	—	1 à 6 mois	Non	550	Adultère, sévices, répud., consentem. mutuel	70	99	1959
BELGIQUE	9,8	1973 = 72,8	1973 = 8,5	34 ans	9 ans	2	2 ans	Non	1 200	Consentem. mutuel, sépar. super. à 10 ans, démence.	70	84	1-2-1975
GRANDE-BRETAGNE	54,2 (1972)	1972=468,3	1972=124,5	H. = 40,1 F. = 37,6 (Sauf Écosse)	14 ans (sauf Écosse)	1,6 (Sauf Écosse)	3 mois à 3 ans	Non	165 (frais) + 720 à 820 (honoraires)	« échec du mariage », abandon supér. à 2 ans.	Très élevé	—	1971
ISRAEL	3,1 (dont 0,46 non juifs) (1971)	1973 = 26 dont 2,4 non juifs	1973 = 2,4 dont 0,2 non juifs	H. = 39 F. = 34 (1972)	3 ans 3 mois (1972)	1,7	10 jours si consentement mutuel	Non devant le tribunal rabbinique		Consentem. mutuel et contrat de sépar., infirm., stérilité	—	—	Ancien testament
ITALIE	54 (1971)	1973 = 418 1974 = 411	Voir note (1)	—	Voir note (2)	—	4 à 18 mois	Oui	1 700 à 6 500	Sévices, sépar. supér. à 5 ans.	—	77	1-12-1970
PAYS-BAS	14	1971 = 122 1972 = 117	1971 = 11,5 1972 = 13 1974 (9 mois) = 20 000	—	8 ans	1,5	3 mois et 1 an ou plus	Oui	3 600	—	Très élevé	90	1-10-1971
R. F. A.	63	1972=415 1973=394,5	1972 = 86,6	H. = 36,9 F. = 34	—	—	63 % = 3 mois 21,5 % = 3-6 mois 13,2 % = 6 mois-1 an	Oui	2 400	Consentem. mutuel.	—	90	1-3-1946
SUÈDE	8,2	1973 = 38 1974 = 45	1973 = 16 1974 = 26	H. = 37 F = 33,5	—	1,3	15 jours si consentement mutuel	Oui	De 490 à 3 300	Consentem. mutuel.	Prélèvement possible par l'État	—	1-1-1974

(*) Les chiffres que nous publions ont été transmis par nos correspondants.
(1) Depuis la promulgation de la loi italienne (1-12-1970) jusqu'à fin 1974, 92 188 demandes de divorce ont été déposées et 66 641 acceptées.
(2) Sur 48 541 divorces, 32 907 avaient été prononcés avant dix ans de mariage.

JUSTICE

La révision du concordat autorise les catholiques portugais à demander le divorce civil

Le ministre portugais de la justice a signé, samedi 15 février, au Vatican, un protocole additionnel au concordat de 1940, qui autorise désormais les couples mariés religieusement à demander le divorce civil.

De notre correspondant

Cité du Vatican. — Il n'est plus interdit aux catholiques portugais, mariés à l'église, de demander le divorce civil. Cette restriction a été officiellement levée le samedi 15 février au Vatican par le cardinal Jean Villot, secrétaire d'Etat, et M Salgado Zenha, ministre portugais de la justice. Le « protocole additionnel » qu'ils ont signé modifie de manière substantielle l'article 24 du concordat conclu le 7 mai 1940 entre le gouvernement de Lisbonne et le Saint-Siège. Ce dernier fait ainsi une importante concession qui ne manque pas d'être soulignée à Rome : l'Italie aussi est engagée dans la révision de son concordat (*le Monde* du 10 février) et c'est précisément la question du divorce qui bloquait depuis quelques années un *aggiornamento*.

Les Portugais ont toujours le choix entre deux types d'union : un mariage civil, pour lequel le divorce est autorisé depuis longtemps ; et un mariage religieux qui les dispense de se présenter devant le maire puisqu'il a valeur légale. Aux yeux de l'Eglise cette deuxième union reste indissoluble même si les époux (comme on vient de les y autoriser) demandent son annulation à la justice de leur pays.

« *Les conjoints*, spécifiait l'ancien article 24, *renonceront à la faculté civile de demander le divorce, lequel, de ce fait, ne pourra être appliqué par les tribunaux civils aux mariages catholiques.* » Le nouveau texte précise pour sa part : « *Célébrant le mariage catholique, les conjoints assument par là même, vis-à-vis de l'Eglise, l'engagement de se conformer aux normes canoniques qui le régissent, et en particulier d'en respecter les propriétés essentielles. Le Saint-Siège, tout en réaffirmant la doctrine de l'Eglise catholique au sujet de l'indissolubilité du lien matrimonial, rappelle aux conjoints qui ont contracté un mariage catholique le grave devoir qui leur incombe de ne pas se servir de la faculté civile de demander le divorce.* »

Que faut-il souligner ? Le ton évidemment restrictif de ce texte ou la grande évolution qu'il dénote ? Le Saint-Siège n'accepte le divorce civil qu'à contrecœur. Il ne veut laisser planer aucun doute sur son attachement à l'indissolubilité du mariage, que nombre de catholiques mettent en question en pratique ou verbalement.

Mais, au-delà de ces restrictions, l'Eglise catholique montre un nouveau visage : elle n'entend plus imposer à tout prix ses vues à des Etats souverains et introduire sa doctrine dans leur Constitution.

Le « protocole additionnel » laisse subsister toutefois une pratique anachronique : les effets civils du mariage catholique, c'est-à-dire la valeur légale donnée à un acte religieux que célèbre un clerc. C'est dire que cette révision du concordat laisse en prévoir une autre, plus radicale, dans quelques années. Elle ne touchera pas seulement l'article 24.

ROBERT SOLÉ.

Une poursuite pour outrages aux bonnes mœurs

Double relaxe pour les dessins de « Satirix »

M. Henri Grandjouan, directeur de la revue *Satirix*, et M. Pino-Zac, dessinateur, qui avaient comparu le 24 janvier à la 17e chambre correctionnelle de Paris présidée par M. Alain Dupuy, pour outrages aux bonnes mœurs et complicité, assistés de Me Jean Cornec et de Me Roland Dumas, ont été relaxés vendredi 14 février.

Le numéro de septembre 1973 ayant suscité les foudres du parquet — après saisie de l'ensemble de l'édition par la police — avait pour thème *la Vérité toute nue*. Il était constitué d'une série de dessins satiriques de M. Pino-Zac représentant diverses personnalités dont les sexes étaient remplacés par des symboles tels qu'une matraque, deux têtes de gardiens de la paix, une paire de ciseaux, un accordéon.

Le jugement indique notamment :

« *Ces illustrations (...) ne présentent en elles-mêmes pas de caractère particulier* d'*obscénité ou d'immoralité. Les poses n'ont rien de provocant ou de lascif. Tout en regrettant le mauvais goût de certains dessins franchement déplaisants et offensants, le tribunal* se doit de *constater qu'ils se maintiennent* dans *le domaine de l'humour et de la satire et ne révèlent en tout cas nullement l'intention* de *rechercher l'excitation malsaine des instincts érotiques du lecteur et* d'*éveiller chez lui un esprit de luxure ou de débauche L'expression* contraire aux bonnes mœurs *doit conformément à une jurisprudence constante être interprétée à l'exclusion de toute référence à une morale religieuse ou* philosophi*que comme s'appliquant à des faits de nature à susciter les passions d'ordre sexuel.* »

● *Le Comité* d'*action des prisonniers (CAP)* a réuni ses militants, samedi 15 et dimanche 16 février, à Bruguières (Haute-Garonne), pour faire le point sur son action. La lutte pour améliorer les conditions d'existence des détenus, détenus politiques et détenus de droit commun, doit continuer, estiment les militants du CAP. Mais il faut aller plus loin. Ce que veut le CAP, c'est la suppression de toutes les prisons. « *Même si les centrales* dev*enaient roses*, *nous n'en voudrions* pas », ont déclaré les délégués, qui ont décidé d'axer leurs campagnes futures sur *l'idée fondamentale* d'une société qui n'aura plus besoin de prisons. — *(Corresp.)*

FAITS DIVERS

EN DEUX MOIS

La police algérienne a arrêté quatre-vingt-dix-neuf trafiquants de drogue

De notre correspondant

Alger. — En deux mois, du 27 novembre à la fin janvier, la police algérienne a arrêté quatre-vingt-dix-neuf trafiquants de drogue (1), intercepté quarante-huit véhicules et saisi 3 tonnes de cannabis, ou chanvre indien, et trente comprimés de L.S.D. C'est ce qu'a révélé M. Abdelkader Semmache, directeur de la police judiciaire, au cours d'une conférence de presse réunie le samedi 15 février.

Pour souligner l'importance de cette prise de cannabis, M. Semmache a précisé qu'en trois ans les services de la sécurité algérienne n'avaient saisi que 600 kilos et que l'an dernier 20 tonnes au total ont été confisquées dans le Canada.

Toujours selon M. Semmache, l'opération a permis de mettre sous les verrous plusieurs chefs de réseau et de remonter des filières qui ont abouti à des arrestations et au démantèlement d'organisations en Grande-Bretagne, en Hollande et au Danemark.

La répression du trafic d'héroïne ayant porté un rude coup aux « cerveaux » de la drogue, ces derniers s'étaient rabattus depuis quelque temps sur le cannabis. Ils avaient organisé leurs réseaux à partir de l'Europe. Les intermédiaires étaient recrutés pour la plupart parmi des toxicomanes ou des récidivistes.

Après avoir traversé l'Espagne, les trafiquants débarquaient à Tanger, où leurs voitures étaient prises en charge par les commanditaires, qui préparaient les caches susceptibles de contenir de 20 à 60 kilos en sachets de 250 grammes, mais une camionnette contenait 150 kilos et un hors-bord remorqué par une luxueuse Mercédès immatriculée aux Pays-Bas, camouflait 600 kilos. Une fois la marchandise chargée, les faux touristes devaient transiter par l'Algérie et la Tunisie pour gagner la Hollande, via l'Italie, la Suisse et l'Allemagne Quelques groupes devaient cependant se rendre directement en France à partir d'Oran ou Alger, et de là rejoindre la Belgique puis Amsterdam ou Rotterdam.

Une législation plus sévère

Une partie de la drogue devait être consommée dans les différents pays européens, mais les plus grosses quantités étaient destinées aux Etats-Unis et au Canada. L'opération avait été montée de telle sorte qu'il suffisait qu'une seule voiture par groupe échappe aux investigations pour couvrir les frais et assurer de substantiels bénéfices. En effet, le kilo de cannabis, acheté 600 francs au Maroc, devait être revendu 15 000 francs, soit plus de vingt fois plus. La perte sèche pour les trafiquants s'élève donc à 50 millions de francs.

Une dizaine de personnes ont déjà été jugées, mais le ministère public a fait appel *a minima*. En effet, la législation algérienne prévoyait des peines relativement légères, de caractère plus éducatif que répressif. A la suite de cette affaire, le conseil des ministres a mis au point une législation beaucoup plus sévère pour décourager les trafiquants. D'après M Semmache, depuis que la peine de mort a été prévue pour le trafic de drogue a diminué de revendeurs a diminué de 95 %.

P. B.

(1) 23 Italiens, 16 Hollandais, 10 Danois, 10 Anglais, 10 Marocains, 7 Américains, 6 Suisses, 4 Français, 3 Allemands de l'Ouest, 2 Canadiens, 2 Libyens, 2 Espagnols, 2 Norvégiens, 1 Tunisien, 1 Australien.

● *Vingt-sept kilos de haschisch ont été saisis* par les services de douane dans une voiture arrivée vendredi 14 janvier à Marseille à bord du car-ferry *Massalia*, en provenance du Maroc. Le propriétaire du véhicule, un ressortissant italien dont l'identité n'a pas été révélée, a été arrêté.

● *L'attentat contre « Minute » revendiqué.* — Une certaine « phalange nationaliste - groupe action » revendique, dans une lettre ronéotypée, l'attentat à l'explosif commis le 5 février contre l'hebdomadaire *Minute*. « *Nous en avons assez*, écrit ce mouvement inconnu des services de police, *de recevoir des leçons de moralité, de droiture, de gens qui se compromettent quotidiennement avec le gouvernement.* »

● *Quatre personnes sont mortes asphyxiées par des émanations d'oxyde* de *carbone* dans un appartement, à Gagny (Seine-Saint-Denis). Les corps de M. et Mme Henri Dore, d'origine guadeloupéenne, et de leurs deux enfants, âgés de trois et quatre ans, ont été découverts le 15 février, mais il est possible que leur mort se soit produite plusieurs jours auparavant. Le mauvais fonctionnement d'un chauffe-eau au gaz serait à l'origine de l'accident.

POLICE

Près de cent mille personnes contrôlées dans le métro en janvier

Quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept personnes ont été interpellées dans le métro au mois de janvier et deux cent dix-neuf ont été mises à la disposition de la police judiciaire, au cours de cinq mille deux cent soixante-dix-neuf opérations « métro-police », a précisé le préfet de police de la capitale, en réponse à une question écrite d'un conseiller de Paris. Selon le préfet, ces contrôles suscitent « une réaction favorable de la part des voyageurs » *et, dit-il,* « les manifestations d'approbation se confirment au fil des semaines et s'expriment directement auprès des effectifs en action ».

En revanche, la préfecture ne fait pas savoir si les agressions dans le métro ont diminué.

TÉMOIGNAGE

« Il n'y a pas eu de gifle »

Nous avons, à propos d'une de ces interpellations dans le métro, reçu le témoignage d'une de nos lectrices, Mme Jacqueline Cahen :

Il était 16 h. 45, jeudi 9 février, dans les couloirs du métro de la station République. Trois agents en uniforme vérifiaient les papiers de deux jeunes touristes américains, dont l'un ne parlait pas français et portait une guitare. L'agent qui le vérifiait essayait de lui dire que ses papiers n'étaient plus valables. A ce moment passent deux jeunes garçons qui s'arrêtent et demandent à l'Américain s'il a des ennuis et si l'on peut faire quelque chose pour lui. Le garçon qui avait parlé se fait prendre brutalement à partie par un des agents qui le bouscule, disant : « *Qu'est-ce que tu veux, toi ? Allez, tire-toi, tire-toi, j'te dis. Fous le camp !* »

La violence du ton incite les gens à s'arrêter. Le garçon a les cheveux crépus, la peau assez foncée, il est peut-être antillais. Il est très calme. Il ouvre la bouche pour dire quelque chose, à ce moment l'agent lance son bras en l'air et lui assène une énorme gifle (...).

Une vieille dame, qui avait assisté comme moi à la scène depuis son début, appelle les passants à l'aide : « *Mais faites quelque chose ; ils n'ont pas le droit ! Ce jeune homme n'a rien fait...* »

Pendant ce temps, les deux autres agents avaient pris ce garçon entre eux deux et le bousculaient assez fort. Le garçon, les bras le long du corps, a dit : « *Vous pouvez me frapper si vous voulez mais je ne me battrai pas.* » A ce moment, les deux agents lui retournant chacun un bras derrière le dos le saisissent et le traînent dans les couloirs en direction de la sortie (...).

Tout cela s'est évidemment passé très vite. Les gens passaient, jetant un coup d'œil, puis continuaient, disant : « *Que voulez-vous, ce sont des flics !* » Seule, la vieille dame continuait : « *Mais faites quelque chose ! Je veux servir de témoin à ce jeune homme. Ce n'est pas parce qu'ils portent un uniforme qu'ils ont tous les droits. Enfin, ce n'est pas l'anarchie !* » Et, le jeune agent qui restait : « *Mais si, madame, c'est l'anarchie.* » Et, se tournant vers moi : « *Qu'est-ce que vous voulez, hein ? Vous voulez un scandale hein, c'est ça !* » Il criait presque, et les gens s'arrêtaient de nouveau.

Comme je lui faisais part de mon étonnement à propos du garçon embarqué et de la gifle, il m'a répondu : « *Quoi ! Quoi ! Quelle gifle ? Vous n'avez rien vu, vous n'avez rien vu ! Il n'y a pas eu de gifle !* » (...).

● *L'Association nationale des présidents des commissions communales de sécurité* a été créée samedi 15 février à Toulouse lors d'un colloque sur la sécurité dans les grandes villes. Cent cinquante responsables de la sécurité dans cinquante-cinq villes de France s'étaient réunis autour de représentants du ministère de l'intérieur.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

RELIGION

Entamant la dernière phase de ses travaux

LA CONGRÉGATION GÉNÉRALE DES JÉSUITES A ÉLU LES ASSISTANTS DU PÈRE ARRUPE

De notre correspondant

Rome. — Un léger remaniement du gouvernement central de la Compagnie de Jésus est intervenu le samedi 15 février, à Rome, où la trente-deuxième congrégation générale a entamé la dernière phase de ses travaux. Le Père Pedro Arrupe aura désormais six assistants (au lieu de quatre), qui seront également ses conseillers. Il en désignera lui-même deux d'entre eux. Les quatre autres viennent d'être élus.

Deux assistants généraux se trouvent confirmés dans leurs fonctions : les Pères Jean-Yves Calvez (France) et Vincent O'Keefe (Etats-Unis). Agé de quarante-sept ans, le premier est docteur en sociologie, spécialiste du marxisme. Il fut provincial en France puis directeur de l'Action populaire, avant d'entrer à la curie des jésuites en mars 1971 pour devenir conseiller puis assistant du Père Arrupe, avec pour mission de préparer cette trente-deuxième congrégation générale. Le Père O'Keefe, pour sa part, avait été désigné comme assistant général à la précédente congrégation générale, en 1965. Agé de cinquante-quatre ans, il est l'ancien recteur de l'université de Fordham.

Les deux nouveaux élus sont un Indien et un Irlandais. Le Père Parmanda Divarkar, cinquante-deux ans, s'est surtout occupé jusqu'à présent des rapports entre culture et religion auxquels se consacre le Newman Institute, qu'il a fondé à Bombay. Quant au Père Cecil McGarry, c'est un spécialiste d'ecclésiologie et particulièrement d'œcuménisme. Ancien provincial d'Irlande, il est âgé de quarante-six ans.

Détail à noter : le gouvernement central de la Compagnie ne compte plus d'Italiens, puisque le Père Paolo Dezza, soixante-treize ans, assistant général sortant, ne se voit remplacer par aucun de ses compatriotes. Mais en matière de gouvernement les jésuites ont choisi la continuité : la véritable réforme pourrait être celle de la congrégation générale elle-même, dont les méthodes de travail se sont souvent révélées inadéquates depuis son ouverture le 1er décembre dernier. — R. S.

A Paris, Toulouse et Lyon

Plusieurs associations de défense contre les agissements de certaines sectes vont être créées

Rennes. — Près de trois cents personnes ont participé, dimanche après-midi, à la réunion organisée par l'Association pour la défense des valeurs familiales et de l'individu (A.D.F.I.), récemment créée à Rennes sur l'initiative du docteur Champollion et de son épouse, professeur d'université. L'Association aspire à réunir les familles dont les enfants sont « tombés entre les mains des sectes » (« le Monde » du 12 février).

Hormis un cas ayant trait à une communauté bouddhiste, c'est l'Association universelle pour le christianisme mondial (A.U.C.M.), fondée en 1954 par un Coréen, M. Sun Myung Moon, qui a suscité l'essentiel d'un débat passionné. Dans l'assistance, des jeunes rescapés de la « *maladie de Moon* », d'autres hésitant encore à rompre les liens, jugeant que le seul problème est de savoir si Moon « *dit vrai* ». Le recrutement opéré par la secte sud-coréenne vise toutes les couches de la société, si l'on en juge par l'éventail des professions représentées par les soixante parents de l'assistance venus de toute la France. La conversion à Moon s'adresse aussi bien à l'étudiant d'hypokhâgne qu'à l'employé de chez Eternit.

De l'ensemble des témoignages fournis avec un grand luxe de précisions, il est apparu, à quelques exceptions près, que les jeunes ne peuvent résister à quelques heures de « conférence » et à un week-end dans un centre d'Aulnay-sous-Bois, centre qui comporterait des sections selon la personnalité du jeune concerné et ses convictions politiques. Pour la plupart des parents, le « passage à Aulnay » a été décisif.

Pourtant, quelques-uns jugent que leur fils a trouvé à travers ces nouvelles croyances un réel équilibre. D'une manière générale, les parents, en s'abstenant de porter un jugement de fond sur les principes mis en avant par Moon, ont dénoncé sans ambages les méthodes d'« embrigadement » peu compatibles avec la liberté de conscience. Pour le docteur Champollion, le fondateur de la secte est un « paranoïaque type » qui influence les jeunes par mimétisme. Mais le créateur de l'A.D.F.I., plutôt que de faire le procès des sectes, juge préférable de chercher à savoir « *ce qui se cache derrière l'A.U.C.M. Elle n'est qu'un vaste maillon d'une organisation internationale beaucoup plus complexe* ».

Il affirme posséder une liste de noms, mais ne pouvoir encore les citer. Seule, au milieu de la salle trop exiguë, une femme est venue prendre la défense de l'association : « *Ceux qui n'y sont pas heureux sont libres de ne pas y rester.* » Elle s'est attirée une violente contestation. A l'évidence, les parents ont préféré croire la jeune Nicole, qui a pu quitter l'A.U.C.M. après deux mois et demi, et qui a déclaré : « *Je me suis aperçue que des tas de choses ne collaient pas.* » Des associations semblables à l'A.D.F.I. vont voir le jour à Paris, Toulouse et Lyon.

DANIEL MORNET.

PRESSE

● « *L'information, c'est le pouvoir* », tel est le sujet du débat organisé le jeudi 20 février, à 18 heures, au P.L.M. Saint-Jacques, par l'Ecole supérieure libre des sciences commerciales appliquées.

MM. René Andrieu, Denis Baudouin, Jean-François Kahn, Jean d'Ormesson, Jean-Louis Servan-Schreiber et notre collaborateur Pierre Viansson-Ponté participeront à la conférence-débat, qui sera présidée par M. Dominique Bromberger.

● Le *Journal de la Belle Epoque*, qui porte en manchette « le journal de ceux qui ont entre cinquante-cinq et quatre-vingt-dix ans », fait paraître son premier numéro (1,50 F). Ce bi-mensuel est dirigé par Mme Ghislaine Roblin et son rédacteur en chef est M. Philippe Chateau. Le *Journal de la Belle Epoque*, dont le n° 1 contient des articles de Mme Marcelle Segal *(Elle)*, et de M. Jean Ferniot (R.T.L.), précise que « chaque quinzaine, Mme Giscard d'Estaing vous répondra ». (5, rue des Dalhias, 91380 Chilly-Mazarin.)

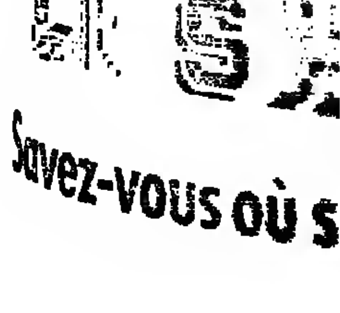
SCIENCES

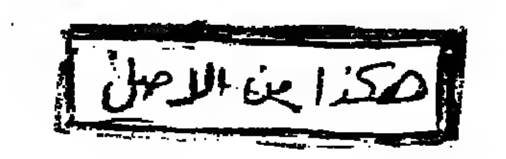
CINQ EXPERTS VONT TENTER DE DÉFINIR LA CONFIGURATION FUTURE DE LA BASE SPATIALE DE GUYANE

Une mission de cinq experts s'est rendue pendant quatre jours sur le champ de tir de Kourou, en Guyane, pour tenter de définir la configuration de la base spatiale après 1977, lorsque y sera tirée la fusée européenne Ariane. Le programme de fusées Diamant s'arrête en juillet prochain et, après la mise en sommeil, qui durera deux ans, jusqu'à l'été 1977 (*le Monde* du 12 février), le champ de tir servira à lancer la fusée Ariane.

Dans l'hypothèse où seule cette fusée sera lancée de Guyane à partir de 1979, les experts veulent définir ce que devra être la base. La France, qui finance la mise au point d'Ariane à 65 %, a demandé aux neuf autres pays européens qui financent le reste de participer aussi au coût de fonctionnement et d'entretien de la base dès 1976. Le principe d'une telle participation est acquis. Mais la participation de chaque pays ne sera pas nécessairement exactement semblable à la participation au financement de l'engin, et les pourcentages de chacun restent à fixer.

Les cinq experts qui ont visité la base étaient : deux responsables du Centre national d'études spatiales et deux responsables du programme Ariane sur le plan européen. Les deux experts européens appartiennent à l'Organisation européenne de recherches spatiales (ESRO), qui supervise la mise au point du lanceur. Le cinquième expert faisait fonction d'arbitre et était M. Kurt Debus, l'ancien directeur du champ de tir de Cap-Kennedy, qui s'est retiré il y a deux ans.





ÉDUCATION

LES PROJETS DE RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

La philosophie devient-elle une discipline secondaire ?

Dans la réorganisation de la classe terminale prévue par M. René Haby, ministre de l'éducation, une mesure a déjà provoqué une levée de boucliers : la transformation de la philosophie en discipline à option, à raison de quatre heures hebdomadaires par option. Après Jean-François Kahn au cours d'une émission d'Europe 1, des universitaires comme M. Henry Duméry et M. Vladimir Jankélévitch, ainsi que l'Association des professeurs de philosophie, prédisent — malgré les assurances et les précisions fournies par le ministère — la mort de la philosophie. Celle-ci deviendra une discipline secondaire, alors qu'elle est nécessaire pour « faire acquérir aux lycéens des capacités de réflexion et de recul », et qu'elle s'est profondément transformée, notamment au contact des sciences humaines. Aussi les « philosophes » affirment-ils leur intention de se battre contre le projet, dû à une « mauvaise information » sur leur discipline ou à la volonté de réduire l'esprit critique.

Vives réactions des professeurs

« Aux élèves de terminale, on l'offre en option, *nous écrit M. Henry Duméry, professeur à l'université Paris-X, président de la commission de philosophie du C.N.R.S.* Aux élèves de première, on l'offre en aumône. C'est pis que si on la frappait à la tête, comme sous l'Empire. Le vrai est qu'on l'abaisse et qu'en l'abaissant, un régime libéral va soudain consacrer l'effacement de la culture critique au profit d'une culture technique (...). »

Je suppose qu'on est mal informé. Je suppose qu'on en est resté à l'image d'une philosophie bavarde, édifiante, rhétorique. Or il y a longtemps que cette image est périmée. Les philosophes d'aujourd'hui sont partout où on ne les attend pas : en psychologie, en sociologie, en pédagogie, bien sûr, mais aussi en psychanalyse, en ethnologie, en économie politique, en histoire des sciences, des idées, des religions, en épistémologie, en logique mathématique, en cybernétique, en linguistique, en littérature, en esthétique de laboratoire... et dans tous les syndicats dans tous les partis (...) La situation est celle-ci : la philosophie a plus changé en trente ans qu'elle n'avait changé de Maine de Biran à Louis Lavelle (...).

Je ne suis opposé ni aux spécialisations ni aux finalités professionnelles. Et je conçois que l'essor des sciences et des techniques fasse bouger le vieil humanisme (je préconise même que chaque philosophe ait l'obligation de connaître et pratiquer, en plus de son type d'analyse, une spécialité positive) Mais je m'efforce de prévenir une fracture On risque d'avoir bientôt, d'un côté, des « humanités » résiduelles, et, de l'autre, des technologies avancées, hébétées par leur certitude. Une idéologie rêveuse somnolera dans les premières. Une idéologie de puissance et d'intérêt, une idéologie massive et naïve, sans recul, s'éveillera dans les secondes. Je ne crois pas que ces deux moitiés d'illusion doivent constituer une culture pour notre temps.

De son côté, M. Vladimir Jankélévitch, professeur à l'université Paris-I, dans un article publié par le Journal du dimanche, *estime que l'enseignement de la philosophie sera donné* «dans des conditions inopérantes » :

« En première, d'abord, les élèves sont trop jeunes, et puis la philosophie est complètement neutralisée par tout ce qui l'entoure. Avec trois heures par semaine — pas plus que pour l'éducation physique, — c'est une misérable philosophie-croupion, dont le professeur, comme celui de toutes les disciplines subalternes, sera inévitablement chahuté.

» En terminale, on se retranche hypocritement derrière la liberté de l'élève. Mais comment voulez-vous qu'un élève choisisse la philosophie après l'avoir découverte d'une aussi pitoyable manière ? De plus, s'il la choisit, dans l'esprit de la réforme, ce sera comme une spécialité professionnelle, puisqu'on entend mettre les jeunes en mesure, dès cette classe-là, de décider du métier qu'ils veulent faire. Présenter la philosophie sous cet angle, c'est la dessécher complètement. Car quelle sera la spécialité d'un philosophe ? D'enseigner à de futurs philosophes. On tournera en rond entre philosophes. »

D'autre part, selon M. Jankélévitch, les débouchés des étudiants de philosophie vont se trouver réduits : « Il est vraisemblable qu'on supprimera les concours pendant un an ou deux. En effet, il y aura bien trop de philosophes, avec la quasi-disparition de la philosophie en terminale. Que va-t-on faire, même, des nouveaux professeurs qui vont sortir cette année des concours — une trentaine — rien que pour l'agrégation ?

Un faux libéralisme

Enfin, M. Jean Lefranc, président de l'Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public (1) s'élève à la fois contre le projet du ministre et contre les propositions de M. Maurice Duverger dans le Monde *du 15 février.*

M. Duverger se fait le défenseur du projet de classe terminale totalement optionnelle proposé par M. Haby. M. Duverger commence par énumérer sans les nier les vices pédagogiques d'un tel système : il défavorise les enfants issus des classes populaires, il abaisse le niveau de formation générale, gêne l'orientation future dans le supérieur, aboutit à une spécialisation excessive et prématurée. Le système est donc exécrable, et il faut maintenir ou introduire un tronc commun d'enseignement en terminale.

C'est ici que M. Duverger opère un retournement assez surprenant et chante les louanges du projet : pour lui, les plus mauvaises dispositions sont encore assez bonnes pourvu qu'elles mènent la philosophie à une mort lente. M. Duverger vendrait-il la mèche ? Un des vrais buts des projets Haby serait donc de conduire la « philo » au dépérissement en douceur, sans débat public réel qui puisse inquiéter parents ou enseignants. Bien entendu, le ministère démentira...

Une telle hargne de la part d'un éminent universitaire a de quoi surprendre. En fait, M. Duverger ne présente aucun argument véritable. L'allusion dénigrante aux salons bourgeois de la IIIe République n'est guère neuve et ne prouve en elle-même rien. M. Duverger en reste simplement à l'attitude traditionnelle du positivisme naïf qui croit avoir enfin trouvé une science (la sienne, bien sûr !) capable de se substituer à la réflexion philosophique.

Humanités classiques, humanités nouvelles, l'opposition est artificielle et posée en termes démagogiques. A proprement parler, la philosophie ne fait d'ailleurs pas partie des humanités. L'essentiel est que les lycéens acquièrent les plus grandes capacités de réflexion et de recul. L'essentiel est qu'ils ne restent pas plaqués comme des mouches à la surface du monde contemporain. Il n'y a pas d'innovation qui ne demande à être réfléchie, et cela ne se fera jamais mieux qu'en classe terminale (...)

Les « philosophes » ne demandent pas de privilèges, ne jettent aucune exclusive, pas même à l'encontre de la politicologie, ne veulent prendre la place de personne. Ils veulent simplement jouer leur rôle en classe terminale dans une formation équilibrée et sans spécialisation prématurée. Parler de « *mécanisme de la liberté* » quand on sait dans quelles conditions les lycéens feront leur choix est une dérision. N'en déplaise à M. Duverger, il n'est pas démocratique de se retrancher derrière le faux libéralisme d'un système d'options dont on a d'abord prévu et organisé les résultats.

[Il faudrait s'entendre : « Si les philosophes ne demandent pas de privilèges », comme le dit M. Jean Lefranc, cela signifie que les élèves auront le droit de choisir la philosophie en terminale, comme ils auront le droit de choisir d'autres matières : par exemple, géographie et économie, histoire et sciences politiques, etc. Nous sommes d'accord.

Mais ce que réclament en réalité les professeurs de philosophie, c'est, au contraire, le maintien d'un privilège. Vladimir Jankélévitch vient de l'exprimer en ces termes : « Ou la philosophie est reine, comme elle l'était autrefois en terminale, ou elle n'est rien. » Ce privilège et cette royauté sont injustifiés. Comment acquérir des « capacités de réflexion et de recul » par rapport au monde contemporain quand on ignore ses structures ? L'impérialisme de la philosophie dans les terminales est largement responsable du verbalisme, dont on a tant de mal ensuite à libérer les étudiants quand ils arrivent à l'université.

Pourquoi les professeurs de philosophie ont-ils peur de la liberté ? Si leur enseignement est valable, il sera choisi à côté d'autres qui l'empêcheront de se développer à vide, dans les nuages... — M. D.]

(1) 1, rue des Petits-Carreaux, 75002 Paris. Tél. 326-70-19.

LE MINISTÈRE : trois heures pour tous les élèves en première.

Le ministère de l'éducation a précisé dans un communiqué les dispositions concernant l'enseignement de la philosophie dans le nouveau système éducatif proposé par M. Haby.

« *Ces propositions envisagent chaque semaine trois heures d'initiation à la philosophie pour tous les élèves des lycées en classe de première. Comme on le sait, il n'y a actuellement aucun enseignement de ce type dans ces classes, et en classes terminales les élèves des sections C, D et E — soit soixante-quinze mille jeunes — ne reçoivent eux-mêmes que trois heures de philosophie par semaine. En outre, soixante-huit mille jeunes qui préparent le baccalauréat de technicien n'en reçoivent que deux heures ou même ignorent totalement tout enseignement de philosophie. En revanche, celui-ci s'élève* de *cinq à huit heures hebdomadaires pour les quatre-vingt-dix-huit mille élèves des sections A et B. Le projet de réforme prévoit que tous les élèves qui le souhaitent pourront, en dernière année des lycées, même si par ailleurs ils étudient* des *mathématiques ou de la technologie, choisir une* ou *deux options de* philosophie *de quatre à cinq heures chacune et s'ajoutant, bien sûr, aux trois heures obligatoires pour tous dès la classe de première.* »

● *Des « techniciens » à l'École normale supérieure de* l'*enseignement technique* — Pour la première fois, des titulaires d'un brevet de technicien supérieur ou d'un diplôme universitaire de technologie pourront, à partir de 1975, entrer à l'École normale supérieure de l'enseignement technique (ENSET), dans la section construction et mécanique (B). Ils doivent passer un concours spécial comportant deux épreuves écrites (une de mathématiques, une spécifique) et trois orales (dont un entretien sur un sujet d'ordre général). Quarante-cinq places leur sont réservées cette année (dans les options B2 industrie du bâtiment, B3 fabrications mécaniques, et B4 génie électrique), tandis que soixante seront mises au concours normal destiné aux élèves des classes préparatoires. Au total, pour un septième les places à l'ENSET seront réservées à des « techniciens ». Ces mesures ont été fixées par deux arrêtés publiés l'un au *Journal officiel* du 29 janvier, l'autre dans celui du 9 février.

L'ENSEIGNEMENT DE SEXOLOGIE DE VINCENNES POURRAIT ÊTRE ASSURÉ AVEC DES GARANTIES SCIENTIFIQUES, décide le secrétaire d'État aux universités.

Va-t-on vers un apaisement dans l' « *affaire* » de l'enseignement de sexologie à l'université de Vincennes (Paris VIII) ? S'inspirant du rapport qui lui a été remis par M. Robert Mallet, recteur de l'académie de Paris, M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'État aux universités, a décidé de favoriser l'organisation d'une réunion avec tous les responsables chargés d'un tel enseignement dans les universités françaises « *Dans cette perspective,* indique le secrétaire d'État dans un communiqué, *je laisse au président et au conseil de l'université de Vincennes la responsabilité de définir les modalités dans lesquelles cet enseignement pourra être assuré. Mais je demande que soit garantie la valeur scientifique de l'enseignement délivré, et arrêtées des modalités* de *nature à respecter la sensibilité de chacun.* »

M. Soisson précise qu'il n'a « *jamais cherché à prendre prétexte de cette affaire pour remettre en cause l'expérience de Vincennes : je suis trop attaché à favoriser l'accès des travailleurs non bacheliers aux enseignements supérieurs pour accepter que l'on me prête de telles intentions.* »

Le secrétaire d'État répond ainsi au conseil de l'université de Vincennes, qui estimait que son intervention était « *une atteinte très grave à l'autonomie des universités* » et que « *les déclarations officielles* » avaient « *nettement remis en cause, à partir de cet incident, les engagements obtenus à la fin de l'année dernière concernant les crédits (...) et la garantie nationale des diplômes* ».

L'université de Vincennes a décidé d'autre part de porter plainte en diffamation contre la première chaîne de télévision, pour diffusion d'« *informations tronquées et tendancieuses* ». Cette décision a été prise malgré la publication par le journal de TF1 d'un rectificatif jugé « *insuffisant et très bref* ». Selon la rédaction du journal télévisé, le document diffusé, qui avait été filmé par des étudiants, avait été apporté à la télévision par M. Georges Lapassade, enseignant en sciences de l'éducation à l'université de Vincennes, qui le commentait à l'antenne. Il comportait une séquence de « travaux pratiques » organisée par l'université, mais en dehors de ses propres locaux.

● *Le Syndicat national de l'éducation physique* (SNEP, 52, rue Taitbout, 75009 Paris, affilié à la Fédération de l'éducation nationale), vient de publier une plaquette tirée à cent mille exemplaires, et dans laquelle il répond à la question : « *L'éducation physique et sportive, dans tous les lycées et collèges, est-elle un luxe ou une nécessité ?* » Le SNEP conclut à la nécessité, mais dresse alors le catalogue des carences dans ce domaine. Il rappelle notamment l'insuffisance du nombre d'enseignants (il en manquerait vingt-deux mille selon lui). Il plaide une nouvelle fois pour le rattachement de l'éducation physique et des professeurs au ministère de l'éducation.

MÉDECINE

L'HOPITAL, CE MALADE CHRONIQUE

(Suite de la première page.)

Plus scandaleux encore : dans une deuxième chambre, un homme est victime d'un arrêt cardiaque. Il faut faire très vite. Mais, en raison de l'exiguïté des lieux, médecins et infirmières se bousculent à son chevet. Il leur est impossible d'agir rapidement et normalement, de pratiquer la réanimation salvatrice. Affolement, confusion, sous le regard effaré du voisin de lit. Le décès est constaté après quelques minutes d'efforts inutiles. L'homme avait trente-quatre ans.

Ces faits se sont produits, il y a quelques mois, à l'hôpital Broussais, à Paris. Combien, à longueur d'année, de scènes identiques, combien d'incidents et d'accidents semblables dans les quelque deux mille établissements hospitaliers publics, toutes disciplines réunies, que compte la France ? Il n'existe pas, on s'en doute, de statistique précise connue ; le nombre de « morts indues » — principalement en raison de fautes d'anesthésie — n'en est pas moins estimé à plusieurs milliers par an (*le Monde* du 12 mars 1974). Des patients contractent d'autres maladies à l'hôpital ou sont contraints d'y prolonger leur séjour, tel cet homme âgé d'une cinquantaine d'années, entrevu dans un établissement de Berck, sous respiration artificielle depuis deux mois après un accident d'anesthésie survenu à l'hôpital de Valenciennes. « *Dans trop de services, notamment d'urgence,* dit M. Pierre Raynaud, délégué général de la Fédération hospitalière de France, qui groupe tous les organismes et responsables de l'hospitalisation publique, *les soins sont assurés à la limite de la sécurité.* »

« De quoi vous plaignez-vous ? »

Il est rare — mais cela arrive — que la responsabilité médicale soit entièrement engagée. Les raisons de ces « anomalies » sont avant tout d'ordre matériel. Par contraste, elles mettent le plus souvent en lumière la compétence du corps médical, le dévouement du personnel infirmier, l'abnégation des agents hospitaliers. Quatre millions de Français séjournent, chaque année, dans les établissements publics, huit millions y consultent. D'innombrables vies sont sauvées, d'innombrables cas sont guéris. Chaque découverte, chaque réussite, spectaculaire ou non, de la médecine et de la chirurgie françaises est vite connue, largement expliquée et honorée. Au détriment, parfois, de la médecine courante.

Mais les « bavures » restent, dans la majorité des cas, ignorées de l'opinion, et il faut des circonstances exceptionnelles pour que tel ou tel « scandale » soit porté à sa connaissance. Les familles elles-mêmes, lorsqu'elles sont informées, osent rarement se plaindre. « *Pourtant,* dit une surveillante-chef parisienne, *nous encourageons nos malades ou leurs familles à formuler des réclamations chaque fois qu'ils le jugent nécessaire. C'est aussi un moyen pour nous d'obtenir de l'administration les améliorations indispensables.* »

Crainte révérentielle, encore tenace, de la blouse blanche, surtout au cas où il faudrait être à nouveau hospitalisé dans le même service ? Peur, au contraire, comme l'affirment — à tort — beaucoup de patients, de nuire au personnel soignant ? Toujours est-il que ni le ministère de la santé, ni l'Assistance publique, ni les directeurs d'hôpitaux ne sont submergés de plaintes majeures, alors que critiques et témoignages parviennent, en abondance, à la presse.

Autre explication, plus sociale, donnée par un chirurgien : « *Les malades qui appartiennent aux classes aisées, qui ont de l'influence, sont placés dans les conditions d'hospitalisation les plus confortables possible — chambre individuelle, etc. — tandis que l'on ne trouve guère, en salle commune par exemple, que des personnes âgées ou issues des catégories les plus défavorisées. Les premiers ont peu de motifs de récrimination. Les seconds n'osent pas ou alors ne sont guère entendus. Un ancien ministre de la Vᵉ République, homme du reste fort intelligent et fort courtois, que je soignais et auquel j'avais fait part des problèmes cruciaux qui se posent dans l'hôpital où j'exerce, m'a dit en quittant mon service : « Mais, monsieur le professeur, j'ai été parfaitement traité. De quoi vous plaignez-vous ? »*

Une impression favorable

La principale force de l'hôpital public — au moins des grands établissements du type C.H.U. et C.H.R. (centres hospitaliers universitaires ou régionaux) — réside dans son exceptionnelle concentration de matériels techniques et de compétences, notamment dans les secteurs de l'enseignement et de la recherche. De nombreux chefs de service parisiens — qui, bien souvent, dirigent eux-mêmes des cliniques — assurent qu'ils ne pourraient pas disposer, dans le secteur privé, du même matériel lourd, très complexe, très onéreux, dont ils ont besoin, ni de la même équipe de collaborateurs hautement qualifiés.

Certes, on n'ignore pas que des établissements privés à but non lucratif et que quelques-unes des mille six cent cinquante cliniques françaises de médecine, chirurgie et obstétrique sont également bien équipés (reins artificiels et bombes au cobalt, par exemple), et nantis d'un personnel aussi compétent. En province surtout, le secteur privé dépasse, en qualité, certains hôpitaux généraux. Mais la remarque d'ensemble est valable. C'est pourquoi il est d'autant plus regrettable que cet atout essentiel de l'établissement public soit fréquemment contrecarré par de multiples défauts, absents ou presque des cliniques privées : vétusté et malpropreté des locaux, pénurie de personnel, défaut de considération humaine.

« *De grands progrès ont été réalisés au cours de ces dernières années* », disent conjointement M. Jacques Baudouin, directeur général des hôpitaux au ministère de la santé, et M. Gabriel Pallez, directeur général de l'Assistance publique. La liste des établissements créés ou rénovés, dans le cadre des Plans successifs, est assurément longue : par exemple, soixante-dix hôpitaux généraux de plus de cent lits, au cours du Vᵉ Plan (1966-1970). A parcourir les nouveaux bâtiments de l'hôpital Saint-Antoine à Paris, l'impression est nettement favorable : hôtesses d'accueil, hall d'entrée avec boutique, kiosque à journaux, cafétéria, salles d'attente fonctionnelles et auberge de jour, où les malades peuvent se reposer entre deux examens ; chambres claires et confortables, de un à quatre lits, toutes pourvues d'un cabinet de toilette bien équipé et de placards individuels ; au-dessus de chaque tête-de-lit, une grande applique qui regroupe le dispositif d'éclairage, de fluide (oxygène, vide) et d'appel, relié au dispatching central ; salles de séjour — pour les visites notamment — à tous les niveaux, etc. Matériel médical et chirurgical ultra-moderne, dans l'ensemble : en ophtalmologie, en particulier, quinze postes d'une conception toute nouvelle permettent l'examen complet d'un patient sans que ce dernier ait à se déplacer. Quelques gros points noirs subsistent : les cuisines, indignes même d'une caserne, le mauvais fonctionnement des ascenseurs et, surtout, la longue attente — plusieurs heures parfois — aux urgences.

Mais, à côté de quelques hôpitaux « trois étoiles », que de gargotes ! « *Beaucoup reste à faire* », reconnaissent aussi MM. Baudouin et Pallez. Sans même parler des quatre établissements parisiens (Bichat, Lariboisière, Saint-Louis et Bicêtre) pour lesquels un plan de rénovation a été établi — d'ici à 1980, quelques milliers de malades ont le temps de pâtir de leur situation respective — il est des établissements, des services entiers, qui demeurent « abandonnés ». Telle la clinique médicale propédeutique, à l'hôpital Broussais, dirigée par le professeur Paul Milliez.

Cent un lits budgétaires, constamment occupés, à une ou deux unités près. Chambres surchargées. « *Il n'y a que trois ans,* dit le professeur Milliez, *que j'ai obtenu la suppression des lits dans le couloir. Encore a-t-il fallu pour cela que je fasse mettre à la place de grandes armoires métalliques.* » Immense couloir, de près de 100 mètres de long, où est concentrée la majeure partie de la vie du service : tout récemment encore, des infirmières, faute de mieux, avaient leur poste *dans* ce couloir. Du faux plafond tombent, au moindre courant d'air, quantité de « moutons ». A une surveillante qui en faisait la remarque, un membre de la direction de l'Assistance publique a répondu : « *Ne levez pas la tête.* » Mais, dans ce faux plafond, une chaîne musicale a été installée. Elle est inutilisée. « *Elle a coûté 14 000 F,* dit, furieux, le chef de service. *Tandis qu'un de mes malades est mourant, moi, je vais passer du Johnny Hallyday !* »

Deux baignoires, en tout, pour la centaine de malades. Lorsque l'ascenseur fonctionne, le bruit est tel que, dans le bureau du professeur Milliez, il faut cesser de parler. Quelques chambres ont été refaites. Mais toutes les autres sont dans un état repoussant : les murs, que des infirmières elles-mêmes ont essayé de lessiver par endroits, sont recouverts d'une épaisse couche de crasse. Le plafonnier et les fenêtres sont enduits de poussière. Il n'y a pratiquement pas d'équipe de ménage et les surveillantes doivent se battre quotidiennement pour obtenir de l'administration une éponge ou un paquet de lessive. Entre deux perfusions, des infirmières donnent un « coup de main » pour la vaisselle. Sur le même chariot sont transportés successivement le linge sale, le linge propre et la nourriture. Du vendredi soir au lundi matin, le linge sale est accumulé dans une espèce de réduit. Il n'y a pas durant le week-end d'agent hospitalier pour l'acheminer.

Les repas, apportés des cuisines centrales, sont réchauffés sur deux minuscules fourneaux. Au petit déjeuner, un seul petit carré de beurre. Pas deux, même en proposant une fortune. Pas de télévision, ni de radio bien sûr, mais pas de journaux non plus. Une bibliothécaire passe une fois par semaine. Pas de salle de réunion, ni pour le personnel ni pour les malades. Pour garder ses trois secrétaires hospitalières, le professeur Milliez est obligé de leur verser « un complément de salaire ». Aucun secours à attendre de « l'extérieur » : à Broussais, chaque service doit se prendre en charge lui-même.

Quatre infirmières, cinq aide-soignantes, un agent hospitalier féminin durant la garde — pour cent patients, dont beaucoup sont de grands malades : il en faudrait respectivement douze, huit et cinq (dont *un* agent pour des tâches « masculines » : agités, brancardages). Trois infirmières, cinq aide-soignantes, un agent hospitalier féminin durant la veille, au lieu de onze, trois et quatre (dont *un* agent). Au total, à Broussais, il manque actuellement quatre-vingt-cinq infirmières.

« *Cela nuirait à l'esthétique de l'hôpital* » : c'est ce qu'un fonctionnaire de l'Assistance publique de Paris a rétorqué à un collaborateur du professeur Milliez, à propos d'aménagements possibles. « *Pourtant,* dit le chef de la clinique médicale propédeutique, *les crédits nécessaires avaient été débloqués sous le ministère Boulin. Pour des raisons administratives, ils n'ont pu être utilisés : nous sommes restés un an sans directeur ni directeur adjoint à la tête de Broussais. Aujourd'hui, ces crédits seraient évidemment insuffisants. La charte relative à l'humanisation des hôpitaux ? Tout à fait d'accord : qu'on me donne les moyens de l'appliquer.* »

MICHEL CASTAING.

Prochain article :

II. — DU MANDARIN A LA FEMME DE MÉNAGE EN CHEF

DE TRENTE A TROIS MILLE LITS

Le patrimoine hospitalier français comporte 532 500 lits (chiffres de 1972), dont 371 400 pour le secteur public et 161 100 pour le secteur privé. Les hôpitaux publics offrent 126 400 lits en médecine, 54 500 en chirurgie, 16 400 en maternité, 11 000 en psychiatrie. Les établissements peuvent avoir entre moins de trente lits (hôpitaux locaux) et 3 000 lits pour les plus grands C.H.U.

On distingue trois grandes catégories d'établissements hospitaliers publics :

● Les centres hospitaliers, *établissements pour « malades aigus ». Parmi ceux-ci, il y a les « centres hospitaliers » (C.H.) généraux ou spécialisés (psychiatrie par exemple) : chacun des 284 secteurs de la carte sanitaire* (le Monde du *13 mars 1974) possède au moins un centre hospitalier général, qui dispose d'un* « plateau technique minimum », *équipement lui permettant d'assurer un minimum de soins. Les « centres hospitaliers régionaux » (C.H.R.) (qui sont C.H.U. — universitaires — quand ils ont aussi une mission d'enseignement) — un au moins par « région sanitaire » — ont un rôle de soins « du second degré » : de plus grande importance que les C.H. — au moins mille lits — ils disposent* d'*équipements plus complets.*

● Les hôpitaux locaux, *en bas de l'échelle, peuvent posséder moins de trente lits. Ils ne disposent que d'unités de médecine, et éventuellement quelques lits de maternité : c'est en quelque sorte la « cellule de base », qui sera très rapidement relayée* par *le centre hospitalier.*

● Les centres de convalescence, cure ou réadaptation *(long et moyen séjour).*

Les trois plus grandes agglomérations (Paris, Lyon et Marseille) disposent chacune, compte tenu de l'importance de leur structure hospitalière, d'une administration centralisée, sous la responsabilité d'un directeur général : ce sont l'Assistance publique à Paris, les Hospices civils de Lyon (8 000 lits) et l'Assistance publique à Marseille (7 000 lits).

La Garantie Familiale Hospitalisation

vous verse jusqu'à 54 000 F par an, non imposables

inscrivez-vous avant le 24 février 1975

soit : 4500 F par mois si vous êtes hospitalisé

PUBLI DIRECT

Qu'est-ce que la Garantie Familiale Hospitalisation?

Une assurance spécialement créée par la Compagnie New Hampshire pour vous procurer de l'argent frais, bien à vous, chaque fois que vous êtes hospitalisé (en hôpital ou en clinique privée), pour cause de maladie ou par suite d'un accident.

Vous recevez cet argent en plus, et indépendamment des remboursements et indemnités de la Sécurité Sociale, de votre Mutuelle, régime complémentaire, etc.

Cette assurance vous est accordée sans aucun examen médical.

Chaque année, 1 Français sur 7 entre à l'hôpital ou en clinique.

Cela peut paraître incroyable. Et pourtant, c'est absolument exact. Sur ce point, les statistiques sont formelles. D'ailleurs, en France, les hôpitaux sont pleins. Ils manquent de lits en permanence.

Personne n'est à l'abri d'un accident ou d'une maladie. Cela peut vous arriver à vous aussi, ou à l'un des vôtres.

C'est pourquoi, vous devez absolument regarder les choses en face : si vous deviez être hospitalisé demain (vous-même ou l'un de vos proches), pourriez-vous supporter les dépenses énormes qui en découleraient?

La note à payer peut être finalement très lourde.

L'hôpital coûte de plus en plus cher (366 F par journée en moyenne et 774 F dans un service spécialisé en 1974). La Sécurité Sociale et les Mutuelles ne vous remboursent qu'une partie des frais.

Les Français ne sont pas toujours bien informés sur leurs droits réels. Combien d'entre eux sont encore persuadés que l'hôpital est gratuit!

Beaucoup se voient donc brusquement confrontés à des difficultés financières très graves, d'autant plus qu'ils ont à faire face à tous les frais supplémentaires - et imprévisibles - qu'entraîne l'hospitalisation dans un foyer : transports, repas à l'extérieur, frais d'hôtel, garde d'enfants, aide-ménagère, etc.

Ceci au moment même où du fait de leur arrêt de travail, leurs ressources, elles, sont par contre fortement diminuées! Que se passerait-il si vous vous trouviez un jour ou l'autre dans une situation analogue?

Nous vous versons de l'argent au moment où vous en avez le plus besoin.

C'est à ce moment précis que la Garantie Familiale Hospitalisation vous assure des rentrées régulières qui rééquilibrent votre budget et vous libèrent de tout souci financier.

Nous vous payons en effet 150 F par journée d'hôpital ou de clinique.

Vous disposez ainsi d'argent frais, bien à vous, que vous utilisez comme bon vous semble. Par exemple, certains de nos adhérents, commerçants, se sont servis d'une partie des sommes versées pour payer la vendeuse qui se chargeait de leur magasin en leur absence; d'autres ont pu remplacer plus vite leur voiture accidentée; d'autres encore, immobilisés loin de leur famille, ont pu, sans problème faire venir leur épouse sur place pendant leur séjour en clinique, et beaucoup, qui avaient des traites à payer ou de lourds règlements (loyers, charges professionnelles diverses) ont ainsi continué à honorer normalement leurs échéances.

Même si vous n'avez pas d'obligations ou de préoccupations financières aussi graves, vous vous sentirez tout de même soulagé en recevant nos versements. Car vous saurez que pendant ce temps votre famille ne manque de rien et que vous n'aurez pas à toucher à vos économies.

Deux bonnes raisons pour vous aider à garder bon moral et, donc, à vous rétablir beaucoup plus vite!

Comment fonctionne la Garantie Familiale Hospitalisation?

Cette garantie est acquise pour tout séjour dans un établissement hospitalier (hôpital ou clinique privée) supérieur à 3 jours, pour cause d'accident ou de maladie et pour une durée maximum de 1 an. Si vous deviez rester un an à l'hôpital, vous recevriez 54.000 F, nets d'impôts.

Qu'avez-vous à faire *pour recevoir nos règlements?*

Il vous suffit de nous faire parvenir par courrier un certificat d'hospitalisation et nous vous adressons très rapidement un chèque à votre nom sans autre formalité.

Qui peut s'inscrire à la Garantie Familiale Hospitalisation?

Cette garantie est ouverte à tous, sans exception entre 19 et 60 ans.

Pour vous inscrire, rien de plus simple : remplissez la demande d'adhésion (au bas de la page à droite) et renvoyez-la à la Compagnie New Hampshire 24, avenue de la Grande Armée - 75017 Paris. C'est tout : pas d'examen médical, pas de visite de démarcheur. Vous n'avez rien à payer! Dès réception de votre demande d'adhésion, nous vous envoyons votre contrat.

Un contrat loyal et clair.

Le contrat que vous recevez est parfaitement clair, facile à lire et à comprendre; nous n'avons rien à cacher. D'ailleurs, nous vous conseillons de le montrer à des personnes de confiance avant de nous le retourner signé. Vous avez donc tout le temps de l'examiner et de vous décider en toute liberté.

Fixez vous-même vos échéances!

Vous pouvez régler vos primes à votre gré : une seule fois par an, ou tous les 6 mois, ou tous les 3 mois, ou mieux encore tous les mois par prélèvement automatique sur votre compte bancaire ou postal.

Voici pourquoi vous choisirez de préférence la Garantie Familiale Hospitalisation

- Parce que la Garantie Familiale Hospitalisation vous est proposée par une grande Compagnie d'Assurances internationale, créée en 1869 aux Etats-Unis et installée en France depuis 1936 : la Compagnie New Hampshire qui compte des millions d'adhérents dans le monde entier. Vous pouvez donc faire entièrement confiance à son expérience.
- Parce que la Garantie Familiale Hospitalisation offre les plus fortes indemnités pour les primes les moins élevées. De plus ces primes restent invariables pendant toute la durée de votre contrat.
- Parce que nos primes sont les mêmes pour tous nos adhérents quel que soit leur âge au moment de la souscription.
- Parce qu'aucun examen médical ne vous est imposé. Il vous suffit de répondre aux 3 questions posées dans votre demande d'adhésion. Aucun démarcheur ne se présente chez vous.
- Parce que la Garantie Familiale Hospitalisation entre en vigueur dès que vous avez régularisé votre contrat.
- Parce que notre Garantie vous couvre dans tous les cas de maladie ou d'accident pour lesquels vous êtes hospitalisé. Nous nous trouvons simplement dans l'obligation d'exclure certains cas très spéciaux découlant de : faits de guerre, toxicomanie, pratique de certains sports dangereux, grossesse, avortement, fausse couche, troubles mentaux, tentative de suicide.
- Parce que vos indemnités vous sont versées directement, sans aucune retenue. Vous nous avisez simplement par lettre de votre hospitalisation, en joignant à celle-ci un certificat de l'établissement où vous avez séjourné (hôpital ou clinique privée).
- Parce que votre femme et vos enfants peuvent également bénéficier de la *Garantie Familiale Hospitalisation* et ceci à des tarifs préférentiels.
- Parce que nous vous offrons, sans aucun frais supplémentaire, la possibilité de régler vos primes à votre choix : par an, par semestre, par trimestre et même par mois (par simple prélèvement automatique).
- Parce que vous avez toujours la liberté de mettre fin à votre contrat : un préavis d'un mois suffit, avant la date de l'échéance annuelle.
- Parce que la Garantie Familiale Hospitalisation vous évite toutes formalités, tout dérangement et tout souci!

La Garantie Familiale "Hospitalisation" de la compagnie New Hampshire vous offre les plus fortes indemnités et les plus sérieux avantages

C'est la Compagnie New Hampshire qui a lancé la Garantie Familiale Hospitalisation en France. Elle possède donc la plus forte expérience dans ce domaine. Des milliers de foyers français lui font confiance depuis 1971.

Connaissant bien les problèmes de ses adhérents, elle n'a pas hésité à porter le montant des indemnités qu'elle leur verse à 4500 F par mois (soit 54.000 F par an) compte-tenu de l'augmentation du coût de la vie. Les primes demeurent très avantageuses, du fait de l'importance croissante du nombre d'adhésions. Et vous en bénéficiez.

Remplissez votre demande d'adhésion aujourd'hui même

C'est là une précaution très sage, puisqu'elle vous met immédiatement à l'abri, vous et les vôtres.

Dans la période difficile que nous traversons, il est indispensable d'avoir, du moins, l'esprit tranquille sur certains problèmes importants. Et celui-ci est primordial, car il engage votre responsabilité de Chef de Famille.

Vous qui décidez pour eux, vous qui les faites vivre, ne perdez pas une minute et adressez le bulletin ci-contre après l'avoir rempli à

La Compagnie d'Assurances NEW HAMPSHIRE
Entreprise privée régie par le décret loi du 14 juin 1938. Capital social 5.640.640 $ - R.C. Paris 57 B 334
24, avenue de la Grande Armée
75017 Paris - Tél. : 755.72.20

Notez bien ses principaux avantages :

1. En cas d'hospitalisation, vous recevez 4500 F par mois, payés comptant (soit 150 F par jour) non imposables.
2. Le chèque est toujours établi à votre ordre. Vous le recevrez directement.
3. Les sommes versées n'ont rien à voir avec les indemnités que vous percevez par ailleurs (Sécurité sociale, Mutuelle Cadres), elles s'ajouteront aux remboursements que vous toucherez.
4. Vous disposez de cet argent immédiatement et vous l'utilisez comme bon vous semble.
5. Cette garantie s'adresse à tous : hommes et femmes, chefs de famille, célibataires, veufs, divorcés, de toutes professions, sans exception.
6. Vous en bénéficiez quelle que soit la cause de votre hospitalisation : accident ou maladie.
7. Pas d'examen médical. Aucune démarche à domicile.
8. Pas d'argent à verser pour s'inscrire. Il vous suffit de nous envoyer votre demande d'adhésion (au bas de la page à droite).
9. Votre contrat entre en vigueur dès que vous nous l'avez retourné signé, accompagné de votre première cotisation.

A titre d'exemple, voici ce que vous verse la Garantie Familiale Hospitalisation :

A la suite d'une maladie grave, Monsieur Dupont est hospitalisé 2 mois 1/2 dans une clinique spécialisée.
La Garantie Familiale Hospitalisation lui règle automatiquement :

75 – 3 = 72 jours à 150 F = 10.800 F

(qui viennent s'ajouter aux remboursements de la Sécurité Sociale).
Qui peut vous offrir davantage?

Ce que vous avez à payer... et ce que vous recevez !

	Vous recevez par mois	Vous payez par mois
Souscripteur 19-60 ans	4500 F/mois	52 F/mois
Conjoint 19-60 ans	2000 F/mois	20 F/mois
Enfant célibataire de moins de 19 ans	1000 F/mois	8 F/mois

sans engagement

DEMANDE D'ADHESION

Postez aujourd'hui même ce bulletin complété à :
COMPAGNIE D'ASSURANCES NEW HAMPSHIRE
Entreprise privée régie par le décret loi du 14 juin 1938. Capital social 5.640.640 $ - RC Paris 57 B 334
24, avenue de la Grande Armée, 75017 PARIS - Tél. : 755.72.20

0101005

SOUSCRIPTEUR — Veuillez me faire parvenir mon contrat Garantie Familiale Hospitalisation.
M. ☐ Nom .... Prénom ....
Mme ☐ N° .... Rue ....
Mlle ☐ Ville .... Code Postal ....
02 ▽ Profession 0050003025

Membres de la famille à assurer (âge limite : 60 ans)

03 ▽		NOMS ET PRENOMS	Sexe	Date de naissance Jour	Mois	An
001 A		Souscripteur				
002		Conjoint				
003		Enfant				
004		Enfant				
005		Enfant				

Veuillez répondre à chacune des questions suivantes (qui s'adressent à la fois à vous-même et à chaque membre de votre famille figurant sur cette demande d'adhésion) • Articles 21 et 22 de la Loi du 13 juillet 1930.

	OUI	NON
1. Avez-vous actuellement des troubles de santé ou de constitution (maladie-accident-infirmité)?	☐	☐
2. Avez-vous suivi un traitement pour des troubles de la tension artérielle, maladies cardio-vasculaires, diabète, cancer, arthrite ou tuberculose?	☐	☐
3. Un contrat d'assurance-vie vous a-t-il été refusé, ou à l'un des membres de la famille? A-t-il été annulé? Une surprime a-t-elle été exigée? La demande de renouvellement en a-t-elle été rejetée?	☐	☐

Pour chaque réponse OUI, veuillez inscrire le nom et le prénom de la personne concernée, précisez la nature et la date de la maladie, de l'accident ou de l'infirmité. Précisez également si la guérison est complète ....

Je déclare sur l'honneur que les réponses données ci-dessus sont à ma connaissance exactes et complètes. J'ai bien noté que le contrat ne couvre pas les affections contractées antérieurement à la prise d'effet.

Lu et Approuvé. Signature du souscripteur. Date :

SPORTS

NATATION

A la découverte de Tim Shaw

Le principal attrait des rencontres internationales de Boulogne-Billancourt (14, 15 et 16 février), malgré la centaine de nageurs étrangers invités, aura quand même été l'Américain Tim Shaw, en dépit de sa petite forme (1). Détenteur des records du monde des 200 et 400 mètres (1 min. 51 sec. 66/100, 3 min. 54 sec. 69/100) et pendant un temps de celui du 1 500 mètres, Tim Shaw, seize ans, a reçu le grade convoité de « *meilleur nageur de l'année 1974* ».

Nul mieux que Shaw, il est vrai, ne pouvait obtenir cette référence. Outre les records qu'il a améliorés sur des distances et dans un style où la concurrence est vive, c'est lui qui, le premier, a réussi à battre l'un des quatre records mondiaux (le 200 mètres) établis par Mark Spitz aux Jeux olympiques de Munich. La curiosité commandait donc d'aller à la découverte de Shaw, vite passé, dans l'équipe américaine, d'un état presque anonyme à celui de vedette.

Car Tim Shaw, pour discrète qu'ait été jusqu'en 1973 sa jeune carrière, n'était quand même pas un inconnu. On l'avait même aperçu en septembre 1973, à Belgrade, aux premiers championnats du monde. La vérité pousse à dire qu'il n'avait pas été très remarqué, et que sa quatrième place en finale du 400 mètres (4 min. 1 sec. 56/100) n'avait soulevé qu'un intérêt relatif. L'événement, ce jour-là, tenait dans le fait que, pour la première fois, deux nageurs, l'Américain Rick Demont et l'Australien Brad Cooper, avaient réussi à parcourir 400 mètres en moins de quatre minutes.

On notera quand même la progression de Shaw en une année sur cette distance : 3 min. 54 sec. 69/100 contre 4 min. 1 sec. 56/100, soit 6 sec. 87/100. Ou, plus évident encore, le bond de Shaw en deux ans, de quatorze à seize ans : 4 min. 13 sec. 1/100, à 3 min. 54 sec. 69/100, soit près de 19 secondes. Toujours à Belgrade, sur 200 mètres cette fois, Tim Shaw n'avait pas été retenu pour le relais américain du 4 × 200 mètres nage libre. Douze mois n'avaient pas passé qu'il devenait le numéro un mondial en battant le record de Spitz de 1 sec. 2/10.

La natation étant ce qu'elle est — promotion en général rapide, suprématie souvent éphémère, — peu de choses peuvent encore étonner. Il a fallu que Tim Shaw sorte vraiment de l'ordinaire pour attirer à ce point l'attention. Au premier examen, il n'a cependant rien d'un Schollander ou d'un Spitz, qui, avec des morphologies différentes, représentaient l'un et l'autre le nageur-type athlétique, puissant et robuste. A l'opposé, et quoique fort bien proportionné, — 1,85 mètre, 72 kilos, — Tim Shaw est plutôt d'allure effacée et il faut s'y prendre à deux fois pour bien réaliser que cette silhouette aux muscles discrets dispose de telles qualités nautiques. Shaw pourrait même être un étudiant n'ayant jamais levé le nez de sa pile de bouquins.

En réalité, c'est déjà, à seize ans, un « vieux » nageur. Il a dix ans de pratique derrière lui, dix bonnes années à « emmagasiner » la natation, comme on dit dans les clubs et universités. Né en Californie, où il a toujours vécu, Shaw a aussi eu la chance d'être conseillé par les meilleurs entraîneurs américains — Montrella, Gambrill, Jochums — dans un système où, en plus, le sport n'est pas considéré comme une activité secondaire. Et il a été servi par une méthode d'entraînement qui tend désormais à faire autorité et qui donna la primauté à l'effort continu au détriment de la distance parcourue. Ainsi le veut la natation actuelle, qui considère désormais qu'il ne sert plus à grand-chose de beaucoup nager sur un rythme moyen mais que le secret de la réussite passe par un entraînement proche de la vitesse soutenue en compétition.

Dans l'eau, Shaw n'en impose pas davantage, au premier coup d'œil du moins. Une attaque de bras comme il en existe mille, un bon battement mais sans plus. Sa force et son efficacité sont la conséquence de toute l'action qu'il effectue sous l'eau. C'est bien entendu le seul point important, mais il est assez rare de ne rien remarquer de vraiment exceptionnel, dès l'abord, à propos d'un nageur d'une telle valeur.

Tout juste voit-on qu'il glisse parfaitement bien. Le reste, subaquatique, se devine. Des appuis exceptionnels, un axe de nage parfait, l'ampleur et la régularité des battements. Les entraîneurs français, intéressés comme on le devine, sont convenus que Tim Shaw était l'un des produits exemplaires de la natation américaine. Dix ans d'entraînement au seul service de l'efficacité.

FRANÇOIS JANIN.

(1) Tim Shaw a gagné le 1 500 mètres nage libre et le 100 mètres dos, s'est classé deuxième du 200 mètres nage libre et du 200 mètres dos, et quatrième du 100 mètres nage libre.

RUGBY

Dans le Tournoi des cinq nations la France bat l'Ecosse : 10-9

Une corrida pour aficionados

Un score peut suffire à décrire un match. On devrait se contenter d'écrire : la France bat l'Ecosse 10 points à 9. Un petit point d'écart. Un demi point aurait encore mieux fait l'affaire. Et voilà que tout serait dit. Cette partie jouée dans le style presbytérien — le rite peu riant pratiqué sur les hautes terres depuis John Knox, — ce combat nocturne et violent, ce match à face de caillou rugueux, râpeux, ce fut un voyage inconfortable et poignant dans l'infiniment clos, une plongée dans la microbiologie, un jeu tonitruant de déplacements infimes qui, soudain manifestés, créaient des béances, des cassures inattendues. Ainsi l'énergie la plus intense résulte-t-elle souvent de différences que seule l'étude microscopique peut déceler. Et pour tout dire, ce fut, comme on dit en tauromachie, une « corrida pour aficionados ».

Tout s'est joué sur le dégoûtant champ d'épandage qu'est devenu le terrain du Parc des Princes, dans un ring de 15 mètres de côté, soigneusement délimité par le « coach » écossais, Bill Dickinson. Pourquoi ? Parce que tout lui donnait à croire que ses cinq avants de pointe groupés autour de Mac Laughlan étaient plus lourds, plus forts, plus malins — supérieurs. Et ils l'étaient, bien sûr, mais à enfermer ainsi le match dans l'enclos des grosses bêtes, à le réduire en un formidable affrontement de bisons, à mettre tous leurs moyens dans une tentative de démantèlement et d'énervement du pack français, les Ecossais n'ont réussi qu'à provoquer un sursaut des « gros bras » tricolores, sommés de les mettre à genoux.

Laisser une porte ouverte

Le bon stratège doit laisser une porte de sortie à son adversaire : faute de quoi il en fait un « desperado ». Les Ecossais n'ont pas été bons stratèges en poussant Vacquerin, Cholley ou Guilbert à se faire tuer sur place, sous les yeux des cinquante mille juges *du Parc des Princes. Ils ont failli* réussir, comme ils l'avaient fait quinze jours plus tôt avec les Irlandais. Lors de chacune des onze mêlées féroces, qui de la sixième à la trentième minute ont jeté sur eux, dans un cliquetis de crânes bosselés, les huit hommes en bleu de nuit, nous avons cru voir les huit hommes en blanc voler en éclat, désintégrés. Ils ont tenu, tant bien que mal. Dans l'ogive de muscles tendus, les fissures n'ont jamais grandi en déchirure : si les quinze Français ont gagné ce match, c'est d'abord là, parce que, quand on a été corrigé, humilié, ridiculisé, par des Gallois un 18 janvier, on ne se fait pas marcher dessus par des Ecossais un 16 février, devant Paulette aux yeux bleus, et l'oncle Achille et le cousin Fernand, venus de Castres.

machine 5

Devant, la digue avait tenu. Derrière, il restait à jouer, dans les interstices que l'étau écossais laissait disponibles, dans les couloirs infimes où la ruse, le culot, l'improvisation pouvaient se glisser. Alors, dans ce rituel austère, il y eut ces deux moments de gaîté où ont éclaté l'admirable sens du jeu de Richard Astre et la fureur de vaincre de Claude Dourthe.

Le soleil a percé

Trente-neuvième minute, mêlée *ouverte* où, *une fois encore*, à la surprise générale, le ballon sort à 30 mètres de la ligne écossaise pour les Français, c'est-à-dire pour Astre. Le petit homme au nez pointu a pensé à ouvrir le jeu sur la gauche où déjà, entre ses trois-quarts, se pointe Taffary. Mais la muraille écossaise est dressée. Astre pivote. Sur la droite, son vis-à-vis Morgan est pris à contre-pied. Alors, ayant fait en une seconde le tour de la question comme un patron peut le faire, en clinique, devant le malade effrayé et les étudiants béats, le demi de mêlée du XV de France tape paisiblement entre les poteaux. Ecosse 3, France 3.

Après l'orage des mêlées, ce rayon de soleil a percé. L'intelligence, ce n'est pas toujours un handicap. Richard Astre en a encore donné cent preuves ce samedi, s'imposant décidément comme le chef de file et le maître de ballet de cette équipe française fabriquée par le hasard et rassemblée par l'épreuve.

Cinquantième minute. Touche jouée après un coup de pied de pénalité manqué par Pariès. Rives, Skrela, Rives encore, qui voit sur sa gauche surgir Dourthe, le trois-quart centre landais, qui trimballe depuis dix ans en équipe de France la dégaine qui l'a fait surnommer le « chameau ». *Pourquoi* ne *pas* avouer que nous n'avons guère aimé voir jouer en équipe nationale ce garçon qui, si doué et modeste dans la vie, apporte sur l'herbe des terrains une combativité abusive, parfois scandaleuse, que résumait ainsi notre voisin : *« Ce qui m'inquiète, avec Dourthe, c'est qu'un jour, ce n'est pas le ballon qu'il posera entre les poteaux, mais la tête d'un adversaire. »*

Ce n'est pas la tête de Mac Geechan, c'est bien le ballon qu'il serrait sur son cœur, Claude Dourthe, à 10 mètres de la ligne écossaise. Il a Bertrannes sur sa droite, Averous sur sa gauche. *Mais*, surtout, il a vu une fissure, en face, entre Irvine et Renwick. Nez en brise-glace, bosse au vent, le « chameau » les prend à contrepied et se jette comme un fou dans l'en-but. Qui d'autre l'aurait marqué, depuis Guy Boniface, cet essai de « gagneur » ?

« Magnificent »

Mais qui d'autre l'aurait préparé, amené, comme il avait préfacé, amené le drop de Richard Astre, qui d'autre que Jean-Pierre Rives, qui a fait valser sur ce match noir sa crinière dorée, comme une torchère sur les déserts d'Arabie ? Le surgissement en match international de ce garçon, dont nos amis toulousains nous disaient depuis deux ans qu'il serait le grand troisième ligne attendu depuis la retraite de Crauste, a quelque chose à la fois de miraculeux et de très raisonnable.

Miracle de voir ce duc de Reichstadt, rose et blond, rouler dans la boue sous les crampons des bisons écossais et rejaillir en flamme à la pointe de l'attaque. Raison d'un jeune homme qui joue au rugby pour s'amuser, vraiment pour s'amuser, et parce que, en première année de médecine, il reste encore un peu de temps pour faire autre chose que de l'anatomie-pathologie. On ne sait pas ce que vaudra le docteur Rives, mais l'étudiant Rives, on l'aime bien, déjà. Le soir à la fin du dîner qui réunissait les joueurs et pas mal de messieurs supposés importants, le « coach » écossais Bill Dickinson, dont on ne dira pas qu'il est encore avare de compliments, parce que ce serait lui faire trop de crédit pour le reste, s'approche de Jean-Pierre Rives, et lui dit simplement « *magnificent* ». Après ça, on peut repartir pour Toulouse et sécher sur un polycopié d'ostéologie.

JEAN LACOUTURE.

UN SUCCÈS MÉRITÉ AUX YEUX DES JOURNALISTES BRITANNIQUES

Pour la plupart des envoyés spéciaux de la presse britannique, le match France-Ecosse a été décousu, mais le succès français mérité, car les tricolores ont pratiqué le meilleur rugby. Mais ils ont été déçus par les Ecossais, qui ont gâché les occasions qui se sont offertes à eux.

« La France n'a pas été intimidée par la tête de mêlée écossaise », écrit Donald Steel dans le *Sunday Telegraph*. Il a d'autre part apprécié *« le travail effectué par la troisième ligne française »*. Dans le même journal, Ian Cameron a été impressionné par la « *vivacité* » des lignes arrière françaises.

Geoffroy Nicholson dans *The Observer*, a révélé *« les difficultés que se sont créées les Français par leur imprudence près de leur ligne de but et leurs nombreuses passes inefficaces »*. Mais il remarque *« la vélocité de Skrela et de Rives, plus rapides en général que les avants écossais »*. Nicholson souligne d'autre part que les Tricolores n'ont pas refusé l'épreuve de force.

Pour Michael Green, dans le *Sunday Times*, *« les Français se sont bien adaptés aux conditions de jeu et ont démontré qu'ils pouvaient être aussi têtus que les Ecossais lorsque la rencontre est serrée ». « Rives a été l'homme du match*, ajoute-t-il, *et c'est justice que ce soit lui qui ait créé l'occasion de l'essai qui a vaincu l'Ecosse. Le plus important toutefois est que le rugby français semble avoir retrouvé son ancienne* « *joie de vivre* » (en français dans le texte.)

Enfin, pour Jack Stewart (*News of the World*), *« la France a cherché à jouer au rugby. Qu'elle ait marqué l'unique essai du match est une récompense méritée »*.

RUGBY. — *Le talonneur de l'équipe de Pougues-les-Eaux (Nièvre), Anastase Servillano, âgé de trente ans, est décédé, le 16 février, des suites d'une fracture des vertèbres cervicales avec lésion de la moelle épinière. Le joueur nivernais avait été blessé le 2 février au cours d'un match qui opposait, à Vauzelles, l'équipe de Pougues à la réserve de Digoin. Depuis, Anastase Servillano était resté paralysé.*

ATHLÉTISME

Un premier titre à trente-trois ans

De notre envoyé spécial

Un excellent concours de saut à la perche, quelques bonnes performances, mais en fait rien de bien saillant. Convié à assister, les 15 et 16 février, aux championnats nationaux en salle, le public du parc des expositions d'Orléans achevait donc de regarder la fine fleur de l'athlétisme français comme il aurait examiné des alignements de machines à laver. Au reste, la température de l'endroit, qui dépassa rarement 11 °C, ne se prêtait guère à des débordements d'enthousiasme.

Et puis, soudain, Sylvie Telliez, athlète sur le retour, reprit dans le 60 mètres un *titre* que *le toute jeune Nadine Golatto lui avait confisqué l'année dernière. Après quoi, trahie une fois de plus par ses muscles, elle alla bouler comme un garenne touché par une volée de plombs. Claude Nicolas, autre vétéran des stades, gagna un 3 000 mètres lent mais animé. Enfin, le sauteur en longueur Jacques Rousseau, opposé à un ensemble de concurrents de grande valeur, retomba à 8,1 mètres à son dernier essai.*

Qui aura vu Nicolas franchir la ligne d'arrivée rayonnant de bonheur ne pourra plus croire que l'athlétisme est un sport ingrat. En s'exclamant à plusieurs reprises : « Mon premier titre à trente-trois ans ! », *le héros du jour n'a-t-il pas reconnu qu'il avait fini par être payé de sa longue peine ?*

Coureur peu doué, il découvrit l'athlétisme en quittant les bancs de la communale et signa sa première licence au F. C. Sochaux, alors qu'il était apprenti aux usines Peugeot. Aussi appliqué sur une piste que devant un établi, il était parvenu, une fois devenu ajusteur, à discipliner un corps rétif et à arrondir une foulée disgracieuse. Il « poussait encore la lime », suivant sa propre expression, lorsque, en 1964, il courut un 1 500 mètres en 3 minutes 42 secondes 3/10.

C'était la grande époque de Jazy et de Bernard, et Nicolas, tenu dans l'ombre, ne pouvait raisonnablement espérer que des rôles secondaires. Affichait-il quelque timide velléité d'indépendance qu'on le sommait immédiatement, au nom de l'intérêt sportif national, de rentrer dans le rang et de se mettre au service de ses supérieurs. De surcroît, on lui avait fabriqué une réputation de profiteur qui était de nature à décourager toute initiative.

Il avait posé sa lime pour entrer dans un service administratif, lorsqu'un autre « crack », Jean Wadoux, fit obstacle à la réalisation de ses ambitions. L'adversité eut raison de son courage. Las d'arriver sur les traces des vainqueurs, retenu au foyer par deux enfants déjà grands, il abandonna l'athlétisme pendant un an et demi.

Sa récente reprise de la compétition n'eut pas d'autre objet que de réduire un poids de corps passé de 73 kilos à 92 kilos. Régime dont il se sera bien trouvé. Présent à Orléans, Jazy, vers lequel il se précipita, ne fut pas le dernier à le féliciter. Par la même occasion, il le gratifia d'une de ses plaisanteries habituelles : « Tu as eu de la chance, Mimoun n'était pas engagé, sinon tu finissais encore second. »

RAYMOND POINTU.

LES RÉSULTATS

Athlétisme

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'HIVER A ORLÉANS

Parmi les rares performances réussies, on peut noter : 6 sec. 80 sur 60 mètres par Sarteur, 7 sec. 70 sur 60 mètres haies par Drut, 3 min. 46 sec. 5 sur 1 500 mètres par Gonzalès et, dans les concours de saut, 2,15 m. en hauteur par Poaniewa, 8,01 m. en longueur par Rousseau et 5,25 m. par Bellot à la perche. Chez les dames, Sylvie Telliez a couru le 60 mètres en 7 sec. 45 et Marie-Christine Debourse a sauté 1,78 m. en hauteur.

Treize athlètes seulement ont réalisé les temps minima exigés pour les championnats d'Europe en salle.

Automobilisme

Après le Rallye de Monte-Carlo, Lancia a remporté le Rallye de Suède, deuxième épreuve comptant pour le championnat du monde. La Lancia Stratos victorieuse avait été cette fois confiée à Bjorn Waldegaard, spécialiste de la neige et de la glace, pendant que Sandro Munari, le vainqueur de Monte-Carlo, effectuait des reconnaissances au Kenya pour l'East African Safari.

CLASSEMENT DU RALLYE DE SUÈDE

1. Waldegaard-Thorzelius (Lancia Stratos) ; 2. Blomqvist-Sylvan (Saab), à 1 min. 46 sec. ; 3. Lampinen-Andreasson (Lancia Beta), à 11 min. 36 sec. ; 4. Eklund-Cederberg (Saab), à 13 min. 27 sec. ; 5. Carlsson-Billstam (Fiat 124 Abarth), à 19 min. 44 sec...

Basket

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIÈRE DIVISION (vingt et unième journée)

Sans doute fatigués par leur déplacement à Leningrad pour le compte de la Coupe d'Europe des clubs vainqueurs de coupe, Le Mans, battu dans sa salle par Challans (92-82), laisse la première place à Villeurbanne vainqueur de Lyon (71-68).

Villeurbanne b. *Lyon	71-68
Challans b. *Le Mans	92-82
*Antibes b. Caen	96-83
Tours b. *Nantes	92-83
*Bagnolet b. Berck	83-82
Nice b. *Bordeaux	84-83
*Roanne et Denain	83-83
*Monaco b. Vichy	105-86

Classement. — Villeurbanne, 60 pts ; 2. Le Mans, 57 ; 3. Antibes, 55 ; 4. Tours et Bagnolet, 50 ; 6. Caen, 49 ; 7. Challans, 47 ; 8. Nice, 46 ; 9. Berck, 45 ; 10. Denain, 43 ; 11. Lyon, 42 ; 12. Roanne et Monaco, 41 ; 14. Vichy, 39 ; 15. Bordeaux 27 ; 16. Nantes 23.

Tours et Nice ont un match de retard.

Escrime

CHALLENGE MONAL A L'ÉPÉE POULE FINALE

1. Jana (R. F. A.), après barrage ; 2. Malkar (Suède), 4 v. ; 3. Bertinetti (It.), 3 v. ; 4. Beierstettel (R. F. A.), 2 v. ; 5. Ringeissen (Fr.), 2 v. ; 6. Varille (Fr.), 0 v.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIÈRE DIVISION (Vingt-septième journée.)

Bastia n'ayant pu jouer sur son terrain qui était impraticable, Saint-Etienne augmente son avance grâce à son match nul à Strasbourg (0-0). Un regroupement s'opère derrière Bastia après les victoires de Marseille à Lyon (1-0), de Monaco à Nice (3-2) et de Reims qui prend un point de bonification devant Troyes (3-0).

*Strasbourg et Saint-Etienne	0-0
Marseille bat *Lyon	1-0
*Angers bat Nîmes	2-0
Monaco bat *Nice	3-2
*Rennes et Nantes	0-0
*Reims bat Troyes	3-0
*Lille et Lens	1-1
*Metz et Bordeaux	3-3
*Sochaux et Red Star	0-0
*Bastia - Paris-Saint-Germain	remis

Classement. — 1. Saint-Etienne, 40 pts ; 2. Bastia, 34 (25 matches) ; 3. Reims, Monaco et Nîmes, 33 ; 6. Lyon et Marseille, 32 (26 matches) ; 8. Nantes, 31 (26 matches) ; 9. Lens et Strasbourg, 30 ; 11. Rennes et Bordeaux, 29 (26 matches) ; 13. Nice et Paris S.-G., 27 (26 matches) ; 15. Troyes et Lille, 26 ; 17. Sochaux, 23 ; 18. Red Star et Metz, 21 (26 matches) ; 20. Angers, 17.

DEUXIÈME DIVISION (Vingt-troisième journée.)

Groupe A

*Amiens bat Mantes	2-0
*Cambrai et Lorient	1-1
*Angoulême bat Hazebrouck	3-0
*Auxerre bat Brest	1-0
*Gueugnon bat Dunkerque	3-1
*Boulogne bat Rouen	3-0
*Paris F.C. bat Valenciennes	1-0
*Laval bat Fontainebleau	3-0
Quimper - Sedan	remis

Classement. — 1. Lorient, 33 pts ; 2. Valenciennes, 32 ; 3. Rouen et Gueugnon, 31 ; 5. Sedan, 30...

Groupe B

*Mulhouse et Avignon	2-2
*Martigues bat Tours	2-1
Cannes bat *Blois	2-0
Sète bat *Toulouse	3-0
*Montluçon et Bourges	0-0
*Toulon bat Nancy	2-1
Besançon bat *Châteauroux	1-0
Béziers - Epinal	remis
Exempt : Chaumont.	

Classement. — 1. Nancy, 34 pts ; 2. Cannes, 32 ; 3. Toulon, 31 ; 4. Montluçon, 29 ; 5. Avignon, 27...

En Coupe de France, Sedan a battu Epinal par 4 à 1, le 15 février à Châlons-sur-Marne, et rencontrera Valenciennes en seizièmes de finale.

Handball

L'équipe de France féminine a été battue 16-6 par son homologue hongroise le 15 mars, à Saint-Maur, en match aller comptant pour les éliminatoires du championnat du monde.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIÈRE DIVISION (onzième journée)

POULE A

Metz b. *A.S.E.A. Toulouse	13-10
PUC b. *Colombes	29-19
*Stade marseillais U.C. b. Ivry	24-20

Classement. — 1. Stade marseillais, 40 pts ; 2. PUC, 39 ; 3. Metz, 36...

POULE B

*Billy-Montigny b. A.S.P.P.	28-17
Strasbourg b. *APAS Paris	21-18

Classement. — 1. Stella Saint-Maur et Dijon, 41 pts ; 3. Strasbourg, 35...

Hippisme

Le prix Christian-de-Tredern, disputé à Auteuil, qui servait de support aux paris couplé gagnant et tiercé, a été gagné par « De Vlieger », suivi de « La Lézonière » et de « Colonel Bramble ».

Jeu à treize

L'équipe de France a été battue 21 à 8 par celle du Pays de Galles, le 16 février, à Swansea.

Karaté

L'équipe de France a battu celle de Suède par 14 victoires à 5 et 3 matches nuls, le 15 février, au stade de Coubertin à Paris.

Natation

RÉUNION INTERNATIONALE A BOULOGNE-BILLANCOURT en piscine de 25 mètres (principaux résultats)

MESSIEURS

100 mètres. — 1. Guarducci (It.), 51 sec. 60 ; 2. Pangaro (It.), 52 sec. 10 ; 3. Samsonov (U.R.S.S.), 52 sec. 58 ; 4. Shaw (E.-U.), 52 sec. 69...

200 mètres. — 1. Samsonov (U.R.S.S.), 1 min. 51 sec. 84 ; 2. Shaw (E.-U.), 1 min. 52 sec. 37 ; 3. B. Furniss (E.-U.), 1 min. 54 sec. 7...

100 mètres dos. — 1. Shaw (E.-U.), 0 sec. 52 ; ... 6. Berjeau (F.), 1 min. 0 sec. 51 ; 3. Touber (R.D.A.), 1 min. 0 sec. 52 ; ... 8. Berjeau (F.), 1 min. 2 sec. 90.

100 mètres papillon. — 1. Hall (E.-U.), 55 sec. 86 ; 2. Brinkley (G.-B.), 57 sec. 26 ; 3. Lanlman (E.-U.), 58 sec. 7 ; ... 7. Calabuig (F.), 59 sec. 63...

DAMES

100 mètres. — 1. Krause (R.D.A.), 57 sec. 65 ; 2. K. Heddy (E.-U.), 58 sec. 13 ; ... 5. G. Berger (F.), 59 sec. 13...

200 mètres. — 1. K. Heddy (E.-U.), 2 min. 3 sec. 21 ; 2. H. Greenwood (G.-B.), 2 min. 3 sec. 81 ; 3. A. Franke (R.D.A.), 2 min. 4 sec. 19...

100 mètres dos. — 1. A. Boncelli (It.), 1 min. 7 sec. 5 ; 2. D. Edelijn (Pays-Bas), 1 min. 7 sec. 51 ; 3. C. Heymans (Pays-Bas), 1 min. 7 sec. 18 ; ... 5. B. Charrier (F.), 1 min. 8 sec. 84...

Rugby

L'équipe de France a battu celle d'Ecosse par 10 à 9, le 15 février, au Parc des Princes, à Paris. A Cardiff, le Pays de Galles a disposé de l'Angleterre par 20 à 4.

CLASSEMENT PROVISOIRE DU TOURNOI DES CINQ NATIONS

1. Pays de Galles, 2 matches, 4 points ; 2. France, 3 matches, 4 points ; 3. Ecosse et Irlande, 2 matches, 2 points ; 5. Angleterre, 3 matches, 0 point.

A Rome, l'équipe de France B a battu l'Italie 18 à 9, tandis que les « espoirs » français ont disposé de leurs homologues italiens par 34 à 4, à Nîmes.

Tennis de table

CHAMPIONNATS DU MONDE A CALCUTTA

SIMPLE MESSIEURS

Demi-finales. — Jonyer (Hongrie) b. Kohno (Japon), 21-13, 21-15, 25-23 ; Stipancic (Youg.) b. Takashima (Japon), 21-10, 21-6, 20-22, 20-22, 19-21, 21-13.

Finale. — Jonyer (Hongrie) b. Stipancic (Youg.), 17-21, 12-21, 21-14, 21-15, 21-19.

Secretin (Fr.) a été battu en huitième de finale par Takashima (Japon), 23-21, 21-6, 18-21, 21-18.

SIMPLE DAMES

Demi-finales. — Chang Li (Chine) b. Ke Shin-ol (Chine), 21-17, 21-13, 21-13 ; Sun Kim (Corée du Nord) b. Ferdman (U. R. S. S.), 10-21, 21-11, 17-21, 21-19, 21-11.

Finale. — Young Sun Kim (Corée du Nord) b. Chang Li (Chine), 24-26, 21-12, 21-14, 21-15.

DOUBLE MESSIEURS

Demi-finales. — Jonyer - Gergely (Hongrie) b. Secretin-Constant (Fr.), 18-21, 21-10, 10-21, 21-12, 24-22 ; Surbek - Stipancic (Youg.) b. Itoh-Abe (Japon), 21-18, 21-14, 22-24, 21-23.

Finale — Jonyer-Gergely (Hongrie) b. Stipancic-Surbek (Youg.), 21-14, 19-21, 21-13, 21-18.

DOUBLE DAMES

Finale. — Alexandru - Takahashi (Roum.-Japon) b. Chu Hsiang-yun-Mei (Chine), 21-8, 8-21, 21-0, 21-14.

DOUBLE MIXTE

Finale. — Ferdman - Gomozkov (U. R. S. S.) b. Antonyan-Sarkhayan (U. R. S. S.), 21-13, 21-13, 23-21.

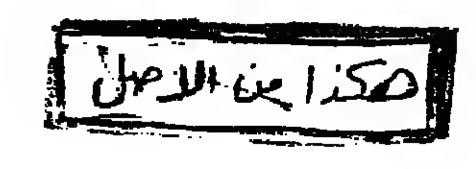
Secretin-Bergeret ont été battus en huitième de finale par Li Cho-min-Chang Hai-ying (Chine), 21-19, 21-18, 21-17.

Volley-ball

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIÈRE DIVISION (neuvième journée)

Racing C. F. b. *Asnières	3-0
*Stade français b. V. G. A. Saint-Maur	2-2
*Tourcoing b. Montpellier U. C.	3-2
P. T. T. Montpellier b. *Cannes	3-0
Sète b. *Rennes	3-0

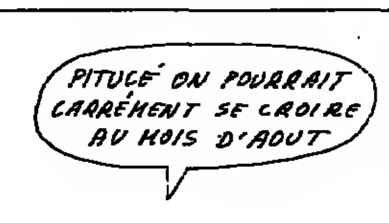
Classement. — 1. Racing C. F., 17 pts ; 2. Stade français et Montpellier U. C., 16 ; 4. V. G. A. Saint-Maur et Asnières, 15, etc.



AUJOURD'HUI

SILON, YAQUA et PITUCÉ

DE GUY BÉART
DESSINS DE KONK





MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 17.02.75 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 18-2-75 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige — averses — orages — Sens de la marche des fronts

Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le lundi 17 février à 0 heure et le mardi 18 février à 24 heures :

Les hautes pressions qui s'étendent de l'Europe centrale au sud-ouest du Portugal ne s'affaibliront que très lentement sur leur partie nord-ouest, et l'air maritime plus doux et plus humide qui alimente le courant perturbé atlantique ne pénétrera que très lentement vers nos régions de l'Ouest et du Nord.

Mardi matin, cet air maritime, accompagné d'un adoucissement et d'un ciel très nuageux, parfois brumeux avec de faibles pluies éparses, aura atteint les régions s'étendant des Flandres et de la Bretagne aux Charentes. Des formations locales de verglas ou des flocons de neige seront à craindre à la limite de cet air humide avec l'air froid antérieur, des Ardennes au Limousin. Le soir, ce type de temps atteindra le nord de la Lorraine, le Limousin et l'ouest du Bassin aquitain.

Sur le reste de la France, le temps sera encore assez froid, surtout le matin, avec des gelées au lever du jour dans l'intérieur, du même ordre que celles de la veille. Grâce à des éclaircies se développant après la dissipation de brouillards parfois givrants, les températures de l'après-midi seront plus clémentes sur les régions méridionales.

Des vents assez forts, de nord-est, souffleront sur la Corse, tandis que, sur les régions voisines de la Manche, ils seront orientés au secteur sud-ouest.

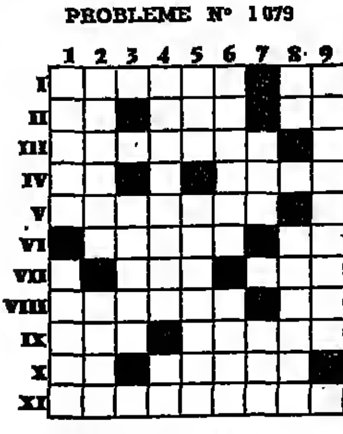
Lundi 17 février, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 028,9 millibars, soit 771,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 16 février ; le second, le minimum de la nuit du 16 au 17) : Ajaccio, 15 et 3 degrés ; Biarritz, 14 et 3 ; Bordeaux, 13 et 0 ; Brest, 10 et 9 ; Caen, 9 et 4 ; Cherbourg, 9 et 7 ; Clermont-Ferrand, 7 et —5 ; Dijon, 0 et —2 ; Grenoble, 6 et —4 ; Lille, 5 et 0 ; Lyon, 5 et —3 ; Marseille, 13 et 0 ; Nancy, 5 et —6 ; Nantes, 12 et 3 ; Nice, 15 et 5 ; Paris-Le Bourget, 7 et —2 ; Pau, 14 et —1 ; Perpignan, 15 et 3 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 22 ; Rennes, 11 et 8 ; Strasbourg, 4 et —4 ; Tours, 10 et 0 ; Toulouse, 13 et —2.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 3 et —2 degrés ; Athènes, 16 et 13 ; Bonn, 4 et —3 ; Bruxelles, 5 et —1 ; Le Caire, 21 (max.) ; Iles Canaries, 20 et 16 ; Copenhague, 0 et —4 ; Genève, 1 (min.) ; Lisbonne, 16 et 11 ; Londres, 7 et 6 ; Madrid, 14 et 0 ; Moscou, —10 (max.) ; New-York, 0 et 4 ; Palma-de-Majorque, 16 et 7 ; Rome, 18 et 8 ; Stockholm, 0 et —6 ; Téhéran, 8 et 6.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 079



HORIZONTALEMENT

I. Frappe fort ; Titre abrégé. — II. Le ton juste ; Troublait le silence des forêts ; Dans une défense. — III. D'un auxiliaire. — IV. Atteste un désaccord entre deux Anglais ; Articulé. — V. Portent haut la tête. — VI. Fusent sous l'effet de certaines saillies ; Abréviation. — VII. Donnent des points au hasard ; Petite pièce. — VIII. Antique moyen de transport ; Préfixe. — IX. Annonçait la fin d'un sacrifice ; A ses lois. — X. Symbole chimique ; Coule en Italie. — XI. Grisonne parfois (tout en étant encore très jeune).

VERTICALEMENT

1. Mauvaise langue ; Poulets plus ou moins durs à cuire. — 2. On y blanchissait bien souvent avant l'âge ; De la même sorte. — 3. Un peu défraîchie. — 4. Il ne faut pas hésiter à les pincer au bon endroit ; Abréviation. — 5. Ne se prête pas à une vaste culture ; Non dénuées de fondement. — 6. De quoi pleurer, jadis (pluriel) ; Cheville. — 7. N'ont donc pas circulé ; Cloisons. — 8. Pronom ; Ont le nez bossu. — 9. Opinion parfois partagée.

Solution du problème n° 1 078

Horizontalement

I. Dalila ; Ta. — II. Uranus ; In. — III. Pi ; Teinte. — IV. Eole ; Lait. — V. Sortes. — VI. Nouée ; Si l. — VII. Ptose. — VIII. Vue ; Sosie. — IX. Etre (... ou ne pas être) ; GU. — X. Arsinoé. — XI. Soigneurs.

Verticalement

1. Dupe ; Navets. — 2. Arioso ; Ut. — 3. La ; Louperal. — 4. Intérêt ; Erg. — 5. Lue ; Teos ; SN. — 6. Asile ; Sosie. — 7. Nasses ; Nu. — 8. Titi ; Igor. — 9. Aneth ; Feues.

GUY BROUTY.

Éducation permanente

● *L'Institut national des langues et civilisations orientales* organise, à partir du 18 février, un stage d'entretien de russe destiné à des personnes ayant déjà acquis les rudiments de cette langue. Le prix de ce stage, organisé dans le cadre des conventions de formation permanente, est de 1 200 F. S'adresser à Mme Berman, tél. : 553-50-20, poste 41-15 (de 14 heures à 17 heures).

● *L'université de Paris-VIII-Vincennes* organise, à partir du 8 avril 1975, un stage de formation permanente sur « *les problèmes posés par l'utilisation de l'enseignement programmé en formation* ». Ce stage aura lieu tous les mardis, de 14 à 18 heures, et comportera dix séances. S'adresser au service de formation permanente de Paris-VIII, tél. : 808-96-70 poste 389.

● *Création d'une Union nationale des présidents d'institut universitaire de technologie de France.* — Cette association, qui a réuni son assemblée constitutive à Paris les 14 et 15 février, a désigné comme président M. Jean Leducq, président de l'I.U.T. de Saint-Denis.

Jeunesse

● *Le Centre d'information et de documentation jeunesse (C.I.D.J.)* publie régulièrement des fiches de synthèse « métiers » destinées à aider les personnes intéressées dans le choix d'une *profession* (écoles, diplômes, brevets, débouchés, etc.). Les fiches établies récemment concernent : dans le secteur « beaux arts », les métiers de l'artisanat d'art et ceux de la céramique ; dans le secteur santé-service social, les professions d'éducateur des jeunes enfants et d'éducateur spécialisé ; enfin, dans le secteur sport et éducation physique, l'ensemble des métiers de l'enseignement sportif.

★ C.I.D.J., 101, quai Branly, 75740 Paris, Cedex 15. Tél. 566-40-20.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 16 février 1975 :

DES DECRETS

● Portant nomination des membres du conseil supérieur de la fonction publique.

● Relatif au régime de l'indemnité résidentielle de cherté de vie des personnels civils et militaires de l'Etat en service en Afrique du Nord.

Service national

APPEL SOUS LES DRAPEAUX DES JEUNES FRANÇAIS NÉS ENTRE LE 4 JUIN ET LE 25 AOUT 1955

Le ministère de la défense communique :

« *Seront appelés à partir du 2 avril 1975 :*

» — *Les jeunes gens dont le sursis ou la prolongation de sursis arrivera à échéance avant le 1er avril 1975 ;*

» — *Les jeunes gens dont le report d'incorporation arrivera à échéance avant le 1er avril 1975 ;*

» — *Les jeunes gens dont l'incorporation avec une fraction de contingent antérieur a été, pour des motifs divers, annulée et fixée à échéance du 1er avril 1975 ;*

» — *Les jeunes gens volontaires pour être appelés le 1er avril 1975, et qui, à cet effet, ont, avant le 1er février 1975, déposé une demande d'appel avancé ou fait parvenir leur résiliation de sursis ou de report d'incorporation ;*

» — *Les jeunes gens non titulaires d'un sursis ou report d'incorporation administrés par les bureaux de recrutement des métropoles :* a) *Omis et naturalisés, recensés avec la troisième tranche de naissance de la classe 1975 ;* b) *Nés entre le 4 juin 1955 et le 25 août 1955, ces dates incluses, recensés avec les deuxième et troisième tranches de naissance de la classe 1975.*

» *Les jeunes gens résidant dans les départements et territoires d'outre-mer seront appelés le 12 mars 1975.*

» *Les jeunes gens destinés à la marine et ayant accepté un appel décalé seront appelés dans la limite des besoins à partir du 5 mai 1975.*

» *Les jeunes gens résidant en métropole, désireux de servir dans le corps des troupes de l'armée de terre de leur choix sont avisés qu'ils peuvent obtenir satisfaction dans la limite des places disponibles, en souscrivant un contrat d'engagement d'une durée de dix-huit mois ou plus. Pour tous renseignements, ils doivent s'adresser au corps de troupes désiré ou au centre de documentation et d'accueil de l'armée de terre le plus proche de leur domicile.*

» *Les jeunes gens résidant dans les départements et territoires d'outre-mer sont avisés qu'ils peuvent obtenir la certitude d'être affectés sur un territoire d'outre-mer en souscrivant un contrat d'engagement spécial d'une durée de dix-huit mois. Pour tous renseignements, ils doivent s'adresser au centre de documentation et d'accueil de l'armée de terre le plus proche de leur domicile.*

» *Les jeunes gens spécialistes de métiers du bâtiment ou en engins de travaux publics peuvent contracter un engagement de vingt mois pour servir en qualité de moniteur au service militaire adapté aux Antilles, en Guyane ou à la Réunion. A cet effet, pour faire acte de candidature, ils doivent s'adresser soit au centre de documentation et d'accueil de l'armée de terre le plus proche de leur domicile (adresse à solliciter auprès de la gendarmerie), soit au commandement du centre militaire de formation professionnelle numéro 2, Fontenay-le-Comte, 85200.* »

Visites, conférences

MARDI 18 FEVRIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES — Caisse nationale des monuments historiques, 14 h. 30, station R.E.R. Nanterre-Préfecture, Mme Oswald : « Fonctionnement d'une préfecture : les Hauts-de-Seine à Nanterre ». — 15 h., 298, rue Saint-Honoré, Mme Carcy : « L'église Saint-Roch ». — 15 h., entrée de l'église, place Saint-Sulpice, Mme Pennec : « Cryptes et chapelles inconnues de Saint-Sulpice ». — 15 h., musée, angle rues Scribe-Auber : « Le musée de l'Opéra » (Jadis et Naguère). — 15 h., portail de Saint-Gervais : « Saint-Gervais et l'hôtel de Beauvais » (Paris et son histoire).

CONFERENCES. — 20 h. 15, salle des Centraux, 8, rue Jean-Goujon, MM. Dimitri Panine et Georges Daix : « Le paradis soviétique, vu par ceux qui en sont revenus » (dîner-débat du Centre de relations internationales culturelles). — 20 h. 30, salle Mabillon, 3, rue de l'Abbaye, M. Philippe Lavastine : « Le modèle cosmique de la pensée orientale ». — 20 h. 30, 26, rue Bergère, M. Jean Chevalier : « Sohrawardi ou l'archange empourpré » (l'Homme et la Connaissance). — 20 h. 45, centre Lacordaire, 20, rue des Tanneries, Père François Louvel : « Initiation à la lecture de la Bible ».

CARNET

Naissances

— Yves et France Ducos ont la joie de faire part de la naissance de
Blaise,
le petit frère de Franc,
le 10 février 1975.
28, place de la République.
87000 Limoges.

Décès

PAUL CREYSSEL

Mme Paul Creyssel,
Le professeur et Mme Jean Creyssel,
M. Raymond Creyssel,
Le professeur et Mme Pierre Monnier-Kuhn,
Le capitaine de vaisseau et Mme Jacques Monnier,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Paul CREYSSEL,
survenu le 14 février, dans sa quatre-vingtième année.
La cérémonie religieuse aura lieu lundi 17 février à 15 heures, en la chapelle de l'hôpital neuro-cardio-pneumologique à Lyon (corps déposé).
Neraudy, 84110 Vaison-la-Romaine.

[Né le 15 juin 1895 à Marseille, avocat au barreau de Lyon en 1921, M. Paul Creyssel avait été élu député en mai 1932 dans la troisième circonscription de Saint-Etienne comme représentant du bloc républicain-socialiste. Inscrit au groupe radical, il avait été réélu en mai 1936 et avait siégé, à partir de cette date, parmi l'alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants.

Il avait adhéré au parti social français fondé par le colonel de La Rocque, il fut d'ailleurs l'avocat du colonel dans l'affaire du Comité secret d'action révolutionnaire plus connu sous le nom de la Cagoule.

Le 10 juillet 1940 il n'avait pas pris part au vote sur la délégation des pouvoirs constituants au maréchal Pétain. Nommé secrétaire général à la propagande dans le gouvernement de l'Etat français, il avait donné sa démission en janvier 1944. M. Paul Creyssel avait eu à rendre compte de ses activités au moment de la libération. Il était allé s'installer au Maroc.]

— M. et Mme Frédéric Berbigier,
Mlle Daniella Berbigier,
MM. François, Christian, Pierre Berbigier,
M. et Mme Claude Berbigier et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Henri BERBIGIER,
leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,
survenu à son domicile, le 14 février, dans sa quatre-vingt-seizième année.
La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 18 février à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy.

— Mme Jean-Michel du Pasquier,
Jérôme et Stéphanie,
M. Pierre du Pasquier,
Mme Norman Armstrong,
Mme Isabelle du Pasquier et ses enfants,
Le capitaine de frégate, Mme du Pasquier et leurs enfants,
M. et Mme Pascal Bourguignon et leurs enfants,
ont la grande douleur de faire part du décès de
M. Jean-Michel DU PASQUIER,
docteur ès sciences économiques,
maître-assistant délégué
au centre universitaire de Toulon,
leur époux, père, fils, gendre, frère, beau-frère et oncle, survenu à Toulon le 15 février, à l'âge de trente et un ans, muni des sacrements de l'Eglise.
Les obsèques auront lieu le mardi 18 février à 10 h. 15, en l'église Saint-Jean-Bosco (Le Mourillon-Toulon).

— Le conseiller d'Etat, président du centre universitaire de Toulon,
Les membres du conseil du centre,
Les professeurs maîtres-assistants, assistants, et les enseignants du centre universitaire,
Le président et les membres de l'Association phi-éco,
Les étudiants de l'U.E.R.-faculté de droit et des sciences économiques,
Le secrétaire général et le personnel du centre,
font part avec une très vive peine du décès de
M. Jean-Michel DU PASQUIER,
docteur ès sciences économiques,
maître-assistant délégué,
membre du conseil du centre,
chargé du département d'économie
à l'U.E.R.-faculté de droit
et des sciences économiques,
leur collègue, professeur et ami, survenu le 15 février 1975, à l'âge de trente et un ans, à Toulon.
Les obsèques auront lieu le 18 février à 10 h. 45, en l'église Saint-Jean-Bosco, à Toulon.

— La direction et les étudiants de Sweet Briar College Junior Year in France ont le regret de faire part du décès de
M. E. John MATTHEW,
directeur du programme en France de 1956 à 1972.
4, rue de Chevreuse,
75006 Paris.

— Les familles Meneghello-Dincic, Acimovic et Bokchan ont la peine de faire part du décès de leur frère, oncle et parent,
M. Krunoslav MENEGHELLO-DINCIC.
Les obsèques auront lieu le 18 février à 10 h. 45, au columbarium du Père-Lachaise.

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 10 février, à l'âge de trente-trois ans, de
M. Jean METTAS,
agrégé de l'Université,
maître-assistant d'histoire
à l'université de Reims.
De la part de
Sa mère, Mme Marcel Mettas,
Sa grand-mère, Mme Ferdinand Durand,
De toute la famille et de tous ses amis.
42, avenue René-Coty,
75014 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès du peintre espagnol
Joaquin PEINADO,
survenu à Paris le 13 février dernier, à l'âge de soixante-seize ans.
La levée du corps aura lieu le mardi 18 février, à 13 h. 15, 12, rue Méchain, Paris (14e).
De la part de
Son épouse, Mme Inez Peinado,
Ses filles Nina Peinado, Rafaela Tarquin,
Son gendre Gérard Tarquin,
Ses petits-enfants Orlando et Guillemine Clavel, Marie et Valentine Tarquin.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.
127, esc. C, boulevard Auguste-Blanqui,
147, esc. A, boulevard Auguste-Blanqui,
12, rue Aimé-Leperq,
77 Montigny-sur-Loing.

Remerciements

— Très émus par la sympathie qui leur a été manifestée,
Mme Bernard Possompès,
Michel et Nicole Possompès,
Vincent Possompès,
M. Jean Possompès et Mme,
Jean-Claude et Eliane Possompès,
Et leur famille,
remercient vivement tous ceux qui, dans un hommage à
Bernard POSSOMPES,
se sont associés à leur peine.

Avis de messe

— Une messe sera célébrée le 18 février à 18 h. 30, en l'église de l'Assomption, Paris (16e), en union avec
Thibaud DE SAUVEBEUF
et son épouse, née Catherine de Faramond, disparus en Inde il y a un an.



A L'HOTEL DROUOT

Mardi

EXPOSITIONS
de 11 h. à 18 h.

S. 1. — Tableaux anciens, bel ameublement du 19e siècle. MM. Lebel, Prost, S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetand.
S. 2. — Mbles, obj. art. Me Bondu.
S. 6. — Meubles et objets d'art des 18e et 19e s. MM. Lacoste, Mes Ader, Picard, Tajan.
S. 7. — Bijoux, argenterie ancienne et moderne. MM. Fromanger, Dillée, Déchaut, Mes Ader, Picard, Tajan.
S. 8. — Gravures, tableaux anciens et modernes. MM. Touzet, de Knyff, Me Champetier de Ribes.
S. 10. — Tableaux, dessins, écoles italienne, française. S.C.P. Loudmer, Poulain, Cornette de Saint-Cyr.
S. 12. — Meubles. Me Thuilier.
S. 13. — Ameubl. Mes Boisgirard.



HISTOIRE

Point de vue

Apologie pour un condamné

par PIERRE DE BOISDEFFRE

POUR accepter, en 1975, de figurer dans un peloton d'exécution, il faut un sacré courage — surtout si l'on se dit « homme de gauche » ! Pascal Ory a eu ce courage — que je trouve horrible — et, s'il accable Brasillach, ses raisons valent qu'on en discute (*le Monde* du 6 février).

Ce qui me paraît le *moins* contestable dans son réquisitoire, c'est le refus de faire bénéficier l'écrivain — le poète, l' « intellectuel » — d'une présomption d'irresponsabilité qu'on accorde rarement aux lampistes. Oui, c'est vrai, « pourquoi fusillerait-on sans sourciller les paumés et les crapules, les Lacombe et les Lafont », alors que Rebatet, que Bormann, Speer et le Dr Schacht ont échappé au poteau d'exécution ? En revanche, l'amalgame que Pascal Ory opère entre les idées et les écrits politiques (en effet très contestables) de Brasillach et les crimes nazis évoque un procédé où les procureurs de tout poil, staliniens ou nazis, sont passés maîtres.

* * *

Rappelons les faits.

Avant 1940, Robert Brasillach est un écrivain de talent conquis par le « romantisme fasciste ». On peut le déplorer, mais après tout, à la même époque, des hommes comme Emmanuel d'Astier, Claude Bourdet, d'Estienne d'Orves, Maurice Blanchot ou Claude Roy — qui, plus tard, choisiront la Résistance et y feront leurs preuves — militent à *l'Action française* ou partagent ses idées.

D'août 1939 à juin 1940, l'auteur des *Sept Couleurs* fait son devoir de soldat, et se bat en Alsace. Jusque-là, s'il y a beaucoup à dire sur certains de ses articles, il est difficile de l'accuser de trahison. (Je sais bien qu'on a perquisitionné chez lui en juin 1940, que la police l'a interrogé, mais il faut mettre cela sur le compte de la sottise.)

Contrairement à ce qu'on dira plus tard, l'équipe de *Je suis partout* n'a pas appelé la défaite. « *L'effondrement français l'a saisie de stupeur à l'égal du reste de l'opinion* » (1). « *L'idée de payer d'un désastre national le triomphe de nos idées ne nous a pas effleurés une seconde. Plutôt la République à perpétuité !* » (Cousteau).

Libéré — à la demande de Vichy — Brasillach reprend sa place à la tête de *Je suis partout*. Triste place ! Je n'avais pas lu ses articles lorsque j'ai écrit *les Fins dernières* (2) et cela valait mieux, puisque j'y plaidais la cause, qui *me* paraît aujourd'hui bien naïve, du « collaborateur de bonne foi », le droit de l'écrivain à l' « erreur ». Mais je montrais aussi l' « absurdité » de la peine de mort, surtout en matière politique, où son application dépend bien plus des circonstances que de la justice. Et là, il me semble que j'avais raison.

Oui, les articles de Brasillach — sans avoir l'abjecte violence de ceux de Rebatet, de Laubreaux, — sont pitoyables. Oui, ils méritaient une sanction. Mais pas la *mort* ! Brasillach, « germanophile et français », n'était pas un « desperado », un irrécupérable. « Déat se moquait de ceux qui voulaient mourir pour Dantzig. Faudrait-il aujourd'hui mourir, nous, pour que Dantzig reste allemand ? Je réponds non ! », écrivait-il à Rebatet l'été 1943, s'adressant aux « ultras » de la collaboration, au moment de quitter *Je suis partout*.

* * *

Nous avons fusillé Brasillach parce qu' « *il fallait des boucs émissaires* ». En juin 1940, nous n'avions pas été très brillants contre Hitler ! Puis, sous Pétain, nous avons battu notre coulpe ! Entre 1940 et 1944 — et ce crime de Vichy me paraît bien pire que l'armistice — nous avons laissé rafler les juifs, livré les réfugiés allemands. Ni de Gaulle ni la Résistance n'ont suffi à nous laver de ce péché. En 1944, le temps d'une autre expiation était venu. On n'a pas osé fusiller Pétain (les vieillards, en France, ont droit au respect), mais, Dieu merci, il restait les écrivains ! Les ambassadeurs, les conseillers d'Etat, les inspecteurs des finances..., les constructeurs du mur de l'Atlantique s'en sont tirés (les grands corps protègent les leurs). Mais les journalistes, les écrivains..., quelle aubaine ! On les tenait, il fallait qu'ils paient. Donc, nous avons fusillé Brasillach, malgré quelques âmes *nobles* (Mauriac se dépensa sans compter).

Le général de Gaulle avait ses raisons, lui qui m'a dit plus tard : « *La justice n'exigeait peut-être pas sa mort, mais le salut de l'Etat l'exigeait.* » L'exécution de Brasillach, celle de Paul Chack, lui permettaient (épouvantable comptabilité ! mais c'était la loi de l'époque...) d'empêcher qu'on vînt, dans les prisons de l'ancienne zone *nono*, exécuter nuitamment les suspects.

* * *

En 1945, la foule — pas les âmes nobles — voulait du sang. Un peu plus tard, Rebatet sauvait sa tête. Il est mort en liberté, auréolé par le succès des *Deux Etendards*. Mais, je vous le demande, Pascal Ory, Brasillach, pourquoi le fusiller une seconde fois ?

Hommes de gauche, mes frères, comme vous avez peu d'imagination ! Aimez-vous à ce point la guerre civile et le sang des autres ? Eh quoi ! Six millions de juifs ont péri dans les crématoires, et combien d'autres plus tard dans les camps de Staline ? Quarante millions de justes ont peuplé l'archipel du Goulag — sans parler des bûchers qui fument encore au Vietnam, au Biafra, au Chili. Est-ce que tous ces morts ne vous suffisent pas, Pascal Ory ? N'en avez-vous pas assez, des pelotons d'exécution ? Vous qui, tous, hurlez votre amour de la vie lorsqu'il s'agit des Rosenberg, de Julian Grimau, voire d'un Buffet, d'un Bontemps, vous qui vous prétendez les adversaires de la peine de mort, deviendrait-elle délectable dès qu'il s'agit de vos ennemis ? La vie d'un fasciste, est-ce vraiment si bon à prendre ?

Ah ! Permettez-moi de vous renvoyer à Camus, qui m'écrivait, en 1952, que j'avais eu raison de montrer « *plus d'imagination* » (que lui) pour nos « *ennemis quand ils sont dans les fers* », et de lui laisser le dernier mot : « *Au lieu de tuer pour produire l'être que nous ne sommes pas, nous avons à faire vivre pour créer ce que nous sommes.* »

(1) P.-M. Dioudonnat : *Je suis partout. Des Maurrassiens devant la tentation fasciste* (la Table ronde).

(2) La Table ronde, 1952. Réédité au Livre de poche en 1973.

Une lettre d'une sœur de Brasillach

Mme Maugis, sœur de Brasillach, nous adresse une lettre que nous reproduisons ci-dessous, en raison même de sa parenté avec l'écrivain, bien que plusieurs de ses affirmations puissent surprendre ou même choquer :

1) M. Ory affirme : « Après avoir pris ses distances avec une équipe qui restait celle de ses meilleurs amis... » En réalité, tout le monde sait qu'après sa rupture avec *Je suis partout*, en 1943, Lesca et Laubreaux sont devenus les ennemis de Robert.

2) L'auteur de l'article écrit : « (...) Des adversaires oublieux des injures, tel François Mauriac. » Il est vrai que tout en admirant *Thérèse Desqueyroux*, *la Fin de la nuit*, *le Nœud de vipères* et *Genitrix* mon frère avait critiqué sévèrement certains romans de Mauriac, mais une critique littéraire, pour aussi acerbe qu'elle soit, ne saurait être qualifiée d'« injure ».

3) Quand M. Ory écrit : « La fragile délicatesse des *Sept Couleurs* et du *Marchand d'oiseaux* ne tient pas une seconde à côté du gigantesque hurlement de Louis-Ferdinand Céline, ou même du cri d'orgueil et de désespoir d'un Drieu La Rochelle », il oublie que Robert avait vingt-deux ans quand il a écrit *le Marchand d'oiseaux*.

Je crois que tous les hommes de lettres, à l'unanimité, admirent *Comme le temps passe*, *Corneille*, *Animateurs de théâtre*, *Notre avant-guerre*, *le Journal d'un homme occupé* et les *Poèmes de Fresnes*.

4) Oui, c'est bien exact, la L.V.F. avait les mains « autrement pures » que les F.F.I., F.T.P. et autres tueurs *ejusdem farinae*...

5) Comparer mon frère à Bonny ou à Lafont, c'est faire preuve d'une telle mauvaise foi que les plus farouches résistants en seront écœurés, sans aucun doute.

6) Nous arrivons à ce que M. Ory nomme « la franc-maçonnerie des intellectuels de tous bords qui poussa ses petits hauts cris (sic) autour du poteau de Fresnes » (...).

Si, pour lui, les lettres françaises constituent une « franc-maçonnerie », nous ne parlons vraiment pas la même langue.

7) M. Ory se garde bien de dire :

— Que mon frère avait la Gestapo en horreur ;

— Qu'il a été le seul journaliste de Paris à protester contre les arrestations de juifs, le port de l'étoile jaune, les déportations et le S.T.O. ;

— Qu'enfin il a sauvé la vie de nombreux juifs, notamment Maurice Goudeket, le mari de Colette. (...)

8) M. Ory aurait accepté « de figurer parmi les douze hommes qui exécutèrent au petit matin le condamné Robert Brasillach dans la cour de la prison de Fresnes ».

Cela lui aurait certainement procuré une très vive jouissance, et il aurait eu la conviction d'accomplir un noble devoir. Mais je lui signale une grossière erreur : les fusillades chères à son cœur n'ont jamais eu lieu dans la cour de la prison de Fresnes, mais au fort de Montrouge.

DÉFENSE

Les quatre pays européens pourraient renoncer à choisir le même avion de combat

De notre correspondant

Amsterdam. — L'achat de trois cent cinquante avions de combat par quatre pays européens (la Belgique, le Danemark, la Norvège et les Pays-Bas) est examiné, ce lundi 17 février, à Bruxelles, par les ministres de la défense des quatre pays intéressés, qui discutent d'un rapport technique de seize pages que la commission d'études quadripartite leur a remis. Le ministre néerlandais de la défense, M. Henk Vredeling, n'a pas encore l'intention de se prononcer en faveur d'un des avions en compétition (le YF-16 de General Dynamics, le Mirage F 1-M 53 de Dassault-Bréguet et le Viggen suédois). Et les milieux bien informés, à La Haye, estiment que les autres pays feront de même.

En fait, maintenant que la commission quadripartite a terminé sa mission, sans toutefois indiquer ses préférences finales entre les trois avions en compétition, c'est au niveau des gouvernements que les discussions, teintées de considérations politiques et économiques beaucoup plus que militaires, vont s'engager. Un détail pourtant : M. Vredeling a confirmé, le jeudi 13 février, que le YF-17 Cobra de la société américaine Northrop — qui n'a pas été choisi par l'armée de l'air américaine — est définitivement exclu de la compétition.

En principe, c'est finalement entre Français et Américains — Mirage F 1-M 53 et YF-16 — que les Néerlandais et leurs trois partenaires doivent choisir.

A La Haye, on semble de plus en plus tenir compte d'un possible éclatement du groupe des quatre. Le groupe parlementaire du parti du travail (socialiste), le principal parti du gouvernement, souhaite ouvertement que les quatre pays *n*'arrivent pas à se mettre d'accord sur le choix d'un de ces appareils de haute technologie. Cela permettrait, selon l'expert de la défense du parti du travail, M. Piet Dankert, député, d'acheter des appareils moins chers, du type F5E Tiger, de la société américaine Northrop, ou le Jaguar franco-britannique. Ce choix impliquerait une révision des missions confiées à l'armée de l'air néerlandaise dans le cadre de la défense atlantique.

Dans les deux hypothèses : un accord au sein du groupe des quatre (ce qui est de moins en moins probable) ou le choix ultérieur d'un avion moins coûteux, il semble que les Américains soient favoris aux Pays-Bas.

PHILIP FRERIKS.

Le Monde DE L'ÉCONOMIE

Le VIIe Plan et les nouvelles contraintes de la croissance de l'économie française

par ALAIN COTTA (*)

LE « Plan Fourcade » a réussi. Certes quelques circonstances heureuses y ont aidé, de la douceur d'un hiver à la faiblesse du dollar. Mais encore fallait-il être en mesure de les saisir et avoir le courage de paris que l'on dit stupides ou osés avant qu'ils ne soient tenus. Il est aujourd'hui de fait que l'accélération de l'inflation est brisée depuis le début du second semestre, que la hausse du chômage semble continue et que la réduction de notre croissance est bien moindre qu'elle ne l'est dans d'autres économies (Etats-Unis, Grande-Bretagne et Allemagne) pourtant moins frappées que nous l'avons été par le renchérissement du prix des produits pétroliers.

Bien que tout jugement étayé sur les résultats de l'ensemble de l'année 1974 soit suspect (les deux semestres présentant une évolution contrastée due à la modification de la politique économique), il est néanmoins possible de définir clairement la stratégie adoptée : *nous avons acheté du temps. Durant cette année 1974, en effet*, le déficit de la balance des paiements aura été égal environ au renchérissement des produits pétroliers, c'est-à-dire à l'importance du « transfert » qui nous est demandé de façon désormais permanente (1). C'est dire que nous n'aurons rien payé, en dépit d'une hausse spectaculaire de nos exportations en valeur et en taux (leur pourcentage dans le P.N.B. est passé de 17 à 20 %), et, ceci, en partie à cause d'une *augmentation de notre propension à consommer* (de 2 points environ) alors que notre taux de formation brute de capital fixe restait constant (31 % environ).

S'il est difficile de prétendre qu'il nous était possible de faire mieux que d'acheter du temps, il est impossible de croire aujourd'hui que l'attentisme puisse se poursuivre longtemps. Toutes les prévisions concordent, à quelques milliards près : même si l'on suppose que le prix relatif du pétrole puisse ne pas se maintenir à son niveau actuel, le déficit extérieur inhérent à un maintien de notre croissance à *un taux compatible avec le plein emploi (ou un niveau de chômage tolérable)* deviendra rapidement insupportable, quel que puissent être ses modes d'aménagement. Bref, il faudra nous résigner à opérer un transfert substantiel de nos ressources.

Les conditions de ce transfert sont relativement précises. Elles impliquent deux grandes séries d'actions pour infléchir l'évolution de nos importations et de nos exportations. *Les actions sur les importations sont* d'autant plus nécessaires que celles-ci se sont accrues de façon particulièrement rapide depuis 1968 (2). Or aussi longtemps que l'on ne renonce pas au libéralisme multilatéral (pourtant bien menacé) qui prévaut actuellement, la réduction *de la propension à importer* passe par le développement de productions nationales se substituant à des productions importées (l'énergie atomique, par exemple). *Les actions sur les exportations* sont aussi nécessaires en dépit de leur accroissement spectaculaire. *L'exceptionnelle* rapidité de notre croissance récente n'a pas amélioré notre taux de couverture : au contraire.

La conclusion est claire : il n'est pas de poursuite de la croissance possible sans une politique industrielle — le « redéploiement » — qui réoriente nos capacités d'effort et d'investissement, accélérant certains secteurs (énergie, industrie agricole et alimentaire, construction mécanique...), freinant d'autres, et soumettant davantage l'ensemble de nos décisions stratégiques à certains critères. Faute d'une telle politique, notre croissance sera stoppée dans deux à trois ans (l'éventualité d'une guerre, sans doute mondiale, exceptée). Mais, même avec une telle politique, notre effort d'investissement reste à organiser et à faire accepter. Or, *l'intériorisation de la contrainte des échanges extérieurs ne saurait aboutir, par l'intermédiaire d'une politique industrielle, sans un aménagement des contraintes sociales qui lui sont attachées.*

Deux obstacles

L'exécution d'une politique industrielle de transfert ne peut en effet que se heurter à deux difficultés qui vont traduire à la fois ses caractéristiques propres et l'état actuel de la société française.

La première n'est autre que l'acceptation de l'importance de l'effort d'investissement qu'elle implique. Dès aujourd'hui, alors même que l'on ne saurait connaître l'ensemble des investissements primaires et secondaires nécessaires à notre indépendance retrouvée, l'évaluation rapide des coûts d'une telle politique se situe entre 3 et 4 % de notre produit national et sans doute plus près de 4 % que de 3 %.

Aux 2 % associés à nos projets d'énergie atomique, il faut au moins ajouter 1 % indispensable pour développer l'équipement des branches exportatrices et/ou permettre aux autres de produire suffisamment (et autrement) pour réduire certaines de nos importations de produits finis. Un tel effort doit d'ailleurs être prolongé longtemps, ne fût-ce que pour permettre l'adaptation vers l'aval de tous modes de consommation d'énergie.

Il est alors légitime de se demander si l'élévation de notre taux actuel de formation brute de capital fixe (28 % ou 31 % environ selon qu'on l'évalue au prix 1963 ou aux prix actuels) est possible. Notre réponse est sans hésitation négative, du moins en supposant que l'on maintienne les règles du jeu d'une démocratie libérale, c'est-à-dire celle d'une société où les conflits sont gérés et réglés sans recours à la violence, effective ou potentielle. L'inflation ne saurait être, comme elle l'a été jusqu'ici, la solution à un conflit social d'envergure qui porte sur le taux d'actualisation du futur. La grande majorité des Français, qui viennent de montrer combien légers d'esprit et confortables de corps ils demeuraient dans l'endettement, ne sont sûrement pas prêts à réduire leur consommation (en valeur relative et plus encore en valeur absolue) pour que la génération suivante soit encore plus riche et indépendante.

L'évolution des salaires réels, en l'année 1974, a été conforme à la règle qui prévaut depuis 1968 : leur croissance a été égale (en moyenne) à celle du produit national. Et l'ordre social a été maintenu (ou le désordre réduit par rapport à ses possibilités) grâce à une élévation de la propension à consommer et grâce aussi à une inflation accrue qui pose de nouveaux problèmes sociaux (indexation éventuelle de l'épargne) et en résout de moins en moins.

La génération qui a gouverné la croissance de l'après-guerre aspire désormais à un repos relatif que les générations, aujourd'hui entrantes, considèrent comme un loisir légitime. Face à cette contrainte, il n'est qu'une possibilité : diminuer d'autant la formation brute de capital fixe dans certaines branches. *Et l'on retrouve alors une seconde contrainte : comment réaliser et réussir une réorientation importante de notre investissement ?*

Cette seconde contrainte est d'autant plus délicate qu'elle met en cause des comportements difficiles à modifier, que les voies de son aménagement sont multiples et que le critère à retenir pour y satisfaire ne saurait être unique.

Le critère auquel il est aussitôt légitime de penser est celui de l'amélioration de la balance des paiements (balance commerciale et balance des capitaux). Ainsi devrait-on couper tous les investissements actuels qui, soit directement, soit par la nature des emplois qu'ils appellent (main-d'œuvre immigrée) impliquent un effet négatif sur l'une de nos deux (ou les deux) balances extérieures pour leur substituer tous ceux qui ont un effet positif. On retrouverait, appliqué à un pays développé, le critère des contenus en importation et en exportation de l'investissement, autrefois très cher aux organisateurs (?) de la croissance des pays sous-développés.

(Lire la suite page 20, 3e col.)

(1) Ce transfert représente environ 4 % du produit national brut. Le renchérissement du prix des produits pétroliers s'élève à quarante milliards de francs pour un produit national de mille milliards.

(2) Alors que le taux de croissance de la PIB en valeur est de 12,51 % entre 1968 et 1973, celui des importations totales est de 19,17 % (18 % pour les importations de matières premières et 20,27 % pour les importations de produits finis). La propension à importer est passée de 12,4 % à 16,4% entre ces deux dates.

(*) Professeur de sciences économiques à l'université de Paris-IX.

Faut-il réévaluer les bilans ?

par PAUL FABRA

FAUT-IL réévaluer les bilans des entreprises, expression par laquelle on désigne l'opération qui consiste à actualiser la valeur des actifs dont elles disposent, sans que cela se traduise pour elle par une *taxation de la plus-value ainsi dégagée* ? Le *C.N.P.F.*, à l'occasion de sa dernière assemblée générale qui a eu lieu à Paris le 15 janvier, a mis à nouveau en avant cette ancienne revendication et a entrepris à cet effet des démarches auprès de la Rue de Rivoli.

Il est possible — quoique non encore acquis — qu'il soit écouté d'une oreille plus attentive par le ministre de l'économie et des finances. Le rapport Sudreau considère pour sa part souhaitable cette mesure « afin d'aboutir à un plus grand réalisme des comptes et à une information plus complète des actionnaires, sans changer les règles d'établissement des résultats fiscaux », ce dernier membre de phrase marquant une certaine distance par rapport aux préoccupations patronales.

La dernière opération de ce genre remonte à quatorze ans. Depuis lors l'érosion monétaire est considérable. N'a-t-elle pas frappé d'irréalité les comptes des sociétés ? C'est la thèse que soutiennent les partisans de l'opération. Faut-il l'accepter ?

Dans son rapport présenté à l'assemblée générale du C.N.P.F., le 14 janvier dernier, M. Ambroise Roux déclarait :

« *... une mesure enfin s'impose : la réévaluation des bilans.*

» *La dernière opération de ce type remonte à quatorze ans. Je n'ai pas osé calculer les chiffres auxquels correspondrait cette réévaluation des bilans — ils donneraient le vertige — mais nos bilans ne sont plus présentables et nous sommes à la limite du supportable.*

» *Il est indispensable de permettre cette réévaluation des bilans pour que les entreprises dynamiques rééquilibrent leurs fonds propres et accroissent leurs possibilités d'autofinancement.* »

Le président de la C.G.E. résumait en quelques phrases l'argumentation devenue en quelque sorte traditionnelle du patronat en faveur de la réévaluation des bilans. La forte inflation que la France a connue depuis quelques années apporte, semble-t-il, de l'eau à son moulin. La gestion d'une affaire n'est-elle pas considérablement gênée si les valeurs comptables sont en quelque sorte systématiquement inférieures aux valeurs réelles parce qu'elles se réfèrent à un prix d'acquisition de plus en plus éloigné, au fur et à mesure que passe le temps, du coût de remplacement des biens auxquels elles s'appliquent ? La conséquence est que les amortissements eux-mêmes sont insuffisants, d'où l'apparition de résultats fictifs qui donnent l'impression que l'entreprise se porte bien alors que, selon l'expression consacrée, elle perd chaque année « de sa substance ».

De l'autre côté de l'Atlantique, les firmes ont pris l'habitude de tenir deux comptabilités, l'une à l'usage des actionnaires — c'est le bilan social qui est censé refléter la réalité économique — et l'autre — c'est le bilan fiscal — qui est destiné à l'administration des impôts. Cette dualité répugne aux usagers. Il n'est pas question de l'adopter. Raison de plus pour que soient aussi véridiques que possible les écritures uniques qui servent à la fois de base à l'information des actionnaires, à l'analyse du banquier et à l'assiette de l'impôt !

Mais deux considérations au moins rendent difficile la réalisation de cet objectif, sinon, dans les cas extrêmes, suspectes plusieurs des solutions proposées. La première est que la valeur « réelle » d'un bien quelconque, inflation ou pas, est souvent presque impossible à appréhender si l'on écarte du seul principe qui est capable de fournir un fondement solide à la comptabilité et qui est l'assimilation de la valeur comptable au prix de revient. Comment connaître la valeur vénale d'un bien quelconque avant que ce bien n'ait été effectivement cédé ou remplacé à l'identique ? La deuxième difficulté est qu'on se trouve en présence d'intérêts et de préoccupations contradictoires. Les entreprises ont certainement dans leur ensemble le souci de disposer d'un tableau de bord aussi parfait que possible pour guider leur action, mais aussi — légalement ou non selon les circonstances — celui de payer moins d'impôts, tout en étant le plus « présentables » possible à leurs différents ayants droit.

La réévaluation libre

Afin de circonscrire la question, faisons remarquer, à titre préjudiciel, que rien n'empêche en principe une entreprise de réévaluer selon ses propres critères les éléments de son actif — à condition, bien sûr, de se conformer à la réglementation comptable. Cependant, si on augmente la valeur des immobilisations, on dégage par cela même une plus-value assimilable à un profit et taxable en tant que tel au taux ordinaire, c'est-à-dire à 50 %. C'est pourquoi peu de sociétés procèdent à ce genre d'opération. Les réévaluations libres qui ont tout de même lieu sont souvent le fait de sociétés déficitaires, la plus-value étant compensée par la perte du ou des exercices précédents, mais il s'agit de rajustements particuliers dont l'examen sortirait de notre propos.

De même, beaucoup d'entreprises, notamment les compagnies pétrolières, se sont, non sans motif valable, plaintes que leurs résultats de 1974 étaient artificiellement gonflés par la hausse nominale de leurs stocks due au renchérissement du pétrole — ou d'autres produits. Cela était la conséquence de la méthode usuelle d'évaluation des stocks qu'on appelle, selon l'expressive terminologie anglo-saxonne, FIFO (*first in first out* : premier entré, premier sorti). Mais la plus-value aurait été beaucoup plus petite ou même aurait disparu si on avait estimé la valeur du stock sur la base du prix des marchandises acquises en dernier lieu selon la méthode dite LIFO (*last in, first out* : dernier entré, premier sorti).

Les sociétés américaines sont en masse passées du système FIFO au système LIFO. Sous réserve des dispositions de la loi de 1967, qui leur fait notamment obligation de se tenir à la solution choisie pendant une période minimale de cinq ans, les entreprises françaises pourraient en faire autant, mais sans doute hésitent-elles à s'engager pour si longtemps.

Ce que réclame le patronat, c'est évidemment une procédure de réévaluation qui comporte une exemption partielle ou totale (si possible) de la plus-value de réévaluation, comme c'était le cas avant 1962. De 1947 à 1959, la France avait connu un régime de réévaluation permanente et facultative des bilans.

(Lire la suite page 19, 3e col.)

BULLETIN

Ambiguïté du « Tokyo round »

C'EST donc au début du mois prochain que les groupes de travail du GATT vont se mettre à étudier dans le concret les différents dossiers de ce que l'on appelle désormais le « Tokio round ». Les principaux protagonistes de la nouvelle négociation tarifaire ont décidé de laisser de côté la discussion des grands objectifs et des principes fondamentaux qui auraient pu les diviser. C'est du moins ce qui a semblé se dégager de la réunion qui a eu lieu la semaine dernière du comité de négociation et qui s'est achevée par la publication d'une déclaration finale se bornant à fixer un calendrier des prochaines réunions des six groupes d'experts. Il est certes réconfortant de constater que, au moment où le monde se trouve plongé dans une récession sans doute destinée à durer longtemps, les nations marquent leur attachement au libre-échange dont l'abandon dans les circonstances actuelles auraient des conséquences catastrophiques. Mais en commençant leurs discussions dans le flou, les nations laissent planer un doute sur la portée qu'elles attachent à leurs engagements mutuels au sein du GATT.

Lors de la conférence de Tokyo, en septembre 1973, les ministres des finances des pays intéressés étaient convenus que les progrès dans la voie de la libération des échanges devraient aller de pair avec les progrès dans la réforme du système monétaire international et surtout qu'il convenait de maintenir un minimum de stabilité dans les taux de change. Or on assiste actuellement à une nouvelle et rapide baisse du dollar qui fait paraître assez dérisoire une discussion sur un nouvel abaissement des droits de douane. On dira que ces derniers ne prendront effet que d'ici quelques années, mais l'occasion n'était-elle pas bonne de rappeler au moins le principe que sans marchés des changes ordonnés tout l'exercice auquel on va se livrer au GATT perd beaucoup de sa signification ?

Il aurait également été opportun de demander à la délégation américaine des éclaircissements sur les buts véritables que les Etats-Unis assignent à la négociation. La loi sur le commerce « trade bill » que le Congrès a votée à la fin de l'année dernière ne se borne pas à donner au président des Etats-Unis un certain nombre de pouvoirs pour négocier avec les pays étrangers une réduction des barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges. Elle investit le chef de l'exécutif de pouvoirs inquiétants lui donnant la possibilité de protéger les industries américaines dans de nombreux cas où celles-ci pourraient se croire menacées par la concurrence étrangère.

Mais surtout la « trade bill » invite le président des Etats-Unis à obtenir des modifications, dont certaines sont fondamentales, aux statuts du GATT. Ses représentants à Genève devront demander en conséquence que soient réformées les procédures de décision, reconnu le droit pour un pays d'imposer une surtaxe à l'importation en cas de difficulté persistante de sa balance des paiements (on se souvient que les Etats-Unis avaient, au mépris des règles du GATT actuellement en vigueur, institué une telle surtaxe en août 1971) ; ils réclameront encore l'élimination de la possibilité d'accorder des préférences tarifaires « spéciales et inverses » (ce qui pourrait condamner l'accord que la C.E.E. négocie actuellement avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et qui comporte l'octroi pour la première d'un traitement préférentiel aux seconds).

Au total, ce n'est pas moins de douze amendements au GATT qu'implique la loi américaine. La volonté exprimée par le Congrès va directement à l'encontre de la politique proclamée par les Neuf qui au mois de juin 1973 ont affirmé leur volonté de conserver l'accord général tel qu'il existe actuellement. S'agit-il donc de procéder à un nouveau progrès dans la voie de la libération des échanges ou bien au contraire de légaliser les entorses de plus en plus fréquentes faites au libre-échange ?

FAITS ET TENDANCES

• DROIT DE LICENCIEMENT : deux lois ne font pas une législation cohérente

A une année et demie de distance, deux grandes lois ont été successivement consacrées au licenciement : la loi du 13 juillet 1973, relative à la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée ; la loi du 3 janvier 1975 relative, elle, aux seuls licenciements pour cause économique. Malheureusement, ces deux volets de notre droit du licenciement ne sont pas parfaitement ajustés : déjà, diverses difficultés se dessinent qui diviseront les spécialistes avant de diviser les juges. Et une question domine toutes les autres : en cas de licenciement pour cause économique préalablement autorisé par l'inspection du travail, les tribunaux judiciaires ont-ils encore leur mot à dire ?

Si l'on veut apporter un minimum de clarté dans cette ténébreuse affaire, c'est de la structure même de la loi de 1973 qu'il faut certainement partir. En dépit de la généralité de son titre, cette loi décide elle-même que trois de ses articles ne sont pas applicables aux salariés « *qui font l'objet d'un licenciement collectif justifié par un motif économique* ».

Sont notamment écartées en ce cas les dispositions relatives à l'entretien préalable entre l'employeur et l'intéressé, l'obligation faite à l'employeur d'énoncer par écrit les causes du licenciement si le salarié licencié en fait la demande, certaines règles relatives à la fixation de l'indemnité de rupture abusive.

M. de La Palice

Monsieur de La Palice aurait aussitôt dégagé de cette exclusion limitée deux propositions de base. D'une part, l'ensemble de la loi s'applique *a priori* à tous les licenciements *individuels*, seraient-ils justifiés par un motif économique. D'autre part, en cas de licenciement *collectif* justifié par un tel motif, les dispositions de la loi non expressément écartées demeurent applicables. Ainsi le fameux article 24 o, devenu article L 122-14-3 du code du travail, selon lequel « *le juge, à qui il appartient d'apprécier... le caractère réel et sérieux des motifs invoqués par l'employeur, forme sa conviction au vu des éléments fournis par les parties et, au besoin, après toutes mesures d'instruction qu'il estime utiles* ».

Ces évidences sont-elles remises en question par la loi du 3 janvier 1975 ? Désormais, « *tout licenciement, individuel ou collectif, fondé sur un motif économique, d'ordre conjoncturel ou structurel, est subordonné à une autorisation de l'autorité administrative compétente* », et la nouvelle loi de préciser les diverses conditions dans lesquelles cette autorisation doit être demandée, la mission impartie à l'administration, les délais dans lesquels elle doit réagir et à l'expiration desquels l'employeur peut passer outre, les sanctions... Bref, le législateur a façonné un droit propre aux licenciements pour cause économique, droit axé sur une procédure préalable de caractère administratif, dont l'inspecteur du travail, invité à « *vérifier la réalité du motif économique invoqué* », est, semble-t-il, le personnage central.

Ce droit est-il destiné à s'inscrire sur la toile de fond générale constituée par la loi de 1973 et à se combiner avec les dispositions de cette dernière ? Ou bien constitue-t-il un bloc autonome destiné à supplanter entièrement la loi précédente dès lors qu'un motif économique est invoqué par l'employeur ?

Fin de partie

Ainsi, de façon plus concrète, en cas de licenciement *individuel* pour cause économique, l'employeur doit-il respecter les exigences de la loi de 1973 relatives à l'entretien préalable, ou doit-on considérer que ces exigences visent uniquement les cas où un reproche est adressé au salarié, l'intervention de l'inspection du travail constituant, dans les autres, une garantie suffisante ? De même les intéressés ont-ils toujours vocation à demander aux juges « *d'apprécier le caractère réel et sérieux des motifs invoqués par l'employeur* » lorsque l'inspecteur du travail, appelé à vérifier la réalité du motif économique invoqué par ce dernier, lui a expressément ou tacitement donné son feu vert ?

C'est cette deuxième question qui suscitera les plus vives controverses. On incline instinctivement à lui donner une réponse négative, à l'appui de laquelle on n'éprouve aucun mal à réunir ensuite divers arguments sérieux.

On invoquera ainsi la volonté tacite du législateur d'aménager, pour la protection des salariés menacés de licenciement, deux systèmes de garantie entièrement distincts selon que la rupture est motivée (à tort ou à raison) par les insuffisances des intéressés ou par les avatars de l'entreprise. Normalement compétent pour jauger les comportements individuels de deux contractants, peser leurs fautes, repérer et sanctionner les abus, le juge naturel du contrat de travail n'a aucune qualité particulière pour se prononcer sur le sérieux de motifs économiques et s'immiscer, pour ce faire, dans la gestion même de l'entreprise. C'est justement la raison pour laquelle le législateur a recouru à cet égard aux services d'une administration spécialisée ; mais, en demandant expressément à celle-ci de vérifier la réalité du motif économique invoqué, ne lui a-t-il pas conféré tacitement une compétence exclusive sur ce point ?

D'ailleurs, admettre que le juge judiciaire pourrait avoir et proclamer, sur ce même point, une opinion différente de l'administration, ne serait-ce pas faire bon marché du principe fondamental de la séparation des pouvoirs ?

Et puis... comment ne pas songer à l'affaire fameuse de l'an dernier, aux arrêts Perrier rendus le 21 juin 1974 par la Cour suprême à propos du licenciement de représentants du personnel ? Dans le cas des représentants, le problème soulevé par un défaut d'autorisation n'est pas nouveau ! Depuis plus de vingt ans, l'employeur qui n'obtenait pas l'autorisation de l'inspection du travail pouvait s'adresser aux tribunaux judiciaires pour leur demander de prononcer la résolution du contrat : voie parallèle désormais marquée d'un sens interdit par la jurisprudence Perrier. Si l'administration refuse son autorisation, terminé ! Soit, vont dire les employeurs, mais, alors, jouons le jeu jusqu'au bout, et la fin de partie tourne à notre avantage : si la décision de l'inspection est taboue dans un cas, elle doit l'être dans l'autre. Lorsque le licenciement pour cause économique a reçu l'autorisation nécessaire, les juges du contrat doivent donc faire la même révérence que ceux qui s'inclinent devant un refus.

Argument boomerang

Argument massue ou argument boomerang ? Il serait dangereux de vouloir tirer des conclusions péremptoires de la jurisprudence relative au renvoi de représentants du personnel. Certes, la Cour suprême vient de décider que l'autorisation administrative en était la condition *nécessaire*. Mais condition nécessaire n'est pas condition *suffisante*... Jusqu'à maintenant en tout cas, la haute juridiction a admis que le licenciement *autorisé* pouvait être néanmoins *abusif* et que l'intéressé reste alors en droit de demander aux tribunaux la constatation et la réparation de cet abus.

Autrement dit, le contrôle *a priori* exercé par l'administration ne garantit nullement que l'acte litigieux soit exempt de tout vice et ne dépossède pas de sa compétence normale le juge du contrat de travail. La jurisprudence Perrier conduira-t-elle la Cour suprême à renoncer à cette analyse ? C'est loin d'être évident.

Laissons donc ces transpositions divinatoires et par trop hasardeuses. En réalité, les arguments se référant à une volonté « tacite » du législateur se heurtent évidemment à ceux que suggèrent la simple lecture de la loi de 1973 et des solutions qui y ont été expressément retenues... Quant à la séparation des pouvoirs, est-elle vraiment en cause ? Il ne s'agit pas de soumettre à l'appréciation des tribunaux judiciaires la décision de l'administration elle-même mais celle — entièrement distincte et indépendante de la précédente — de l'employeur. Ce n'est pas la même chose.

On est donc autorisé à penser que le filtre administratif institué par la loi de 1975 n'exclut pas l'intervention judiciaire et le débat contradictoire prévus par l'article 122-14-3 du code du travail.

Contre-épreuve, supposons l'inverse : à partir du moment où l'administration a vérifié la réalité du motif invoqué par l'employeur, les tribunaux judiciaires ne pourraient refaire cette analyse. Une seule voie serait alors ouverte aux intéressés : attaquer devant les tribunaux administratifs la décision préalable de l'inspection du travail. Impasse totale ou peu s'en faut ! D'abord, parce que ces tribunaux, gardiens de la légalité, ne pourraient prononcer l'annulation que dans des hypothèses rarissimes : d'autre part et surtout, parce que cette annulation de l'autorisation préalable, éventuellement obtenue au bout de longues années de contentieux, resterait sans effet pratique sur le licenciement lui-même... Cela peut surprendre ? Il faut savoir que, lorsque l'autorisation administrative préalable au licenciement d'un représentant du personnel a été donnée, mais par la suite annulée par le ministre ou par les tribunaux administratifs, cette annulation ne fait pas revivre le contrat rompu, elle ne rend pas abusif un licenciement régulièrement autorisé au moment même où il a été effectué...

Ainsi écarter l'application de l'article 124-14-3 lorsque le licenciement a été préalablement autorisé par l'inspection du travail revient à rendre cet acte juridique pratiquement invulnérable.

Très choquante en droit, cette invulnérabilité le serait encore plus en fait dans la mesure où la vérification préalable, par l'administration, du motif économique avancé par l'employeur, est, pour une large part, un mythe ; le roi est nu ! Un licenciement pour cause économique est en effet, en gros, celui qui correspond à la suppression de l'emploi ou du poste occupé par le salarié licencié. Dans le cas des licenciements individuels, l'inspection du travail dispose de sept jours pour s'assurer de cette suppression... C'est dire qu'en pratique, totalement, vertigineusement débordée, elle laissera souvent passer le délai légal sans réagir d'aucune façon. Naturellement, l'employeur est alors autorisé par la loi à procéder au licenciement envisagé, mais, en réalité, contrairement au vœu du législateur, personne n'aura vérifié quoi que ce soit.

Dans ces conditions, s'abriter derrière une pure fiction pour refuser au salarié tout recours aux juges du contrat de travail serait consacrer un déni de justice encore plus criant.

Pour éviter pareilles incohérences, il convient de s'en tenir aux dispositions expresses du code du travail, et ne pas oublier trop facilement ce principe premier de la science juridique, vérité d'Aristote : loi est la loi...

JEAN-JACQUES DUPEYROUX
directeur du département du droit du travail de l'université de Paris-Assas.

• EMPLOI : ralentissement de la dégradation

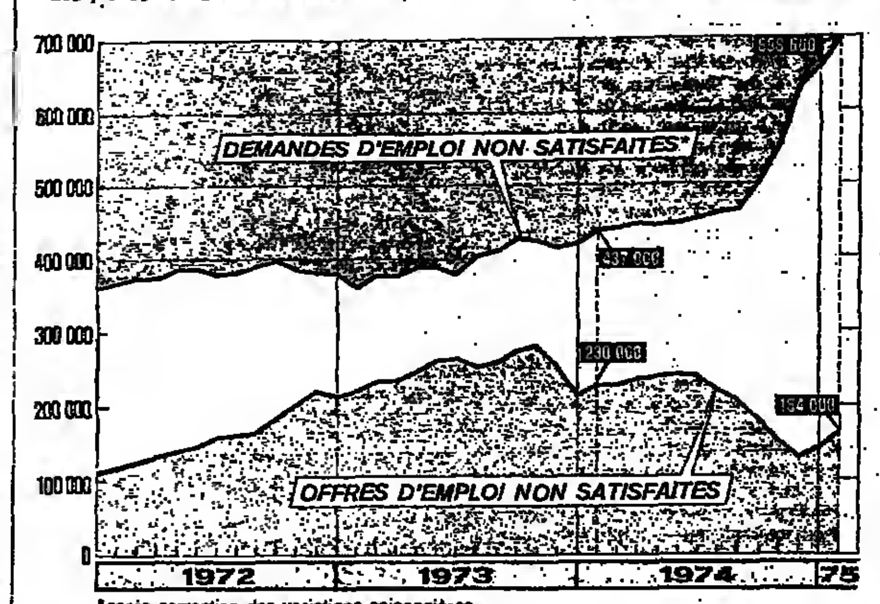
La situation de l'emploi continue à se dégrader. Le rythme d'augmentation des demandes non satisfaites s'est cependant ralenti (un peu plus de 5 % par mois au lieu de 12 à 15 % cet automne). Le chiffre de 698 000 demandes enregistrées à la fin du mois de janvier signifie en fait, si l'on tient compte des personnes non recensées, qu'un million de Français environ sont à la recherche d'un emploi. En un an, l'augmentation des demandes est de 62,5 %.

Les jeunes et les femmes restent les premières victimes de cette situation due à la brusque chute de l'activité économique enregistrée à la fin de l'été. Celle-ci, contrairement à ce que l'on pouvait penser, n'a pas incité les employeurs à mettre en pré-retraite les travailleurs âgés de soixante à soixante-cinq ans. Selon M. Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, plus de 300 000 salariés de cette tranche d'âge restent en activité, 55 000 seulement ayant bénéficié d'une mise à la pré-retraite.

Les offres d'emploi (164 000 en données corrigées des variations saisonnières) sont inférieures de 29 % à celles enregistrées il y a un an, et de 20 % à celles de cet été. La tendance s'est cependant renversée : tombé au plus bas en novembre, le nombre des offres a recommencé à augmenter (+ 24 % au cours de ces deux derniers mois).

Est-ce la confirmation d'un début de reprise d'activité dans certaines branches ? Le fait que le chômage ait, parallèlement, continué d'augmenter ne rend pas, pour autant, l'hypothèse invraisemblable. Outre que l'inadéquation entre le niveau de formation des jeunes et les qualifications recherchées ne permet pas une adaptation entre les demandes et les offres, un certain temps de réaction subsiste entre une reprise d'activité et un dégonflement du chômage.

Dans les milieux patronaux comme gouvernementaux, on estime que le niveau maximum de chômage devrait être atteint en mars. C'est croire à une reprise durable, dont les signes demeurent, pour le moment, bien ténus.



*après correction des variations saisonnières

Correspondance

La controverse sur l'évaluation du chômage

Une mise au point de la C.G.T.

M. J.-L. Moynot, secrétaire de la C.G.T., nous a envoyé une longue lettre après la publication, dans « le Monde de l'économie » du 21 janvier, d'un article de J.-P. Dumont sur l'évaluation du chômage : « La France compte-t-elle deux cent mille, sept cent mille ou un million de chômeurs ? » Voici les principaux extraits de cette lettre, qui, comme l'article, met l'accent sur les insuffisances des statistiques françaises.

« *J'ai apprécié le sérieux avec lequel l'auteur de l'article aborde cette question importante, mais je crains que son désir légitime de conserver une appréciation équilibrée ne l'amène à exercer un peu hâtivement une justice distributive entre les « estimations » gouvernementales et le calcul que nous proposons d'adopter comme méthode officielle.* »

L'article, affirme M. Moynot, conteste le calcul proposé par la C.G.T. sur trois points : l'application et l'utilisation d'un coefficient de raccordement, la prise en compte des préretraités.

« SUR LE PREMIER POINT, *J.-P. Dumont souligne que le raccordement, au mois de l'enquête, entre la série des DENS (demandes d'emploi non satisfaites) de catégorie 1 et l'enquête pose des problèmes. Il estime que 10 % à 14 % des inscrits de cette catégorie ne sont* plus *chômeurs lorsque la statistique mensuelle des DENS est établie. On remarque, en effet (et les statisticiens de l'INSEE l'ont souligné en 1973), que l'enquête ne décèle qu'une partie des demandeurs inscrits. Mais la cause en est double. S'il est vrai qu'une frange minime des demandeurs inscrits a pu négliger d'informer l'agence qu'elle a retrouvé un emploi, il reste que l'enquête ne décèle pas tous les véritables demandeurs. Cela pose d'ailleurs la question de son efficacité et amène à supposer qu'elle ne décèle pas non plus tous les chômeurs. On pourrait donc en tirer argument pour majorer les chiffres de l'enquête, ce que nous ne faisons pas.*

» *Quant à l'estimation, J.-P. Dumont propose d'appliquer le coefficient* de *1,46 — rapport entre le nombre de chômeurs décelé par l'enquête et le nombre* total des *DENS* de *catégorie 1 en mars — au nombre mensuel de DENS minoré de 10 % à 14 %.* Cela n'est pas homogène. Si l'on minore le nombre des DENS d'un certain pourcentage, il faut le faire aussi le mois de l'enquête et, dans ces conditions, le coefficient de raccordement est majoré d'autant (1,70 si l'on minore les demandes de 14 %).

» (...) SUR LE SECOND POINT, *il est exact que le coefficient calculé en mars peut varier au cours de l'année. Mais il est impossible de le dé-saisonnaliser. En effet, s'il existe une série des DENS corrigée des variations saisonnières, l'enquête n'a lieu qu'une fois par an, en mars, et il n'est pas homogène* de *raccorder un chiffre brut (l'enquête de mars) à une série corrigée des variations saisonnières.*

» *On n'est cependant pas totalement ignorant de l'évolution saisonnière de ce coefficient. En effet, avant 1968, l'enquête emploi était, alternativement, en mars et octobre. A l'époque, le coefficient de mars était inférieur à celui du recensement (1,3 à 1,6) et celui d'octobre beaucoup plus élevé (jusqu'à 2,7).*

» *On est donc fondé à penser que le coefficient de mars (époque du recensement de 1968), nettement inférieur actuellement à celui du recensement de 1968,* est voisin du minimum dans le cycle annuel. *Par conséquent, on a la certitude que l'application, chaque mois, du coefficient* de *1,46* ne *peut pas conduire à une surestimation* du *niveau du chômage (plutôt à une sous-estimation). Son emploi est* donc *pleinement justifié pour une estimation minimum.*

» SUR LE TROISIEME POINT, *pour obtenir un chiffre comparable avec les statistiques internationales et celles des autres pays, il faut se référer à des définitions précises et non aux suppositions que l'on peut faire sur les sentiments des chômeurs* de *plus de soixante ans. J.-P. Dumont affirme qu'ils se considèrent effectivement comme en préretraite et ne recherchent pas un emploi.*

» *A cela on peut répondre : qu'ils sont, bien qu'éliminés des statistiques, administrativement inscrits comme demandeurs d'emploi et répondent donc, en termes juridiques, à la définition du B.I.T. ; qu'ils ont été retirés de force de la production (licenciés pour cause économique) ; que le bénéfice de la garantie de ressource a été institué parce qu'on estime qu'après* soixante ans ils n'ont aucune chance de se reclasser dans un autre emploi ; *qu'ils perdraient immédiatement le bénéfice de leurs allocations s'ils reprenaient un autre emploi,* ce qui n'est pas le cas des retraités.

» *Si l'on suivait le raisonnement de J.-P. Dumont*, *pourquoi ne pas considérer qu'un travailleur licencié pour cause économique à quarante ans, bénéficiant pendant un an* d'*une garantie de ressources égale à 90 % de son salaire, préfère* ne *pas travailler et qu'il est, grâce à la crise économique du capitalisme, en congés payés prolongés et non pas en chômage ? Personne n'oserait aller jusque-là, bien qu'un tel raisonnement puisse être tentant pour M. Chirac.*

» *En tout état de cause, le différend sur les chômeurs de plus* de *soixante ans ne porte que sur soixante-cinq mille personnes. Or le calcul actualisé avec les statistiques à fin décembre conduit à une estimation de un million cent vingt mille chômeurs au sens* du *B.I.T.* »

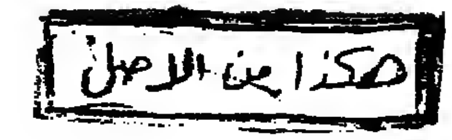
Rigueur et approximations

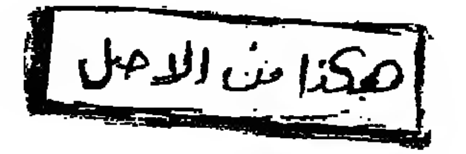
Soustraire du nombre des demandes d'emploi non satisfaites celles qui ont été comptabilisées par erreur ne modifie pas le résultat final, comme l'indique avec raison la C.G.T., si on utilise la procédure du coefficient multiplicateur. Le coefficient devient alors 1,70 et non plus 1,46 comme *le Monde* l'a indiqué par erreur.

En fait, le problème est de savoir s'il est valable d'appliquer ce ou ces coefficients. Nous avons essayé de démontrer, dans *le Monde* du 21 janvier, qu'une telle méthode n'était pas rigoureuse dans la mesure où les résultats publiés chaque mois par l'Agence et ceux fournis par l'enquête annuelle de l'INSEE sont peu ou pas comparables, dans la mesure aussi où la population non recensée par l'Agence n'évolue sans doute pas au même rythme que celle qui s'inscrit à l'Agence. Le système que nous avons proposé — recours à des additions — est lui aussi approximatif ; c'est la raison pour laquelle nous avons donné des fourchettes et non pas un chiffre précis. Il convient toutefois de noter que la méthode du raccordement envisagée par la C.G.T. sera préférable, le jour où l'enquête annuelle — devenue semestrielle — prendra comme critères ceux qui ont été retenus par le B.I.T. Il en est d'ailleurs fortement question.

Quant aux considérations de la C.G.T. sur les préretraités, elles ne peuvent être écartées et nous en avons fait état dans l'article précité. Il n'en demeure pas moins qu'on ne peut à la fois appliquer la définition du B.I.T. et retenir tous les « demandeurs » inscrits à l'Agence. Si les préretraités sont comptés comme demandeurs en France mais ne recherchent pas un emploi, ils ne répondent pas aux critères du B.I.T., même s'il est vraisemblable que dans un autre système économique on pourrait leur accorder des garanties et leur faciliter une réinsertion dans la vie active.

Quelle que soit la méthode retenue, la démarche de la C.G.T. comme la nôtre aboutissent à la même constatation et au même souhait : le nombre des chômeurs — au sens large — est plus important, en fin de compte, que celui présenté par les statistiques mensuelles du ministère du travail, et il importe de modifier rapidement les statistiques officielles. — J.-P. D.





LE MONDE DES AFFAIRES

La révision des bilans

Les considérations fiscales ne doivent pas dominer l'opération

La réévaluation des bilans, si certaines précautions ne sont pas prises, peut provoquer, par combinaison de facteurs psychologiques et techniques, une aggravation de la hausse des prix, une rupture d'équilibre entre les différents partenaires sociaux. Nous pensons, notamment, au risque de voir peser sur les prix de nouvelles charges d'amortissements très discutables du point de vue des nécessités réelles de l'autofinancement.

A cet égard, il faut accorder une particulière attention à l'un des arguments exposés par le ministre de l'économie et des finances de l'époque; dans une déclaration faite le 17 mars 1971 lors d'une séance du Conseil national de la comptabilité, pour justifier son opposition à une nouvelle réévaluation des bilans : « *Elle serait incertaine du point de vue de son efficacité et il est même à craindre qu'elle favorise paradoxalement les entreprises disposant de vieux équipements et pénalise les entreprises ayant bénéficié des mesures récentes d'amortissements dégressifs.* »

Cet argument ne se justifie que si l'on raisonne en partant de la méthode de révision adoptée par l'administration fiscale en 1945 et reconduite en 1960. Cette méthode fait dépendre la valeur résiduelle d'une immobilisation, donc son amortissement futur, de la réévaluation des annuités successives d'amortissement.

Il ne s'agit pas de faire un calcul arithmétique élément par élément, en considérant les fractions d'amortissement comme si elles étaient affectées à telle ou telle immobilisation, à la manière de « tirelires » que l'on ne doit casser qu'à la vente ou la mise hors service de chaque élément. En effet, le remploi des fonds correspondant aux amortissements se fait en puisant dans la masse globale, en fonction du plan d'investissement reflétant les nécessités et les opportunités du remplacement. Celui-ci, du reste, ne se fait jamais « à l'identique » mais bien compte tenu du progrès technique. Un remploi judicieux des fonds d'amortissement auxquels s'ajoutent les fonds provenant de cessions d'éléments actifs, aboutit, en règle générale, à une augmentation de capacité par rapport à la situation initiale (1).

Nous avons proposé une méthode qui évite l'anomalie signalée. Elle consiste à appliquer à la valeur d'origine réévaluée (par exemple : 1 000 F × 2 = 2 000 F) le rapport (en années)

$$\frac{\text{durée restant à courir}}{\text{durée normale prévue}}$$

(par exemple : 6/10 d'où une valeur résiduelle de 1 200 F après réévaluation).

L'amortissement de la valeur résiduelle réévaluée serait calculé en annuités linéaires, sur la durée de vie restant à courir (soit dans l'exemple : 1 200 : 6 = 200 F).

Cela reviendrait, en fait, à calculer une annuité linéaire sur la valeur d'origine réévaluée (200 × 10/100).

Au cours de la dernière décennie, certains auteurs, notamment MM. Brundiar et Krieg, ont proposé des solutions ingénieuses pour une réévaluation intégrale et continue des bilans. Elles s'inspirent du principe posé par Alexandre Dubois dans son ouvrage *le Bilan véridique* :

« *Pour annuler les pseudo-bénéfices provenant de la dévaluation monétaire, porter l'élément d'actif au bilan pour sa valeur actuelle, mais constituer, au passif, un compte de compensation des plus-values fictives, égal à la hausse subie de ce fait par l'élément entre la valeur d'origine et la valeur actuelle.* »

Une fâcheuse confusion

La référence à la nécessité d'assurer le renouvellement des actifs et d'éviter des pertes de substance conduit, parfois, à une fâcheuse confusion entre le calcul du résultat et l'état de la trésorerie. Ainsi en est-il de l'affirmation : « *Si j'achète un objet A, 100 F et si je le vends 120 F, le bénéfice apparent est de 20 F suivant la définition courante, mais si je dois dépenser 120 F pour le renouveler par B dans mon stock, l'opération se solde sans bénéfice ni perte.* »

En fait, le raisonnement manque de cohérence, car il mêle le résultat sur une opération réalisée (sur A) à une opération à réaliser (sur B). Pour aller jusqu'au bout de l'anticipation, en restant logique, ne devrait-on pas prendre en considération le fait que B sera revendu à une valeur supérieure à 120 F, par exemple à 140 F ? Dans ce cas, il y aurait simplement une « avance de trésorerie ». Si l'on veut tenir compte de la dépréciation monétaire entre le moment de l'achat de A et le moment de sa vente, le raisonnement est simple :

Hypothèse : durée de stockage : 2 mois — variation de l'indice : 102/100, le résultat (voir ci-dessus) peut être réduit de :

120 — 100 = 20 F à 120 — 102 = 18 F.

La recherche de solutions cohérentes est d'autant plus nécessaire que, lorsque survient une période de baisse des cours, on se garde bien de considérer comme un profit l'économie réalisée par rapport à la prévision en hausse.

Par ailleurs, s'agissant de stocks, on peut faire remarquer que le souci de « maintenir la substance » de l'entreprise ne doit pas aller jusqu'à distraire du résultat, par provision ou décote, la somme correspondant à des stocks spéculatifs constitués, par exemple, pour se prémunir contre l'inflation et sans rapport avec la dimension normale d'un « stock-outil ».

Cette remarque éclaire un aspect, souvent resté dans l'ombre, de l'application systématique et sans correctif de la valeur de remplacement. Certes, la connaissance de cette valeur est utile, indispensable même dans une optique de gestion prévisionnelle active. Mais elle ne doit pas conduire à une actualisation automatique des prix en fonction des hausses subies. Elle aide à mesurer les compensations à trouver aux facteurs de hausse pour rester compétitif (par exemple : productivité par économie des moyens, par une meilleure organisation du travail, etc.).

Dans cet esprit, on doit signaler la méthode dite « *Surplus de productivité globale* » préconisée par le Centre d'étude des revenus et coûts (C.E.R.C.). Elle propose une double analyse du compte d'exploitation permettant de distinguer :

— Les variations de *volume* (ou quantité) qui éclairent sur l'évolution de la productivité globale des facteurs ;

— Les variations de *prix* (ou tarifs) qui expliquent la répartition des « avantages » allant aux différents agents : baisse ou hausse des prix en amont (fournisseurs), en aval (clients), hausse ou baisse des salaires, des intérêts du capital, des impôts.

Voici en conclusion quelques propositions :

1) Il convient d'accorder une priorité à l'amélioration de l'information financière, économique, sociale, des partenaires intéressés à la bonne gestion de l'entreprise. C'est, du reste, ce point de vue qui est retenu par le rapport de la commission Sudreau sur la réforme de l'entreprise.

L'importance des impératifs fiscaux ne saurait être méconnue, mais on peut les satisfaire sans déformer les comptes. Si besoin est — et pour une période transitoire — il est possible d'affecter une opération de réévaluation pratiquement neutre fiscalement parlant ;

2) Les méthodes se bornant à corriger — en fonction d'un indice, général ou particulier, de variation de prix — les valeurs qui résultent de l'application de réglementations fiscales ne sont pas satisfaisantes. Elles risquent d'aggraver les distorsions originelles. Il serait opportun de réaliser, avant les corrections dont il s'agit, un assainissement sur la base de méthodes normatives.

La méthode adoptée en 1945 et reconduite en 1960 doit être abandonnée en ce qui concerne les immobilisations et leurs amortissements. Une autre méthode plus rationnelle et plus simple est proposée ;

3) Le principe d'Alexandre Dubois fournit une bonne base de discussion. Les thèses dérivées de ce principe sont intéressantes. Mais, avant tout jugement sur leurs mérites, il convient de pousser plus loin une étude comparée des méthodes proposées en France et à l'étranger. Les effets possibles de l'application de chacune d'elles doivent être évalués dans le cadre d'une politique dont l'objectif prioritaire est la lutte contre l'inflation.

PIERRE LAUZEL,
professeur de contrôle de gestion à l'Institut d'administration des entreprises, Paris-I.

(1) Cf. P. Lauzel, « Réévaluation des bilans et étude dynamique des amortissements », dans *Journal de la Société de statistique de Paris*, 4 février 1966 (pp. 242 à 263). En Allemagne, le phénomène d'accroissement de capacité est appelé « effet Lohmann-Ruchti » par référence aux noms de deux économistes qui l'ont décrit.

Faut-il réévaluer les actifs ?

(Suite de la page 17.)

Chaque année, le ministère des finances publiait des coefficients applicables à la valeur des différents éléments de l'actif à revaloriser ainsi qu'aux amortissements correspondants.

Une loi du 28 décembre 1959 a mis fin à la révision permanente. En vertu de ce texte, les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 500 millions de francs devaient obligatoirement réévaluer leurs bilans avant le 31 décembre 1962, une taxe de 3 % non déductible frappait les plus-values. Le délai une fois expiré, il n'y avait plus de réévaluation possible avec régime fiscal particulier. Décembre 1959 : la France avait procédé un an auparavant à une réforme monétaire d'envergure et il s'agissait d'en tirer les conséquences sur le terrain comptable. Puisque le franc était promis à une longue stabilité, supprimons donc un mécanisme qui n'a par définition pour raison d'être que l'incapacité d'un franc miné par l'inflation à remplir son rôle d'instrument de mesure de la valeur à travers le temps !

Les dispositions existantes

L'inflation ayant vite repris le dessus, la conclusion « logique » n'est-elle pas d'en revenir à l'ancien système de protection, comme le préconise, avec un enthousiasme renouvelé, le patronat ? Ne serait-ce pas le moyen le plus expéditif d'empêcher que les variations du coût des actifs à travers le temps ne mettent à la longue en danger la capacité de production des entreprises ? Pour essayer d'éclairer le débat, il faut aussi rappeler un certain nombre de faits.

● La loi du 28 décembre 1959 déjà citée, en même temps qu'elle supprimait pour l'avenir la possibilité de réévaluer les bilans, autorisait les entreprises à procéder à des amortissements dégressifs afin de tenir compte du phénomène d'obsolescence qui raccourcit la durée de vie utile des équipements et des matériels. Contrairement à ce que l'on dit rue Pierre-Ier-de-Serbie, il est difficile de ne pas voir dans l'introduction de cette méthode — partiellement appliquée déjà auparavant, mais quelle législation nouvelle ne s'appuie pas sur des pratiques déjà en vigueur ? — la contrepartie de l'abandon de la réévaluation permanente des bilans. On peut prouver par un calcul actuariel simple que, dans de nombreux cas, l'amortissement dégressif permet de dégager des sommes dépassant à la fin de la période d'amortissement la valeur initiale du matériel.

Cela tient au fait que l'entreprise, au fur et à mesure qu'elle soustrait de ses profits les sommes inscrites au compte d'amortissement, les place sur le marché monétaire. On objecte que les sommes ainsi « mises de côté » servent à rembourser les emprunts contractés pour financer l'investissement et que les firmes ne gèrent pas toujours leur trésorerie selon le schéma parfait auquel semble se référer le législateur. Peut-être, mais une des « finalités » de la loi est justement d'encourager la rationalité. Le régime fiscal des amortissements dégressifs permet, en maintes occasions, la reconstitution, voire parfois l'extension, du capital productif.

● La loi du 12 juillet 1965 institue un régime fiscal privilégié pour les plus-values dégagées à l'occasion des cessions d'actif entré dans le patrimoine social depuis plus de deux ans. Au cas où la plus-value en question est réinvestie dans la firme, elle est taxée au taux de 15 % (10 % au moment où la loi a été votée).

● Le même texte s'est préoccupé d'un autre cas où l'apparition d'une plus-value de réévaluation, taxable au plein tarif, pourrait être un élément de nature à empêcher qu'une décision, par ailleurs souhaitable sur le plan économique, ne soit prise. Il s'agit du domaine combien délicat des fusions d'entreprises. Une société absorbée essaye, quand elle a les mains encore libres, de se vendre le plus cher possible. Cela est tout à fait légitime. Le législateur a prévu toute une série de dispositions pour atténuer la charge fiscale résultant de la plus-value de cession. Les premières sont applicables pour le cas de biens non amortissables (terrains et valeurs mobilières) : c'est la suspension du paiement de l'impôt tant que les biens en question restent à la disposition du nouvel ensemble fusionné. Les secondes sont applicables aux biens amortissables : l'impôt dû au titre de la plus-value dont ils font l'objet est étalé sur plusieurs années. Le souci a donc été que la fiscalité ne fasse pas obstacle à la sincérité du bilan, ce qui aurait eu pour effet indirect de léser les intérêts des actionnaires de la société acculée à la fusion c'est-à-dire à l'absorption.

C'est en s'appuyant sur l'existence de cet arsenal législatif que pendant longtemps, et sans doute encore aujourd'hui, l'administration fiscale s'est montrée très hostile à la demande périodiquement réitérée par le patronat. On pourrait ajouter d'autres éléments, en particulier celui-là : est-il si évident qu'après quatorze ans les bilans français soient à ce point défigurés par la dépréciation monétaire ? L'argument est de nature à emporter une sorte d'adhésion spontanée et on comprend pourquoi M. Ambroise Roux l'a employé devant une assemblée générale. Cependant, pour être tout à fait convaincant, il faudrait supposer que les actifs immobiliers ne se renouvellent que sur une longue période. Tel est sans doute le cas pour les immeubles. Mais la plupart des machines et des équipements ont une durée de vie beaucoup plus courte au bilan des entreprises : quatre à cinq ans pour le matériel roulant, six ans et huit mois pour un grand nombre de machines (durée moyenne souvent choisie pour des raisons fiscales qui ont affaire avec le régime de l'amortissement dégressif).

Une affaire de portée générale

Une affaire de cette importance, qui touche aux fondements mêmes sur lesquels repose un des instruments les plus essentiels de la société capitaliste (la comptabilité des entreprises), ne se juge pas seulement sur des arguments d'ordre technique. Il faut la juger par rapport à la situation d'ensemble des sociétés françaises et à la lumière de la politique générale qu'entendent mener les pouvoirs publics, dans la mesure où ils inscrivent leur action conjoncturelle dans une vue à long terme qui soit autre chose que les « attendus » d'un document d'une portée aussi imprécise que le Plan.

Il est certain que la structure de beaucoup d'entreprises est rendue fragile par l'insuffisance de leurs fonds propres comparés à leur endettement. Cependant, on ne change pas un visage en « retouchant » une photographie. Il ne suffit pas de dégager *aujourd'hui* une réserve de réévaluation afin de pouvoir l'affecter au capital. La révision des bilans n'a de sens que si elle permet, sur une longue période, une autre affectation du cash flow, autrement dit une distribution différente de la richesse créée. Comme le but recherché est d'accroître la puissance en capital des entreprises, on peut difficilement mener l'opération au détriment des actionnaires. Il ne reste plus qu'une seule façon d'augmenter la part de cash flow allant grossir chaque année les ressources propres de l'entreprise : réduire à concurrence le prélèvement fiscal, et c'est bien cela que veut obtenir le C.N.P.F.

L'opération, par définition, n'intéresse donc que les entreprises capables de faire des profits importants, et c'est bien ce qu'a dit M. Ambroise Roux, pour qui la réévaluation est destinée à permettre aux « *entreprises dynamiques* » de « *rééquilibrer leurs fonds propres* ».

Première conclusion : pour prendre parti, les pouvoirs publics doivent d'abord trancher la double question suivante : les exigences du « redéploiement » de l'industrie française appellent-elles une réduction de la charge fiscale des entreprises les plus propres à le conduire ?

Le régime de la réévaluation permanente en vigueur de 1947 à 1959 était une sorte d'indexation des éléments d'actif dont la valeur était chaque année révisée en fonction d'index calculés par la Rue de Rivoli. Sa suppression par la loi du 28 décembre 1959 était liée à la volonté de tourner le dos à l'indexation. S'agit-il aujourd'hui de revenir sur cette décision capitale ? Tout retour à l'indexation généralisée ne risque-t-il pas d'être interprété comme une capitulation devant l'inflation ?

Le C.N.P.F., pour sa part, demande une réévaluation « à la carte » qui ne touche que les éléments d'actif. Les entreprises françaises sont, selon lui, hors d'état de supporter une indexation de leur passif, à savoir de leurs dettes obligataires. Cette position n'est guère tenable. Si on révisait les bilans, il deviendrait impossible de s'opposer à l'indexation de l'épargne. En 1957, on avait autorisé l'émission d'obligations indexées. On pourrait certes imaginer une réévaluation instantanée destinée à remettre une bonne fois pour toutes les choses en ordre, mais elle supposerait un retour à la confiance dans la stabilité de la monnaie, et elle n'existe pas.

Cela dit, l'inflation a sans doute suffisamment détérioré la situation financière des entreprises pour qu'une mesure corrective du genre de celle qui est demandée soit souhaitable, mais il ne faudra entreprendre la réforme qu'avec une infinie précaution.

PAUL FABRA.

Un livre de Pierre de Calan

« Chère inflation »

CHERE inflation... L'auteur a joué sur le double sens du mot, car ceux qui s'attendraient de la part de M. Pierre de Calan à un plaidoyer paradoxal en faveur du relâchement financier et de la fuite en avant de l'économie connaîtraient mal le vice-président du C.N.P.F. Cependant, l'auteur, qu'on avait un peu vite sans doute classé dans l'aile droite du patronat, fait surtout figure d'humaniste, héritier d'une tradition bourgeoise de bon aloi, désireux de montrer qu'un libéral ne peut pas être vraiment un conservateur. C'est du reste ce que souligne dans sa préface François Ceyrac, président du C.N.P.F. : on reste entre soi mais sous le signe sympathique de l'ouverture.

Si l'on voulait résumer le livre de Pierre de Calan, on dirait peut-être qu'il est incertain sur le terrain de l'analyse mais beaucoup mieux assuré sur celui du diagnostic, comme si l'auteur trouvait parfois son chemin entre l'un et l'autre, guidé par son intuition et par son expérience. Ne prenant pas parti entre les différentes explications de l'inflation, il procède, comme il l'avoue lui-même, à une énumération plutôt qu'à un classement.

Pour lui il est vain de se demander par exemple si ce sont les augmentations de salaires qui provoquent la hausse des prix ou bien si, au contraire, celle-ci est à l'origine de celle-là. Selon une formule dont on a beaucoup usé, se poser la question revient selon lui à se demander qui de la poule ou de l'œuf a engendré l'autre. Pour M. de Calan, les explications traditionnelles, assimilées plus ou moins à la théorie quantitative de la monnaie, sont en tout cas à rejeter. Cependant, l'auteur n'en affirme pas moins que « *l'augmentation trop rapide des revenus paraît aujourd'hui la cause majeure de l'inflation* », jugement qui semble au moins implicitement contredit par lui-même lorsqu'il constate que « *partout où l'argent est facile, fût-ce de manière illusoire, on assiste à l'envol des traitements et salaires* ».

On ne s'étonnera pas dans ces conditions que, à côté des facteurs purement économiques, l'auteur fasse une grande place à des considérations d'ordre moral et estime par exemple que « *l'affaiblissement de certaines vertus civiques, familiales et personnelles est sans nul doute l'une des causes de l'inflation* ».

Fidèle à cette méthode et à cette tournure d'esprit, M. de Calan fait ensuite l'inventaire des conséquences de l'inflation sur le corps social. Il note à ce propos que « *de toutes les formes d'intervention de l'État, la plus malfaisante est sa bienveillance* ». Que l'inflation risque de renforcer encore l'omniprésence, souvent oppressante, de l'État, est bien vu par l'auteur.

On lui saura gré aussi de voir un faux dilemme dans le choix entre inflation et expansion. Celle-ci n'est pas en soi un fauteur d'inflation. Cela dépend de la façon dont elle est financée. C'est là, sans doute, la remarque que Pierre de Calan considère comme la plus essentielle et qui est en fait la moins contestable : « *La forme de développement la moins inflationniste est celle qui est fondée principalement sur le développement d'investissements productifs financés dans une forte proportion par l'épargne.* »

Inversement, pour lutter contre l'inflation, le ralentissement de l'activité économique n'est pas automatiquement nécessaire. Il faut agir sur les mécanismes mêmes de l'expansion : les remèdes qualitatifs valent mieux que les remèdes quantitatifs. Pierre de Calan conçoit la lutte contre l'inflation comme un long processus qui implique notamment un « *redressement des mœurs* ».

Il n'est pas sûr que l'histoire, même récente, justifie ce raisonnement : si l'on assigne à l'inflation des causes objectives, on s'aperçoit qu'on ne peut en venir à bout qu'au moyen de réformes radicales comme celles qui sont intervenues, par exemple, en Allemagne en 1948. Mais l'auteur répondrait sans doute que l'inflation est un poison si délicieux et si pernicieux qu'on ne s'en débarrasse pas aussi facilement. — P. F.

★ Éditions France-Empire, 30 F.

Le VIIe Plan et la croissance de l'économie française

(Suite de la page 17.)

Mais, outre que ce critère est difficile à utiliser (les effets de ce type, à long comme à court terme, indirects et directs, associés à un investissement donné étant multiples, délicats à prévoir et à évaluer), il ne saurait être le seul à prendre en considération. On ne peut, en effet, négliger les effets de cet investissement sur l'emploi, et ce d'autant plus que notre exigence du plein emploi (ou d'un chômage tolérable) est particulièrement intense puisque, à la différence de l'Allemagne, par exemple, près de deux cent mille jeunes, nouveaux entrants, se présenteront pour longtemps sur le marché de l'emploi chaque année.

De même n'est-il pas possible de négliger totalement le critère de rentabilité à un moment précisément où nos ressources se font rares et où la tension sociale sur la consommation est forte. Il ne peut donc s'agir que d'infléchir nos choix passés en donnant une pondération plus grande au critère d'indépendance économique. Or toute pondération est à la décision économique ce que la nuance est à l'expression littéraire. Elle est plus proche de l'appréciation subjective que de l'évidence objective, et ouvre donc le champ à des débats coûteux, longs et quelquefois inutiles.

Un « luxe »

Les voies de notre réorientation sont aussi multiples. Il est bon de préciser ici, que l'appréciation d'une contrainte sociale en termes de taux de formation brute de capital fixe (F.B.C.F.) maximal ne saurait être transposée dans le domaine de l'entreprise ni même utilisée à des fins de politique économique nationale sans de très nécessaires précisions. Diminuer certaines composantes de la F.B.C.F. au profit d'autres peut être fait de différentes façons. On peut d'abord songer à ces deux grandes catégories d'investissements que sont l'investissement public et l'investissement privé. L'évolution passée de leur importance relative laisse penser que beaucoup a déjà été fait pour diminuer l'investissement public, dont la carence dans certains domaines est manifeste. Mais on peut aussi, et peut-être surtout, faire une différence entre les trois grands sous-ensembles qui définissent la F.B.C.F., soit les constructions non résidentielles, les constructions résidentielles, et les investissements *stricto sensu*, qui n'en constituent pas la moitié (47,3 % exactement en 1972).

Il est évident que le sacrifice des efforts de construction paraît indiqué pour que soit augmentée l'importance de nos investissements *stricto sensu*. Mais encore faut-il être conscient que le contenu en importations des investissements est aujourd'hui important (et donc opérer une discrimination entre eux), que les constructions non résidentielles (35 %) sont, très souvent, une dépense complémentaire de l'investissement (quelquefois somptuaire cependant) et, surtout, que l'importance actuelle des constructions résidentielles (20 %) ne saurait diminuer beaucoup sous peine de voir resurgir des problèmes sociaux aussi intenses qu'il y a vingt ans, mais beaucoup moins supportés. Il demeure que la construction résidentielle de luxe devient, aujourd'hui, réellement un « luxe ».

On doit aussi tenir compte de ce que l'« investissement *stricto sensu* », tel qu'il est apprécié par nos comptes nationaux, est un ensemble fort hétérogène de « dépenses » dont la définition est, pour des raisons fiscales, très extensive. Or notre ignorance reste totale sur l'importance relative des dépenses d'investissement, qui consistent effectivement en la création d'outils de production nouveaux (certes très majoritaires) et celle des dépenses plutôt expressives des avantages, plus ou moins personnels, que s'octroient ceux qui décident de l'affectation des ressources financières (entrepreneurs individuels et dirigeants d'entreprise).

Il faut, enfin, savoir que notre connaissance de la répartition des investissements par branches industrielles est très récente et fragile sans, d'ailleurs, que l'on puisse encore apprécier l'effort relatif des grandes entreprises, d'une part, et des petites et moyennes entreprises, d'autre part — ce qui est d'autant plus regrettable que la concentration de nos exportations est grande, puisque 10 % seulement de nos entreprises sont exportatrices et que vingt grandes réalisent, à elles seules, plus de 20 % de ces exportations. Mais toutes ces difficultés ne sauraient constituer un obstacle réel à une politique industrielle de transfert. Les procédures d'intervention, surtout dans un pays de grande tradition comme le nôtre, finissent toujours par se trouver, une fois que la volonté d'agir existe (elles peuvent même quelquefois la précéder...).

Il demeure néanmoins qu'une politique industrielle impliquant une redistribution notable du flux d'investissement entre les diverses branches industrielles (et, donc, une modification de la disparité actuelle de leurs croissances) ne peut être réussie sans, au moins, un système d'incitations fortes et durables. Peut-on influencer suffisamment les comportements actuels des différents investisseurs, notamment ceux des entrepreneurs privés, sans la renaissance d'une certaine planification ? Ce terme, on le sait, ne signifie pas grand-chose.

Le fameux plan français que certains, il fut un temps, croyaient à l'origine de nos performances est mort bien tranquillement sans qu'on s'en émeuve, faute de s'en apercevoir. Mais une planification publique, conçue comme un ensemble d'actions obligatoires (même si non ardentes) dans le domaine industriel, donc limitée mais impérative, serait une des voies possibles. Mais non indispensable. D'autres pays occidentaux ont montré (l'Allemagne notamment) qu'une planification privée faite de relations suivies et précises entre les pouvoirs publics et les grandes entreprises assumant l'essentiel de nos investissements stratégiques suffisait. Et elle pourrait être secrète, surtout si elle était assortie d'une homologue « publique ». Il vaut toujours mieux jouer devant des galeries amusées surtout si, comme cela peut arriver aux meilleurs esprits, on ne croit pas à la vertu et à l'efficacité de procédures plus démocratiques pour assurer des changements rapides sans risque.

Quelle que soit la solution retenue, la seconde contrainte, celle de la difficulté à modifier rapidement les comportements d'investissement dans une société développée occidentale, sera forte. L'introduction plus fréquente et plus systématique des critères d'emploi et de balance des paiements, à côté de celui de rentabilité, ne se fera pas facilement. Il y faudra d'autres incitations que celle de l'exhortation à sacrifier à l'intérêt collectif, notamment dans un pays où le patronat crie avant qu'on ne l'égorge, alors même qu'une telle éventualité ne saurait aujourd'hui être crédible au plus commun des citoyens. La voie est donc très étroite entre ces deux contraintes exprimées, la première par le plus grand nombre (qui fait le pouvoir politique), et la seconde par ceux qui, détenant le pouvoir économique, ne sont pas, pour autant, dénués de toute influence politique. Il est pourtant souhaitable que nous réussissions. Faute d'y parvenir et, donc, faute de l'essayer — ce qui se verra très vite — nous rencontrerions, peut-être moins rapidement mais plus profondément, *une autre et ultime contrainte : celle du refus de perdre notre indépendance.*

« Une acceptation totale du leadership américain »

Il n'est aucun doute sur ce dernier point, encore qu'il importe de ne pas user indûment de termes, à résonances diverses, imprécises et donc incantatoires. Certes, nul, pas plus les individus que les nations, n'est plus et ne peut être indépendant ou sans d'autonomie. Et il est heureux qu'il en soit ainsi. Mais le doute n'est pas permis. Faute d'une politique industrielle limitée mais impérative, la France sera d'ici dix ans un département de l'économie atlantique, c'est-à-dire sous domination américaine stricte. Durant ces quinze dernières années, comme le rappelle une fois fois encore le plus récent des documents officiels (3), le contrôle étranger de nos industries nationales n'a pas cessé de croître.

Non seulement, en effet, nos différents taux de couverture se sont détériorés (4), non seulement notre balance technologique est devenue inquiétante, non seulement les investissements étrangers en France croissent en valeur absolue et relative par rapport aux investissements français à l'étranger mais encore et surtout le contrôle direct par les entreprises étrangères de nos grandes branches industrielles s'est considérablement accru. Le coefficient de contrôle (chiffre d'affaires réalisé par des sociétés étrangères par rapport au chiffre d'affaires total) atteint 52 % dans le secteur du pétrole, 52,2 % dans celui des machines agricoles, 38 % dans la pharmacie, 32 % dans l'électronique, 46 % dans la biscuiterie, 27,6 % dans les minerais non ferreux, 23 % dans la mécanique de précision, etc.

A cette rapidité continuée, l'indépendance n'est plus d'usage incantatoire et quelquefois électoral.

Notre dépendance deviendrait une réalité quotidienne au service d'une autorité gérant une bonne moitié de l'économie mondiale et dont la stratégie est déjà officielle. Il n'est qu'à consulter quelques revues étrangères et, par exemple (celui-ci est choisi, on en convient), celle qui contient la communication de W. Lévy devant la conférence sur l'inflation tenue en la Maison Blanche. Le plan Lévy tient en trois propositions, dont la première seule compte : « Une acceptation totale du leadership américain sur le monde occidental fondé sur la puissance accrue des États-Unis » (5), les deux autres étant déjà l'indication des moyens pour y parvenir. Le colonialisme économique est autrement plus efficace et durable que le colonialisme militaire. De l'artisanat à l'industrie.

Cette éventualité n'est d'ailleurs pas à rejeter sans examen. Outre qu'elle s'inscrit dans un sens de l'histoire beaucoup plus évident que celui des exégètes marxistes, elle est, en fait, souhaitée par ceux qui préfèrent être les seconds ou les troisièmes (en tout cas préservés) dans de vastes ensembles que premiers, mais menacés, dans de plus petits. Et, plus profondément encore, elle pose le problème de l'avenir des nations en tant qu'organisations auxquelles nous nous attachons dans le quotidien. Il est possible que les nations voient leur rôle décroître. On le pensait déjà au siècle dernier, sauf certains — dont Nietzsche, — conservateurs peut-être, voyants sûrement. L'espace aujourd'hui est d'abord dyarchique. La réalité française est claire. Ou bien nous faisons, après avoir développé nos industries secondaires, retour aux nécessités des industries primaires pour préserver une indépendance relative, ou bien nous nous y refusons et devenons une population tertiaire. On peut on vivre bien et même mieux chaque année, à condition de renoncer à la plupart des valeurs qui ont fait notre diplomatie historique, et plus encore notre communauté nationale.

Une nation peut « *crayonner les contours agrandis de son fantôme* » (R. Char). Elle risque alors de se perdre, comme certaines le font aujourd'hui. Mais elle peut aussi, apeurée de l'apparition, chercher d'autres images à qui mieux ressembler.

ALAIN COTTA.

(3) *Forces et faiblesses de l'économie française*, commissariat au Plan, novembre 1974.

(4) *Forces et faiblesses de l'économie française*, op. cit., page 13.

(5) Walter Lévy, *The Impact of exploding oil costs and the world financial and economic system*. Les deux autres propositions sont accessoires, une « nouvelle » organisation financière internationale et une limitation du recyclage spéculatif.

RADIO-TÉLÉVISION

— VU —

Nous, c'est qui ?

Passionnée de rugby, la France ? Il ne faut rien exagérer. Le Sud-Ouest, oui, bien sûr. Mais au nord de la Garonne, il y a encore quelques années, un « pack » (à prononcer avec l'accent) ou un « drop », pas une personne sur dix mille ne savait au juste ce que c'était. Que le petit écran ait quelque peu popularisé les règles d'un jeu très particulier, et folklorique et savant, je veux bien. De là à priver l'immense majorité d'entre nous de télévision, le samedi, pour que des hommes et des enfants puissent s'amuser à voir les joueurs se disputer le ballon ovale, en noir et en couleur — s'amuser ou faire semblant, — il y a tout de même un monde. Ils sont combien, vautrés là, devant mon poste, volets clos sur un superbe après-midi d'Ile-de-France ? Cinq, six, sans compter les gamins, des amis, des voisins. De temps en temps, une mère, une sœur pousse la porte, passe la tête, et se croyant obligée de se mettre au niveau de ces grands gosses, s'enquiert : « Nous, c'est qui ? »

Nous, c'est les blancs. Les noirs, c'est les méchants. On les siffle. On les conspue. Qu'est-ce qu'ils ont fait ? Ils sont agressifs, ils se sont jetés sur le 7, ils lui ont fait mal. Grosse indignation. Roger Couderc tente une diversion : « Regardez, il a attrapé la balle... Oh ! le joli coup de pied ! Attendon ! Oui... Non... Oui... On l'a ! Superbe. 7-3. *« Hurlements de joie, fanfare.* « Ah ! ce qu'on est contents », *explose M. Loyal* Couderc. « Hein ! Les enfants qu'on est contents ! Eh ! bien, répondez ! Ça vous fait plaisir, oui ou non ? » *Je crois bien ! Tout à leur liesse c'est à peine s'ils ont vu passer la touie en touche, le but de pénalité marqué par le n° 15 écossais. 7-6.* « On L... ça va mal, les enfants, ça va très mal. » *On les affole et puis on les rassure. Parlès a au bout de son pied de quoi faire la différence. Et voilà : 10-6.*

Beuglements de rage angoissée. Rives ! Rives ! Il est par terre, il est blessé. Ses cheveux orange (mon récepteur a des sautes de couleur) font tache sur la terre brunâtre de la pelouse. Une pelouse à l'image de Roger Couderc : « toumeboulée, chamboulée, un vrai champ de pommes de terre ». *Mêlée. Tant que la balle ne sera pas sortie, il ne sera pas tranquille. Il a peur. Ah !... ce qu'il a peur. C'est pas possible. Plus que trois minutes. Allez Rives ! Il s'envole. C'est l'ange blond de Toulouse, l'idole du Parc des Princes, savoureux souvenir du temps où notre mentor commentait dans les mêmes termes les parties de catch disputées par la Pieuvre noire du Texas et autres idoles de la salle Wagram. Pénalité. Dans la rumeur menaçante de la foule, Irvine recule posément.* « Ah ! ce suspense, mes enfants, on n'en peut plus, *soupire Couderc. On va tous mourir !* – *Trop court ! A côté du poteau ! C'est gagné. Il en* « tremble de bonheur » *Allez France !*

CLAUDE SARRAUTE.

D'une chaîne à l'autre

M. PIERRE EMMANUEL PRÉSENTE L'INSTITUT DE L'AUDIOVISUEL

● Entouré de ses principaux collaborateurs, M. Pierre Emmanuel, de l'Académie française, président de l'Institut de l'audiovisuel, a précisé, au cours d'une conférence de presse, vendredi 14 février, les perspectives de cet établissement public.

Les quatre secteurs — recherche, archives, formation professionnelle et diffusion culturelle — regroupés dans l'Institut doivent devenir le lieu où se définiront la télévision et la radio de demain.

Aux quinze membres du conseil d'administration de l'Institut (*le Monde* du 1er janvier) viennent de se joindre sept nouvelles personnalités (entre parenthèses leur qualité de représentant) : MM. Georges Ordonnaud (Etat), Jean Autin (Etablissement diffusion), Gabriel de Broglie (Radio-France), Jean Chauveau (TF 1), Marcel Jullian (A 2), Claude Contamine (FR 3) et Jean-Charles Edeline (Société de production).

LES PARLEMENTAIRES, M. ROSSI ET LE PROGRAMME MINIMUM

● La délégation parlementaire pour la radiotélévision française se réunira le mardi 18 février pour entendre M. André Rossi, secrétaire d'Etat, au sujet de la réglementation du « programme minimum » en cas de grève.

UN PRIX « SPÉCIAL » POUR LE XVe FESTIVAL INTERNATIONAL DE TÉLÉVISION DE MONTE-CARLO

● C'est M. Jean-Jacques Gautier, de l'Académie française, qui a été élu, cette année, président du jury du XVe Festival international de télévision de Monte-Carlo. Créé en 1961 par le prince Rainier III, ce Festival, qui présente jusqu'au 23 février soixante-trois programmes de vingt-quatre pays, *accordera — parmi d'autres* récompenses — un prix « spécial » du Prince-Rainier-III pour le meilleur film traitant de la défense de la nature.

TRIBUNES ET DÉBATS

LUNDI 17 FÉVRIER

— « *Comment avons-nous pu être staliniens* » est la question posée par Jean Montalbetti, Pierre Daix, Dominique Desanti, Jean Elleinstein, François Fejtö, Hélène Parmelin, sur France-Culture, à 16 heures.

— *M. Roland Barthes* est interrogé par Jacques Chancel sur France-Inter, à 17 heures.

— *M. Robert Fabre*, président des radicaux de gauche, répond aux questions des journalistes de France-Inter, à 19 h. 20.

— *M. Lionel Stoleru*, conseiller économique à la présidence de la République, est l'invité de Pierre Desgraupes sur Europe 1, à 19 h. 20.

— *Les démocrates sociaux, mouvement de la gauche réformatrice*, exposent leur point de vue en tribune libre sur FR 3, à 19 h. 40.

— *M. André Bergeron*, secrétaire général de Force ouvrière, est l'invité de la tribune libre de TF 1, au journal de 20 heures.

MARDI 18 FÉVRIER

— *Jacques Chancel* établit un « bilan radio-télévision » pour France-Culture, à 15 heures ;

— *Les libre-penseurs* exposent leur point de vue sur FR 3, à 19 h. 40.

— C'est à une *rencontre avec la publicité*, avec MM. de Hollain, Calleux et Haas, que nous convie Sud-Radio, à 21 heures.

— « *Cent ans de combat social* » est le thème du débat qui suivra la projection du film *les Camarades* sur Antenne 2, vers 22 heures.

— *M. Henri Krasucki*, secrétaire confédéral de la C.G.T., est l'invité de la tribune libre de TF 1 au journal de 20 heures.

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

LES PROGRAMMES

LUNDI 17 FÉVRIER

● CHAINE I : TF 1

18 h. 20 Le fil des jours.
18 h. 40 Pour les petits : Le manège enchanté.
18 h. 50 Pour les jeunes : L'île aux enfants.
Transfuge de FR-3, une émission de Christophe Izard, en deux parties : « La jade cachée de Casimir » et « Bonjours Sésame ».
19 h. 40 Une minute pour les femmes.
19 h. 45 Feuilleton : « Chéri Bibi ».
20 h. 35 Au théâtre ce soir : « la Grande Roue », de Guillaume Hanoteau, avec J. Meuclair, V. Jannot, S. Green, B. Amane.
22 h. 10 Musique sur la une : Reine Gianoli, pianiste. Production J. Muller, réalisation Y. Courson.

● CHAINE II (couleur) : A 2

18 h. 30 Pour les petits : Le palmarès des enfants.
18 h. 40 Le livre du jour : rencontre avec Robert Sabatier.
18 h. 55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Typhelle et Tourteron.
20 h. 35 Dramatique : « l'Ortie », de P. Savatier. Réal. R. Kahane. Avec M. Sologne, P. Savatier, C. Feuteun.
Mademoiselle Pierre, âgée de plus de soixante ans, est une institutrice irréprochable et crainte par tous les habitants du village. A la veille de sa mort, chacun s'interroge sur l'héritage qu'elle pourrait laisser.
22 h. 5 Le magazine du spectacle, de P. Giannoli, animé par B. Deutsch et J. Marquet.
Les multiples visages d'E. Feuillère, d'A. Robbe-Grillet et J. Gau : « Colette critique de cinéma » ; le Magic Circus ; festival du café-théâtre à Rennes ; Alain Delon, Lino Ventura, Michel Fugain.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h Pour les jeunes : Osmond's Brothers, Invitation au ski et Loco et Motive.
19 h. 40 Tribune libre : Les démocrates sociaux, mouvement de la gauche réformatrice.
20 h. Emissions régionales.
20 h. 35 Prestige du cinéma : « les Feux de l'été », de M. Ritt (1957), avec P. Newman, J. Woodward, A. Franciosa, O. Welles, L. Remick.
Un ouvrier agricole ambitieux devient le bras droit d'un riche propriétaire déçu par son fils, être sans volonté. Passions et violence dans une petite ville du sud des Etats-Unis. D'après Faulkner, bien mis en scène par Martin Ritt.

● FRANCE-CULTURE

20 h. (S.), Musique du vingtième siècle 1974, à Sarrebruck, concert par le London Sinfonietta, direct. D. Atherton : « Ein Bleidichein » (Schönberg), Richard Dehmel (première en Allemagne) ; Ricercar and Doubles sur « Too Many a Well » (M. Davies), « Berceuse Elégiaque » (Busoni), « Des Mannes Wiegenlied am Sarge seiner Mutter » (Schönberg) (première en Allemagne), « Ritornelli pour trombone, instruments à vent et instruments à percussion » (A. Hoddinott) (première en Allemagne) avec D. Wick, trombone, « Weihnachtsmusik » (Schönberg) (première en Allemagne), « Eiserne Brigade » (Schönberg) (première en Allemagne), « Concerto de chambre pour treize instruments » (G. Ligeti) ; 21 h. 10, Indicatif futur. Dix ans de recherche à l'INSERM : La neurologie ; 22 h., Black and blue ; 22 h. 45, Piste rouge, par L. Bérimont ; 23 h. 15, Libre parcours récital, par F. Melettra, au théâtre de la Gaîté-Montparnasse, avec M. Amoric, guitare, M. Takahashi, flûte, A. Dambrine, alto, F. Lodéon, violoncelle.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Musique ancienne. Concert à Saint-Céré (Lot), par l'Ensemble Capella Cracoviensis, avec le concours de U. Rewych Vasina, soprano, E. Klosowska, mezzo soprano, E. Sasiadek, ténor, A. Szybowski, baryton, direct. S. Galonski : « In te Domine speravi » (W. Z. Szamotul), « Deux psaumes » (M. Gomolka), « Danse » (T. J. Lubline), « Viderunt omnes fines terrae » (M. Zielenski), « Suite » (M. Spisak), « Completorium » (G. G. Gorczycki) ; 22 h. (S.), Correspondance : Chopin ; 23 h. (S.), Reprises symphoniques : « Hymne, variations et rondo » (J. Martinon), « Jérôme-Bosch symphonie » (S. Nigg) ; 24 h., Molto cantabile (Gluck, Telemann, Haydn, Verdi, M. Berthomieu) ; 1 h. 30 (S.), Nocturnales.

MARDI 18 FÉVRIER

● CHAINE I : TF 1

18 h. 20 Le fil des jours.
18 h. 40 Pour les petits : Le manège enchanté.
18 h. 50 Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Une minute pour les femmes.
19 h. 50 Feuilleton : « Chéri Bibi ».
20 h. 35 Les animaux du monde, de Fr. de La Grange. Ces animaux en péril : Iles et archipels.
21 h. Jeu : Le blanc et le noir.
21 h. 45 Emission littéraire : Best-Seller. Prod. Ferniot et Ch. Collange, réal. R. Sangla.
L'Archipel du Goulag, de Soljenitsyne, replacé dans la tradition des écrivains russes ; la fascination pour les récits de camps de concentration. Cent mille exemplaires déjà vendus du petit guide « En cas de licenciements, que faire ? », etc.

● CHAINE II (couleur) : A 2

18 h. 30 Pour les petits : Le palmarès des enfants.
18 h. 55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Typhelle et Tourteron.
20 h. 35 Les dossiers de l'écran, d'A. Jammot : « les Camarades », film de M. Monicelli (1963), avec M. Mastroianni, R. Salvatori, A. Girardot, B. Blier, F. Périer.
Une grève dans une filature de Turin en 1905. Le caractère inhumain de la condition ouvrière en Italie, les idées socialistes du début du siècle, un conflit dramatique, un échec, un espoir. Un grand film social pour grand public.
Débat : « Cent ans de combat social ». *Participants non communiqués.*

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h Pour les jeunes : Osmond's Brothers, Invitation au ski et Loco et Motive.
19 h. 40 Tribune libre : Les libres penseurs.
20 h Connaissance : La vie sauvage, d'Yvan Tors (cinquième partie).
Les hippopotames.
20 h. 30 Les grandes batailles du passé, de H. de Turenne et D. Costelle : La Marne, 1914, réal. J. Dupont.
La première grande victoire française de la guerre de 1914 après un mois catastrophique.
Témoignages : l'archiduc Otto de Habsbourg, prétendant au trône d'Autriche ; Jacques Chastenet, historien ; colonel Marcel Dugué Mac Carthy, conservateur du Musée de l'armée ; colonel Jean de Lamare, professeur à l'Ecole de guerre ; Guy Trapenat, vice-président des Arquebusiers de France ; Marc Ferro, historien ; colonel Pierre Barbou, président des Soldats de la Marne ; Eugène Tellier, qui a vu mourir Péguy ; Georges Lelaurain, qui a pris un des « taxis de la Marne » ; Eugène Mazoue et Georges Dupont, anciens combattants français ; général comte von Hülsen, qui était aspirant dans un régiment de la garde impériale ; professeur Karl Ferdinand Werner, directeur de l'Institut historique allemand à Paris.
21 h. 30 Documentaire : Nourrir le monde, adapt. française de J.-C. Albert-Weil et Ch. de Saint-Maurice.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Dialogues. Emission enregistrée en public, par R. Pillaudin : « Maladie et société », avec Michel Bosquet et Serge Karsenty ; 21 h. 20, Atelier de création : Les sociétés indiennes d'Amérique du Sud, par J.-J. Lebel et A. Orr ; 23 h. 10, Court-circuit. Table ronde : Naissance de l'Etat dans les sociétés primitives, avec P. Clastres, F. Bott, F. Guattari, P. Gaucher.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), En direct de l'Auditorium 104. Orchestre philharmonique de la radiodiffusion, direction P.-M. Le Conte, avec R. Athanassova, pianiste : « Arborescences » (A. Tisné ; création), « Concerto n° 1 en mi bémol majeur pour piano et orchestre » (Liszt) ; « Suite n° 2 pour orchestre » (Bartok) ; 23 h. (S.), Double audition : La musique pour piano de Bartok, « Sonate » (1926) ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30 (S.), Nocturnales.

ARTS ET SPECTACLES

Musique

PORTES OUVERTES A LYON

(Suite de la première page.)

Jean-Yves Thibaudet, premier prix de Paris, petit elfe blond et malicieux, joue avec une finesse et un aplomb merveilleux l' « Etude révolutionnaire » de Chopin ou « Prélude », « Sarabande » et « Toccata » de Debussy, enfin, l'Orchestre de Lyon est magistral cette fois, sous la direction de Serge Baudo, dans « Daphnis et Chloé » et, surtout, la « Suite Scythe » de Prokofiev, dont le brio cinglant, les timbres coupants et l'éclat extraordinaire trouvaient ici un cadre acoustique idéal.

Le succès de ces journées le commande : il faut utiliser l'effet multiplicateur et dynamisant que peut avoir un grand auditorium, comme on l'a vu à Paris avec l'ouverture du Palais des congrès. Déjà, à Lyon, la vénérable Société philharmonique, qui n'avait que 950 abonnés quand elle donnait ses concerts à l'Opéra, en compte maintenant 1 900 pour ses prochains programmes à l'auditorium et devrait prochainement pouvoir doubler et, pourquoi pas, tripler ses concerts.

Mais il s'agit là d'une association privée qui donne seulement douze concerts par an, bénéficiant d'ailleurs d'un privilège municipal que certains contestent, en partie injustement. Le problème essentiel est de maintenir largement ouvertes les portes de l'auditorium à ce public qui vient de le découvrir, de mettre à sa tête une équipe dirigeante qui en fasse un outil d'initiation, d'animation et de diffusion musicale, et non pas de le confisquer au profit d'un petit nombre de privilégiés de la musique. Il serait sans doute temps que le secrétariat d'Etat à la culture et la municipalité se mettent enfin d'accord pour désigner un directeur (dont le traitement doit être pris en charge pour 33 % par l'Etat) et que l'on réunisse pour la première fois le conseil d'administration qui doit mettre en œuvre cette politique de l'auditorium.

Mais derrière cette question d'autres problèmes se profilent, sur lesquels nous reviendrons : ceux d'une action régionale en profondeur que veut développer la direction de la musique, et pour laquelle elle souhaite utiliser le rayonnement et la puissance de Lyon, devenue l'une des premières villes musicales de France. On retrouve ici la même question que M. Pradel se posait vendredi au plan économique, et l'on souhaite qu'il y fasse la même réponse : « Le développement de Lyon ne va-t-il pas nuire au développement de la région Rhône-Alpes, autrement dit, les Lyonnais ne vont-ils pas tout accaparer ? Non seulement nous ne le voulons pas, mais au contraire nous sommes certains que si Lyon s'affirme comme ville de haut niveau de développement, de haut niveau de service, ce sera au bénéfice de toute la région. »

JACQUES LONCHAMPT.



LE QUATUOR LASALLE

Deux minutes et demie : cent cinquante secondes pour exécuter les six Bagatelles opus 9 de Webern. Cent cinquante secondes pour donner sa vraie mesure. C'est peu. Même si l'on a fait ses preuves par ailleurs en enregistrant toute l'œuvre pour quatuor de Schönberg, Berg et Webern réunis.

Le quatuor Lasalle doit sa réputation à ce répertoire (dans lequel il n'a sans doute actuellement qu'un seul concurrent : le quartetto Italiano). Pourquoi la ternir en saupoudrant avec du Mozart, du Schubert, du Verdi, le programme de l'une de ses rares tournées françaises ? Pour faire comme tout le monde ? Pour plaire à tout le monde ? Peut-être. Mais au risque de décevoir quelques-uns

Car les qualités de cet ensemble paraissent acquises et raffinées au contact de l'Ecole de Vienne : brillance et minceur des sonorités, visant à la « lisibilité » du contrepoint dans l'espace sonore ; énergie fulgurante des figures rythmiques et du phrasé, libérant tout le sens, tout le sel des formules les plus elliptiques. Multiplication par quatre des initiatives, des trouvailles d'exécution, animant la partition dans toutes ses parcelles au premier comme au second plan. Cette interprétation féline tout en soubresauts, trouve son aliment dans Webern et, curieusement, dans le Quatuor K. 421 *de Mozart. Mais dans Schubert* (Satz en ut mineur, opus posthume) *et dans Verdi* (Quatuor opus 68), *elle tombe dans un lyrisme et une virtuosité plus banales. Elle laisse passer quelques écarts de justesse.*

Reste la supériorité de cet ensemble américain sur la plupart de ses homologues plus prestigieux. En invitant le quatuor Lasalle, au Théâtre de la Madeleine, l'Association des amis de la musique de chambre a fait preuve de son discernement habituel.

ANNE REY.

★ Le Quatuor Lasalle donnera ses prochains concerts à Lyon (le 17 février), à Bordeaux (le 19) et à Colmar (le 21).

Petites nouvelles

■ Le comédien Jacques Hilling est mort à Paris. Il était âgé de cinquante et un ans. Il avait débuté à l'Atelier, avec Charles Dullin. Des cabarets rive gauche au théâtre, à la radio, au cinéma, à la télévision, il avait imposé un personnage enveloppé d'humour tendre. Il est apparu pour la dernière fois au cinéma dans « l'Horloger de Saint-Paul ».

■ Le peintre et sculpteur German Cueto est mort vendredi à Mexico. Il était âgé de quatre-vingt-deux ans. Comme les peintres de sa génération, Cueto s'était attaché à exprimer dans son œuvre l'esprit national populaire. Il avait longtemps vécu à Paris et avait été marqué par le cubisme.

■ Le Théâtre expérimental du Languedoc présente du 17 février au 3 mars, au Centre américain, 231, boulevard Raspail, à 21 heures, « Ecce Homo », spectacle réalisé sur des textes de Rimbaud, Neruda, Holderlin, Maïakovski et sur des improvisations.

■ Le grand ténor Placido Domingo fera ses débuts de chef d'orchestre en Allemagne, en dirigeant « le Trouvère » à l'Opéra de Hambourg, le 24 février.

■ Le bilan du dernier carnaval de Rio-de-Janeiro, qui, on le sait, dure chaque année quatre jours, serait de deux cent soixante-seize morts et neuf mille huit cents blessés.

Théâtre

A Genève

« LEAR », d'Édouard Bond

Le roi Lear d'Edouard Bond, comme celui de Shakespeare, est un tyran qui devient fou, donc sage dans un monde de folie. L'action se passe quelque part dans le temps, quelque part dans un espace emmuré. Lear, pour barrer la route à ses ennemis, fait construire un mur, l'œuvre de sa vie. Il pourra mourir après l'avoir achevé. Protégé par le mur, son peuple vivra en paix. « Libre. »

La notion de liberté est tout aussi étrangère que l'amour, la pitié, la générosité, à la tribu de monstres qui dominent les hommes mais restent les esclaves d'une violence qui les dévaste. « *Ceux qui subissent la morale sociale*, écrit Bond dans sa préface, *sont agressifs parce qu'ils sont en conflit avec eux-mêmes.* » Lear, ses deux filles et leurs époux, Cordelia — en opposition à la Cordelia de Shakespeare — se perdent dans une guerre dont le but apparent pourrait être le pouvoir. Mais surtout, ils sont prisonniers d'une folie : celle du pouvoir. Leur lutte les détourne de celle qu'ils mènent pour se dégager du poids de leurs désirs réprimés et qui s'exprime par des mouvements de révolte hystérique. Ils ne connaissent que les plaisirs de la haine. Leur seule force est dans leur cynisme. Ils n'agissent que par mutilation, destruction. Finalement, ce que Bond décrit, c'est un monde sans aucune morale, entièrement livré à la sauvagerie de passions suicidaires, livré au pouvoir absolu des plus forts, des plus cyniques. Et Lear (Jean-Pierre Jaris) les domine tous, étrange corps déshumanisé avec sa voix métallique, ses gestes mécaniques, chevalier de glace et d'acier coupant qui, peu à peu, se charge de colère, de peurs, de savoir, de sentiments.

Dans un magma de cruauté grandiloquante, de supplices, de cris d'animaux égorgés, de hurlements de victoire et de défaite, Edouard Bond nous fait suivre le long et dur chemin qui mène son héros jusqu'à la conscience. Confronté à une réalité qu'il refuse, Lear, le roi fou, le roi aux yeux crevés, rencontre la bonté, le désintéressement, et il les « voit ».

Ceux en qui reste encore un peu d'espoir s'agglutinent autour de lui, mais il ne peut leur offrir que des mots. Repris, condamné à mort, il retourne sur le mur, commence à le détruire, se laisse tuer par un soldat.

A partir de ce texte noir, exacerbé, effrayant comme un gouffre où tournoie la tempête, les metteurs en scène Ingmar Lindh et Egrem Mascle ont construit un monde de sécheresse et de brutalité. Ils montrent des personnages isolés, dont les rapprochements sont immédiatement brisés, qui subissent le mur — amas de carcasses géantes, rouillées, brûlées — sans y reconnaître le symbole de leur esclavage. C'est juste. Cependant, à force de ne pas « faire jouer » le décor, celui-ci devient inutile. La pièce (présentée au Théâtre de Carouge de Genève) garde sa puissance, mais les metteurs en scène ne font aucune part à la dérision, ce qui oblige les acteurs à une tension permanente, et apesantit le spectacle.

COLETTE GODARD.

Expositions

Les pliures selon Martinez

Jamais, dans les galeries, on a vu autant de pliures que ces temps-ci. Pliures des grandes toiles libres de châssis, marques persistantes des manipulations successives du tissu — on plie, on replie, on déplie, pour que l'encre s'imprègne dans les épaisseurs de calicot, suivent un tracé qui ne doit rien à la règle et au crayon — par les anciens de Supports/surfaces, ceux du groupe 70 et leurs satellites. Pliures en relief qui emprisonnent la couleur, mais aussi fausses pliures sur la toile tendue : voir Jacques Martinez qui expose chez Templon.

Martinez donne dans le petit format et tend sa toile sur un châssis. Il pose le plan comme base de toute réalité picturale, et la pliure comme l'élément de définition d'un espace matérialiste dans lequel vient s'inscrire la couleur. Puisque plan et pliure il y a, la pliure ne peut être que fausse. Une vieille histoire en somme. Comme l'a fait remarquer l'artiste, des pliures, il y en a beaucoup au Louvre; il y a celles des nappes fraîchement sorties de l'armoire, dans les tableaux des peintres de natures mortes, rivalisant de prouesses techniques pour tromper leur monde ; chez les Flamands, comme chez Rohner (il expose actuellement place François-Ier) pour rester dans une certaine actualité parisienne.

Curieuses toiles que celles de Martinez, pâles, « cool », froissées, matelassées et silencieuses. Invariablement de format carré, chacune d'elles révèle une grille divisant l'espace en neuf carrés égaux. Sur cette structure géométrique rigoureuse, la couleur intervient une première fois, dégradée, du bleu au jaune-vert, ou du bleu au rouge par exemple, puis une seconde fois, transparente et couvrante, étendue à grosse brosse, qui réunit l'espace et maintient les teintes dans les roses, les bruns-gris, les beiges, les verdâtres. C'est là que son application fait apparaître en surface des effets de tissus rembourrés, de plis ou de papiers froissés. — G. B.

★ Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg.



En bref

Cinéma

« La Rage au poing »

Ils sont jeunes, ils vivent dans une banlieue concentrationnaire, ils n'ont pas de foyer stable ni de métier, ils ont besoin de tendresse et ne peuvent s'affirmer que dans la violence. Eric Le Hung — dont on avait remarqué *le Droit d'aimer* — s'est enthousiasmé pour un scénario que lui apportait un de ces jeunes-là. Il en a tiré, en y ajoutant des éléments de faits divers, un film qui se veut moderne et qui semble dater de l'époque où Marcel Carné réalisait *Terrain vague*. Victimes de la fatalité sociale, ses personnages rêvent d'un « ailleurs » mythique ou bien se révoltent et sombrent dans la délinquance. Pour deux d'entre eux, la mort a le dernier mot. Ce romantisme de la réalité sordide et du désespoir se désamorce vite tant les situations, toujours portées à leur paroxysme par une mise en scène « coup de poing », paraissent invraisemblables. Et les comédiens, sincères et maladroits, sont réduits à des archétypes.

Ce qu'Eric Le Hung a raté avec *la Rage au poing*, Gérard Vergez l'a réussi avec *la Virée superbe*, qui est bien, celui-là, un film de notre temps. — J. S.

★ Omnia, Danton, Montparnasse-83, France-Elysées, Nation, Fauvette, Cambronne, Méry, U.G.C. Poissy, Cyrano Versailles, Buxy Boussy, Parinor Aulnay, Carrefour Pantin, Multiciné Champigny, Alpha Argenteuil, Les Flanades.

Variétés

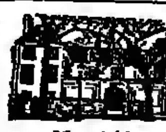
Holiday on Ice

La production du Madison Square Garden célèbre avec faste son vingt-cinquième anniversaire. Fondé au lendemain de la guerre dans la ville de Milwaukee par un groupe d'hommes d'affaires, Holiday on Ice comprenait alors une vingtaine de patineurs. Aujourd'hui, le coût d'une revue dépasse le million de dollars, et chaque année des troupes différentes parcourent les continents, transportant l'énorme parterre de glace aussi bien en Union soviétique ou sous les Tropiques qu'au Japon.

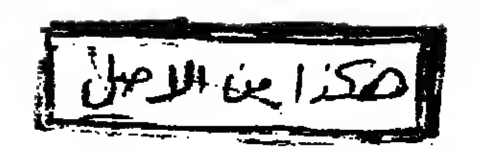
Le divertissement familial est la justification de Holiday on Ice. D'où un certain héritage hollywoodien de superspectacle coloré, « soigné » et académique, d'où le gigantisme comme langage international, sur des thèmes universellement connus ici, pêle-mêle, George Gershwin, Fred Astaire, à qui on rend un « hommage », le Chicago de la fin du siècle dernier, la crise de l'énergie, et Tweety, Bugs Bunny, Speedy Gonzales, d'autres personnages encore des dessins animés de la Warner Bros.

Bien entendu, le public est à la fête. — C. F.

★ Palais des sports, 21 heures.







SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie - Française, 20 h. 30 : la Célestine (abt).

Les autres salles

Biothéâtre, 20 h 30 et 22 h. : les Chaises (études pour marionnettes)
Cour des Miracles, 16 h. 30 : la Station Champbaudet.
Daunou, 20 h 45 : Les portes claquent.
Espace Cardin, 20 h. 30 : Hot ! ! Baltimore
Fontaine, 20 h. 45 : les Jeux de la nuit
Michel, 21 h. 10 . Duos sur canapé.
Plaisance, 20 h 30 Vie et mort d'une concierge
Poche - Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 . Good bye, Mr Freud ; 23 h. · l'Apologue.
Rive-Gauche, 20 h 45 : les Adieux de la grande-duchesse.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Croque-Monsieur.
Théâtre de la Cité internationale, la Galerie, 21 h. : Couples.
Théâtre de la Lisière, 20 h. 30 : le Jeune Homme livré aux arbres.

Les théâtres de banlieue

Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h · Jokari et la dernière bande.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 18 h. 30 . Chair pour Narcissusplash ; 20 h 45 : Dormir debout ; 21 h. 30 les Amours de Jacques le Fataliste ; 23 h. · Baby Sitter
Au Vrai Chic parisien, 20 h 15 : Sainte Jeanne du Larzac ; 22 h 15 : Philippe Val et Patrick Font.
Café de la Gare, 20 h. . Hufns : 22 h , les Semelles de la nuit.
Le Jour-de-Fête, 22 h : le Service humanitaire ; 23 h. : Eux aussi sont secs ; 24 h. ; Autant en emporte le vin.
Petit Casino, 21 h. 15 : la Rentrée de Greta Garbo dans Phèdre ; 22 h 45 · l'Affaire du clip de la reine d'Angleterre.
Pizza du Marais, 20 h. 30 : Evariste ; 22 h 30 Henri Gougaud
Le Sélénite, salle I, 20 h 30 : Larimaquoi, larimarien ; 23 h : la Jacassière — Salle II, 21 h et 22 h 30 les Femmes parallèles
La Vieille Grille, 22 h. . Megumi chante Prévert, Brecht et Cocteau

Lundi 17 février

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34
(De 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

Les cabarets

Alcazar, 23 h One nuit à l'Alcazar
Crazy Horse Saloon, 22 h et 0 h 30 : Revue
Folies-Bergère, 20 h 30 J'aime à la folie
Kiss me, 22 h 30 Bons baisers de Paris
Lido, 22 h. et 0 h 45 Grand Jeu.
Mayol, 16 h. 15 et 21 h. 15 : Q nu.

Les concerts

Salle Gaveau, 20 h. 30 : Alexandre Rabinovitch, piano (Prokofiev, Bach, Stockhausen, Scriabine, Rabinovitch, Liszt, Debussy).
Théâtre Mouffetard, 20 h. 30 : C. Bernard et A. Jodry (Leclair, Honegger, Casadesus).
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Denise Cohen, clavecin (Bach, Frescobaldi, Farnaby, Couperin, Maguy Lovano).
Théâtre Essaïon, 20 h. 30 : Ensemble Guillaume de Machault.
Maison de la radio, 20 h. 30 : H. Puig-Roger, piano ; R. Milosi, violon ; L. Laskine, harpe (Leflaine, Varèse, Moëne, Jolivet)
Salle Pleyel, 20 h. 30 : Orchestre de chambre Jean-François Paillard
Théâtre Oblique, 21 h. : Ensemble Ars européen (Telemann, Haendel, Scarlatti).

Le music-hall

Hébertot, 21 h . Raymond Devos

La danse

Nouveau Carré, 20 h 30 : Ballet-Théâtre Joseph Russillo.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : De toute façon, il nous reste le cheval.
Deux-Anes, 21 h. : Au nom du pèze et du fisc.
Dix-Heures, 22 h. · Persiflon.

Le jazz

Théâtre Présent, 20 h. 30 : Richard et Linda Thompson (folk anglais).
Olympia, 21 h. 30 : Blue Oyster Cult.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Relâche.

Les exclusivités

LES ANGES GARDIENS (A., v.o.) (*) Mercury, 8e (225-75-80) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; v.f. : ABC, 2e (236-55-54), Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Cambronne, 15e (734-42-96)
ANNA ET LES LOUPS (Esp., v.o.) (**) Quintette, 5e (033-35-40)
AU LONG DE RIVIERE FANGO (Fr.) La Clef, 5e (337-90-90) ; Studio Alpha, 5e (033-39-47)
LES BIDASSES S'EN VONT EN GUERRE (Fr.) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Gaumont-Champs-Elysées SF, 8e (225-67-29), Athena, 12e (343-07-48).
LA BRUTE, LE COLT ET LE KARATE (A.), v.f. Grand-Rex, 2e (236-83-93), Fauvette, 13e (331-60-74), Miramar, 14e (326-41-02) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17)
CELINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) Olympic, 14e (783-67-42)
C'EST PAS PARCE QU'ON A RIEN A DIRE QU'IL FAUT FERMER SA GUEULE (Fr.) Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75) ; Galaxie, 13e (331-76-86), Capri, 2e (508-11-69), Maine Rive Gauche, 14e (567-06-96), George-V, 8e (225-41-46)
LA CHAIR DE L'ORCHIDEE (Fr.) (**) Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Impérial-Pathé, 2e (742-72-52) ; Maxéville, 9e (770-72-87), Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Clichy Pathé, 18e (522-37-41) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Quintette, 5e (033-35-40)
LA CHAISE VIDE (Fr.) St-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16) ; 14-Juillet, 11e (700-51-13), Bonaparte, 6e (326-12-12)
CHINATOWN (A.) (*), v.o. Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Concorde-Pathé, 8e (359-92-84) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Caravelle, 18e (387-50-72), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Maxéville, 9e (770-72-87) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
LA CITE DU SOLEIL (It.), v.o. Le Marais, 4e (278-47-86) de 15 h 30 à 20 h 40
DAISY CLOVER (A.), v.o. Action Christine, 6e (325-85-78)
LES DEUX SAISONS DE LA VIE (Belg.) Royal-Haussmann-Méliès, 9e (770-47-55)
DIS-MOI QUE TU M'AIMES (Fr.) U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Royal-Passy, 16e (527-41-16)
LES DOIGTS DANS LA TETE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71)
DOSSIER ODESSA (Ang.-All.), v. f. : Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16)
DREYFUS OU L'INTOLERABLE VERITE (F.) Dragon, 6e (548-54-74) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14)
DU SANG POUR DRACULA (A.) (**), v.o. Marignan, 8e (359-92-82) ; St-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; v. f. Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) : les Nations, 12e (343-04-67)
EMMANUELLE (Fr.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Triomphe, 8e (225-45-76), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
ENQUETE SUR L'IMPOSSIBLE (A.) v.o. Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90)
LES FILLES DE KA-MA-RE (Jap.) (**) v.o. · Studio Galande, 5e (033-72-71)
GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) St-André-des-Arts, 6e (326-48-18)
LA GENESE (Fr.) Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11)
LE GHETTO EXPERIMENTAL (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86)
LA GIFLE (Fr.) Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Maxéville, 9e (770-72-87) Concorde, 8e (359-92-84)
LE GRAND OCEAN (Fr.) Plaza, 8e (073-74-55)
LES HAUTES SOLITUDES (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86) à 14 h. et 22 h. 30.
HARRY AND TONTO (A.) v.o. : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62)
L'HOMME AU PISTOLET D'OR (A.) v.o. · U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. . Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Montréal - Club, 20e (607-16-81).
L'HOMME DU CLAN (A.) v.f. : Rex, 2e (236-83-93)
IL ETAIT UNE FOIS HOLLYWOOD (A., v.o.) Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
IL ETAIT UNE FOIS UN MERLE CHANTEUR (Sov. v.o.) . Studio Logos, 5e (033-26-42) ; (sauf (8 soir.) Pagode, 7e (551-12-15)
IL PLEUT TOUJOURS OU C'EST MOUILLE (Fr.) · Omnia, 2e (231-39-36), Panthéon, 5e (033-15-04) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29)
LA JEUNE FILLE ASSASSINEE (Fr.) (**) U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
LE JOURNAL INTIME DE DAVID HOLZMAN (A.) et SICILIA (It., v.o.) Ciné · Halles · Positif, 1er (236-71-72)
LE NOUVEL AMOUR DE COCCINELLE (A., v.o.) : Ermitage, 8e 359-15-71) (en soirée) . (v.f.) . Ermitage, 8e (en mat.), Helder, 9e (770-11-24), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Rotonde, 6e (633-08-22), Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Terminal-Foch, 16e (704-49-53)
MAI 68 (Fr.) · Studio Cujas, 5e (033-89-22).
MARIAGE (Fr.) Capri, 2e (508-11-69)
LES MONGOLS (Ira., v.o.) Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25)
ON N'ENGRAISSE PAS LES COCHONS A L'EAU CLAIRE (Can.) : Le Marais, 4e (278-47-86)
PARADE (Fr.) : Murat, 16e (288-99-75)
MES PETITES AMOUREUSES (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
LE MONASTERE DES VAUTOURS (Mex., v.o.) Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
PHANTOM OF PARADISE (A., v.o.) . Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount · Odéon, 6e (325-59-83)
LE RETOUR DU GRAND BLOND (Fr.) Paris, 8e (359-53-99), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Diderot, 12e (343-19-19)
ROBIN DES BOIS (A., v.f.) Rex, 2e (236-83-93) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Murat, 16e (288-99-75).
SCENES DE LA VIE CONJUGALE (Suéd., v.o.) . Biarritz, 8e (359-42-33) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) V.f. : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Les Nations, 12e (343-04-67) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32)
SERIEUX COMME LE PLAISIR (Fr.) · Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Quintette, 5e (033-35-40)
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59)
LA SOUPE FROIDE (Fr.) : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27)
SWEET LOVE (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (754-51-50) à 14 h., 16 h. et 18 h. ; v.f. · Scala, 10e (770-40-00)
UNE SAISON DANS LA VIE D'EMMANUEL (Fr.) · Le Seine, 5e (325-92-46)
UN LINCEUL N'A PAS DE POCHES (Fr.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Marivaux, 2e (742-83-90), Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Boul-Mich, 5e (033-48-29) Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Passy, 16e (288-62-34), Paramount - Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montparnasse, 15e (326-22-17), Publicis-Sofitel, 15e (842-04-60), Paramount-Montmartre, 9e (606-34-25)
UNE PARTIE DE PLAISIR (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18), Ciné-monde-Opéra, 9e (770-01-90), Mistral, 14e (734-20-70)
TERREUR SUR LE « BRITANNIC » (A., v.o.) Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. Telstar, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (326-41-02), Liberté-Club, 12e (343-01-59)
UN VRAI CRIME D'AMOUR (It., v.o.) Le Seine, 5e (325-92-46).
VINCENT, FRANÇOIS, PAUL... ET LES AUTRES (Fr.) Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13)
WANDA (A., v.o.) Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18)

Les festivals

CINQUANTE ANS DE CINEMA AMERICAIN. — V.o., Action-La Fayette I, 9e (878-80-50) ; François d'Assise.
HUMPHREY BOGART. — V.o., Action - La Fayette II, 9e (878-80-50) : le Grand Sommeil.
BEATLES SHOW — V.o., Action-Christine 4, rue Christine, 6e (325-85-78) : Around the Beatles.
DE GODARD A GARREL, QUINZE ANS DE VRAI CINEMA. — Olympic-Pigozzi, 14e (783-67-42) : la Vallée.
WESTERN PANACHE, LES CLASSIQUES — Artistic-Voltaire, 11e (700-19-15) : Rio Bravo.
TRENTE-TROIS FILMS POUR LE PLAISIR. — Théâtre de la Commune d'Aubervilliers (352-64-83) (voir programme théâtres de banlieue)
W.C. FIELDS AND Co. — Boîte à films, 17e (754-51-50), 14 h . Charlot, Laurel et Hardy, Buster Keaton, 16 h Parade et rire, v.o. ; 17 h 30 Une riche affaire, v.o. ; 19 h 15 J'avais un million, v.o. ; 20 h 30 les Joies de la famille, v.o.
BEATLES-POP. — V.o., Acacias, 17e (754-97-83), 13 h : Pink-Floyd à Pompéi, 14 h · Quatre Garçons dans le vent ; 15 h 40 : Help ; 17 h 30 · le Sous-Marin jaune ; 19 h : Let it Be ; 20 h 30 : Concert pour le Bangladesh ; 22 h 10 Gimme Shelter
ALAIN ROBBE-GRILLET — Studio Médicis, 5e (633-27-97) : L'homme qui ment.

Les séances spéciales

BANANA SPLIT (A., v.o.) . Boîte à films, 17e (754-51-50) à 22 h
LE CUIRASSE POTEMKINE (Sov.) . Le Seine, 5e (325-92-46) à 12 h 15 (sf dim.)
EASY RIDER (A., v.o.) (**) . La Clef, 5e (337-90-90) à 12 h et 24 h
LANCELOT DU LAC (Fr.) Le Seine, 5e (325-92-46) à 12 h. (sf Dim.)
MACBETH (A., v.o.) . La Clef, 5e (337-90-90) à 12 h et 24 h.

LES FILMS NOUVEAUX

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER, film français (**) d'Andrzej Zulawski avec Romy Schneider, Jacques Dutronc, Fabio Testi, Klaus Kinski Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Clichy - Pathé, 18e (522-37-41), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Mayfair, 16e (525-27-06), Quintette, 5e (033-35-40), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Fauvette, 13e (331-56-86)
TREMBLEMENT DE TERRE, film américain de Mark Robson avec Charlton Heston, Ava Gardner, Geneviève Bujold, Georges Kennedy (procédé Sensurround) . v.o Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) v.f. Berlitz, 2e (742-60-33), Wepler, 18e (387-50-70)
EN PLEINE GUEULE, film canadien de Jean-Claude Lord, avec Réjean Guénette, Anne-Marie Provencher, Alexandra Stewart . Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Gramont, 2e (742-95-82), Jean-Renoir, 9e (874-40-75)
LA RAGE AU POING, film français d'Eric Le Hung (**), avec Gilles Chevalier, Françoise Dorner, Tony Gatlif ; France-Elysées, 8e (225-19-73), Fauvette, 13e (331-60-74), Danton, 6e (326-08-18) Mery, 17e (522-59-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Cambronne, 15e (734-42-96), Nation, 11e (343-04-67), Omnia, 2e (231-39-36)
L'ENNEMI PRINCIPAL, film bolivien de Jorge Sanjines ; v.o Saint-Séverin, 5e (033-50-91), 14-Juillet, 11e (700-51-13)
CALIFORNIA SPLIT, film américain de Robert Altman, avec Elliot Gould, Georges Segal, Ann Prentiss, Gwen Welles ; v.o. P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Biarritz, 8e (359-42-33) U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08)
JIMI PLAYS BERKELEY et THE DOORS : FEAST OF FRIENDS, film américain , v.o Grands-Augustins, 6e (633-22-13), Action · République, 11e (805-51-33)
AU NOM DU PEUPLE ITALIEN, film italien de Dino Risi, avec Ugo Tognazzi, Vittorio Gassman, Yvonne Furneaux . v.o Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), 14-Juillet, 11e (700-51-13)
VANDA TERES, film français de Jean-Marie Vincent, avec Françoise Brion, Vania Vilers La Clef, 5e (337-90-90) Bilboquet, 6e (222-87-23) U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Studio Raspail 216, 14e (326-38-98).
LA PRISE DU POUVOIR PAR LOUIS XIV, film italien de Roberto Rossellini , v.o Pagode, 7e (551-12-15) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81)
LES SEPT VAMPIRES D'OR, film anglais de Roy Ward, avec Peter Cushing ; v.f. Mistral, 14e (734-20-70), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Murat, 16e (288-99-75), Rex, 2e (236-83-93) ; v.o Ermitage, 8e (359-15-71)
QUE PENSEZ-VOUS DU CORNED-BEEF ?, film français (festival de dessins animés de Raoul Servais, avec en avant-programme « les Aventures de Bernadette Soubirous ») Arlequin, 6e (548-62-25)
BRUCE LEE, film chinois, avec B. Lee ; v.f. Max-Linder, 9e (770-40-04) Lux-Bastille, 12e (343-79-17) Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34) Grand-Pavois-Bâbord, 15e (531-44-58), Moulin-Rouge, 18e (606-63-26)

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat — Vente — Location	24,00	28,02
AUTOS — BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68



emplois internationaux — emplois internationaux — emplois internationaux

EMPLOIS et CARRIERES

CAMPENON BERNARD

recherche

Deux ingénieurs électro-mécaniciens

Réf. AM. 2

A.M. quelques années d'expérience sur chantier, désireux de prendre des responsabilités dans les grands travaux à l'étranger (barrages, canaux, etc.) et intéressés soit par les installations spécialisées de gros chantiers, soit par l'entretien do matériel de T.P.

Jeunes ingénieurs

Réf. TP. S

Formation T.P., désireux de mettre en œuvre les techniques nouvelles sur de grandes réalisations à l'étranger, de s'y former pour y prendre des responsabilités et faire carrière ao sein d'un groupe important.

Un jeune ingénieur

Réf. TP. 1

Assistant de directeur étranger, candidat de qualité, formation grandes écoles T.P. Deux ans d'expérience chantier. Possédant l'anglais. Nationalité indifférente Aisance dans les langues étrangères. C'est un poste d'avenir pour un futur responsable travaux ou commercial : il assistera le Directeur de Paris en assurant le suivi des affaires et s'intéressera aux contacts et négociations en cours. Fréquents voyages.

Ecrire en joignant C.V. détaillé, références, prétentions annuelles, date de disponibilité à CAMPENON BERNARD, M Gaudé, 42, avenue de Friedland, 75008 PARIS.

FILIALE SOCIETE FRANÇAISE
TRANSIT-TRANSPORTS
implantée à Anvers

recherche

UN DIRECTEUR D'AGENCE
haut niveau

Connaissances milieux maritimes français et belges.
Responsabilité do développement commercial de l'Agence.

Compétences en gestion.
Connaissances en Transit, Consignation, Affrètements fluviaux rhénans.

Anglais maritime courant. Néerlandais souhaité.
Ecrire Ronet, N° 218, HAVAS,
62, rue de Richelieu, 75002 PARIS.

Pour travaux routiers en IRAN

INGÉNIEURS DE PROJET

Les candidats qui justifieront d'une expérience de qnelques années, auroot, en fonction de leur tormation et expérience, la responsabilité de projets routiers et de leur suivi

Disponibles rapidement.
Langue anglaise exigée.

Envoyer curriculum vitae détaillé et prétentions, à MINET Publicité, sous la référence 39.638, 40, rue Olivier-de-Serres, 75015 PARIS, qui transm.

INGÉNIEUR MÉCANICIEN

— Si vous êtes :

INGÉNIEUR ÉLECTROMÉCANICIEN

— Si vous possédez une compétence confirmée par 5 années d'expérience minimum dans une grande entreprise,

— Si vous avez de sérieuses connaissances en Sidérurgie,

La S. N. S.

vous offre de renforcer ses équipes et d'occuper des postes intéressants afin de participer aux travaux de conception, mise en place et amélioration de ses structures.

Adresser curriculum vitae et prétentions salaires à :

S.N.S. - Division Cadres
LE PARADOU - HYDRA
ALGER (Algérie).

UNE CARRIERE DANS L'INDUSTRIE PETROLIERE

- Nous sommes la plus importante compagnie d'«Engineering» et de «Construction» OFFSHORE du Monde.
- Notre «Job» : l'étude, la conception, la construction, et l'installation de plateformes de recherche pétrolière en mer.

Récemment implantée à Paris
NOUS RECHERCHONS

INGENIEUR CONSTRUCTION OFFSHORE

DIPLOMES : ECP — AM — INSA — IDN

AGE : 35 ans minimum

EXPERIENCE : Plusieurs années de la construction ou la supervision de travaux Offshore ou Pétroliers.

POSTE : Etude des rapports des bureaux d'études relatifs à l'installation des structures et pipe-lines
- Déterminer et rechercher les équipements les plus appropriés
- Participer à l'élaboration des contrats d'équipement
- Etudier le programme Offshore en vue de mener dans les temps l'achèvement des travaux.

Un des aspects de ce poste sera de déterminer la priorité entre plusieurs travaux si l'un deux peut affecter les autres.

Référence : MBRE 1

INGENIEUR COORDINATEUR CONSTRUCT.

DIPLOMES : AM — INSA — IDN

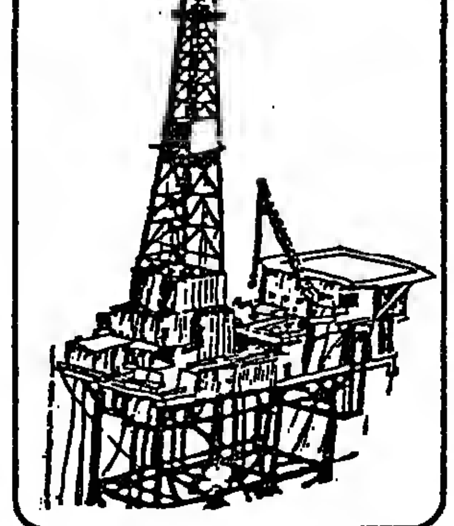
AGE : 30 ans minimum

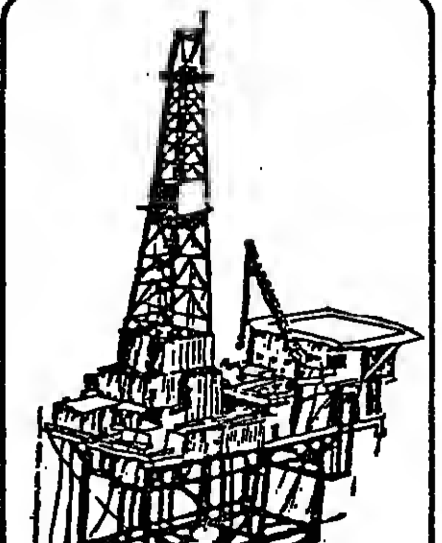
EXPERIENCE : Plusieurs années dans un Engineering Offshore ou Pétrolier

POSTE : QUANTIFIER ET PLANNIFIER :
- Les études d'Engineering
- Les Approvisionnements (Aciers - Tuyauterie - Equipements)
- La construction et la fabrication de toutes les structures et modules de production.

Le candidat retenu devra travailler en étroite collaboration avec les Ingénieurs de projets, afin d'être à même d'effectuer certains changements sur les programmes.
Il aura à étudier les effets de ces remaniements sur l'ensemble du projet.
Il devra pouvoir s'intégrer très rapidement dans une équipe.

Référence : MBRE 2





INGENIEUR INSTALLATION

DIPLOMES : AM - INSA - IDN

AGE : 35 ans minimum

EXPERIENCE : une bonne connaissance des problèmes de l'Offshore serait appréciée ou une vaste expérience de la construction *métallique/chaudronnerie ainsi que* la manutention et du levage de grosses pièces.

POSTE : Coordonner les études d'engineering de la plateforme :
- Structures
- Colonnes montantes
- Modules de production et de compression
- Suivre la réalisation des différentes parties
- Préparer et suivre les opérations de remorquage et de positionnement
- Suivre les études relatives aux équipements spéciaux
- Suivre la réalisation et l'implantation de ces équipements.

Référence : MBRE 3

INGENIEUR MECANICIEN

DIPLOMES : AM — INSA — IDN

AGE : 30 ans minimum

EXPERIENCE : soudure - engineering mécanique - structures acier.

POSTE : Assurer le suivi de toutes les parties «mécaniques» de la plateforme
- Colonnes montantes
- Supports de colonnes
- Supports de structures
- Ponts de liaison
- Suivre la réalisation de ces différentes parties
- Assurer la coordination et la liaison entre les différents sous-traitants
- Maintenir le contact entre les autorités locales et les compagnies agréées.

Le candidat retenu sera un homme de forte personnalité.
Il devra avoir à la foie l'expériance des chantiers et l'habitude des contacts à haut niveau.

Référence : MBRE 4

TOUS CES POSTES SONT BASES A PARIS ET IMPLIQUENT UNE TRES BONNE CONNAISSANCE OE L'ANGLAIS
DES VOYAGES FREQUENTS EN EUROPE SONT A PREVOIR — LES CANDIOATS DEVRONT ETRE LIBRES TRES RAPIDEMENT.

Contesse

Si vous avez :
- une expérience professionnelle correspondant à nos activités,
- un profond désir d'intégration et de promotion dans une équipe jeune,

Envoyez-nous votre curriculum vitae en Français et en Anglais en précisant : AGE - ETUDES - EXPERIENCE - PRETENTIONS en rappelant la référence du poste à :



BROWN & ROOT DE FRANCE
Oirection du Personnel - Tour Franklin - Cedex No 11
92081 - PARIS-LA-DEFENSE

RECHERCHONS POUR L'ALGÉRIE

INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES

dans les spécialités suivantes :

ÉLECTRICIEN :	Etudes d'installation haute, moyenne et basse tension
MÉCANICIEN :	Engineering briqueterie Engineering unités industrielles de plâtre et de chaux
MÉCANICIEN :	Etudes d'équipements mécaniques, thermiques et de fluide pour projets industriels
GÉNIE CIVIL :	Analyses de structures en béton armé et à ossatures métalliques
GÉOLOGUE :	Détermination de réserves calcaires, d'argiles et de gypse

Pour ces postes,
il est exigé une grande expérience.
Salaire selon compétence.

Adresser : C.V. détaillé au bureau du Ministère du Travail et des Affaires Sociales près l'Ambassade d'Algérie 9, rue Quénot, 75011 PARIS

Importante Entreprise de
T.P. spécialisés
Activité internationale
recherche :

ADJOINT ADMINISTRATIF

Pour agence étranger

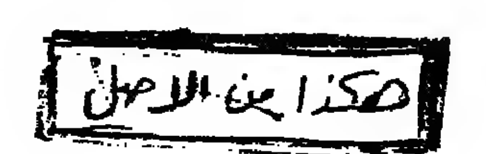
Niveau E.S.C. et 2 ans d'expérience comptable et administrative nécessaires.
- Allemand courant obligatoire.
- Anglais courant apprécié

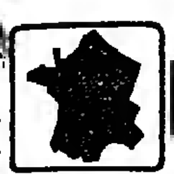
Prise de responsabilité rapide après mise au courant au Siège.

Adresser lettre man. avec C.V. sous numéro 93 733, 4, rue Amiral Courbet, PARIS-16e

cabinet leconte membre de l'ANCERP

Voir la suite des emplois internationaux en page 25





emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

emplois internationaux

serete engineering

L'un des premiers Groupes Internationaux d'Engineering 2000 personnes dans le monde et 2 500 000 000 F d'investissements pour le compte de ses clients poursuit son développement et recherche pour renforcer son département approvisionnements:

ingénieur approvisionnements

SECTEUR GENIE CIVIL 90000 F+

Ce cadre de haut niveau possédera une expérience approfondie des techniques de génie civil et aura la responsabilité, en relation directe avec les responsables d'affaires, des négociations et de la gestion des marchés de travaux importants.

Une formation supérieure (ETP, ECP ou équivalent) et une bonne connaissance de l'anglais sont indispensables.

Les candidatures sont à adresser sous référence HT 183 à Hubert TRAPET
SERETE Engineering
72, rue Regnault 75640 PARIS Cedex 13.

TRES IMPORTANTE FILIALE D'UN DES PREMIERS GROUPES FRANÇAIS recherche

● **NÉGOCE INTERNATIONAL**

CHEF DE PRODUITS

(Référence 896.)

SECOND ŒUVRE DU BATIMENT (matérieux, procédés et applications).

Il sera responsable des ACHATS de la PROMOTION et de l'EXPORTATION de ces produits.
Il exercera son activité à partir de Paris, et se déplacera environ 90 jours par an, particulièrement en AFRIQUE.

Ce poste ne peut convenir qu'à une personne connaissant très bien ces produits, si possible ayant pratiqué l'exportation.
Une formation supérieure et la pratique de l'anglais seraient appréciées.

● **AFRIQUE FRANCOPHONE**

INGÉNIEURS BATIMENT

(Référence 897.)

T.P., A.M., ou...

Ils seront chargés de la CREATION, de la GESTION d'ateliers d'armatures et de parachèvement, de la PROMOTION des produits fabriqués auprès des prescripteurs, ainsi que d'une clientèle spécialisée, et de produits sidérurgiques.
Une expérience professionnelle, en particulier dans ces activités, et une formation complémentaire commerciale et/ou de gestion seraient appréciées, mais non indispensables.

Adresser C.V. détaillé + photo et prétentions, sous la référence correspondante, à : AJAX PUBLICITE, 5, cité Pigalle - 75009 PARIS, qui transmettra.

INGENIEUR

MECANICIEN HAUT NIVEAU

Entreprise en développement vers techniques nouvelles, notamment OFFSHORE PETROLIER, cherche INGENIEUR MECANICIEN HAUT NIVEAU dont la mission serait de participer au sein de son bureau d'études, à la création et au développement d'ensembles nouveaux de grosse mécanique.

Cet ingénieur devrait bien connaitre les problèmes d'analyse de contrainte dans des pièces complexes, de fatigue et d'usure.

Si son expérience se situait à un niveau suffisamment élevé, il pourrait, après une période de mise au point, prétendre à un poste coiffant la section de recherches, le bureau de projets, et la bureau de dessin.

Langue Anglaise indispensable.

Lieu de travail : Paris

Adresser C.V. détaillé et prétentions (sous référence N° 53580) à PUBLIPRESS 31, Boulevard Bonne Nouvelle 75002 Paris.

Important Groupe Papetier

recherche pour lui confier le

CONTENTIEUX COMMERCIAL

CADRE

OE VALEUR

capable de prendre entièrement en charge :

- l'ouverture des comptes "nouveaux clients" et la fixation des découverts,
- la centralisation de tous renseignements commerciaux ou financiers concernant nos clients,
- la surveillance des impayés et des reports,
- toutes dispositions utiles en vue du règlement des impayés, dépassement des crédits alloués, etc...

Le candidat retenu qui travaillera dans le cadre de la direction commerciale et en étroite collaboration avec la comptabilité devra avoir assumé des responsabilités équivalantes pendant quelques années.

Envoyer lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à No 93840 - CONTESSE Publ. 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

UNE CARRIERE DANS L'INDUSTRIE PETROLIERE

NOUS SOMMES UNE OES PLUS IMPORTANTES COMPAGNIES D'ENGINEERING ET OE CONSTRUCTION OU MONOE.
NOTRE « JOB » : L'ETUDE, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION OE PLATEFORMES PETROLIERES « OFFSHORE »

RECEMMENT IMPLANTEE A PARIS NOUS CREONS NOTRE :

DEPARTEMENT ACHAT

NOUS RECHERCHONS :

CHEF des ACHATS : MECANIQUE - ELECTRICITE - INSTRUMENTATION - 5/10 ANS D'EXPERIENCE.

CHEF EXPEDITEUR : 5/10 ANS D'EXPERIENCE DANS L'ENGINEERING.

RESPONSABLE IMPORT/EXPORT : 5/10 ANS D'EXPERIENCE OANS POSTE IOENTIQUE.

CES POSTES IMPLIQUENT UNE BONNE CONNAISSANCE OES MATERIELS LOURDS.

Si vous avez : de bonnes connaissances en Anglais, une expérience professionnelle compatible avec nos activités, un profond désir d'intégration et de promotion dans une équipe jeune, envoyez votre C.V. en Français et/ou en Anglais en précisant âge, études, expérience et prétentions à notre Directeur du Personnel

BROWN & ROOT OE FRANCE
Tour Franklin, Cedex No 11, 92081 Paris La Défense

C&C

SCOR

Le premier réassureur français développe son département Réassurance Crédit-Caution et recherche un

Cadre financier

50.000+

pour lui confier, sous l'autorité directe du responsable du département, l'analyse des risques de crédit et caution que la SCOR couvre dans le monde entier.

Parmi les intérêts de ce poste : la polyvalence des problèmes traités à l'échelon international, l'insertion dans une petite équipe opérationnelle, et, progressivement, des contacts commerciaux et la responsabilité effective des affaires engagées.

Une formation économique et financière de type HEC, ESSEC, Dauphine, un ou deux ans d'expérience d'analyse financière ou de crédit (ou quelques stages approfondis) préparent à cette fonction. Anglais courant indispensable.

Réponse et discrétion assurées à tte lettre man. + CV + photo + rém. adressée ss réf. No 3688 à Mme Butterlin

bernard Julhiet psycom
93, av. Ch. de Gaulle - 92200 Neuilly *membre de l'ANCERP*

SKF ACIER

recherche

TECHNICIEN SUPERIEUR

poste TECHNICO-COMMERCIAL

- BTS - traitement thermique, - fabrications mécaniques.
- Point d'Attache : BAGNOLET (visite clientèle région parisienne).
- Expérience commerciale souhaitée.
- Anglais apprécié.

Adresser lettre manuscrite + CV s/réf 25/S
Service du Personnel B.P. 72
92140 CLAMART

IMPORTANT ORGANISME DE PRÉVOYANCE
recherche pour poste

ASSISTANT DU DIRECTEUR TECHNIQUE

Un cadre de formation actuaire ou équivalente. Possédant diplômes Enseignement Supérieur, ayant expérience, sens du commandement et goût des contacts humains.

Adresser lettre manuscrite, C.V. et photo à : PARFRANCE, sous N° 4.044
4, r. Robert-Estienne, 75008 PARIS, qui transm.

TRÈS IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL
recherche à PARIS

cadre comptable

responsable d'un service comptable de recouvrement des créances sur l'étranger.
Connaissance approfondie des mécanismes bancaires internationaux (réglementation des changes, du marché des devises...) de la comptabilité générale.
Relations avec clientèle banques, déplacements fréquents à l'étranger.
Anglais, arabe courants impératifs.
Ecrire avec CV sous référence GALES (à mentionner sur l'enveloppe) à

EMPLOIS et CARRIERES
30 rue Vernet 75008 PARIS

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'INFORMATIQUE
leader dans un domaine d'avant-garde,
crée une équipe commerciale de premier ordre.
Pour cela, elle recherche:

UN DIRECTEUR COMMERCIAL 200000 F

- Il gérera un chiffre d'affaires de plus de 12 MF en 1975.
- Il encadrera et dirigera une équipe de douze personnes dont huit ingénieurs commerciaux.
- Il participera étroitement aux décisions importantes concernant la stratégie de l'entreprise et conseillera le Président-Directeur Général.

Ce poste convient à un cadre de formation supérieure, dominant parfaitement le marché informatique et possédant une expérience du management d'une équipe commerciale. Une expérience de plusieurs années, acquise chez un constructeur ou dans une société de services, est indispensable.

DES INGENIEURS COMMERCIAUX 120000 F

- Directement rattachés au Directeur Commercial, ils s'intégreront à une équipe jeune qui devra assurer une rapide expansion du chiffre d'affaires sur un marché neuf et dans un secteur de pointe.
- Ils auront l'occasion de valoriser une première expérience de la vente, soit de matériels, soit de services informatiques. Une formation commerciale reçue chez un important constructeur serait vivement appréciée.
- Ils auront les moyens de s'exprimer totalement dans la vente et pour cela jouiront de larges possibilités d'action.
- L'expansion rapide de la société leur permettra d'accéder dans de brefs délais à des responsabilités importantes.

Envoyer lettre manuscrite, C V et photo à Publiscope, 11, rue Royale Paris 8e qui transmettra. Discrétion et réponse assurées.

IMPORT. Sté de TELECOMMUNICATIONS, PARIS-13e, rec.
AGENT TECHNIQUE
ELECTROMECANICIEN
2e catég. pour assurer le maintenance et dépannage d'instal. téléphoniq. réalisées en technologie CROSSBAR C.P. 400
Prendre contact à 588-40-40 avec M. BOUVET

IPMTE USINE de CONSTRUCTION de BIENS D'EQUIPEMENT du nord de la FRANCE recherche
INGENIEUR-SOUDEUR
28 ans minimum diplômé de l'E.S.S.A. pour prendre la direction de son ATELIER OE
CHAUDRONNERIE-MECANO-SOUDURE
Sérieuses références exigées Possibilités de logement.
Ecr. à N° 93304 Contesse Publ. 20, av. Opéra, Paris-1er q.t.

CENTRE OE RECHERCHE près NANCY recrute pour son laboratoire ACOUSTIQUE
1 SPECIALISTE
(INGENIEUR GOE ECOLE, DOCTEUR ES SCIENCES)
ayant une grande expérience en acoustique et particulièrement dans l'un et/ou l'autre des domaines suivants :
- Réduction du bruit ;
- Influence du bruit sur l'homme.

Travail dans des équipes pluridisciplinaires avec moyens adéquats.
Disposons :
- Chambre sourde 500 m3 ;
- Matériels B et K ;
- Analyseur en temps réel ;
- Analyseur de Fourier.

Restaurant d'entrepr. 40 h./sem.
Adr. C.V. et prétent. n° 93.549, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

IMPORT. Sté de TELECOMMUNICATIONS PARIS 13e, rec.
UN AGENT TECHNIQUE
2e catég. pour PROSPECTION auprès de la client. acquise (Paris et région parisienne) dans le domaine des installat. téléphoniq. Ecr. avec CV sous référ. C. à A.O.I.P. B.P. 301, Paris-13e.

IMPORTANT GROUPE DU SECTEUR TERTIAIRE recherche le

responsable de sa filiale formation

spécialisée dans les qualifications industrielles et administratives de base (ouvriers professionnels, personnel du secrétariat et de l'informatique).

La première phase de son action consistera à élargir et diversifier la clientèle par son action personnelle auprès des grandes sociétés industrielles et en animant le travail d'une petite équipe commerciale.

Dans une deuxième phase, il contribuera à la définition des produits-formation et à leur diffusion à travers des centres implantés dans toute la France.
Si parmi les personnes intéressées par cette fonction, il se trouve l'animateur-fondateur d'un organisme de formation axé sur le même créneau, l'intégration de son organisme pourrait même être envisagée.

Veuillez adresser votre dossier de candidature sous référence 1471 M, à

plein emploi 10 rue du mail paris 2e

GRANDE ENTREPRISE INTERNATIONALE
recherche pour son
Service Immobilier

Un jeune licencié en Droit privé

Il sera chargé, au sein d'une équipe jeune et dynamique, de la prospection et de la négociation dans le domaine immobilier à caractère industriel et commercial ainsi que de la conclusion des CONTRATS.

Le candidat retenu sera capable d'initiatives, aura le sens du travail en équipe ainsi que les qualités indispensables à son activité.

Une expérience professionnelle d'au moins une année au sein du service juridique et/ou immobilier d'une Entreprise importante est nécessaire.

Possibilités d'avenir intéressantes.

Envoyer C.V. et lettre manuscrite sous référence HBCQ (à ment./enveloppe).

EMPLOIS et CARRIERES
30 rue Vernet 75008 PARIS

MATRA

recherche pour sa division électronique

INGENIEUR

débutant à 2 ans d'expérience pour étude et analyse des semi-conducteurs. Le poste conviendrait également à un A.T.P ayant de solides connaissances théoriques et une expérience orientée sur la fabrication des semi-conducteurs.

Référence A.

INGENIEUR

E.N.S.E.E.I.H.T Toulouse
ou E.N.S.E.R.G. Grenoble
ou équivalent.

ayant 2 à 3 ans d'expérience dans le domaine de la technologie électronique.

Référence B.

INGENIEUR-ELECTRONICIEN

E.S.E, I.R.G., ou équivalent

ayant environ 2 ans d'expérience dans le domaine des circuits digitaux et analogiques pour équipements embarqués.

Référence C.

Adresser lettre manuscrite CV et prétentions en indiquant la référence du poste à

MATRA — Monsieur KORFAN
BP N° 1 - 78140 VELIZY

GROUPE BANCAIRE PARIS 8ème
recherche

inspecteurs de banque

Classe V à VII.

- Chargés de contrôler les services, agences et filiales du Groupe.
- Solide formation bancaire et, si possible, expérience de la fonction.
- Déplacements fréquents en province pour des missions de durée variable.
- Réelles perspectives d'avenir pour candidats de valeur dans un Groupe en plein développement.

Ecrire avec CV manuscrit, photo et prétentions, au service 1470

plein emploi 10, rue du mail paris 2

IMPTE SOCIETE ELECTRO-METALLURGIQUE
RECHERCHE POUR SON
SIEGE SOCIAL PARIS 16e

SPECIALISTE REVISION DE PRIX

HOMME OU FEMME

- ayant bonne connaissance de la réglementation des marchés publics

Adresser C.V. détaillé, prétentions à n° 2730
SPERAR 12, rue Jean Jaurès 92807 PUTEAUX q. tr.

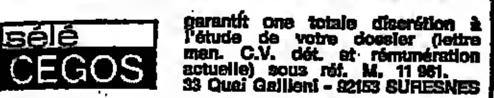
offres d'emploi

Service Statistiques

Nous sommes une Compagnie d'Assurances du secteur privé, en expansion régulière. Une promotion est prévue à moyen terme pour le responsable actuel de notre Service Statistiques et nous cherchons donc un adjoint capable de lui succéder assez rapidement.

Le service participe à la conception, mise en œuvre et diffusion des études statistiques ; élaboration des tarifs ; liaisons avec l'informatique. Compte tenu du développement de la Compagnie, le responsable du service doit participer à la mise en place de tableaux de bord plus complets. Il doit pouvoir définir des outils statistiques nouveaux, une utilisation optimale de toutes les données que possède l'entreprise.

Nous souhaitons un candidat de formation supérieure scientifique, ayant une solide expérience professionnelle et de préférence connaissant déjà la branche Assurances. Il sera en liaison permanente avec le service planification, les différentes Directions et les unités régionales.



garantit une totale discrétion à l'étude de votre dossier (lettre man. C.V. dét. et rémunération actuelle) sous réf. M. 11 961.
33 Quai Gallieni - 92153 SURESNES

GRAND CONSTRUCTEUR MACHINES-OUTILS
recherche pour son
DEPARTEMENT AUTOMATISME

Responsable des études électroniques et électriques

Le candidat devra posséder :
- une formation spécialisée : ESE - IPG ;
- une expérience de 5 ans acquise dans ce domaine ;
- la pratique de l'animation et de la direction d'équipes d'études et de réalisation importantes.

Lieu de travail : Région Parisienne.

Envoyer C.V. et lettre manuscrite sous référence GOST (à ment./enveloppe).



SOCAR
Leader du Carton Ondulé

18 Usines en France - CA 74 > 600 millions F. développant à la fois ses implantations régionales et son organisation Marketing à PARIS recherche

1 - pour les DIRECTIONS REGIONALES Zone Sud

Adjoint au Directeur Commercial

Formation Supérieure niveau ESC, spécialement orienté vers l'ANIMATION d'un RESEAU de Cadres Technico-Commerciaux spécialistes de la Vente d'Emballages
Réf. M. 966

2 - pour la DIRECTION MARKETING

Responsable Produits Nouveaux

Formation Supérieure Commerciale ou Technique. Il devra assurer le lancement de nouveaux procédés d'emballage après étude des marchés et adaptation des produits.
Réf. M. 967

Les dossiers de candidatures précisant la référence du poste souhaité seront traités confidentiellement par
DEVELOPPEMENT
membre de l'ANCERP
10 rue de la Paix, 75002 Paris

Important groupe industriel fabriquant matériel électronique pour mises en œuvre variées (téléphonie, télétransmissions...) recherche :

INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS

ayant quelques années d'expérience dans le domaine analogique, pour postes
ÉTUDES ET DÉVELOPPEMENT
requérant large esprit d'initiative.
Lieux de travail : Région Parisienne ou région Bourgogne (facilités de logement).
Adr. C.V. et photo sous numéro 93.903, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, 75001 PARIS, qui transmettra.

L'UN DES PREMIERS
CARBURIERS EUROPÉENS
dont le programme de vente, très complet et de haute technicité, comprend :
- OUTILS COUPANTS (Standards, brevetés et spéciaux) ;
- OUTILS DE DEFORMATION ;
- BARREAUX TRAITES.

recherche, pour intensifier sa pénétration sur le marché français,

TECHNICO-COMMERCIAUX
COMPETENTS ET EFFICACES

La préférence sera accordée aux candidats justifiant d'une expérience confirmée dans la spécialité.

Si vous êtes concerné, adressez C.V. détaillé, photo (retournée) et rémunération actuelle à N° 93.770, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Très Important Groupe Français
Bâtiment et T.P.
en expansion considérable recherche pour ses différents établissements PARIS - PROVINCE - ÉTRANGER

jeunes ingénieurs grandes écoles

P. & C. - CENTRALE - T.P. - MINES - A.M.

De nombreuses opportunités de carrière peuvent leur être proposées dans les domaines des Etudes, des Chantiers ou des Affaires.

Toutes informations sur cette offre seront données en toute discrétion au téléphone par Information-Carrière SVP 11-11 de 9 h à 18 h qui donnera un rendez-vous aux candidats intéressés.
Référence : 525
Information Carrière SVP.11.11
37, rue du Général Foy 75008 Paris.

COORDINATEUR ACHATS EQUIPEMENT ELECTRONIQUE

Pour Grande Société Internationale. Connaissances approfondies Electronique. Très bons contacie evec milieux eudio électroniques Europe indispensables. Aptitudes requises : Analyse, jugement, communication, oégociations à des niveaux très divers, goût du détail, exercice de contrôle rigoureux, Anglais parlé et écrit indispensable.

Prière rédiger lettre candidature en Anglais, sous réf. 55555 à Havas Contact 156 Bd Haussmann 75008 Paris.

HAVAS CONTACT

PRECIBIO

recherche
pour DEPARTEMENT APPAREILLAGE

DÉLÉGUÉ TECHNICO-COMMERCIAL

- Dégagé obligations militaires ;
- Préférence donnée à CANDIDAT ayant connaissances en

BIOCHIMIE et en HÉMATOLOGIE
B.T.S. BIOCHIMIE apprécié.

Son travail consistera en la démonstration et la vente de matériel pour laboratoire dans l'OUEST de la FRANCE (27 départements).
RESIDENCE :
NANTES, RENNES ou PARIS
INDIFFERENT.

Déplacements fréquents. Salaire intéressant. + primes et frais de déplacements. Situation d'avenir pour
ÉLÉMENT VALABLE.

Envoyer C.V. + photo, référ., prétentions au 58, rue du Dessous-des-Berges, 75626 Paris Cedex 13.

---

l'Union des Caisses Centrales de la Mutualité Agricole
recherche des

diplomés d'enseignement supérieur

ESCAE ou DECS
ou diplômes équivalents, (option finances-comptabilité)

Ils feront partie d'une équipe chargée de missions comptables (fréquents déplacements en province) et d'études financières.

Ecrire avec C.V détaillé, photo et prétentions, au Département du Personnel, 8-10, rue d'Astorg. 75008 PARIS.

Cabinet d'EXPERTS COMPTABLES et COMMISSAIRES aux COMPTES (Paris) recherche :

RÉVISEUR CHEF de MISSION (H. ou F.)

DECS plus formation supérieure.
DEUX ans expér. dans CABINET E.C. ou d'AUDIT.
Offre :
très larges responsabilités et contacts
avec clientèle de haut niveau
formation interne intensive.

Env. C.V. dét, prétentions et photo sous N° 54.583, RÉGIE-PRESSE, 85 bis, r Réaumur, Paris-2e, q. tr.
DISCRETION ASSUREE.

JEUNES DIPLOMES ESC UNIVERSITAIRES, IUT...

LEGRAND
PREMIER CONSTRUCTEUR EUROPEEN D'APPAREILLAGE ELECTRIQUE D'INSTALLATIONS

renforce son équipe d'interventions commerciales sur le réseau de prescripteurs et de distributeurs,
vous forme à la vente et à la négociation et vous offre dès l'entrée dans le Groupe des fonctions actives et évolutives,
demande à ses cadres commerciaux une bonne disponibilité pour de fréquents déplacements,
a actuellement à pourvoir des postes à PARIS, LYON et MARSEILLE,

Vous êtes intéressé, adressez votre C.V. en indiquant vos prétentions sous réf. 121.474
30, rue de Mogador
75009 PARIS

Centre de Psychologie Appliquée

La sélection aura lieu à PARIS le 3 MARS

COMPTOIR DES ENTREPRENEURS
recherche pour son Service "Etude et Gestion des Crédits Promoteurs"

jeunes cadres

de Formation Economique
(Grandes Ecoles Commerciales - Sciences Po. ou Sciences Eco).

Après formation préalable les candidats retenus seront chargés de l'instruction des demandes de crédits promoteurs (examen des demandes sur les plans technique, juridique, administratif, financier, fiscal, commercial, etc.) et de la gestion des concours consentis (versement des fonds, suivi des opérations, contrôle permanent de l'évolution des risques et des engagements CDE etc.).

Les fonctions s'exercent au siège mais impliquent néanmoins une mobilité et une disponibilité importantes compte tenu des déplacements à prévoir sur l'ensemble du territoire.

Adresser c. v., photo et prétentions à F. COUDURIER
Service du Personnel, CDE 6 rue Volney, 75002 Paris.

cde

HAVAS CONTACT

Nous sommes une filiale d'un impt groupe industriel américain.
Nous employons en France plus de 1.500 personnes, en trois usines et siège social à Paris. En 1975, nous vendrons plus de la moitié de notre production à l'

EXPORTATION

Nous recherchons deux Ingénieurs commerciaux ayant un an au moins d'expérience de vente sur place de matériel industriel dans les pays arabes et Républiques socialistes.
Il est indispensable de parler anglais très couramment et de voyager 15 à 20 jours par mois.

Si vous répondez à ces conditions, Env seulement lettre man. + CV. + prét., à n° 93.940. CONTESSE P., 30. av. Opéra. 75001 PARIS, qui tr.

Société fabriquant et commercialisant des produits chimiques spécialisés recherche son

responsable de marché

colles et produits similaires
destinés au bâtiment et à l'aménagement.

Il sera rattaché à un Directeur de Division qui supervise lui-même plusieurs lignes de produits.

Le nouveau responsable devra :
- gérer son marché,
- animer lui-même une équipe d'inspecteurs technico-commerciaux (4) et de V.R.P. (8) répartis sur toute la France,
- suivre les principaux clients,
- participer, en collaboration avec les Services de Recherche, à la mise au point de nouveaux produits ...

Ce poste conviendrait à un jeune
diplômé Ecole Supérieure de Commerce, ESSEC, Sup. de Co. ...
28 ans minimum, ayant déjà une bonne expérience commerciale.
Une connaissance du milieu bâtiment et négociants serait appréciée.

Veuillez écrire sous référence M 6176 à
INTERCARRIERES
5, rue du Helder 75009 Paris

INGENIEUR
GRANDES ECOLES

Entreprise en développement vers techniques nouvelles, notamment OFFSHORE PETROLIER cherche pour gestion de contrats et coordination entre les clients et les services opérationnels de la société, UN INGENIEUR ayant expérience technico-commerciale dans le domaine des GROS EQUIPEMENTS MECANIQUES.

Langue anglaise indispensable.

Connaissance équipements offshore appréciée.

Lieu de travail : Paris

Adresser C.V. détaillé et prétentions (sous référence N° 53581) à PUBLIPRESS 31, Boulevard Bonne Nouvelle 75002 Paris.

IMPORTANT GROUPE
MECANIQUE DE PRECISION
à vocation internationale situé parmi les premières entreprises françaises exportant des biens industriels
recherche
pour ses usines situées en REGION PARISIENNE

MEDECINS DU TRAVAIL
(TEMPS COMPLET)

Ces postes intéressent des Médecins ayant, si possible, plusieurs années d'expérience en Médecine du Travail, attirés par l'aspect dynamique de la fonction au sein d'un Grand Groupe Industriel.

Adresser lettre, C.V., photo et prétentions sous le No 93.652 à CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui tr.

IMPORTANT GROUPE DE SOCIETES D'ASSURANCES DU SECTEUR PRIVE
recherche
POUR ACCELERER ET STRUCTURER SON DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

UN PERSONNEL JEUNE
HOMMES ET FEMMES

Susceptible d'assumer successivement la technique et la maîtrise de la vente, adaptée à un segment de clientèle motivé par l'investissement sécurisé et le management des personnels affectés à la diffusion de ses produits.
Les produits distribués sortent, par leur conception, leurs unités de compte et leur structure actuarielle du canevas habituel des services offerts au public par l'industrie et l'assurance.
- Le profil du candidat doit intégrer une formation sérieuse, spécialisée ou non et toutes les caractéristiques de l'homme d'action dans la conception la plus « activiste » du terme.
- Son âge ne doit pas être inférieur à 23 ans, sa liberté professionnelle acquise au 3 mars 1975
- Les investissements qui sont consentis pour sa formation, sa rémunération et sa promotion professionnelle sont importants, francs et précis. Sa carrière est garantie par la sécurité attachée à l'importance et à la réputation du Groupe.

Des besoins immédiats limités imposent une sélection rigoureuse

Ecr. avec curriculum vitae et photo à M. Le Dissez, numéro 3020, 15, rue Gaillon, 75002 PARIS, qui tr.

INGENIEUR
GENIE MARITIME

Entreprise en développement vers techniques nouvelles, notamment OFFSHORE PETROLIER cherche pour coordonner l'action de son bureau d'études et celle de ses services extérieurs de montage et de mise en place, un INGENIEUR ayant à la fois connaissances construction navale et travaux à la mer.

Il sera en relations étroites avec l'équipe du BE qui définit les devis de poids, les stabilités, les procédures, et supervise les essais sur modèles, ainsi qu'avec le chef du service montage et le responsable des opérations à la mer chargé de l'exécution.

Sa mission sera de guider les bureaux d'études de manière que soient satisfaites, dès la conception des ouvrages, les exigences des travaux et de l'exploitation à la mer.

Langue anglaise indispensable.

Lieu de travail : Paris.

Adresser C.V. détaillé et prétentions (sous référence N° 53584) à PUBLIPRESS 31, Boulevard Bonne Nouvelle 75002 Paris.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE SERVICE (Montparnasse)
recherche

Un cadre
(Sup. de Co., IDA, IAE)

Responsable groupe facturation (5 personnes) chargé d'établir et de mettre en place une nouvelle procédure administrative, il participera à l'informatisation du système.

Contacts permanents avec services commerciaux.

Certaine expérience appréciée, mais non indispensable.

Préférence donnée à candidat de personnalité affirmée.

Adresser C.V. et prétentions sous réf. HOND (à mentionner sur l'enveloppe) à :



Importante SOCIETE de TELECOMMUNICATIONS 75013 PARIS, RECHERCHE

AGENTS TECHNIQ. ÉLECTRONICIENS
COMMUTATION TELEPHONIQUE

1o) A.T.1. ou A.T.2, A.T.3 ou A.T.P. pour mise en service et maintenance de SYSTEMES DE TELECOMMUNICATIONS.
2o) A.T.3 ou A.T.P. (formation B.T.S. ou D.U.T.) pour participer à la gestion d'un RESEAU TELEPHON. A PROGRAMME ENREGISTRE
Après une période de formation en usine, les candidats (postes 1 et 2) seront amenés à effectuer des déplacements en région Parisienne et en prov.
3o) A.T.2 ou A.T.3. (formation B.T.S. ou D.U.T.) POUR SERVICES ETUDES.
Les candidats sont débutants ou possèdent une exp. industrielle dans le même domaine d'activité.

Ecrire avec C.V. et prétentions, sous référence A., à A.O.I.P., Boîte Postale 301 - 75013 PARIS.

PARIS

Une société française à vocation internationale dont le dynamisme permet un accroissement continu de son C.A., recherche son :

RESPONSABLE DU SERVICE PAYE

Ce poste conviendrait à un homme âgé de 30 ans minimum, possédant de bonnes connaissances comptables et ayant acquis une solide expérience dans l'établissement de la paye traitée sur ordinateur.

Outre la responsabilité des opérations courantes et de l'organisation de son service, il participera à l'élaboration des budgets concernant les salaires et aux propositions de nouvelles procédures en liaison avec le service informatique.

Dans un premier temps, un déplacement exceptionnel de quelques semaines est à prévoir en province.

Les personnes intéressées doivent envoyer C.V. détaillé, lettre manuscrite, photo et rémunération souhaitée, sous réf. M.C.S. 21-195 M à :

C & L Associates
Management Consultants
42, rue La Boétie - Boîte Postale 461 08
75366 - Paris Cedex 08

SOFRESID
BATIMENTS

recherche

pour renforcer son équipe

ENGINEERING BATIMENT

INGÉNIEUR

— QUELQUES ANNEES D'EXPERIENCE EN B.E.T. ET CHANTIERS.

— BONNE CONNAISSANCE TOUS CORPS D'ETAT.

— LANGUE ANGLAISE.

— SUSCEPTIBLE D'ETRE DEPLACE EN FRANCE ET A L'ETRANGER.

Adresser candidature sous référence G. 42, au Service du Personnel, 59, rue de la République, 93108 - MONTREUIL-SOUS-BOIS.

IMPORTANT GROUPE
PRODUITS CHIMIQUES PARIS
recherche

UN INGÉNIEUR
TECHNICO-COMMERCIAL

(DIPLOME D'UNE ECOLE DE CHIMIE)

Pour assurer la promotion et la vente des produits industriels de sa division minérale.
Possédant plusieurs années d'expérience dans ce domaine.

Pour ce poste, les candidats devront nécessairement
- Connaître l'anglais ;
- Pouvoir se déplacer assez fréquemment en France et à l'Etranger.

Envoyer curriculum vitae détaillé, photo et rémunération souhaitée au n° 1360, SWEERTS, B.P. 269, 75424 PARIS cedex 09, qui transmettra.

INGENIEUR ELECTRICIEN

Entreprise en développement vers techniques nouvelles, notamment OFFSHORE PETROLIER cherche INGENIEUR ELECTRICIEN ayant expérience installations navales et industrielles pour préparer projets et consultations, puis contrôler l'exécution par des sous-traitants.

Seraient appréciées la connaissance d'équipements auxiliaires, ventilation, etc...

Langue anglaise indispensable.

Lieu de travail : Paris.

Adresser C.V. détaillé et prétentions (sous référence N° 53583) à PUBLIPRESS 31, Boulevard Bonne Nouvelle 75002 Paris.

INGÉNIEUR COORDINATEUR TECHNIQUE 50.000 F/60.000 F

Nous sommes des spécialistes de la TRANSFORMATION du PAPIER (5 usines). Nous créons un poste de coordinateur technique pour faire face au développement rapide de nos 12 succursales de vente. Il faudra d'une part superviser la productivité, les méthodes et l'entretien des ateliers rattachés aux succursales, d'autre part prendra la responsabilité des travaux neufs et de l'étude économique des nouvelles installations. Ce poste convient à un ingénieur ayant 3 à 5 ans d'expérience industrielle. Il est à pourvoir à Paris mais nécessite 50 % du temps en déplacements. Env. C.V., photo récente et rémunération actuelle sous référence 2.188/M à

BERNARD KRIEF SELECTION
1 Rue Danton, Paris 6e (membre de l'ANCERP)

Notre Société occupe une position de leader dans le MATÉRIEL d'ÉQUIPEMENT pour l'Industrie des Plastiques
Nous recherchons un :

RESPONSABLE EXPORTATION

Nous le voyons :
- Diplômé Ecole Supérieure de Commerce, avec excellente connaissance anglais et si possible allemand.
- Possédant réelle expérience de l'exportation, de préférence dans la vente de produits techniques ou de biens d'équipement.
- Susceptible d'animer agents étrangers et négocier avec clients importants.
- Apte à voyager Europe, Moyen-Orient, Afrique...

Adresser lettre manuscrite + C.V. dét. + photo à CONTESSE Publ., 20, aven. de l'Opéra, Paris-1er, sous n° 341, q. tr. - Discrétion et réponse assurées.

PRESIDENT'S SALARY

If you believe that your present employment does not afford you ample opportunity to make full use of your executive potential and that you have the skills and capacity to earn a salary of a President, we would like to hear from you. There are only a limited number of outstanding opportunities that open up to a man, but, opportunity does knock more than once, and those that can perform for us need look no further.

If you have the drive, imagination and ability to take responsability and deal with top management, then we may have an interest in you. Social climbers and title worshippers please do not waste our time, we are performance-oriented.

If intrested, write to us in English, enclosing a C.V. together with a letter about how your personnal qualifications might be of value to us, under n° 2668 to SPERAR, 12, rue Jean-Jaurès. 92807 PUTEAUX.

Your reply will be absolutely confidential.

SOCIÉTÉ D'IMPORTANCE EUROPÉENNE
BIENS D'ÉQUIPEMENT
Secteur AÉRAULIQUE
A VOCATION D'EXPORTATION
recherche

DIRECTEUR

pour prendre d'abord responsabilité d'un SERVICE TRAVAUX et MONTAGE, puis d'un ATELIER de TOLERIE de 80 personnes et de la POLITIQUE de SOUS-TRAITANCE CONCOMITANTE.

CONDITIONS REQUISES :
- Formation A.M. (de préférence spécialité tôlerie-chaudronnerie) : 35 ans minimum ;
- Travaux et montage
  Très bonne pratique de l'organisation des chantiers (respect planning et coûts de montage) ;
  Expérience en manutention d'éléments de tôlerie volumineux et charpentes moyennes.
  Disponibilité pour déplacements (des U.S.A. à la SIBERIE).
- Usine
  Très bonne expérience de la construction d'appareils à standardiser.
  Expérience service Méthodes et organisation pour application en usine.

Adresser curriculum vitae à N° 93.868, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Usine fabrication matériels
pour industries pétrolières
forages et têtes de puits
recherche

pour FONCTION
COMMERCIALE SÉDENTAIRE
JEUNE TECHNICIEN

ayant connaissance de ces matériels.

Langue anglaise lue et parlée indispensable.

Adresser curriculum vitae et prétentions à BEZIN, n° 89.000, 62, rue de Richelieu, PARIS (2e)

SOCIÉTÉ D'INFORMATIQUE
FILIALE D'UN GROUPE IMPORTANT
recherche

RESPONSABLE DES ÉTUDES

— 30 ans minimum ;
— Formation Supérieure (Grande école maîtrise) ;
— Solide expérience en Informatique de gestion ;
— Bonne connaissance du télétraitement appréciée.

Adr. C.V., photo et prétentions à Lévy-Tourney, 5, cité Pigalle, 75009 PARIS, sous réf. 4.886.

Cabinet Expert Comptable Rég. Paris, près gare Raincy (93), rech. : Assistant (te) confirm. ou débul., titulaire O.E.C.S. pr tenue compl. bilan inclus, puis dossier revis. possible. Effectuant stage. Tél. J. La Fontaine : 738-24-95 ou 05-16.

Editions presse public. rech. H. ou Fme, 30 ans min., résid. Paris ou province. Très forte personnalité pour relations publiques av. maires, conseillers généraux, députés, sénateurs. Frais fixes impls + commiss. + intéressem. expér. branche souh. 781-92-29.

IMPORTANT GROUPE ELECTRONIQUE
recherche pour usine DE 1.200 PERSONNES
EN BRETAGNE

ADJOINT A CHEF DU PERSONNEL

Conviendrait à cadre 30 ans minimum niveau universitaire.

Expérience 3 à 5 ans de fonction sociale ou administrative dans importante unité de production.

Possibilité accéder fonction CHEF DU PERSONNEL sous 4 à 5 ans.

Adres. C.V., photo et prétent. à n° 93.558, CONTESSE PUBL., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

SOCIETE DE CREDIT PARIS
recherche
2 REDACTEURS AU SERVICE CONTENTIEUX
D'UN ETABLISSEMENT FINANCIER
(Financement de crédits automobile et biens mobiliers) AYANT LICENCE EN DROIT et 2 ans minimum expérience dans les techniques et procédure recouvrement de dossiers de crédit.
Lieu de travail quartier Etoile Env. C.V. manuscr. et prétent. photos. Service du Personnel B.P. 720.08 PARIS (8e)

Cabinet d'expertise comptable rech. d'urgence une secrétaire de direction, chef de secrétariat, expérience cabinet expertise-comptable. Envoyer curriculum vitae et prétent., Cabinet G.E.F., 103, rue La Boétie. — Paris-8e.

Mo Palais-Royal, recherche

COMPTABLE

pour passer la comptabilité sur FRIDEN 5006, et assurer la responsab. de l'ensemble des opérat. comptables. Libre rapid. POSTE D'AVENIR. Adr. C.V. et référ. à M. JEAN, Organisation et Publicité, 2, r. Marengo, Paris-1er.

CHEF COMPTABLE

La Filiale d'un Groupe européen, Fabrication et Distribution de Produits industriels recherche son
CHEF COMPTABLE
Sous l'autorité du Responsable financier de la Société, il sera chargé de faire fonctionner le Service Comptabilité avec tout ce que cela comporte au niveau de l'établissement du bilan, des comptes d'exploitation périodiques, des déclarations fiscales, des contacts avec les banques.

Le candidat devra :
— Posséder une formation comptable (type B.P., préparation du D.E.C.S.), complétée, si possible, par une école commerciale ;
— Connaître l'anglais ;
— Avoir une expérience analogue d'au moins 5 ans.
Ecrire à HAVAS LE HAVRE No 55.055, qui transmettra.

TRADUCTEUR - trice RUSSE
TECHNIQUE
PROTECHNA — 770-28-35

GROUPE IMPORTANT
engage immédiatement
COMPTABLES CONFIRMES (H. ou F.)
Age minimum 25 ans
Cpté générale, Déclarations fiscales et para-fiscales
Se présenter av. références 113, rue Anatole-France, 92 - Levallois - T. 758-12-20 · Mo ANATOLE-FRANCE

Impte Sté Marché commun cherche
INGENIEUR METALLURGISTE
CONFIRME - Capable assurer direction usine fabrication laiton. Ecr. av. C.V. et prétent. ss réf. 2603 à P. LICHAU S.A., 10, rue de Louvois, 75063 PARIS Cedex 02, qui transmettra.

COLLABORATEUR COMMERCIAL
Poste sédent. à responsab. Paris. Connaiss. burx études. Se pr. ou écr. Interman Conseil, 48, r. Fg-Saint-Denis, Paris-10e.

IMPORTANT GROUPE DE PRESSE
(Centre Paris)
recherche

FUTUR CHEF DE PUBLICITÉ

Ayant :
— une connaissance précise de la publicité-presse,
— du dynamisme et un tempérament vendeur,
— une parfaite présentation lui permettant de devenir le représentant d'un grand support,
— une adaptabilité suffisante pour assimiler au plus tôt les caractéristiques de la Petite Annonce.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions à n° 291, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

TRÈS IMPORTANTE IMPRIMERIE
spécialisée dans les imprimés mécanographiques
recherche
pour secteur Paris Banlieue

ATTACHÉS COMMERCIAUX

MISSION :
— Prospection des entreprises,
— Négociation des contrats d'imprimés en continu.

NOUS OFFRONS :
— Un salaire de début qui ne sera pas inférieur à 3.500 francs,
— Un intéressement au développement des ventes, le salaire pouvant ainsi atteindre 5.000 francs très rapidement.

Envoyer lettre manuscrite, photo et C.V. détaillé sous n° 10.375 B.
Editions BLEU Publicité, 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES, qui transm.

Importante Entreprise de Travaux Publics
recherche
pour son siège région LA DEFENSE
et pour participer à étude et négociation de marchés

LICENCIE EN DROIT
(HOMME ou FEMME)

— Spécialiste droits commerciaux et droits administratifs avec O.E.S.
— Anglais parlé et écrit exigé, allemand ou espagnol souhaité.
— Au moins 10 ans de pratique juridique.

Adresser C.V. et prétentions sous n° 90.773, Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui tr.

FILIALE D'UN IMPORTANT
GROUPE MULTINATIONAL
recherche

CONTROLEURS DE GESTION

Formation DECS ou ESC, Expérience de 2 à 3 ans acquise dans le contrôle de gestion.

Envoyer curriculum vitae manuscrit et prétentions sous n° 17.005 B à BLEU Publicité, 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES, qui transmettra.

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE
recherche

UN RESPONSABLE TRAINS DE LAMINOIRS ET BUREAU DE FABRICATION

Ce poste conviendrait à un ingénieur A. et M. ayant 15 à 20 ans d'expérience.
Connaissant le laminage et la gestion d'un service de fabrication important.
Ayant l'habitude du commandement et l'esprit d'organisation.

Ecrire avec C.V., réf. et prét., sous numéro 93.860, Contesse Publ., 20, av. Opéra, 75001 PARIS, qui tr.

A. PROG. COBOL HB 6000
2 AP PL 1/OS parl. Anglais
1 A. PROG. COBOL/TSO
Pour l'étranger :
1 ING. SYST. IRIS 80
spécial. HARO (T1600)
1 ANALYSTE MITRA 15
parlant Allemand
Tél. pour rendez-vous 202-48-49

SOCIETE ENGINEERING PETROCHIMIQUE
recherche
COORDINATEURS DE CHANTIERS
mettant en œuvre CHAUDRONNERIE, PIPING REFRACTAIRE MACHINES TOURNANTES.
Déplacements : France et Marché commun.
Langue anglaise.
Envoyer C.V. et prétentions à : SOCIETE JOHN ZINK, 1, RUE GUY-MOQUET, 95100 ARGENTEUIL.

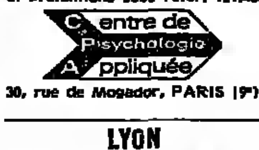
SOCIETE ENGINEERING
recherche
INGENIEUR
ETUDE ET CALCUL RESISTANCE MATERIAUX CHARPENTE METALLIQUE CHAUDRONNERIE.
Envoyer C.V à : SOCIETE JOHN ZINK, 1, RUE GUY-MOQUET, 95100 ARGENTEUIL.

IMPORTANTE STE TRANSIT
recherche
COLLABORATEURS QUALIFIES
QUALIFIES
pour services exécution transit export et établissements devis. Niveau cadre ou assimilé. Env. curriculum vitae et prétentions sous référance 898 à : Ajax Publicité, 5, cité Pigalle, 75009 PARIS, qui transmettra.

IMPTE Sté de Télécommunications, PARIS (XIIIe), rech. :
UN AGENT TECHNIQUE
2e catég., ayant 1 ou 2 années expér. en commutation téléphonique dans le but d'une assistance technique au service des ventes pour la gestion de commandes et pour l'établissement de docum. techniq. d'installat. téléphonique. Ecrire avec C.V. sous référence E., à A.O.I.P., Boîte Postale 301, PARIS-XIIIe.

EXPOVIT
Matériel démontable pour expositions, salons, foires, congrès
recherche :
ATTACHE COMMERCIAL
pour développer clientèle industrie et administrative sur district. Paris, dynamique, très organisé, capable contacts hauts nivx av. voiture. Sera épaulé par publicité. — Adresser C.V. manuscrit, photo, références et prétentions à EXPOVIT, 33, rue Jean-Bleuzen, 92170 VANVES.

REGION CHAMPAGNE
Filiale française d'un important groupe CHIMIQUE international en forte expansion propose à
INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL
CONFIRME (H. ou F.)
Ayant plusieurs années d'expérience acquise dans : CHIMIE MINERALE, ou CERAMIQUE, ou EMAILLAGE, ou EMBOUTISSAGE, d'être responsable :
— D'une grande partie de l'activité commerciale d'un des départements ;
— Des laboratoires de service ;
— De leur gestion.
Une bonne rémunération et de réelles perspectives d'avenir sont offertes à un cadre de valeur pour cette situation « clé » au sein de notre entreprise.
- Logement aisé.
Adr. C.V. détaillé, photo (ret.) et prétentions sous référ. 121.460



30, rue de Mogador, PARIS (9e).

LYON
Importante entreprise rech. pour
FONCTION PERSONNEL
DEBUTANT (H.)
CELSA, SOCIO, PSYCHO ou éq.
Adjoint au responsable du personnel, il prendra rapidement des responsabilités :
— Formation ;
— Suivi des carrières ;
— Information.
L'évolution se fait dans le cadre d'un groupe d'importance nation.
Envoyer C.V., photo et prétentions sous référence L 1.653, à PLEIN EMPLOI, 49, rue du Président-Herriot, 69002 LYON (qui transmettra).

DIVISION PETITS ORDINATEURS
d'un important Constructeur
recherche des

ingénieurs d'étude

- Participation à la réalisation d'éléments logiciels de base,
- Etude et réalisation de coupleurs de transmission,
- Méthodes logiciel.

Formation Grandes Ecoles

Adresser lettre de candidature manuscrite, C.V. détaillé, photo récente et prétentions sous référence 13.355 à :

s.n.p.m Petites Annonces 100 av. Ch. de Gaulle NEUILLY

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES
OUEST PARIS
recherche

UN INGÉNIEUR PRODUITS

POUR COMPOSANTS SEMICONDUCTEURS DE TECHNOLOGIE TRÈS AVANCÉE DANS LE DOMAINE DE LA MICROÉLECTRONIQUE
SUP-TELECOM, ESE, ESME ou équivalent
30 ans minimum.

— Grande expérience équipements électroniques.
— Aptitude à traiter des problèmes techniques spécifiques aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la société.
— Promotion des produits en liaison avec centres de fabrication et direction des ventes.
— Connaissances permettant de participer à l'analyse de marché et à la politique de prix.

ANGLAIS INDISPENSABLE.
Déplacements, courte durée, fréquents.

Ecrire avec curriculum vitae et photo à n° 93.702, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

INGENIEUR
GRANDES ECOLES

Entreprise en développement vers techniques nouvelles, notamment OFFSHORE PETROLIER cherche INGENIEUR TRES HAUT NIVEAU pour coordonner services techniques.

Sa mission serait de conduire les projets vers leur bonne fin en guidant les ingénieurs qui en ont la charge, et en exerçant un contrôle général sur toute la partie technique de l'entreprise.

Il est souhaitable qu'il possède à la fois des connaissances en mécanique et en architecture navale.

Langue anglaise indispensable.

Lieu de travail : Paris.

Adresser C.V. détaillé et prétentions (sous référence N° 53582) à PUBLIPRESS 31, Boulevard Bonne Nouvelle 75002 Paris.

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL
(proche banlieue Ouest)
recherche pour un de ses départements
(C.A. 80 millions de francs) :

CHEF DE SERVICE COMMERCIAL

CHARGE DE :
— Négocier des affaires importantes France et Etranger ;
— Animer un réseau commercial ;
— Diriger une équipe de vente.

IL EST DEMANDE :
- Formation technique ou Commerciale supérieure de préférence ;
- Solide expérience de commercialisation (produits d'équipements d'importance petite ou moyenne) ;
- Pratique de la langue anglaise.

Adresser C.V., prétentions et photo, n° 94.233, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

Nous construisons
des maisons de tradition en Provence,
en Lyonnais, en Languedoc

maisons sprint

pour faire face à notre expansion
10 Agents commerciaux
pour Lyon, Marseille, Nîmes, Paris
Nice, Avignon, Montpellier
1 chef de groupe commercial
pour Marseille et ses environs.
Postes à pourvoir rapidement.
Candidatures :
Sprint, 25 bd de la Corderie
BP 81 - 13262 Marseille - Cedex 2

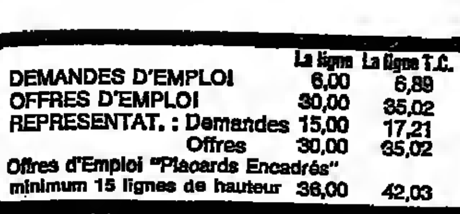
QUARTIER OPERA
BANQUE ESPAGNOLE
recherche, dans le cadre de son expansion :

UN JEUNE COLLABORATEUR

parfaitement bilingue FRANÇAIS - ESPAGNOL, ayant une excellente connaissance des opérations du commerce extérieur et de leur financement pour DEPARTEMENT ETRANGER

Adresser C.V. manuscrit, photo et prétentions au BANCO de SANTANDER, 30, av. Opéra, Paris-2e.

هكذا من الاصل



ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat — Vente — Location	24,00	28,02
AUTOS — BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68

offres d'emploi

Importante SOCIETE DE CONTENTIEUX rech. REGION PARISIENNE

PROSPECTEURS

devant justifier de leur expérience et de leurs résultats. ... ans minimum, bonne formation de base. ... 30.000 F + frais + intéressement. Les candidats valables peuvent espérer une rémunération de 100.000 F. ... curric. vitae manuscrit à : ... 7.972, « le Monde » Publicité, ... r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Filiale française d'un groupe international de produits chimiques recherche

UN ANALYSTE

Assistant du Directeur Financier

Il sera responsable de la préparation des rapports analytiques mensuels.

Il sera également chargé d'études spéciales dans divers domaines financiers et administratifs.

Le candidat retenu devra : avoir 26 ans minimum ; être diplômé d'une école supérieure commerce ou équivalent ; parler parfaitement l'anglais ; avoir quelques années d'expérience si possible.

Le poste offre de grandes possibilités de promotion à un candidat ambitieux et dynamique.

Ecrire à PRODAIR Directeur Financier ... rue Marbeuf, 75008 PARIS.

LABORATOIRE REGIONAL DE L'EST PARISIEN LE BOURGET recherche

JEUNE INGENIEUR DEBUTANT

Intéressé par les problèmes de mécanique des sols, possédant un bon niveau en mécanique et calcul de structure.

Cette personne devra en outre être libérée des obligations militaires et titulaire du permis de conduire.

Pour renseignements et candidatures éventuelles s'adresser : M. PELLETIER Directeur du Laboratoire du Bourget ... de l'Egalité-Prolongée, PB 34, 93350 LE BOURGET Tél. : AVI. 41-80.

... pour développer des études mécaniques sur périphériques d'ordinateurs.

LABORATOIRE NATIONAL D'ESSAIS recherche

INGENIEUR

confirmé ayant notions d'informatique. Envoyer candidature et C.V. : ... Pinel, Paris-13e. 707-44-96.

Importante Société Industrielle recherche pour son siège social

INGÉNIEUR

Ecole Electronique de ...AEN, CHARLIAT, BREGUET, SUDRIA... Débutant ou quelques années d'expérience

Envoyer C.V. sous réf. 9.864, à ORGANISATION et PUBLICITE ... rue Marengo 75001 Paris, q. tr.

SOCIETE ENGINEERING PETROCHIMIQUE recherche

INGENIEUR

CONFIRME PROCESS. ET GENIE CIVIL

Poste à pourvoir A ARGENTEUIL

Envoyer C.V. et prétentions à : HAVAS CONTACT, 56, bd Haussmann, 75008 Paris, sous la référence n° 35.595.

SOCIETE DE SERVICES en plein dévelop., recherche Collaborateur (trice) dynamique, ayant sens respons., excell. connaiss. française exigée, n'ayant pas peur de travailler. Situation d'avenir si capable. Env. C.V. dét. avec prétentions, n° 7.977, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Organisme Social Privé Paris Recherche

CADRE

30 ans minim. Formation ARTS GRAPHIQUES (Photogravure, composit., impression), expér. acquise de gestion de service avec petit atelier études, concept., planning, devis, marchés, facturat., budget. Bnes qual. de méthode et rédact. exig.

Poste stab. Lib. ste. Ecr. av. C.V. à n° 17011 B-BLEU, 17, r. Lebel 94-Vincennes, qui transm.

LABO MAYOLY SPINDLER

recherchent

ANIMATEUR RESEAU VISITEURS MEDICAUX

Larges responsabilités. Technicité et expérience plusieurs années indispensables.

Ecrire B.P. 44 92500 RUEIL-MALMAISON.

FABRIQUE DE BIJOUTERIE OR

recherche pour son Service Exportation JEUNE COLLABORATEUR Bonne formation commerciale, ... rue de Turbigo, PARIS (3e).

IMPORTANTE SOCIETE EQUIPEMENTS INDUSTRIELS recherche pour AFFAIRES en ENTREPRISE GENERALE-EXPOSITION

1) CADRES ACHETEURS

MISSION : Achats pièces rechange d'ensembles industriels clés en main.

FONCTIONS :
- Mise en route et exploitation système IBM 370.
- Responsabilité équipe chargée de : Achat, planification des réceptions, emballage et expédition pièces.

QUALITES EXIGEES :
- Etre bon acheteur.
- Avoir notions informatique.
- Sens organisation.
- Sérieuses références professionnelles.

II) ACHETEURS CONFIRMES

Les candidats doivent posséder :

EXPERIENCE :
- Négociation.
- Révision de prix.
- Calcul frais financiers.
- Commandes.

CONNAISSANCES :
- Droit civil.
- Code commerce pour rédaction contrats.

Seraient susceptibles encadrer et animer petite équipe.

Notions comptabilité appréciées.

Lieu de travail : BANLIEUE SUD PARIS.

Adresser C.V. détaillé et prét. à n° 93.592, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

ORGANISME DE FORMATION recherche

JEUNE CADRE

- Pour prospection région parisienne ;
- Organisation de stages (aspect administratif et pédagogiq.) ;
- Age 25 ans minimum et quelques années d'expérience professionnelle ;
- Etudes supérieures ;
- Notions de droit appréciées.

Faire parvenir C.V. photo et prétentions à Mme POUCH, 20, rue René 78220 VIROFLAY qui transmettra.

Société spécialisée matériel pour l'industrie et le transport du pétrole recherche

TECHNICO-COMMERCIAL

Anglais cour.-Allemand apprécié Courts déplacements en Europe et Afrique du Nord Négociation avec clientèle Tél. pour R.-V. : 522-09-37

Sté TELECTROPHONE 805-68-87 recherche

TECHNICO-COMMERCIAL

Bon vendeur et base technique pour développer département AUDIO-VISUEL produits PHILIPS

JEUNE INGENIEUR

Formation électricité courants forts, ayant, si possible, des notions de commerce international.

Bonne connaissance de l'Anglais nécessaire désireux de participer à l'expansion exportation d'une importante Société lyonnaise de matériel électrique, l'un des leaders mondiaux dans la spécialité.

Le poste offert comporte une importante activité technico-commerciale pour l'étude, l'élaboration des offres, la prise et le suivi de contrats d'importantes affaires livrées généralement clés en main.

Ecrire avec C. V. détaillé à No 845 ARCHAT 69288 LYON CEDEX 1

Cie GENERALE D'AUTOMATISME

recherche

INGENIEURS

Formation SUPELEC ou équivalent 2 ou 3 ans d'expérience Connaissant Hardware et Software

Transport assuré - Self-service. Avantages sociaux.

Ecrire avec C.V. et prétentions, à : C.G.A. - B.P. 8 91620 LA VILLE-DU-BOIS.

ORG. PROF. (COMMERCE) PARIS 9e recherche

ADJOINT DE DIRECTION

Chargé questions juridiques et fiscales pour études et inf., rédaction Bulletin interne et animation réunions. Bonne culture générale. Solides connaissances droit et gestion, goût études et contacts.

Envoyer C.V., référ., photo et prét., n° 93.606, CONTESSE P., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q. t.

Importante Société recherche pr son Siège à PARIS

CADRE TECHNICO-COMM.

Age 25 ans minimum

- Excellentes connaissances en mécanique
- I.U.T. - B.T.S.
- Anglais ou allemand apprécié
- Situation d'avenir pour candidat dynamique
- Travail passionnant dans équipe jeune.

Env. C.V., photo, prétentions, à n° 7.962, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Ing. Chimiste quelques années expérience industrie plastique ou peintures. Ecr. n° 7.963 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Agence de Publicité moyenne importance recherche

CHEF DE FABRICATION

confirmé connaissant à fond tous les moyens d'impression et de Reproduction Presse, Edition, P.L.V., etc.

Il nous faut un homme (ou une femme)
- ayant le goût du travail bien fait et le sens de l'organisat.
- Expér. Agence indispensable.

Discrétion assurée.

Envoyer C.V. et prétentions : n° 720.562 REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e q.t.

IMPORT. Sté de TELECOMMUNICATIONS, PARIS-13e, rec.

UN INGENIEUR

ayant 1 ou 2 années d'expér. en COMMUNICATION TELEPH. dans le but d'une assistance techniq. au service de vente pour la définition d'installat. téléphonique privée et l'établissement de devis tech. correspond. Ecrire avec C.V. et prétentions sous référence D, à A.O.I.P. B.P. 301, PARIS-13e.

Groupe International d'ASSURANCES recherche

COLLABORATEUR DE HAUT NIVEAU

pr réorganis. de son service « Comptabilité clients et contentieux ». Situation d'avenir pour candidat ayant déjà une expérience assurances.

Ecr. avec CV à N° 17264 B BLEU 17, r. Lebel, Vincennes-94

LABORATOIRE DE RECHERCHE INDUSTRIEL recherche pour REGION PARISIENNE

DOCTEURS ÈS SCIENCES D'ÉTAT OU 3e CYCLE

INGÉNIEURS et TECHNICIENS

ayant de sérieuses références dans le domaine LASER ou SPECTROSCOPIE d'analyse et de bonnes notions en électronique et optique.

Env. C.V. manus. photo à N° 94.106, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr. Discrétion absolue assurée.

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL COMMERCIAL ayant de nombreuses implantations à l'étranger

recherche pour sa

DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES

à PARIS

JEUNE SUP de CO-ESSEC

Il prend en charge :
- tout le domaine des relations avec les Ecoles supérieures et professionnelles (stages, rencontres, publicités, etc.) ;
- l'accueil des nouveaux collaborateurs et la mise en place d'actions d'intégration pour les jeunes ingénieurs.

Envoyer C.V. et photo à O. GAYET 20, rue Spontini - PARIS-16e.

Organisme de recherches agronomiques recrute

INGENIEUR AGRONOME

Spécialisé économie rurale. Minim. 3 a. expér. pr conduite programme recherche agro-économique pays AFRIQUE. Ecr. avec C.V. s/réf. 2602 à P. LICHAU S.A., 10, rue Louvois, 75063 PARIS Cédex 02, qui transmettra.

IMPORT. Sté de TELECOMMUNICATIONS PARIS-13e, rec.

UN INGENIEUR

DEBUTANT (form. en électronique et utilisation de petits calculateurs) pour participer à la gestion d'un réseau téléphonique à programme enregistré. Après une période de formation, le candidat sera amené à effectuer des déplacements en rég. parisienne et en province. Ecr. avec CV, photo et prét. sous référence B. à A.O.I.P., BP 301 Paris-13e.

emplois féminins

Cabinet Conseil Quartier Latin recherche une

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

pour son Président-Directeur Général.

Il faut être :
- Parfaitem. bilingue (anglais) ;
- capable de dactylographier impeccabl. (40 % du temps) ;
- Très efficace au téléphone.

Le poste exige un sens aigu de la diplomatie et des relations humaines, un rythme de travail très rapide, une grande disponibilité.

Env. C.V., photo réc. et rémun. actuelle sous la réf. 2152/M. Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF SELECTION 1, rue Danton 75006-PARIS

IMPORTANTE SOCIÉTÉ

recherche

Pour service : DROITS D'AUTEUR

DACTYLO

Connaissance de l'Anglais souhaitée.

Env. lettre manuscrite avec C.V. à ARCHAT, 34, bd Haussmann-9e (s/réf. P. 40), qui transmettra.

BILINGUAL SECRETARY For European Marketing Manager U.S. Corporation. French/English steno, knowledge German desirable. Min. 2 years experience. Phone 256-32-10. Mrs LABRASCA, Olin Europe S.A.

Cherche PERSONNE À DEMEURE pour dame très âgée ayant employés. Repos 2 heures par jour et 24 heures consécutives par semaine. Excell. référence exig. Tél. : 527-73-88 - 9 h. à 19 h.

LA VOGUE Centre commercial Vélizy, 2 ch. CAISSIERE-VENDEUSE Poste à respons. Sérieuses réf. Se prés. ou tél., 16, bd St-Denis, PARIS (10e), 824-78-31 - 45-64.

La Vie Catholique recherche :
1) Secrétaire sténodactylo pour Rédaction capable responsabilités et initiatives.
2) Secrétaire bonne sténodactylo pour travail à temps partiel tous les après-midi (sauf le samedi).

Restaurant d'entreprise. Se présenter, 163, bd Malesherbes, Paris (17e) (Mo Wagram), entre 10 h. et 12 h. ou 15 h. et 18 h.

Centre de Formation professionnelle rech. pour organisation de ses enseignements et de ses examens

SECRETAIRE ADMINISTRATIVE

Expérimentée - Sténodactylo - Sens de l'accueil. Connaissances juridiques appréciées. QUARTIER ETOILE Adresser C.V. manuscrit, à n° 94.220, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q. t.

ALLIANCE FRANCAISE rech.

STENODACTYLO

rapide, méthode Prévost-Delaunay, orthographe parfaite. Tél. 222-25-28 (poste 071).

IMPTE STE AMERICAINE PARIS-16e (Mo Iéna ou Boissière), rech.

COMPTABLE F

25 ans minimum, TITULAIRE CERTIFICAT COMPTABLE OU O.E.C.S. ou B.P., 1 ou 2 années expér. nécessaire dans société industrielle. Notions d'Anglais. La candidate retenue, si compétente, deviendra progressivem. Assistante du Chef-Comptable Horaire 8/17 heures - 13e mois. Restaurant d'entreprise. Ecrire avec C.V. détaillé et prétentions à Département du Personnel, WEAN DAMIRON 10, place des Etats-Unis. 75116 PARIS.

CAISSE DE RETRAITE Centre PARIS, recrute une

ASSISTANTE SOCIALE

PLEIN TEMPS. Connaissances régime social des cadres souhaitées.

Salaire X 13,5. Avantages sociaux importants : retraite et prévoyance. Restaurant Entreprise. Horaire souple.

Téléphonez pour rendez-vous à Mme DUCOS : 770-23-29.

SECRETAIRE DE DIRECTION

CONFIRMEE, âge min. 35 a. Excellente sténodactylo. Active et ordonnée. Bonne présentation. Ecr. C.V., photo et prét. sous N° 4.884 à Lévi-Tournay, 5, cité Pigalle, 75009 PARIS, Q. T.

IMPORT. GROUPE TEXTILE recherche

SECRETAIRE DEBUTANTE

pour assumer secrétariat du Bureau Style.

Trav. très varié avec contacts. conviendrait à J.F. dynamique s'intéressant à la mode.

Adr. C.V. av. photo, n° 13.100 M à OEM Publicité, 142, rue Montmartre. — 75002 PARIS, qui tr.

Importante Société REVETEMENTS SOLS et MURS et DECORATION, Mo FRANKL.-ROOSEVELT ou ALMA-MARCEAU, recherche

Secrétaire Sténodactylo

pour son DIRECTEUR de MARKETING. Outre le secrétariat courant, elle sera chargée de la tenue de statistiques, de la coordination de divers travaux du Service, etc.

25 ans minimum, notions d'ANGLAIS appréciées.

Restaur. entrepr., 13e mois. Hor. mobile, 40/h. semaine.

Ecr. C.V. au Serv. 6.208 de PLEIN EMPLOI 118, rue Réaumur, Paris-2e.

représent. offre

INDUSTRIE DU BOIS

toutes régions pour diffusion articles de quincaillerie aux menuisiers-ébénistes et fabricants de meubles, offrons carte complémentaire à

V R P

bien introduit dans cette clientèle. Peut devenir carte principale ou exclusive Adresser lettre manuscrite avec C.V. et ph. à RIMPEX-FRANCE, 2, route d'Oberhausbergen. 67000 Strasbourg Cronenbourg.

proposit. com. capitaux

Recherche capitaux, minimum 200.000 F. Ecrire référ. 9.843 à Organisation et Publicité, 2, r. Marengo, 75001 Paris, q. tr.

2 ings techn. agric. proposent investissement terre par création d'un Groupem. Foncier Agricole ELIÇABE Boucagnères 32 Auch.

REPRESENTANT TEXTILE

très introduit dans clientèle grossistes et confectionneurs, ayant expérience réussite prouvée de plusieurs années, DESIRE représentation TISSAGE possédons ORGANISATION de vente, bureaux, secrétariat lignes téléphoniques, télex.

Ecire Etablissements H. P. B., 10, rue Saint-Marc, 75002 PARIS.

propositions diverses

PAQUES A LONDRES 5 nuits pour les spectacles du Théâtre, 31 mars - 5 avril, Paris American Academy, 9, rue des Ursulines. — 75005 PARIS. Tél. : 325-35-09 - 325-08-91.

Si vous avez des difficultés à obtenir une situation,
Si vos démarches auprès des employeurs sont vaines,
exposez-le PAR ECRIT à

ENTRAIDE DES CADRES

associat. sans but lucratif d'aide psycholog. des cadres et assimilés, 30, rue des Mathurins, 75008 PARIS. (Ne pas se présenter sans rendez-vous).

formation profession.

PROGRAM. D'EXPLOITATION SUR IMB 3 Niveau Bac ou 1re 6 à 7 mois — 180 h. de cours

FAX

Ecole privée 6, rue d'Amsterdam - 874-95-69.

occasions

MAISON GORVITZ-FAVRE

recherche beaux objets qualité, mobil. de salon, lustres, bronz., vitrines, sièges, porcel. argent. 203, av. de Gaulle Neuilly-sur-Seine SAB 87-76

demandes d'emploi

CADRE SUPÉRIEUR, 43 ans

Homme d'affaires - Bon négociateur - Habitué à diriger et à motiver - Initiateur infatigable pour arriver aux buts - Conscience aiguë coûts et profit. Parle couramment français, anglais, hollandais. Bonnes connaissances d'allemand.

EXPERIENCE : Direction commerciale, direction administrative, organisation et réorganisation, marketing, analyse du marché, établissement et contrôle prévisions et budgets, exportation.

RECHERCHE : Entreprise dynamique en plein essor et financièrement solide pour tout management. Paris, province ou étranger. Voyagerait.

BASE SALAIRE ACTUEL : 90.000 F + VOITURE.

Etudiera toute proposition.

H.-J. van VEEN, Résidence Grand-Siècle, 1, avenue de la Tranquillité, 78000 VERSAILLES. Tél. : 950-95-68.

DOCTEUR EN MÉDECINE

Belge, spéc. méd. tropic. Exp. gestion hospit. et méd. du trav., cherche emploi

Tous pays d'Afrique

Ecrire : Docteur FRANSSEN 70, rue H.-Maus B 4000 LIEGE (Belgique)

ALLEMAGNE Autriche

Cadre dirigeant, niveau supérieur, formation Grande Ecole, doct. (3e cycle). Trilingue : français, allemand, anglais.

Possédant longue expérience de législation, méthodes commerciales et psychologie des pays d'expression allemande (et aimant ces pays) ; bénéficiant de contacts premier plan grâce à sa participation active au sein associations commerciales et économiques,

souhaite s'établir définitivement en ALLEMAGNE (ou AUTRICHE) et serait intéressé par offres de collaboration de sociétés et organismes français, pour

- direction de Filiale (ou bureau), ou
- représentation commerciale.

Ecrire n° 2.500, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

H. E. C.

Nationalité américaine, parfaitement bilingue, connaissances allemand et espagnol. 24 ans

Expérience vente à l'étranger et distribution de détail, OFFRE sa collaboration au service MARKETING d'une société en pleine expansion. Préférence étranger, filiale groupe français ou international ou province.

Ecrire HAVAS TOULON 15217.

CADRE SUPÉRIEUR

DIPLOME de l'ÉCOLE des MINES ayant fait ses preuves dans les domaines de la GESTION FINANCIERE et BUDGETAIRE aussi bien que dans celui de la GESTION des HOMMES recherche UNE ENTREPRISE

VOULANT CONSOLIDER SON ÉTAT-MAJOR

Ecrire avec curriculum vitae, n° 94.038, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm.

J.N., 29 ans, Sciences-Po, lang. orient., chinois, indonés. SOCIO LETTRES expér. internat. angl. cour. ch. situation internat. U.S.A., Asie. SCHIFF, 103, r. Vaugirard-6e.

Cadre comptable, 37 ans, excel réf. sté anglo-sax., ch. situation stable banlieue Nord. Libre de suite. Ecr. N° 7.942 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.H. espagn., 20 ans, dég. OM, cherche emploi receveur Offset, mach. 4 coul. (Imprim.). Lib imm. Ec. M. Blanco, 2, rue A.-Perret, 95140 Garges-lès-Gonesse.

ETUDIANTE EN LANGUES Anglais-Italien, 22 ans meilleures références recherche famille française pour travail au pair ou formules similaires. Ecr. N° 6676 « Le Monde » Pub. 5, rue des Italiens-75427 Paris-9.

Assimilé cad., 42 a., rec. place respons. ds service export. Exp. de plus de 15 ans de ce dom. Anglais courant. Ecr. No 6677 « le Monde » Pub. 5, rue des Italiens-75427 Paris-9.

Cadre 30 ans, conn. marché chauffage sanitaire, réseau grossistes, 5 ans exp. vente produit industr., 3 ans expér. gestion aff. édition pub. avant sens techn. et ccial, rech. sit. serv. marketing public., vente région parisienne. Situation act. chef pub. revue chauffage Ec. ss réf. 1829 à P. Lichau SA 10, rue Louvois - 75063 Paris. CEDEX 02 qui transmettra.

Lic. Sc. Eco., Sc. Po., I.A.E., Oxford, officier de réserve, 27 ans, étudie toute offre poste étranger. Ec. Havas Marseille 91594.

J.H., 27 a., marié, 2 enfts, gde expér. ccials (Commerçt V.R.P et VRPI cherche poste à resp. Déplacements poss. Faire of. sérieuse à Gérard Cocora, 30, av. Maurice-Thorez, 94200 Ivry

Ingén. électron. (ECE et ESEO) 25 a., francoph., lib. juin 75, accep. format. lgue durée poste à responsab., étud. ttes prop. carr. internationale. DONATION BOINEAU 37, r. Rennequin, 75017 Paris.

Jne femme, 25 a., ATTACHEE de DIRECTION, bon anglais, ch. poste à responsabilités. Service marketing, gestion financière, relations extérieures, relations publiques, publicité, rédaction. Libre immédiatement. Ec. N° 94039 Contesse Publicité 20, av. Opéra, Paris-1er q.t.

Dirig. moy. entrep. comm., 52 a., form. compt. sup. gest., rompu aux affaires en gén., rech. situt. min. 120.000. Ecr. N° 2508 « Le Monde » Pub. 5, rue des Italiens-75427 Paris-9.

Jeune Suissesse allemande 19 ans avec diplôme d'Ecole de Commerce cherche une place AU PAIR dans une famille à Paris ou ailleurs pour une durée de six mois à partir du 1er avril.

S'adres. à Mlle Sabine Barraud, Murtenstrasse 11 CH-3270-Aarberg

H., 26 a., responsab. serv. télex firme internat., bil. angl., sér. réf., rech. poste similaire offr. responsab., initiatives et avenir. Ecr. n° 2.507, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Homme, 35 ans recherche emploi stable position CADRE, dans service juridique ou administratif, depuis 8 ans clerc comptable dans étude d'avoué cour. Allemand courant. C.V. sur demande. Ecr. n° 93.233, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur-2e, qui tr.

INGENIEUR INFORMATICIEN 33 ans, 8 ans expérience dans système O.O.S. organisation et dem. centres informatiques cherche : poste système ou responsabilité exploitation France ou étranger. Libre de suite.

Ecrire D 6816 Havas, Bordeaux.

H., 38 ans, lic. Sc. Eco., gde culture gle, expér. enseign., rédac., docum., angl., allem., étudierait toutes propositions de situation. Ecr. n° 2.498, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Secrétaire, 34 ans, bon anglais, réf. sér., habit. cont. humains et travail ambassade, ch. emploi imm. Tél. 755-68-44, après 18 h.

CADRE SUPERIEUR BANQUE
- ESCP 1965, 32 ans ;
- Actuel. direct. de banque, ayt une solide expér. du financ. des stés en francs et devises ;
- Bien introd. ds le mil. bancaire et gouvernemental ;
- Souhait. au sein d'un groupe industr. multinat., collaborer à la gestion financière ;
- Anglais, espagnol, allemand.

Ecr. n° 2.503, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Anc. libraire-papet. classiq. et techn., 46 a., ch. gérance dép. collab. ou représ. en papeterie, carton, impr., jeux, éduc., etc. Adapt. facile, px envisag. div. activit., sens resp., initiat., province ou grande banlieue. Ecrire n° 2.479, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Cadre, solide expér. étude, atelier, gestionn. actif, réalisateur organisé, gde polyval., oral et dynam., rech. situation. Ecrire n° 7.943, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

32 ans, licencié en droit, ancien élève Ecole des Impôts, 3 ans d'expérience Droit des Sociétés, cherche place ou étudierait toute proposition avec cabinet GRENOBLE ou région. Ecrire à : n° 2.496, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427, Paris-9e.

DIRECTEUR DES VENTES Société multinationale, 41 ans expérience ds branche biens de consomm. durable, parlant couramm. anglais, recherche situation France ou étranger. Ecrire n° 93.555, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

H., 34 a., instit. spéc., gde exp. anim. art., formal. adult., ch emploi pour septembre 75. Ecr. n° 2.483, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

JURISTE

LIC. EN DROIT PRIVE, DIPL. ETUD. SUPER. NOTARIALES. J. F., 27 ans, expér. notariat et cabinet jurid., connais. anglais, allem., excel. présent., étudier. toutes proposit. Paris, banlieue. Ecr. N° 2.495 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ADJOINT A DIRECTEUR GENERAL

38 a., 12 ans expér. industr. dont 5 a. direct. administ. Connaiss. compt. gle, suivi budgets et trésor. Relat. avec Banques, administ. du ccial, ordinat. de bur. Gest. stocks, lancem. ordonnanc. Gestion personnel, paie. Peut gérer organ. développ. affaire. Libre immédiatement. Ecr. N° 91.810, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

ECONOM. RURALE

J. F., 24 a., dynam., expér. organisme agric., études économ., gest., animat., organisat. de l'information. Dipl. Institut. Droit Rural, économie agric., BTS gest. agric., ch. collaboration équipe organisme ou sté agric./para agric. Solides recommandat. Dispon. déplacem. Ecr. N° 52066 P.A., SVP, 37, r. Gal-Foy, 75008 Paris.

INGENIEUR DIPLOME 29 ans

Expérience Conseil organisation 3 ans.
- Ordonnancement. Expédit.
- Gestion de Production.
- Compt anal. Adm. Ventes.
- Applications Informat.

Ecr. N° 7.972 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Vous recherchez une

ASSISTANTE MARKETING

(ou Commerciale) Possédant :
- 2 a. exp. serv. mktg imp. sté.
- Dipl. « market. biens indust. » Chamb. Com. et Ind. Paris.
- BTS Sec. direct. anglais-esp.

Ecr. N° 2.515 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

French ELECTRONICS ENGINEER 35 yrs Ten yrs with multinational company as Marketing Manager in U.S.A. and Latin America. Fluent in ENGLISH, FRENCH, PORTUGUESE, SPANISH. Wishes equivalent position with base in Europe. Available MAY 1975. Write to : J.P. HUCHER, Le Village ISNEAUVILLE (76230), who will forward.

J.F Dipl. CPSS, lic. anglais, 26 ans, célib., bonne présentat., actuell. SECR. DIRECT. IPOS. CADRE), RECH. SITUATION comportant responsabilités Ecr. n° T 65.135 REGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Monsieur, 44 ans, cadre SPECIALISTE GESTION STOCKS approvisionnement-distribut. (dans complexe informatique) ch. situation stable, poste responsabilité, France ou outre-mer Ecrire : DEVILLIERS Coulouvre 58220 DONZY

J.H., 25 ans, dég. O.M., licence en droit + O.E.S., Sc. Po., ch. poste administratif Import. Sté. Libre immédiat. 307-64-75.

Doct. en philos., Autrichienne, 28 a., traductrice dipl. franç., b. connaiss. angl., bac comm., ch. sit. int. Ecr. Mlle Gehring, 14 Mittergasse, 6040 Innsbruck NEU-ARZL.

Jeune homme, 22 ans, dégagé O.M., titulaire du Bacc. B, ayant des connaissances en comptabilité, cherche emploi. Tél. : 355-42-85. ou écrire : M. HANNOUNA, 25, rue Forge-Royale, 75011 PARIS.

traductions

Demande

Cherche pr travail à domicile traductions techniques Allemand-Franç., Franç.-Allemand. Préf. : domaine électricité, électronique, informatique. Ecrire n° 2.516, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

cours et leçons

ORTHO-MATHS, 7e à 2e, 15 ans expér. 30 F l'heure. BOL. 80-96.

MATH-PHYS RATTRAPAGE rapide par Prof. Terminale, PCEM. Fac. 526-82-47

transports

DEMENAGEMENTS combinés aller - retour toute la France, Nice et région. RONDEAU, 1 bis, rue Friant. — 828-80-41.

VOIR NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

A PROPOS DE...

L'AMÉLIORATION DES TRANSPORTS EN COMMUN

Les autobus coûtent cher

Une délégation de l'Association des maires de France conduite par M. Michel Chauty, sénateur (non inscrit) et maire de Saint-Herblain (Loire-Atlantique), a fait part à M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, des difficultés rencontrées par les villes pour développer les transports en commun.

Toute tentative d'amélioration des conditions de transport entraîne des charges financières quasiment insupportables pour les collectivités locales, ont souligné les maires. Pour une ville de deux cent cinquante mille habitants, par exemple, le versement-transport payé par les entreprises permet de construire chaque année 1 kilomètre seulement de ligne d'autobus en site propre.

D'autre part, les coûts de fonctionnement sont assurés par les seules communes sans aide de l'Etat. Seule la région parisienne bénéficie d'un traitement privilégié. L'Etat, et donc l'ensemble des contribuables, y compris ceux de province, comble 70 % du déficit d'exploitation (au total 1 milliard 356 millions de francs en 1974).

Sur ce point, M. Cavaillé a souligné sa volonté d'établir une égalité de traitement entre la province et la capitale. Il a assuré que des études étaient en cours pour répartir différemment les charges financières entre Etat, employeur, collectivités locales et usagers.

Les maires ont aussi demandé que les pouvoirs de police (circulation, stationnement, création de couloirs d'autobus) soient réorganisés. Dans le cas où les transports en commun dans une même agglomération dépendent d'un établissement public (syndicat, communauté urbaine), chaque maire conserve son pouvoir de police, ce qui lui permet de s'opposer, le cas échéant, aux mesures prises pour l'ensemble de l'agglomération. Il conviendrait dans ce cas de limiter l'autonomie du maire.

Paris - Province

De même, dans les villes de plus de dix mille habitants, où la police est « étatisée », les tâches de surveillance de la circulation et du stationnement sont souvent négligées. Les élus locaux souhaitent la création de brigades spécialement chargées de la circulation et placées directement sous l'autorité du maire. Le recours au personnel contractuel est trop onéreux et peu efficace en raison du trop faible taux de recouvrement du produit des amendes.

En réponse, enfin, à une question de l'association relative à la mise au point d'un nouveau modèle d'autobus, M. Cavaillé a annoncé qu'un concours national, ouvert à tous les constructeurs et assorti de primes données par le secrétariat d'Etat, serait lancé prochainement.

De nombreux maires, et cela est nouveau, semblent préoccupés de donner la priorité aux transports en commun. Encore faut-il leur en donner les moyens. Supprimer la discrimination Paris-province, réorganiser les pouvoirs de police sont des revendications légitimes. — E. M.

TRANSPORTS

LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN APPROUVE L'ACCORD ENTRE PAN AM ET L'IRAN

Le département d'Etat américain et l'ambassade d'Iran à Washington ont confirmé, dans un communiqué commun publié le dimanche 16 février, la prise de participation de l'Iran — elle serait de l'ordre de 13 % — dans le capital de la compagnie Pan American Airways. « *Les deux gouvernements prennent note du fait que, en concluant un tel accord, le gouvernement iranien ne cherche pas à contrôler la direction ou les opérations de Pan Am* », précise le communiqué.

Les autorités des Etats-Unis ont déclaré qu'« *il n'y avait pas d'objections de principe* » à un tel accord, qui devra, toutefois, être approuvé par le Bureau de l'aéronautique civile (CAB) et être conforme aux exigences du département de la défense. En cas de situation menaçant la sécurité nationale, le Pentagone veut pouvoir en effet utiliser la flotte civile à des fins militaires.

Aux termes de cet accord, Pan Am, qui a perdu 400 millions de francs l'an dernier, se verrait attribuer un crédit de 125 millions de dollars par l'Iran, qui l'augmenterait éventuellement jusqu'à concurrence de 250 millions de dollars. En retour, Pan Am vendrait à l'Iran une partie de ses intérêts dans la chaîne hôtelière Intercontinental et aiderait Iran Air à développer son réseau international. Elle assurerait en outre le fonctionnement des avions supersoniques Concorde, dont l'Iran a l'intention de se porter acquéreur.

D'autre part, à leur retour de Téhéran, des représentants du secrétariat d'Etat au commerce américain ont confirmé que le gouvernement iranien avait acheté six Boeing-747-123 à la compagnie américaine TWA. Des négociations sont en cours pour l'achat aux Etats-Unis de dix autres Jumbo-Jets. Tous ces appareils seront transformés en avions de transport militaire. On ignore si cela implique que l'Iran renonce à acheter auprès de la firme américaine Lockheed des Galaxy C-5 A.

ENVIRONNEMENT

« RÉFÉRENDUM » NUCLÉAIRE A FLAMANVILLE

(De notre envoyé spécial.)

Cherbourg. — Les quatorze cents citoyens de Flamanville, commune littorale du nord du Cotentin, seront les premiers en France à se prononcer par référendum sur l'installation chez eux d'une centrale nucléaire. La consultation aura lieu au cours de la première quinzaine de mars. Pourtant, en décembre dernier, par treize voix contre une, les conseillers municipaux avaient dit oui au projet de l'E.D.F.

Avec leur maire, M. Henri Varin, militant socialiste de vieille date, ils estimaient que leur commune avait besoin de la centrale. Depuis la fermeture des mines de fer sous-marines de Flamanville-Diélette, il y a dix ans, la localité a perdu le dixième de sa population.

Comme leurs collègues de Gatteville (Manche) et de Manvieux (Calvados) avaient, de leur côté, dit non aux centrales qui leur étaient proposées, le conseil régional de Basse-Normandie n'avait pu que donner son accord au site de Flamanville. Tout est aujourd'hui remis en cause.

En effet, depuis le début de l'année, un comité antinucléaire, dirigé par un enseignant du chef-lieu de canton voisin, organise réunions sur réunions, fait du porte-à-porte et inonde d'appels la presse locale. Résultat : quatre ou cinq conseillers ont changé d'avis, dont le premier adjoint au maire.

D'où l'idée du référendum qui ferait partager à tous les Flamanvillais une responsabilité que leur maire estime maintenant bien lourde. Le seul espoir qu'il a aujourd'hui de défendre ce qu'il considère comme la dernière carte économique de son bourg, c'est ce voyage d'information à Saint-Laurent. M. Varin entend y emmener non seulement ses conseillers municipaux, mais aussi les syndicats agricoles, les autres maires du canton et les membres du comité antinucléaire. « *Au moins*, dit-il, *nous parlerons de quelque chose que nous aurons vu.* » — R.M.

ASSEMBLÉES RÉGIONALES

ALSACE : un plan sur cinq ans

(De notre correspondant.)

Strasbourg. — En adoptant, le vendredi 14 février, le budget de la région à l'unanimité, les conseillers régionaux alsaciens n'en ont fait qu'à leur tête. Ils n'ont suivi ni les avis du conseil économique et social ni les propositions de l'administration, mais ils ont adopté celles du rapporteur de la commission des finances, le député U.D.R. du Bas-Rhin, M. Jean-Claude Burckel. Il faut dire que ce dernier a tiré l'assemblée de l'embarras en présentant déjà, lors de la première réunion qui s'était déroulée lundi, « *un programme d'équipement et d'action de portée pluri-annuelle* », en quelque sorte un plan quinquennal pour la région Alsace.

Le principe d'une programmation pluri-annuelle sur cinq ans (de 1975 à 1979) avait alors été retenu et l'effort sera successivement porté sur l'amélioration des moyens de communication (1975), des équipements sportifs et socio-culturels (1976), la culture, le tourisme, les loisirs et l'environnement (1977). Mais le conseil régional n'a guère suivi les avis exprimés antérieurement par le comité économique et social : les recettes fiscales ont été calculées sur la base de 15 F par habitant et non 25 F comme le comité l'avait souhaité.

Les conseils régionaux ont inscrit au budget de 1975 un crédit de 1 100 000 F pour la création d'un institut de formation des techniciens multilingues alors que le comité n'avait pas cru devoir retenir cette réalisation comme une priorité. Enfin, M. André Bord qui présidait les débats, a proposé en fin de séance qu'une partie du fonds régional d'intervention soit réservée le cas échéant pour la création d'un centre féminin.

Les études nouvelles qui seront engagées représentent 4,3 % de l'investissement, celles pour le schéma d'aménagement de la région Alsace nécessitent 727 000 F. 100 000 F vont par ailleurs à des études générales sur les ressources naturelles de la région, 200 000 F à la détermination des pollutions spécifiques et 200 000 autres francs pour l'établissement de cartes régionales des « *contraintes, eaux et nuisances* ».

Les crédits inscrits au budget 1975 pour les communications représentent, avec 21 500 000 F, 73,3 % de la section d'investissement. Pour l'amélioration des communications routières, un crédit global de 10 millions de francs a été affecté. Ils permettront de financer la voie rapide de la vallée de la Bruche et l'aménagement de l'axe routier Sud, c'est-à-dire des nationales 83 et 422, qui relient Strasbourg à Colmar et Mulhouse.

PÊCHES

DES MARINS DU PAS-DE-CALAIS OCCUPENT LE SECRÉTARIAT A LA MARINE MARCHANDE

Cent cinquante marins-pêcheurs du Pas-de-Calais, venus d'Etaples et de Montreuil-sur-Mer, ont occupé, ce lundi matin 17 février, les locaux du secrétariat général à la marine marchande, place Fontenoy, à Paris (7e). Les manifestants, qui s'étaient introduits dans les lieux vers 6 heures, ont été évacués, à 8 heures, par des policiers et des gendarmes mobiles casqués, munis de matraques et de mousquetons. Plusieurs manifestants auraient été blessés.

Les marins-pêcheurs, qui protestent contre « *les importations massives de poisson qui ont fait tomber les cours* », devaient rencontrer le secrétaire général à la marine marchande.

GUADELOUPE : succès de la gauche.

Le conseil régional de Guadeloupe, réuni à Basse-Terre, a élu président M. Pierre Mathieu, membre du parti progressiste guadeloupéen (extrême gauche), par 27 voix contre 7 au candidat présenté par l'U.D.R., M. Mariani Maximin. Le bureau élu pour la première fois à la Guadeloupe est composé de représentants de la gauche, qui l'avait également emporté lors de l'élection de la commission départementale.

Président : M. Pierre Mathieu, conseiller général, maire de Baie-Mahault (parti progressiste guadeloupéen).

Premier vice-président : M. Jérôme Cléry (parti communiste guadeloupéen).

Deuxième vice-président : M. Abdou Saman (P.S.).

Troisième vice-président : M. Félix Choisy (mouvement socialiste guadeloupéen).

CIRCULATION

TRANSPORT DANGEREUX

Les responsables du Commissariat à l'énergie atomique de Marcoule ont décidé de suspendre jusqu'à nouvel ordre le transport par la route de fûts de matière radioactive. Cette décision a été prise après l'accident de la circulation qui s'est produit le 12 février près de Béziers et au cours duquel le contenu de deux fûts d'uranate de sodium s'est répandu sur la chaussée.

Interrogé au micro de France-Inter M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie, a notamment déclaré : « Les mesures de sécurité pour le transport de produits radioactifs sont cent fois supérieures à celles prises pour des produits industriels aussi dangereux ». Il a d'autre part précisé que la protection civile et le ministère de l'intérieur font actuellement d'importants efforts pour que tous les centres de secours situés au bord des grands axes ferroviaires ou routiers soient équipés d'un matériel spécialisé, apte à lutter contre les dangers éventuels des produits radioactifs.

La région parisienne

DES VILLES SANS RACINES

Il y a une dizaine d'années, les quelques hommes qui se mirent à penser de façon un peu sérieuse et précise à l'avenir de la région parisienne imaginèrent pour endiguer la boulimie de la capitale de créer tout autour d'elle cinq villes nouvelles : Saint-Quentin-en-Yvelines, Marne-la-Vallée, Cergy-Pontoise, Evry, Melun-Sénart.

Ces cités que l'on allait bâtir de toutes pièces, qui seraient dotées d'un statut administratif spécial, devaient « fixer » la banlieue, en organiser le développement, devenir une occasion d'inventer une nouvelle façon de vivre ensemble.

L'exemple fut suivi en province, un peu plus tard, où quatre villes nouvelles furent décidées : près de Lille (Lille-Est), de Lyon (L'Isle-d'Abeau), de Marseille (Fos), de Rouen (Le Vaudreuil).

En même temps, plusieurs municipalités décidèrent spontanément de bâtir à partir de rien des quartiers nouveaux qui parfois devinrent de véritables villes. Ce fut le cas de Créteil, près de Paris, ou de La Villeneuve, près de Grenoble.

On peut discuter sur le plan de l'aménagement du territoire, de l'opportunité ou de la réussite de ces villes nouvelles ou de ces quartiers nouveaux. On peut aussi essayer de voir comment ceux qui les habitent y vivent. Comment vit-on, par exemple, à Saint-Quentin-en-Yvelines ?

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES : un peu d'espoir derrière beaucoup de grisaille

0 1 2 3 kilomètres
Jouars
Etang de St Quentin
Base de Loisirs
VERSAILLES
Elancourt
Trappes
CENTRE VILLE
Guyancourt
Maurepas
ELANCOURT MAUREPAS
Montigny-le-Bretonneux
Bois de Trappes
Voisins-le-Bretonneux
Coignières
le Mesnil-St Denis
Châteaufort
ST QUENTIN-en-Yvelines
Zone industrielle

Ici des piles sans pont. Des morceaux de tabliers, lourdes masses bétonnées encore couchées dans l'herbe. Là, le squelette d'une passerelle qui enjambe route et rails. A gauche, la carcasse plate et métallique d'une « grande surface » collée au centre du damier — traits blancs croisés sur le bitume — d'un parking froid et désert. Et, à droite, plantée entre deux voies, perdue sur un quai mort, une simple pancarte : Saint-Quentin-en-Yvelines.

Son centre est là. Où l'autoroute A 12 se meurt sur la R.N. 10 avant d'entrer à Trappes. Son « cœur », disent les « aménageurs » dans les brochures de papier glacé qui, maquettes à l'appui, dessinent et racontent la ville future. Beau rêve ouaté d'une vie calme et sereine. Plan d'eau, perspective vers les bois, rampes douces et piétonnières, escaliers, jeu de fontaines pour « créer une ambiance à la fois urbaine et plaisante ». Dans dix ans. Aujourd'hui, c'est un chantier boueux avec des flaques, des trous, des bosses et des ornières.

Mais si le cœur s'éveille à peine, la ville nouvelle n'en a pas moins commencé à grandir. Par un bout, comme un membre atrophié poussé à sa périphérie, excroissance insolite amarrée à son cœur par la route, ligne droite de Trappes qui joue les traits d'union. Elancourt-Maurepas, c'est le premier quartier du futur Saint-Quentin. Deux villages douillettement cossus qui glissent à mi-pente d'un vallon gras. Deux églises trapues flanquées d'un monument aux morts, des maisons de notables, quelques fermes et, plus loin, les chaumières-résidences de Parisiens qui regretteront demain de n'être pas allés plus loin : la capitale a fait tache d'huile et les rejoint déjà. Les deux vieux bourgs sont pourtant préservés : le béton n'a germé qu'en haut, sur le plateau, le long de la nationale.

C'est une « ville à vendre ». On ne peut faire trois pas dans ces rues sans trottoirs, bordées d'arbustes rachitiques, sans tomber sur le panneau géant d'un promoteur bienveillant « qui a pensé à vous ». Nul danger de se perdre : à chaque quartier son bureau de vente, son parking-visiteurs, son appartement témoin ou son pavillon modèle. Les plus raffinés vous offrent même, en sus, le « dog's station » pour visiter sans être importuné par les caprices d'un toutou impatient.

On vend donc. Mais on vit déjà. Ils sont plus de vingt mille à habiter dans la première « bourgade » de la ville nouvelle. Les « anciens », venus là depuis dix ou sept ans, ont occupé le centre de Maurepas et ils ont vu sans cesse essaimer autour d'eux pavillons et immeubles, souvent plus séduisants, des derniers arrivants. « Les gens des nouveaux quartiers sont différents », assure avec un brin d'amertume un commerçant qui a ouvert boutique « au tout début de la ville ». « On leur a fait des petites maisons convenables. Eux, ils ont les moyens... » Il n'est pas rare, c'est vrai, d'entendre parler de « ségrégation » dans cet ensemble qui n'a même pas encore dix ans. On ne mélange pas aisément « ceux de la cité-centre » et « ceux qui se sont payé » un logement ou un pavillon dans un de ces quartiers aux noms plus ou moins racoleurs : le Villeparc, les Nouveaux Horizons, les Patios...

Tout est-il si tranché ? On n'étouffe pas dans les « collectifs » du centre de Maurepas, et les groupements pavillonnaires du nouvel Elancourt ne sont pas — pas encore ? — le Neuilly de Saint-Quentin. Mais les quatre-cinq pièces à porte-fenêtres, vérandas et murs blanchis qui prennent de faux airs de villas patriciennes ou ressemblent de loin aux cottages du West-End londonien sont bien inaccessibles à l'O.S. d'Unic-Fiat qui travaille en 3 × 8 sur la zone industrielle de Trappes. Ils répondent mieux, c'est l'évidence, au rêve de ce « jeune cadre moderne et dynamique, trente ans, marié et père de deux enfants » dont le profil standard est sorti estampillé des cartes perforées des instituts de sondage. Aux Elancourtines, au Bois de Maurepas, on regarde pousser son gazon, on sacrifie au tooling dominical, et l'on ne regrette pas, finalement, d'être un peu éloigné des commodités d'un centre commercial : il suffit, chaque semaine, d'aller faire le plein à Parly 2. On ne tient pas non plus à voir grimper trop près de son « chez soi », des H.L.M., « qui amèneraient n'importe qui. » On se sent, on se veut davantage « résident » qu'« habitant ».

« Dans le bourg d'autrefois, les rapports étaient simples, les fonctions définies. On connaissait M. le maire, on connaissait M. le curé. L'idiot lui-même faisait partie des meubles. Aujourd'hui, tous les rapports sont bouleversés. Il reste à recréer. » Vicaire épiscopal envoyé à Maurepas par l'évêque de Versailles, le Père Begin s'est installé depuis trois ans dans un appartement, « au milieu des gens ». Ce « vide » qu'il exprime, c'est celui qu'ils ressentent. Une journée d'hiver au centre de Maurepas : pas plus triste, pas plus gaie qu'un jour d'hiver dans une autre banlieue de l'est, du nord ou du sud.

« Par-delà les techniciens qui ont bien dû tracer le cadre avant que la population ne vienne s'installer, par-delà même les élus, qui ont la responsabilité de dégager les aspirations de leurs mandants et de fournir les moyens de les satisfaire, c'est, en définitive, aux habitants qu'il appartient de réaliser leur ville — de la réaliser au sens le plus profond et le plus humain du terme — en lui donnant vie et en l'animant. Pour cela, il faut d'abord qu'ils prennent conscience de leur cité naissante... » Concession sans grand risque à la mode qui veut que l'on consulte et que l'on participe ? Souhait naïf ou vœu pieux ? C'est, en tout cas, l'intention officielle. Elle figure en bonne place — entre photos couleur et tirades douces sur un futur tout empreint d'harmonie chaleureuse — dans la plaquette de luxe qui présente la « vie en rose » aux clients éventuels.

Les bonnes intentions

Les soucis quotidiens n'y sont pas pour autant différents qu'ailleurs. « Je suis d'abord propriétaire de mes dettes, du crédit pour vingt ans », plaisante un contremaître venu d'une H.L.M. de la banlieue nord. « La deuxième voiture ? Il a bien fallu s'y résoudre : je travaille à Rungis, et il n'y a aucune liaison entre les banlieues. Les transports en commun à l'intérieur de la ville sont quasiment inexistants, il faut bien une petite voiture pour se déplacer dans la journée. » Voilà sans doute la première faille d'une ville nouvelle conçue, dit-on, pour pouvoir vivre d'une vie autonome, sans dépendance à l'égard de Paris puisque l'emploi, les équipements et les commerces seraient abondamment pourvus sur place.

« Tout cela est pour demain, on y veille », jurent les panneaux lumineux qui garnissent le centre d'information de Saint-Quentin, installé dans les murs d'une ancienne commanderie des templiers. « En attendant, les premiers arrivés font les frais de l'imprévoyance des technocrates, répondent les animateurs de l'Association des usagers des transports. Il y a trois ans, nous avons mené une enquête au porte à porte pour déterminer les besoins. On a donné les résultats aux dirigeants de l'Etablissement public d'aménagement (EPA) qui avaient leurs petites idées sorties de leurs règles à calcul. Visiblement, ça ne collait pas. » La mise sur pied d'un réseau de cinq lignes d'autobus, trop tardive, ne semble guère être encore un succès. Mais il suffit surtout d'aller tôt le matin jeter un coup d'œil aux alentours de la gare S.N.C.F. de La Verrière pour comprendre que l'équilibre habitat-emploi, prétention et raison d'être des villes nouvelles, reste encore à Saint-Quentin du domaine des bonnes intentions.

Une enquête, réalisée l'été dernier, a ainsi révélé que seulement 6 % des salariés des entreprises de la zone industrielle de Trappes habitent à Elancourt et 3 % à Maurepas. En revanche, près de 27 % des mêmes travailleurs effectuent chaque jour plus de 25 kilomètres pour se rendre au travail. Il faut donc croire, comme l'explique M. Daniel Pere, vice-président du Syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle (S.C.A.A.N.), « qu'il est souvent non pas plus facile, mais moins mal commode, de faire 40 kilomètres pour aller travailler à Paris ou en venir que 5 à 10 kilomètres pour se rendre dans la zone industrielle de Trappes » (1). Or c'est précisément cette liaison entre Paris et la future agglomération que les projets en cours de réalisation visent d'abord à améliorer : ouverte au trafic en septembre 1975, la gare de Saint-Quentin mettra l'usager à vingt minutes de Montparnasse.

Fera-t-on de la ville nouvelle une banlieue de la banlieue, une résidence-dortoir ? Ses futurs habitants — deux cent quinze mille prévus d'ici dix ans — sont-ils par avance condamnés à être encore des transhumants ballottés, migrants journaliers ? Les « inventeurs » de Saint-Quentin promettent le contraire : à terme, c'est-à-dire après 1985, annoncent-ils, cent soixante-dix mille emplois auront été créés, et plus de 80 % des « actifs » pourront alors travailler sur place. On n'ose trop y croire. Et pourtant, sans cela, où sont les chances pour que la ville ne soit pas seulement « neuve », mais véritablement « nouvelle » ? Pour que, au-delà du béton coulé sur des semis d'herbes folles, naisse de la ville une autre vie ?

Une richesse inexploitée

Directeur général de l'EPA, M. Serge Goldberg mesure, prudent, la distance entre intention et réalité : « Seul pour un petit noyau à tendance intellectualisante, les gens ne sont pas venus là vivre une vie nouvelle. Ils sont venus, plus simplement, parce que le logement est moins cher qu'à Paris. Participer à la création de la ville, ça ne les intéresse pas. Ils s'inquiètent d'abord de ce qu'ils trouvent devant leur porte. »

Spécialiste lucide ou froid technocrate, il laisse à d'autres les espoirs et les rêves et semble satisfait par un simple constat : « Il y a deux ans, dit-il, je ne pouvais me promener dans un quartier sans me faire engueuler ; aujourd'hui, ça se tasse : les gens commencent à y croire, car tout ça prend tournure. »

D'autres ne se contentent pas de si peu. Et ils accusent. Pour M. Bernard Hugo, maire de Trappes (P.C.), « les habitants de la ville nouvelle ne font que supporter l'urbanisation. Les élus n'en savent pas beaucoup plus car la politique est menée d'en haut. On ne fait rien pour associer les principaux intéressés, on construit pour eux mais sans eux ».

Le tableau pourrait sembler bien sombre. Trop sombre. Car ici comme ailleurs — plus qu'ailleurs même — la grisaille et l'ennui qui s'imposent au premier regard dissimulent parfois une vie plus dense mais plus discrète, une richesse encore inexploitée, qui cherche seulement un lieu, un cadre, une occasion pour se manifester. C'est parfois simple et sans éclat, banal. Et pourtant... « Avant de venir ici, j'étais en H.L.M. à Argenteuil. Je savais le nom de ceux d'en face : il était sur la sonnette. Ceux du dessus, je ne connaissais que leurs talons. Ici, je vois le voisin tous les jours, ou presque. Dans le jardin. On a toujours un outil que l'autre n'a pas. Par-dessus la haie, ça permet de s'approcher. Un jour, on a pris l'apéro et maintenant on s'invite à dîner. »

Bonheur étroit du petit bourgeois qui s'installe ? Mais cette histoire, on l'entend souvent dans les allées de la « bourgade ». Sans elle, peut-être, le reste n'existerait pas.

Le reste ?

Une vie de quartier, si souvent morte ailleurs, balbutiante ici : au hameau des « maisons de l'OCIL », petites mechtas modernes éclairées par un toit en verrière, tout le monde se connaît comme au village d'autrefois. Le dernier bulletin de quartier avait seize pages et le Père Begin est venu un jour dire la messe... dans une salle à manger : la (sainte) table avait quarante convives. Au « Bois de Maurepas », on s'est retrouvé à cent cinquante pour un baptême : chacun a apporté son « bout de repas » et on a fêté ça toute la journée. Là, on parle de « méchoui ». Ailleurs du dernier réveillon.

Le reste c'est encore plusieurs dizaines d'associations en tous genres, du cercle de bridge au club des consommateurs, des amis du vélo aux bénévoles de la formation professionnelle. Elles sont aujourd'hui soixante, regroupées dans l'Association pour la promotion des activités socio-culturelles (ASPAC) (2). Elles géreront avant la fin de l'année la « maison pour tous », dont la silhouette tordue et anguleuse se détache au milieu du chantier du « centre des Sept Mares ».

Le reste, c'est aussi, pourquoi pas ? cette réflexion furtive d'un militant communiste venu d'une « cage à lapins de banlieue » : « Ici, pour militer, il faut trouver un ton nouveau. Les gens ont des problèmes. Ils veulent en savoir plus. » Est-ce donc cela « prendre conscience d'une cité naissante ? » Ce serait passer bien vite du « trop sombre » au « trop beau ». Dans la première « bourgade » de cette ville qui sort de terre, on est encore très proche d'un « Saint-Quentin, connais pas ». « On est de Maurepas ou d'Elancourt », admet un responsable du Groupe d'action municipale (GAM). « Pour nous, cela fait sept mille deux cents boîtes aux lettres. Les autres, on y pense... par extension. »

Il manque un centre à Saint-Quentin. Les promoteurs promettent un cœur « gros comme ça ». Les sceptiques — Cassandres ? — annoncent seulement une « greffe » et prennent déjà pari que le rejet suivra.

DOMINIQUE POUCHIN

(1) *Saint-Quentin-en-Yvelines, notre ville*, périodique d'information du S.C.A.A.N. N° 7, décembre 1974.

(2) APASC, club d'animation des petits prés, 78190 Elancourt. Téléphone : 050-33-70.

200 000 habitants dans dix ans

Entre 200 000 et 250 000 habitants, 65 000 logements et plus de 90 000 emplois : ce sera, d'ici à dix ans — si tous les projets sont maintenus et les échéances respectées — la carte de visite de Saint-Quentin-en-Yvelines. A 30 kilomètres de Paris, autour de la commune de Trappes et aux abords d'un étang artificiel qui lui a donné son nom, Saint-Quentin est l'une des cinq villes nouvelles dont la construction a été engagée en 1965 selon les orientations du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne.

Objectifs : accueillir une partie de l'accroissement de la population de la région. Maîtriser et contrôler une urbanisation qui se répand en tache d'huile autour de la capitale. Préserver une autonomie aussi réelle que possible par rapport à Paris, en assurant l'équilibre entre l'habitat et l'emploi et en fournissant sur place tous les équipements collectifs indispensables.

La ville nouvelle regroupe en totalité ou en partie les territoires de onze communes : Bois-d'Arcy, Coignières, Elancourt, Guyancourt, Magny-les-Hameaux, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir, Trappes, La Verrière et Voisins-le-Bretonneux. Sa réalisation est confiée à un Etablissement public d'aménagement (EPA) dont le conseil d'administration regroupe sept représentants de l'Etat et autant de collectivités locales. Mais les « aménageurs » n'ont aucune compétence en matière de gestion, dont la responsabilité incombe à un syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle (S.C.A.A.N.) composé de trois délégués pour chacune des communes concernées.

Le parti d'urbanisme adopté pour Saint-Quentin-en-Yvelines prévoit une série de bourgades de 25 000 à 40 000 habitants, séparées les unes des autres par des espaces réservés aux grands équipements ou à des « coulées de verdure ». Le centre, ou cœur de ville, doit s'établir autour de la gare, de part et d'autre de la route nationale 10 (Paris-Chartres) et accueillir environ 50 000 habitants. On y prévoit l'installation d'un centre d'affaires régional et d'une université. Une « base de loisirs », aménagée aux abords de l'étang de Saint-Quentin, couvrira 600 hectares (l'équivalent du bois de Boulogne) et devrait comprendre, notamment, outre le plan d'eau déjà utilisé par les pêcheurs et sillonné par les voiliers, un golf, une réserve ornithologique, un motel, un camping, etc.

A l'origine, le projet de ville nouvelle a été assez mal accueilli par les représentants des communes situées dans le périmètre d'urbanisation. Plus contraints que consentants, les élus s'inquiètent aujourd'hui de l'importance des investissements engagés et redoutent que les premiers habitants n'aient finalement à « payer la note » par un accroissement considérable des impôts locaux. « On voulait rester chez nous, assure M. Roland Obel, président du S.C.A.A.N., mais on n'avait pas notre mot à dire. Alors, maintenant, soyons pratiques, faisons ça vite et au moindre prix. »

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONJONCTURE

INAUGURANT UNE LAITERIE A BRIOUDE

Le conseil central de planification étudiera les orientations de l'agriculture en mai

DÉCLARE M. CHIRAC

Le Puy. — M. Jacques Chirac a inauguré, samedi 15 février, à Brioude (Haute-Loire), une laiterie-fromagerie, considérée comme l'une des plus modernes d'Europe, appartenant au groupe Riches-Monts des coopératives laitières d'Auvergne, dont le président est M. Michel Debatisse, président de la Fédération des exploitants (F.N.S.E.A.).

Arrivé en hélicoptère à proximité de la nouvelle usine, M. Jacques Chirac n'entendit que très peu les slogans scandés par quatre à cinq cents membres des syndicats ouvriers et des représentants des partis de gauche venus de la région de Brioude, mais aussi du Puy, d'Issoire et de Clermont-Ferrand, dans le but d'attirer l'attention du premier ministre sur les problèmes locaux de l'emploi.

Répondant aux allocutions, M. Chirac évoqua le développement du Massif central, avant d'insister sur l'importance de l'industrie laitière pour la France, « *premier producteur européen de produits laitiers* ».

Puis il rassura M. Debatisse : « *Des engagements très clairs ont*

De notre correspondant

été pris par le président de la République. Il va sans dire qu'ils seront tenus, et je peux vous assurer que toutes les dispositions utiles seront prises pour que le revenu agricole connaisse, en 1975, une évolution normale.

» *Cette évolution résultera d'abord du niveau des prix, qui vient d'être fixé à Bruxelles à l'issue d'une négociation qui — compte tenu des conditions particulièrement difficiles dans lesquelles elle s'est déroulée, et même si la hiérarchie des prix n'est pas celle que nous avions souhaitée — a abouti à des résultats que l'on peut considérer comme satisfaisants.*

» *En ce qui concerne plus particulièrement les productions animales, la France a, comme vous le savez, obtenu, dans un contexte qui ne leur était pas favorable, un niveau d'orientation et d'intervention pour la viande bovine beaucoup plus élevé que ce qui était envisagé par la commission et par la plupart de nos partenaires. Il était notamment essentiel que le système d'intervention permanente (...) soit préservé en dépit des fortes réticences qu'il pouvait soulever...*

Répondre à une situation exceptionnelle

» *C'est indiscutablement le niveau des prix qui doit continuer à déterminer le niveau des revenus. Toute autre orientation reposerait sur l'idée que l'agriculture relève non pas de mécanismes économiques mais de l'assistance. Cela est tout à fait contraire aux idées que nous avons toujours défendues et que nous continuerons à défendre. Pour l'immédiat, il s'agit seulement de répondre par des moyens exceptionnels à une situation elle-même exceptionnelle en mettant en place, cette année, un mécanisme d'aide directe qui évite aux agriculteurs de connaître une situation comparable à celle qu'ils ont subie en 1974. Il est en effet évident qu'il ne saurait être question, pour le secteur agricole, de connaître pendant deux années consécutives une baisse de revenus.* »

Et M. Chirac conclut : « *Au-delà de ces perspectives, vous avez souhaité qu'une réflexion à long terme soit engagée sur ce que devrait être la politique agricole pour les prochaines années. Ce souhait rejoint tout à fait les intentions du gouvernement et, comme vous l'avez rappelé, une telle réflexion a précisément d'ores et déjà été engagée. Elle débouchera, dès le mois de mai prochain, dans le cadre du conseil central de planification que le président de la République réunit chaque mois.* »

« *Il est évidemment prématuré d'évoquer les orientations qui seront prises,* a noté M. Chirac, *mais il est certain qu'elles devront répondre à une quadruple préoccupation : celle du renforcement d'une agriculture fondée sur l'exploitation à responsabilité personnelle, de plus en plus orientée vers la conquête de débouchés extérieurs, intégrée dans le Marché commun agricole, dont les principes et les mécanismes ne sauraient être remis en cause, et enfin capable d'apporter à tous les agriculteurs, et notamment à ceux dont le revenu est actuellement trop faible, des conditions de vie conformes à leurs aspirations.* »

PLUSIEURS MANIFESTATIONS PAYSANNES EN FIN DE SEMAINE

La fin de la semaine dernière a été marquée par quelques manifestations paysannes :

● A SOUPROSSE (Landes), une centaine d'exploitants ont établi un barrage filtrant sur la nationale 124 pour protester contre les augmentations de prix décidées à Bruxelles qu'ils jugent insuffisantes.

● A SALON-LA-TOUR (Corrèze), près de cinq cents agriculteurs se sont réunis à l'appel des fédérations locales du parti communiste. Ils ont décidé d'envoyer « une adresse » au premier ministre, demandant « la garantie du pouvoir d'achat.

● A PONT-SAINT-ESPRIT (Gard), des viticulteurs ont organisé une vente sauvage de mille litres de vin.

● A PARIS, les services du secrétaire d'État à l'agriculture précisent que le montant des aides aux éleveurs de bovins n'est pas encore fixé. La France disposera d'une « enveloppe » de 1,23 milliard de francs, dont 35 % seront à la charge du Fonds européen. Les modalités de répartition de cette somme seront arrêtées « *en liaison avec la profession* ».

● LA COMMISSION DE LA C.E.E. a infligé au total pour plus de 13 millions de dollars d'amende (55 millions de F), à quarante-deux entreprises européennes qui ont commis des infractions aux règles de concurrence de la C.E.E. La commission européenne précise que toutes les entreprises condamnées ont jusqu'à présent payé leurs amendes.

SELON UNE NOTE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Le bâtiment et les travaux publics connaîtront des difficultés à partir de l'été

« C'est au printemps ou plus vraisemblablement à partir de l'été que des difficultés sont à redouter » *pour le secteur du bâtiment et des travaux publics, indique la dernière note de conjoncture du ministère de l'économie et des finances.* « L'année 1975 ne sera pas en tout état de cause aussi favorable que les précédentes. Elle marquera une stabilisation globale du volume de l'activité. »

Pour le bâtiment, la baisse d'activité s'est amorcée en octobre. Les entreprises de gros œuvre ne devraient pas cependant avoir de gros problèmes d'ici la fin du premier trimestre, puisqu'elles vivent encore sur les commandes passées il y a un an ou plus. Pour les sociétés du second œuvre (installations, aménagement), les difficultés ne devraient apparaître qu'un peu plus tard, à la fin du second trimestre.

Dans les travaux publics : à la fin de l'année, l'activité s'est « *stabilisée à un niveau médiocre, à la suite d'un certain attentisme des donneurs d'ordre* ».

La situation de trésorerie des entreprises reste difficile. Au cours du dernier trimestre 1974, on a enregistré un nombre de cessations d'activité nettement supérieur à celui de 1973, touchant cette fois des entreprises plus anciennes et plus importantes qu'auparavant. La situation de l'emploi dans le secteur du bâtiment et des travaux publics s'est détériorée (entraînant des difficultés dans les industries connexes, comme le bois, l'ameublement, l'installation électrique, etc.). Les services de la Rue de Rivoli n'écartent pas pour les prochains mois « *une dégradation de l'emploi dans certaines régions* ».

Dans leur note de conjoncture sur la *construction*, les services du ministère de l'économie et des finances évaluent à environ 550 000 les logements mis en chantier en 1974. Ce chiffre — « *conforme aux prévisions* » — est voisin de celui de 1973, le ralentissement constaté à la fin de l'année n'ayant pas annulé une augmentation de 6,4 % des mises en chantier durant les neuf premiers mois. Le ministère estime que « *cette constatation favorable doit tempérer le pessimisme* ».

Dans le secteur H.L.M., « *le relèvement des prix-plafonds au 1er octobre permet de prévoir une forte progression des mises en chantier en décembre, de sorte que le chiffre de 110 000 logements (contre 127 000 en 1973) devrait être atteint en 1974* ».

Les résultats sont « décevants » pour l'accession à la propriété avec environ 60 000 mises en chantier en 1974. Cela est dû essentiellement au coût élevé des financements complémentaires. Le retard pris dans le secteur H.L.M. se reflète dans l'utilisation des crédits : au 30 novembre 1974, 43 % seulement de la dotation budgétaire pour les H.L.M.-location et 57 % de la dotation pour les H.L.M.-accession étaient engagés, contre respectivement 59 % et 70 % au 30 novembre 1973.

Dans le secteur « primé », les mises en chantier de logements bénéficiant des prêts spéciaux immédiats (PSI) ne dépasseront pas 75 000 (contre 100 000 prévues). Celles relevant des prêts immobiliers conventionnés (PIC) se situeront aux environs de 40 000, un très net ralentissement ayant été relevé à la fin de l'année.

Pour le secteur libre, 260 000 logements auraient été mis en chantier en 1974, contre 247 000 en 1973.

● ERRATUM. — Dans l'article sur le commerce extérieur de la France, publié dans nos éditions datées 16-17 février, il fallait lire : « *Ainsi, sauf facteur imprévisible, le commerce extérieur français devrait retrouver l'équilibre vers l'été, peut-être même avant. S'il en était bien ainsi, le déficit des échanges pourraient être limité à 6 ou 7 milliards de francs. Reste à savoir si le gouvernement pourra — malgré le chômage — attendre encore longtemps pour relancer l'activité économique. S'il y était contraint, nul doute que les importations ne progresseraient à nouveau fortement, remettant en question les résultats acquis.*

EMPLOI

MANIFESTATION DES TRAVAILLEURS DU LIVRE LE 20 FÉVRIER A PARIS

« *Les derniers mois ont montré que les travailleurs du Livre, labeur et presse, n'étaient pas épargnés par la dégradation de l'emploi, le chômage et la perte du pouvoir d'achat.* » C'est la conclusion que dégage le comité intersyndical du Livre de son analyse de la situation économique et sociale.

Jeudi 20 février, les travailleurs du Livre manifesteront à Paris, se réunissant à 10 heures devant le siège du *Parisien libéré* pour se rendre au siège de *France-Soir*.

Par ailleurs, les ouvriers d'Héliogravure, à Dombasle-sur-Meurthe, et de l'imprimerie Royer (Meurthe-et-Moselle) occupent les locaux pour défendre leur emploi. Les quarante salariés de l'imprimerie Royer, qui a été mise en liquidation judiciaire depuis le 11 février, continuent la production.

A Vitry (Val-de-Marne), après l'assemblée générale du 14 février, le personnel de l'imprimerie Chauffour s'est prononcé pour l'occupation afin de s'opposer aux licenciements.

MATIÈRES PREMIÈRES

A LA RÉUNION DU GROUPE DES « 77 »

M. Boumediène demande une réforme de l'ONUDI pour accélérer le développement des pays pauvres

De notre correspondant

Alger. — En dehors des problèmes techniques concernant l'industrialisation des pays en voie de développement, la réforme de l'ONUDI (Organisation des Nations unies pour le développement industriel) a été au centre des interventions de la majorité des délégués qui participent à la réunion ministérielle du groupe des « 77 », au Palais des nations, près d'Alger.

Le président Boumediène, qui a marqué l'importance qu'il attache à ces assises en prononçant le discours d'ouverture le samedi 15 février, a d'ailleurs donné le ton. Dans son intervention, adoptée comme document de travail, le chef de l'État analyse les rapports entre pays riches et pays pauvres ainsi que les besoins de ces derniers.

« *Ce qui est nouveau dans la crise économique mondiale,* a-t-il dit, *c'est le fait que les pays industrialisés qui éprouvent des difficultés font appel pour les résoudre aux pays en voie de développement* » « *Il faut,* selon lui, *décider d'une façon concertée de permettre à ces pays d'accéder au progrès, c'est-à-dire au monde moderne. Cette perspective procurera aux pays nantis des possibilités nouvelles d'expansion en faveur de leurs potentialités économiques. Nous estimons,* a-t-il poursuivi, *que c'est dans l'amorce du développement des pays du tiers-monde que réside la source du règlement des problèmes qui préoccupent les pays industrialisés.* »

M. Boumediène a également souligné qu'il est indispensable de favoriser l'implantation d'industrie lourde dans les États sous-développés parce que c'est le seul moyen pour eux d'acquérir la maîtrise technologique, les autres solutions n'aboutissant qu'à « *un saupoudrage industriel* » sans effet profond. Il s'est également plaint de ce que les investissements étrangers aboutissent souvent à créer « *des enclaves* » qui fournissent des emplois mais ne permettent « *ni l'accumulation qui soutient la croissance ni le transfert de la qualification et du savoir-faire* ». Il s'est plaint enfin de ce que les pays industrialisés ont trop souvent bloqué les initiatives de l'ONUDI.

Selon certains délégués, la France se serait employée à obtenir des États industrialisés qu'ils ne présentent pas de contre-projets lors de la conférence de l'ONUDI à Lima, en mars, mais qu'ils travaillent à partir des documents qui auront été élaborés à Alger par le groupe des « 77 ».

« *Les pays développés,* a dit le président Boumediène, *sont-ils prêts à donner à l'ONUDI tous les moyens humains, financiers et institutionnalisés nécessaires pour que cette institution soit réellement en mesure de procurer aux pays en voie de développement les concours et l'appui qu'ils en attendent.* »

A ce propos, deux thèses sont en présence. Les maximalistes, comme Cuba, voudraient que l'ONUDI devienne une institution spécialisée, comme l'UNESCO ou la FAO, estimant qu'elle aurait ainsi plus d'autonomie à l'égard des États-Unis. Les modérés estiment que ce peut être là un objectif à moyen terme, mais que, dans l'immédiat, l'important est d'obtenir que l'ONUDI devienne plus efficace et qu'elle ne se borne pas à adopter des résolutions dont l'application est bloquée par les pays développés.

PAUL BALTA.

IMMIGRÉS

RÉUNIS A MONTPELLIER

Les comités de soutien aux travailleurs étrangers décident de coordonner leur action

De notre correspondant

Montpellier. — Du centre Lacordaire au centre « Rencontres » et à la faculté de théologie protestante, le colloque de l'immigration qui s'est tenu les 15 et 16 février, à Montpellier, a dû émigrer de salle en salle, victime de l'affluence. Il a accueilli près d'un millier de personnes, dont une majorité de « sans papiers », qui dimanche ont transformé en kermesse la réunion en plein air dans le parc de la faculté de théologie protestante.

Tracts, affiches, slogans, dessins, journaux, ouvrages divers étaient présentés sur des tréteaux montés à la hâte, tandis qu'à côté, dans un angle du bâtiment, les organisateurs et les membres du comité de soutien tenaient un meeting.

L'étudiant marocain Mohammed Laaroussi, contre qui une information est ouverte à Montpellier (*le Monde* du 13 février), assistait aux débats ainsi que des délégations de l'union locale *C.F.D.T. d'Aix-en-Provence* et du Syndicat des personnels de santé de Montpellier.

Les comités de soutien qui, créés d'urgence, ont jusqu'ici travaillé au gré des circonstances de façon autonome, ont décidé de coordonner leurs efforts au sein d'un collectif d'initiative. Le comité de soutien de Montpellier assurera les liaisons. Un appel a été lancé pour créer un mouvement de solidarité permanent et national en faveur des travailleurs immigrés.

« *Il s'agit,* selon le communiqué de clôture des travaux, *de coordonner les différents comités de soutien apparus au cours des dernières luttes pour qu'ils soient un instrument de l'unité de tous les travailleurs tant vis-à-vis des organisations ouvrières françaises que vis-à-vis des mouvements autonomes de l'immigration. Les comités appuieront leur action sur la revendication de l'égalité complète des droits pour tous les salariés français ou immigrés. La première tâche qu'ils se sont fixée est la défense des travailleurs immigrés, leur protection contre les expulsions et l'arbitraire dont ils sont l'objet.* »

Les participants ont décidé d'intervenir à nouveau auprès du gouvernement en vue d'obtenir la régularisation de la situation des immigrés sans papiers. En cas d'échec, des actions, qui restent à définir, seraient organisées. Le Père Cardonnel avait préconisé la formation d'un comité national composé de travailleurs immigrés et de travailleurs français. Pour lui, ces marginaux sur qui s'abat une forte répression sont un tremplin pour la relance de l'internationalisme prolétarien.

Le Père Cardonnel a déploré l'attitude des syndicats dont la tendance est de minimiser l'originalité des travailleurs immigrés qui ne sont, dit-il, à leurs yeux, qu'un sous-prolétariat sans conscience politique manipulé par leurs propres organismes, notamment le mouvement des travailleurs arabes.

Durant le week-end, la préfecture de l'Hérault avait interdit toute manifestation sur la voie publique. La ville a été quadrillée par des pelotons de C.R.S. qui n'ont pas eu à intervenir.

ROGER BECRIAUX.

● EN GRANDE-BRETAGNE, le chômage aurait atteint, à la mi-janvier 1975, 742 000 personnes, soit 121 000 de plus qu'en novembre 1974. Le taux de chômage s'élèverait à 3,3 % de la population active, le plus élevé depuis janvier 1973, où la Grande-Bretagne comptait 785 000 sans-emploi.

D'autre part, le nombre des journées de travail perdues à la suite de grèves, en 1974 — soit 14,7 millions — est le double du chiffre de 1973 et, depuis 1926, année de la grève générale, n'a été dépassé qu'en 1972 (23,9 millions de journées de travail perdues).

RÉFORME DE L'ENTREPRISE

LA FÉDÉRATION SOCIALISTE DE PARIS DÉSAVOUE M. ROCARD

La fédération de Paris du parti socialiste, dirigée par le CERES, estime que la réforme de l'entreprise préconisée par le rapport Sudreau ne peut assurer un contrôle réel des travailleurs, et elle précise :

« *Le parti socialiste n'a jamais prétendu que les procédures contractuelles étaient un bien en soi, car les rapports salariés-patronat ne peuvent se concevoir en dehors de la lutte des classes. Dans ces conditions, la fédération du P.S. souligne que les positions personnelles qu'a pu prendre tel ou tel de ses adhérents (et particulièrement Michel Rocard, dont les déclarations ont connu un large écho) n'engagent en aucune façon le parti socialiste.* »

M. Michel Rocard, membre du bureau exécutif du P.S. depuis le congrès de Pau, avait déclaré à propos du rapport Sudreau : « *Si cela prend la signification d'une amélioration du contrôle que les travailleurs peuvent avoir dans l'entreprise sur ce qui s'y passe, cela pourra être une bonne chose, car tout ce qui brise un monolithisme, une trop grande homogénéité des normes, des statuts et des conditions de fonctionnement est bon à prendre.*

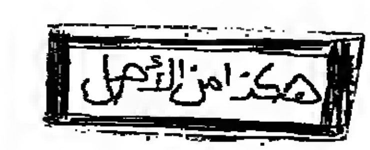
» *L'accent mis sur l'importance des relations contractuelles dans l'entreprise va tout à fait dans le sens de ce que nous pensons.* »

● *La fédération de Paris du parti socialiste* a désigné son secrétariat. Aucun accord n'étant intervenu entre les partisans de M. Mitterrand et le CERES, l'ensemble du secrétariat est composé par des membres du CERES. Le premier secrétaire est M. Christian Pierret, membre du comité directeur du P.S. Les autres membres du secrétariat sont MM. Bernard Parmentier, Georges Mingotaud, Jean-François Reignier, Thierry Bondoux, Jean-Jacques Benetière, Alain Traca, Jean-Pierre Michel, Mme Cécile Goldet et M. Serge Serror.

LES PAYS PRODUCTEURS DE CAFÉ CRÉENT UN BUREAU D'ENREGISTREMENT DES VENTES

San-Salvador. — Après deux jours de discussions serrées, les représentants des quarante-quatre pays producteurs de café se sont séparés dimanche 16 février. Les participants ont décidé de créer un bureau d'enregistrement du commerce, dont le siège sera à Londres. Ce bureau devra notamment comptabiliser 17,5 millions de sacs avant le 31 mars, afin d'éviter des ventes secrètes qui feraient baisser les cours. La proposition d'un embargo immédiat et total, présentée par les pays africains, a été écartée. Elle sera à nouveau examinée lors de la réunion avec les pays consommateurs, qui se tiendra au début du mois de mars dans la capitale britannique.

Cette rencontre aura pour but de préparer un nouvel accord mondial sur le prix et le volume des exportations, qui remplacera le dernier accord quinquennal expiré en 1972. Les pays producteurs ont jusqu'à présent estimé nécessaire de coordonner leurs ventes, mais ils n'ont réussi à mettre aucun dispositif particulier en place. — *(Reuter.)*



LA VIE ÉCONOMIQUE

ÉNERGIE

La rencontre entre M. Giscard d'Estaing et le chah

(Suite de la première page.)

La liste des invités n'a pas changé, sans doute parce qu'il n'y avait pas beaucoup de solutions de rechange. Et tout le monde est d'accord, sans l'être vraiment. En fait, les malentendus s'accumulent. De petits en grands « sommets », et de grands petits déjeuners, on fait semblant de les ignorer comme si l'important était d'abord et avant tout de se réunir.

Les pays de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) font semblant de ne pas voir que, à l'exception de la France, les pays industrialisés qui participeront à la conférence sont membres d'une Agence internationale de l'énergie qu'ils qualifient par ailleurs de machine de guerre dirigée contre eux.

Les pays industrialisés, quant à eux, ne sont même pas explicitement d'accord pour qu'on parle d'autres choses que de pétrole, à cette fameuse conférence, comme le demandent l'OPEP et les Soixante-dix-sept, et par exemple aussi de matières premières, de développement, de monnaie et de capitaux ; toutefois, il est clair pour tout le monde, et en particulier pour les Etats-Unis, que le sujet principal, pour ne pas dire unique de leurs préoccupations, est encore et toujours le pétrole, son prix, et les quantités qui seront livrées à leurs raffineries, et que tout le reste est présenté pour amuser la galerie.

Les pays en voie de développement, enfin, paraissent faire cause commune avec l'OPEP ; ce n'est pourtant pas l'OPEP qui les représentera à la conférence, mais trois « géants », dont l'un au moins est dans une situation tragique, notamment à cause du quadruplement du prix du pétrole. Afin de ne pas irriter les susceptibilités de l'OPEP, on se donne le mot pour ne pas qualifier de trilatérale la conférence de Paris, mais elle le sera en fait. Cette conférence d'ailleurs n'a pas de nom, et on ne l'appelle conférence internationale de l'énergie que par commodité.

Autre trompe-l'œil : chacune des trois « troupes » qui défilent en ouverture de cette manière de cirque diplomatique présente un front uni. Le compromis franco-américain de la Martinique laisse croire qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre les stratégies respectives de Washington et de Paris, sans même parler des bouderies de Londres, en principe gommées depuis la dernière réunion des Neuf. L'OPEP joue la comédie dans l'unanimité, mais l'Algérie, pour ne pas aggraver les dissidences à l'intérieur de l'Organisation, « accompagne » le mouvement de modération, tandis que le chah et le roi Fayçal se regardent en chiens de faïence. Le premier est moins libre de ses mouvements que le second parce qu'il a besoin de beaucoup plus d'argent pour « développer » une population de plus de trente millions d'habitants, alors qu'il n'y a officiellement que huit millions de Saoudiens (le nombre exact serait inférieur de moitié !) : les gisements de gaz iraniens sont gigantesques, mais il faut d'énormes capitaux pour les exploiter, ce qui n'est pas le cas pour les réserves d'or noir tout aussi gigantesques qui dorment sous les sables du désert saoudien. Mais le chah est pour le moment beaucoup plus armé que Fayçal...

Enfin, qui peut prétendre que les intérêts de l'Inde, du Zaïre et du Brésil sont parallèles, parce qu'ils seraient tous trois, pour employer un euphémisme, « en voie de développement » ?

PHILIPPE SIMONNOT.

« Les circonstances rendaient utile cet entretien »

déclare M. Giscard d'Estaing à Europe 1

Dans une interview à Europe 1, M. Giscard d'Estaing a déclaré, à propos de sa rencontre, lundi 17 février, avec le chah d'Iran, que l'un et l'autre étaient convenus de se voir chaque fois que les circonstances rendaient utile un entretien ».

« *A l'heure actuelle*, a ajouté le président de la République, *il y a des questions essentielles, puisque c'est sans doute dans un mois que va se tenir la réunion préparatoire de la conférence sur l'énergie. L'Iran a, dans ce domaine, des responsabilités très grandes, et je pense qu'il est utile que nous puissions en discuter personnellement en tête à tête, de façon à faire le point de l'évolution de ce sujet au cours de ces derniers mois.*

» *Les problèmes économiques mondiaux, que ce soient les problèmes de l'énergie, que ce soient les problèmes monétaires, que ce soient les problèmes de développement et des matières premières, ce sont les problèmes qui se posent, on le sent très bien, à l'échelle mondiale*, a poursuivi M. Giscard d'Estaing. *Il faut que les dirigeants s'habituent à en parler entre eux et s'habituent à les rechercher et à leur apporter des solutions. Et, à cet égard, la conversation que j'aurai avec le chah d'Iran s'inscrit tout naturellement dans cette ligne de pensée.* »

Puis le président de la République a remarqué qu'il n'y avait aucune coïncidence entre son voyage à Saint-Moritz et le séjour de M. Henry Kissinger dans la station de sports d'hiver suisse, affirmant que sa rencontre avec le chah d'Iran était prévue depuis longtemps. Questionné sur une éventuelle divergence de vues entre les Etats-Unis et la France à propos de la conférence internationale sur l'énergie, M. Giscard d'Estaing a répondu : « *Nos points de vue sont conciliables.* » Il a ajouté : « *Nous comptons lancer les invitations à cette conférence prochainement. Les Etats-Unis y participeront certainement.* »

MONNAIES ET CHANGES

FAIBLESSE PERSISTANTE DU DOLLAR

La faiblesse du dollar persistait lundi matin sur les marchés des changes où une certaine incertitude s'est manifestée en raison de la fermeture des marchés financiers américains en début de semaine. A Paris, le dollar s'est établi à 4,27 1/2 F contre 4,28 1/2 F, tandis qu'à Francfort il glissait à 2,31 1/2 DM contre 2,32 1/2 DM, son cours à Zurich retombant à 2,46 FS contre 2,47 1/2 FS.

Le cours de l'once d'or a légèrement fléchi sur le marché officiel de Londres, où il a cédé 1,25 dollar à 182,75 dollars, après l'accès de fièvre qui lui avait fait prendre 10 dollars jeudi et vendredi dernier. Dans les milieux bien informés on continue à démentir officieusement tout achat d'or par la Banque de France, après les déclarations faites la semaine dernière par M. Frey, président de la Société de banque suisse.



EUROPE

RÉUNION DES MINISTRES DES FINANCES DES NEUF

Communautés européennes (Bruxelles). — Les ministres des finances des Neuf, qui se réunissent le 17 février à Bruxelles, vont délibérer de la situation économique internationale et s'informer mutuellement des mesures prises par leurs gouvernements pour lutter contre la crise.

M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, insistera sur la nécessité pour les pays membres d'investir pour produire leur propre énergie et en conséquence accepter une croissance de la consommation plus faible que dans le passé.

Les ministres prendront aussi connaissance d'un rapport du « comité monétaire » sur le rôle de l'or dans l'économie monétaire de la Communauté. Le « comité permanent de l'emploi », qui rassemble des représentants des pouvoirs publics, des employeurs et des travailleurs, se réunit également le 17 février à Bruxelles.

● LES PAYS-BAS comptaient, à la fin de janvier, 206 650 chômeurs, soit une augmentation de 15 960 par rapport à la fin du mois de décembre 1974 (+ 8,4 %). Ce chiffre représente 5,5 % de la population active néerlandaise. Pour une moitié le chômage touche les ouvriers du bâtiment (55 500) et les jeunes de moins de vingt-trois ans (54 100). Dans certaines régions du nord du pays plus de 15 % des travailleurs sont sans emploi. *(A.F.P.)*

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	6 1/4	7 1/4	4	5	1/2	1 1/2
1 mois	6 7/8	7 3/8	5 3/8	5 7/8	2 7/8	3 3/8
2 mois	7 1/2	8	6 1/8	6 5/8	5 1/8	5 5/8
6 mois	7 3/8	7 7/8	6 1/4	6 3/4	5 5/8	6 1/8

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

LAFFITTE RENDEMENT

Au 31 décembre 1974, l'actif net se répartissait de la façon suivante :

Act. étrang...	5 688 563	8,86 %
Actions franç.	26 820 143,79	41,80 %
Oblig. étran.	3 430 582,83	5,35 %
Oblig. franç	16 894 842,34	26,33 %
Liquidités ..	11 335 120,73	17,66 %
	64 169 262,69	100 %

La valeur liquidative unitaire ressortait à F. 107,24.

ROTHSCHILD - EXPANSION

Au 31 décembre 1074, l'actif net se répartissait de la façon suivante :

Act. étrang...	165 577 452,23	36,53 %
Act. franç. ..	50 170 585	11,07 %
Oblig. étran.	49 882 419,61	11 %
Oblig. franç.	70 274 551,61	15,50 %
Liquidités ..	117 412 429,97	25,90 %
	453 320 438,42	100 %

La valeur liquidative unitaire ressortait à F. 202,06.

LAFFITTE TOKYO

Au 31 décembre 1974, l'actif net se répartissait de la façon suivante :

Act. étranger.	9 253 793	33,37 %
Obligat. franç.	11 639 544,44	41,97 %
Liquidités ...	117 412 429,97	25,90 %
	27 731 013,95	100 %

La valeur liquidative unitaire ressortait à F. 108,21.

ALGEMENE BANK NEDERLAND N.V.

AUGMENTATION DIVIDENDE FINAL

Les bénéfices au titre de l'exercice 1974, après dotation à la provision pour risques généraux et après allocation aux impôts, ont augmenté de 18,5 % par rapport à ceux réalisés en 1973. Après dotation à la provision pour risques généraux et après allocation aux impôts, les bénéfices au titre du dernier semestre 1974 ont augmenté de 25,4 % par rapport à ceux réalisés pendant la même période en 1973.

Lors de la réunion du conseil de surveillance de l'ALGEMENE BANK NEDERLAND N.V. qui s'est tenue le 14 février 1975, il a été décidé de proposer à l'assemblée générale annuelle des actionnaires prévue pour le vendredi 25 avril 1975 de distribuer, au titre de l'exercice 1974, un dividende de HFL 20 par action ordinaire et de HFL 100 nominal (pour 1973, il a été distribué un dividende de HFL 18). Un dividende intérimaire de HFL 9 a déjà été mis en paiement au choix des actionnaires soit en espèces, soit par une distribution gratuite de HFL 2,50 nominal en actions ordinaires par prélèvement sur la réserve de primes d'émission, augmentée d'un montant de HFL 4,50 en espèces.

Si cette proposition de dividende est approuvée par l'assemblée générale, les actionnaires auront la faculté de recevoir le règlement du dividende final, soit entièrement en espèces, à raison de HFL 11 par action ordinaire de HFL 100 nominal, soit en espèces et en titres, notamment sous forme d'une distribution gratuite de HFL 2,50 nominal en actions ordinaires par prélèvement sur la réserve de primes d'émission augmentée d'un montant de HFL 4,50 en espèces. Les nouvelles actions bénéficieront du droit au dividende au titre de l'exercice 1975 et des années suivantes.

PLACEMENT PRIVÉ D'UN EMPRUNT SUBORDONNÉ DE HFL 100 MILLIONS PAR ALGEMENE BANK NEDERLAND N. V.

ALGEMENE BANK NEDERLAND fait savoir qu'elle a procédé à un placement privé au pair d'un emprunt subordonné d'un montant de HFL 100 millions auprès d'un petit groupe d'investisseurs institutionnels en Hollande.

L'emprunt aura une durée de 15 ans et portera intérêt à un taux de 9 1/2 %. L'amortissement a été prévu en 10 séries égales après 5 ans de différé, l'amortissement anticipé de cet emprunt n'a pas été prévu.

INTERBAIL

Réuni le 10 février, le Conseil a examiné et arrêté les comptes de l'exercice 1974, qui se présentent de la manière suivante :

— le volume H.T. des engagements avant amortissements s'élève à 557 millions de francs contre 500 millions de francs à la fin de 1973 ;

— le bilan consolidé d'Interbail et des diverses S.C.I. abritant des opérations de crédit-bail immobilier portant sur des hôtels s'élève, au 31 décembre 1974, à 616 500 000 F ;

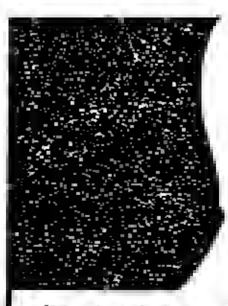
— les recettes totales de l'exercice ont atteint T.T.C. 72 600 000 francs contre 47 330 000 francs en 1973 (soit H.T. 62 130 000 francs en 1974 contre H.T. 40 209 000 francs en 1973).

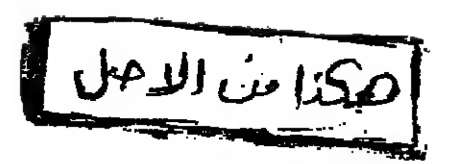
Tableau des recettes T.T.C.

	1973	1974
Loyers crédit bail immobilier	38 091 000	57 884 000
Loyers location pure	4 927 000	6 058 000
Produits de participation	1 874 000	5 059 000
Produits financiers	2 255 000	3 270 000
Produits accessoires	183 000	329 000
Total	47 330 000	72 600.000

Après déductions des frais généraux, des frais financiers et des dotations aux amortissements et provisions, le résultat net est de 17 358 862,68 francs contre 19 407 722,18 francs.

Ce résultat rémunère la totalité du capital (1 203 000 actions contre 802 000 en 1973) et permettra au conseil de proposer à l'assemblée générale, qui se réunira le 27 mars 1975, la distribution d'un dividende de 12,40 francs par action contre 11,19 francs en 1973.





LES MARCHÉS FINANCIERS

Les émissions de valeurs mobilières ont diminué de 25,4 % en 1974

…s statistiques définitives des …issions de valeurs mobilières en …nce pour l'année 1974 — statis…ues établies par le Crédit lyon…s — font apparaître, avec un …ntant global de 36,2 milliards de …ncs, une baisse importante de … émissions (— 25,4 %) par rap…t à l'année précédente, année …rêmement favorable, il est vrai, …e notamment l'émission de l'em…nt d'État de 6,5 milliards de …ncs. Si l'on ne tient compte que … l'apport net de capitaux, la …sse est plus sensible encore : …s'est, en effet, élevé à 24,9 mil…rds de francs contre 39,4 milliards … 1973, soit une diminution de …3 %.

…e recul est dû à une chute des …issions obligataires (— 33,9 %) …plus spécialement des emprunts … secteurs public et semi-public … alors que l'ensemble des émis…ns d'actions progresse de 8,9 %. …e marché obligataire, qui don…t déjà des signes d'essoufflement … fin de 1973, est en effet resté …rimé tout au long de l'année …4, malgré la hausse considérable … taux nominaux, qui sont passés, …r les emprunts de deuxième …égorie, de 8,5 % à 12 % au cours … l'année, franchissant ainsi pour … première fois la barre des 10 %. …ette faiblesse de l'offre de capi…ux s'explique par l'abstention des …estisseurs institutionnels et des …nages. Les organismes d'assu…nces ont été attirés par un mar…é monétaire très rémunérateur. … Sicav ont manqué de ressources … raison de la conjoncture bour…re très défavorable. Les particu…rs, considérant leur épargne mal …tégée par les taux offerts face … une augmentation du coût de la … très importante (hausse de …2 % des prix à la consommation … intra-annuel), sont restés peu pressés.

…our l'ensemble de l'année, et …lgré un quatrième trimestre très …diocre, les entreprises du secteur …vé ont pu se procurer, sous …me d'obligations classiques ou …vertibles, une masse de capitaux …èrement inférieure à celle de … année précédente. Le montant …al des émissions obligataires de … secteur s'élève à 8,4 milliards …tre 8,6 milliards en 1973.

…n revanche, il convient de noter … des entreprises du secteur …vé non cotées en Bourse, ainsi …illeurs que certaines institutions …ancières, se sont procuré des …pitaux pour un montant global …portant (12,4 milliards contre 11,4 …lliards en 1973) par le biais …missions d'actions. Les augmen…ions de capital, avec un chiffre … 2,3 milliards, restent pour leur part à leur niveau de l'année antérieure.

Pour l'année 1975, si l'appel au marché obligataire de la part des entreprises publiques risque d'être important, notamment en raison de la politique énergétique suivie par la France, le caractère très pressant de la demande des entreprises privées en début d'année pourrait s'atténuer par la suite.

Pour ce qui est de l'offre interne de capitaux, la poursuite éventuelle de la baisse des taux du marché monétaire devrait entraîner un retour des investisseurs institutionnels sur le marché obligataire. Le redressement attendu de l'activité et le ralentissement de l'inflation pourraient inciter les particuliers à se porter à nouveau sur les placements financiers à long terme.

Il est donc permis d'espérer pour 1975 le retour à l'équilibre du marché financier.

LONDRES

La semaine a mal débuté sur le marché de Londres, qui s'est replié sur toute la ligne. L'accord salarial conclu aux charbonnages et la vive hausse des prix de détail éclipsent les effets de la réduction du déficit commercial amorcé vendredi. L'indice des industrielles perdait 8 points à l'ouverture. Irrégularité des mines d'or.

OR (ouverture) dollars : 182 75 contre 184 ..

VALEURS	CLOTURE 14/2	COURS 17/2
War Loan 3 1/2 %	25 ...	24 7/0
Beechamps	180 ...	183 1/2
British Petroleum	380 ...	370 1/2
Shell	222 ..	210
Vickers	128 ..	126 1/4
Imperial Chemical	225	223 ..
Courtaulds	150 .	96 ...
De Beers	240 .	241 ..
* Western Holdings	34 ...	34 1/6
Rio Tinto Zinc Corp.	146 ..	148
* West Driefontein	46 1/2	46 1/2

(*) En livres.

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux de marché
Effets publics ..	....	....
Effets privés ..	....	6 3/4 %
Moyen terme ..	....	9 1/2 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	14/2	17/2
1 dollar (en yens)	283 30	283 45

B. A. L. O.

Le numéro du 17 février publie notamment les insertions suivantes :

Créditel. — Emission de 406 000 obligations de 1 000 F, 12 %. L'emprunt, divisé en sept séries égales, de 58 000 obligations, sera amorti en sept ans à partir du 19 mars 1933, par remboursement au pair d'une série tirée au sort.

Groupement des industries de la mer et des activités sous-marines « Gimer ». — Emission de 110 000 obligations de 1 000 F, 12 %, amortissables en neuf au plus, à partir du 8 mars 1976.

Diffusion industrielle nouvelle. — Emission de 100 000 obligations de 500 F, 12 %. L'emprunt, divisé en dix séries égales, sera amorti en dix ans à partir du 11 mars 1977, par remboursement au pair, chaque année, d'une série désignée par voie de tirage au sort.

Koninklijke Nederlandsche Hoogovens en Staalfabrieken N.V. — Insertion faite en vue de la cotation de la totalité des certificats de 20 florins. Le capital social émis est actuellement de 259 252 900 florins représenté par 115 actions prioritaires de 800 florins et par 259 147 900 florins en actions ordinaires. Les titres ont été introduits à la Bourse de Paris le 17 décembre 1973.

NOUVELLES DES SOCIETES

FERODO. — Le chiffre d'affaires pour 1974 a atteint 1,10 milliard de francs (+ 13 %) malgré une baisse sensible au quatrième trimestre, les activités « hors automobile » ayant représenté 24 % du total contre 20 %. Les résultats, caractérisés par l'importance croissante des revenus des filiales étrangères, permettront vraisemblablement de distribuer un dividende identique au précédent. Les prévisions d'activité en volume pour 1975 sont les mêmes que pour 1974 grâce au développement de produits nouveaux pour l'automobile.

NORSK HYDRO. — Pour le second semestre 1974, le résultat d'exploitation a atteint 215,8 millions de couronnes contre 137,6 millions en 1973, le chiffre d'affaires passant de 1,26 milliard de couronnes à 2,18 milliards. Malgré les difficultés de la conjoncture internationale, le résultat du premier semestre 1975 sera légèrement supérieur à celui du second semestre 1974.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

	13 févr.	14 févr.
Valeurs françaises ..	118,4	117,4
Valeurs étrangères ..	121,5	120,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	69,8	69,6

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Duenza	..	28 30
Providence S.A.	232 50	230
Bévillon	458	470
(Ny) Sade		118
Santa-Fe	50	50
Soffo	60 10	60 10
Sofinex	380	395
Cambodge	41	42 30
Clause	436	c450
Indo-Hévéas	103	107
Agr. Ind. Madag.	40 40	38 80
Mimot	50	58
Padang	60 10	67 50
Salins du Midi	192	194
Alimeet. Esseot.	43 60	44 20
Allobroge	196	154
(Ny) Alsac. Super.	d250	d260
Bansnia	o247	247
Fromage Bel	103	106
Berthier-Saveco	790	795
Cédis	480	450
(M) Chambourcy		175
Compt. Moderne	250	206 50
Docks France	290	255
Ecoremais Centr.	350 20	364
Epargne	d125 10	130
Fr. Paul-Renard	d209	d290
Générale-Aliment.	74 80	74 00
Genvrain	225	215
Coulet-Turpin	154 50	102
Lesieur (Cie fin.)	312	301 30
Cr. Moul. Corbeil	196	166
Cr. Moul. Paris	265	255
Nicolas	338	336
Piper-Heidsieck	305	301
Potin	o368	361 50
Rochefortaise	130 76	120 50
Roquefort	227	222
Saupiquet	187	167
Gop. Marché Doc.	106	101 50
Taittinger	416	400
★Unigel	196	191
Bénédictine	1670	1650
Bras. Indochine	562	565
Cusenier	467	460
Dist. Indochine	294	350
Dist. Réunies	275	275
Ricqlès-Zan	..	d 80
Saint-Raphaël	155 80	152
Gest. P. Gogepal	249	240
Salon Brasseries	57	50 50
Béghin-Say	135 50	132 30
Bianna	207	207
Sucrerie (Cie Fr.)	257	260
Sucr. Bouchon	141 50	142
Sucr. Soissonnais	014 60	015
Berliet	278	270
Chausson (Us.)	87 50	56 10
Motobécane	153	153
Saviem	99	68
S.E.V. Marchal	o 53	o 52
Bois Dér. Océan	199 80	d137
Boris	225	223
Camp. Bernard	130	110
C.E.C.	114	114
Cerabati		120
Chim. de la route	o173 50	o173 50
Ciments Vicat	173 70	173 50
Drag. Trav. Pub.	50	52
Dumez	470	490
F.E.R.E.M.	o 67 70	65 70
Française d'entr.	0 75	10
G. Trav. de l'E.	64 50	64
Herlicq	207	215
Lambert Frères	70 30	72 19
Leroy (Ets E.)	147	145
Origny-Desvroise	136	128
Porcher	260	261 50
Rougier	190	188
Constr. Routes	27	28
Routière Colas	120	134 20
Sablières Seine	o164	107 50
Savoisienne	168	185
Schwartz-Hautm.	86 90	66 50
Spie-Batignolles	50	50
T.P. Fouger.SNCT.		06 90
Triodel	133	132
Voyer S.A.	110	118
Dunlop	24 80	24 90
Safic-Alcan	130	134
Bll. Aspd. Centr.	99	99
Comipdus	77 50	78
Daumont	456 60	455 00
Pathé-Cinéma	50 00	85 50
Pathé-Marconi	69 50	89 50
Tour Eiffel	09	01 30
Air-Industrie	66 10	66 20
Applic. Mécan.	134	135
Arbel	173	180
Ateliers G.S.P.	o 50 20	65
Av. Dass.-Breguet	220	222
Bernard-Moteurs	70	75
B. B. L.	236	c245
Cie des Compt.	171 30	171 20
C. M. P.	285	209
Cope All. Europe	193 40	103 40

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
De Dietrich	400	413
Duc-Lamothe	.	320
E.L.M. Leblanc	258 50	330
Ernault-Somua	o229	236
Facom	808	830
Forges Strasbourg	62 68	54 60
(Li) F.B.M. ch. fer	111	111
Frankel	730	*701
Hoard-U.C.F.	...	150 50
Jaeger	90 50	67
Luchaire	125 50	125 50
Manurhin	125	126
Métal Déployé	240	245 50
Nadella	104	108
Nodet-Gougis	93	89
Peugeot (act. out.	215	207
Ressorts-Nord	10 20	d 16 40
Roffo	90	96
S.A.F.A.A. Ap. Aut.	97	o 93
Satam	.	22 50
Sicli	145	143 10
Soudure Autog.	200	200
S.P.E.I.C.H.I.M.	...	120
Stein et Roubaix	.	127
Stokvis	92	90
Titan-Coder		
Trailor	430	420
Virax	..	95 18
Chant. Atlantique	270	270
At. Ch. Loire	51	53
France-Dunkerque	54	54 50
Ent. Gares Frig.	140	139 ..
Indus. Maritime	..	235
Mag. gén. Paris	147 50	146
Cercle de Monaco	41 70	41 76
Eaux Vichy	...	379
Grand Hôtel	2250 o.	2250 o.
Sofitel	33	o 31 70
Vichy (Fermière)	..	66 10
Vittel	204	212
Aussedat-Rey	75	75
Darblay S.A.	83 76	34
Didot-Bottin	147	145
Imp. C. Lang	.	15 30
Navarre	...	135
Néogravure		
Papeter. France	42 88	42 80
(B.) Pap.Gascogne	250 50	251
La Bisle	110 50	120
Rochette Cenpa	114 50	114 88
A. Thiery-Sigrand	158	156
Bon Marché	20 50	28 05
Mars. Madagasc.	40	50
Maurel et Prom.	110 90	116 10
Sptorg	140	143
Palais Nouveauté	284	282
Prisunic	40	48 10
Uniprix	76	82
Claude	78	77
Crouzet	127	127
Europ Accumul.	284	305
Fabnen	..	071
C.I.P.E.L.	84 20	84 50
Lampes (part.)	510	520
Merlin-Gerin	142	141
Mors	38 90	39
Mot. Leroy-Somer	950	870
Océanic	o 79	o 81 50
Paris-Rhône	...	100
Piles Wonder	470	469
Radiologie	184 90	185
SAFT. Acc. fixes	930	909
Schneider Radio	144 50	148
S.I.N.T.R.A.	401	481
Carnaud	64	63 10
Cetilac	57 50	57 30
Davum	295 60	296 50
Escaut-Meuse	172	172 ..
Forderie précis.	o 40 30	o 39 ..
Gueugnon (F. de)	.	07 ..
Profilés Tubes Es.	40 10	40 10
Senelle-Maub.	78	79
Tissmétal	54 20	54 70
Vincey-Bourget	.	89 60
Huaron	102	102 50
Kinta	d254	260
Mokta	o110 20	111 80
Amrep G.	383	365 ..
Autargaz	.	106 ..
Hydroc. St-Denis	180 00	160 70
Lille-Bonnières-C.	137 10	163 50
Omn. F. Pétr.	213	207
DOfig. Conv.	268	260
Shell Française	77 10	d 76
Astral	d 66 70	d 66 70
Carbone-Lor.	05 10	96 50
Cochery	40	48
Delalande S.A.	560	566
Finalens	o 83 20	o 82 20
FIPP	43 10	46 10
(Ly) Dertaod	235	237
Gévelot	410	410 ..
Grande-Paroisse	108 30	110 ..
Huiles B. et Dér.	101 50	100 ..
Labaz	c417	420 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Lorilleux-Lefranc	231	235
Novacel	130	128 10
Parcol	403	400
Quartz et Silice	70	75
Rigolin-Georget	50	07
Rousselot S.A.	366	350
Soufre Réunies	210	c210
Synthelabo	350	340
Thann et Mulh.	88	80
Agache-Willot	42 60	42 40
Fourmies-S.F.R.F.	39	39
Lainière-Roubaix	o 62 50	c51
Roudière	386	400
Saint Frères	23 50	23 10
Timwear	10	18
M. Chambon	135	135
Delmas-Vieljeux	156	160
Messag. Marit.	.	33 60
Nat. Navigation	90	58
Navale Worms	196	105 10
Navigation Mixte	138	134
Saga	30 00	30 50
Transat (Cie Gle)	74 50	76 70
C.C.T.A.P.	...	38 10
B.C.A.C.	100 80	c105 ..
Sternl	293	298 ..
Tr. C.I.T.R.A.M.	76 10	76 10
Transport indust.	196	105
(Li) Baignol-Far.	o 73	o 71
Dis B.A.	215	226
Rionzy-Ouest	d1.0	d187
La Brosse	d103	d106
Cigarettes Indo.	168	173
Degremont	196	160
Deug-Trieu	155	o149
Duquesne-Purina	230	239 50
Ferrailles C.F.F.	385	330
Havas	110	110 50
C. Magnant	d 52	d 62
Novalier	211	207 90
Publicis	121 50	110 50
Sellier-Leblanc	160	175
(Ly) Tac. Fr. Réun	0 12 86	10
Brass. du Maroc	252	250
Brass. Ouest-Afr.	122	120
EH-Gabon	318 ..	318
Min. et Métall.	...	438
C.E.C.A. 5 1/2 %	...	
Emprunt Young	..	153
Nat. Nederlanden	127	129
Phoenix Assurance	d 16	d 18 90
Algemene Ban.	510	021
Bco Pop.Español	315	313
B. N. Mexique	30 50	26 10
B. régl. Intern.	4900	4900
Bowring C.T.	4 90	4 70
Commerzbank	348 ..	345 ..
Deutsche Bank	560 ..	546 ..
Bowater	8 00	6 90
Bruxelles Lamber	...	229 30
Gén. Belgique	...	335
Rolinco	150 50	180 50
Robeco	287 56	290
Cavenham	8 50	0
Grand Metropolit.	4 05	4 05
Lyons (J.)	..	14
Goodyear	67	67
Pirelli	.	4 30
I.H.C.	50 15	50 10
Kubota	0 35	0 25
S.K.F.	190 50	175
Pakhoed Holding	261	291
Femmes d'Aujour.	..	50
Marks Spencer	19 20	d 19 60
A.E.G.	...	130
E.M.I.	12 20	12
Hitachi	2 45	2 45
Honeywell Inc.	140	143 60
Matsushita	8 50	6 10
Otis Elevator	129 70	128 50
Sperry Rand	142	148 00
Xerox Corp.	335	337 ..
Arbed	...	565
Cockerill-Ougrée	146 ..	147
Finsider	.	2
Hoogovens	101	68 ..
Mannesmann	398	385
Steel Cy of Can.	..	123 60
Thyss. c. 1 000	127	125
Blyvoor	54 40	56
De Beers (port)	14	14 50
De Beers o. cp.	..	17 30
General Mining	...	121 10
Hartebeest	101	142
Johannesburg	87	109 90
Middle Witwat.	19 10	d 21
President Steyn	105 60	110 ..
Stilfontein	.	28 ..
Vaal Reefs	178	189
West Rand	21 ..	23 40
Alcan Alum.	..	50
Cominco	..	126 19
Finnutremer	151	143
Minerals Resourc.	u 10 90	14 30
Noranda	137	136
Vieille Montagne	011	508
Am. Petrofina	...	152
British Petroleum	..	37 50
Gulf Oil Canada	120	123
Petrofina Canada	o 09	o 00
Shell Tr. (port)	22 20	21 65

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Akzo	76 50	80 30
Dart Industries	..	82 50
Foseco	10 80	10 50
Gevaert	154 30	100
Glaxo	35	34 00
Grace and Co	103	107 50
Pfizer Inc.	.	137
Procter Gamble	413 ..	c080
Courtaulds	.	8 95
Est Asiatique	87	97 60
Canadian Pacif.	80 75	69
Wagons-Lits	65	64 10
Barlow-Rand	14 50	15 60
British Am. Tob.		27 50
Suéd. Allumettes	..	106

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Alser	1006	1000
Cellulose Pin	140	140
Coparex	300	310
Dolan		64
Ecco	305	400
Eurafrep	1880	1850
Francarep	103	102
Intertechnique	165	150
Localol	600	595
Métall. Minière		65
Pronuptia	o375	345
Sabl. Mor. Cor.		152
Tranchant Electr.	43	43
Ulinex	...	125
Bce v. Grinten	..	880

OBLIG. ECHANG.

Valeur d'échange au 17 2

B. C. B. :	
Val. de 2 actions, soit..	750

SICAV

Plac. Institut.	11214 13	10834 81
1re catégorie.	10138 81	3830 23

17 2	Emission frais inclus	Rachat net
Actanca	100 06	104 13
Actions sélec.	138 05	122 03
Aedificandi	150 42	143 50
Agfime	155 64	148 50
A.L.T.O.	142 90	136 42
America-Valor	229 ..	218 02
Assurances Plac	110 .	196 01
Bourse-Investiss.	116 54	111 20
B.T.P. Valeurs	122 30	116 23
C.I.P.	238 53	227 72
Convertibles	108 61	182 90
Convertimmo	117 01	112 47
Drouot Invest.	137 38	131 15
Elysées-Valeurs	148 35	141 02
Epargne-Croiss.	455 91	434 96
Epargne-Inter	220 99	210 87
Epargne-Mobil.	149 83	143 10
Epargne-Oblig.	132 86	126 83
Epargne Revenu	257 70	245 01
Epargne Valeur	101 01	153 71
Foncier Investis.	276 90	263 42
Fortune I	118 22	108 09
France-Croissance	117 71	112 87
France-Epargne	113 71	105 55
France-Garantie	204 58	200 07
France-Invest.	117 79	112 45
Laffitte Rend.	120 82	110 34
Laffitte-Tokyo	121 24	115 84
Nouv. France-Obl	252 06	240 63
France Placement	131 20	125 17
Gestion Rendem.	184 20	175 90
Gest. Sél. France	143 29	136 70
I.M.S.I.	134 70	128 57
Indo-Valeurs	140 01	141 30
Intercroissance	131 76	126 79
Intersélection	121 59	110 08
Livret portef.	179 47	170 38
Paribas Gestion	116 85	111 55
Pierre Investiss.	193 08	167 55
Rothschild-Exp.	231 33	220 84
Sélect-Croissance	481 16	459 34
Sélection Mondial	99 84	95 31
Sélection-Rend.	120 52	122 69
Silvafrance	147 29	146 61
Silvam	187 41	182 54
Silvarente	187 95	131 69
Sovinter	111 94	106 86
Sogepargne	281 97	248 54
Sogevar	279 16	268 50
Soleil-Investiss.	132 79	128 77
U.A.P. Investiss.	108 94	194 .
Unifoncier	284 77	271 86
Unijapan	127 97	122 17
Unisic	110 30	105 27
Worms Investiss.	205 83	196 31
17/3		
Credinter	126 19	119 51
Croissance-Imm.	126 04	120 32
Epargne-Unie	262 57	250 00
Euro-Croissance	126 84	121 09
Financière privée	287 10	274 19
Fructidor	131 47	123 51
Gestion Mobilière	171 67	163 89
Mondiale Invest.	170 11	102 40
Sélisem	110 60	114 18
Optima	130 52	124 50
Sicavimmo	166 10	158 63
S. I. Est	325 07	310 33
Soginco	108 76	103 83
Soginter	350 47	334 58
Univalor	143 55	137 04
Valorem	157 01	101 27

*Cours précédent

BOURSE DE PARIS — 14 FÉVRIER — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
…%	39 20	1 126
…%	56 80	0 192
…% 1920-1960	134 50	0 102
…% amort. 45-54	75 80	1 827
…1/4 % 1963	98 50	3 165
…1/4-4 3/4 % 63	84 10	1 783
…p. N. Eq. 53 65	90 66	1 853
…p. N. Eq.6%66	96 56	2 252
…p. N. Eq.6%67	82 70	4 258
…p. 7 % 1973	114 56	0 576
…F. 6 1/2 1950	112 30	4 826
— 5 % 1960	60 50	4 986

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
…F. parts 1950	357 50	357 50
— parts 1959	350	350
…France 3 %	d125 50	d125 50
…eille-I.G.A.R.D.		430
…aille (Vie)	209	209
…P.	342	342
…corde	250	252
…gon France	340	340
…c. T.I.A.R.D.	88 50	85 20
…ciàre (Vie)	390	296
…nce (I.A.R.D.)	290	298

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
France (Vie)	380	386
Préservatrice S.A.	318	310 30
Prévoyance	1053	1054
Protectrice A.I.R.	239	237
.....	...	...
Alsacien. Banque	313	313
(Li) Bque Dupont	..	222
Banque Hervet	260	250
Banque Indochine	182	182 50
Sté B. et Partic.	378	380
Banque Worms	176	170
C.F.E.C.	555	555
C.O.I.B.	79 70	88
Codetel	118	110
Cofica	63	55 50
C.A.M.E.	6	9 30
Créd. gén. indust.	105 60	116
(M) Crédit Mod.	86	90
Financière Sofal	144	148
Finextel	110	117
Fr. Cr. et B. (Cie)	60	81
France-Bail	195	163
Hydro-Energie	..	45 20
Immobanque	125	135
Immoffice	112	112
Interbail	133	133 70
Locafinancière	110 50	110 50
Lyon-Alemand	134	136
Soc. Mars. Crédit	263	263

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Séquanaise Banq.	235	238 19
SLIMINCO	140	140
Sté Cent. Banque	72 80	72 80
SOFICOMI	129	128
Sovabail	144 10	148
UCIP-Bail	113 70	110
Ufiner	310	906
Unibail	121 50	121 00
Bn. Ind. Crédit	140	140
Fonc. Chât.-d'Eau	570	570
(M) S.O.F.I.P.	159	157
Fonc. Lyonnaise	645	645
Immob. Marseille	939	900
Louvre	231	231
Midi	479	483
Rente foncière	760	750
S.I.L.I.C.	270	271 90
SINVIM	190	189
Voitures à Paris	240	242
Cofigi	110 60	112
Foncina	100 20	109
Gr. Fin. Constr.	109 90	110
Immindo	103 80	103
Imminvest	84 50	82 50
Cie Lyon Imm.	63 30	93 30
Sagimo	103 20	105 40
UFIMEG	90	88 50
U.G.I.M.B.	101 50	101 50
Union Habit.	125	126 50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Un. Imm. France	119	100 19
Acier Investiss.	94	94 60
Gestion Sélect.	.	185
Invest. et Gest.	07 50	97 50
Parisienne Plac.	150 30	150
Placem. Inter.	78 50	78 50
Sofragi	208	210
Abeille	380	208
Applic. Hydraul.	821	835
Artois	70	79 86
Centen. Blanzy	900	307
C. Roussel-Nobel	230	230
(Ny) Centrest	..	114
(ny) Champex		104
Charg. Réun. (p.)	2900	2850
Briéans	91	01
(Li) Dév. R. Nord	..	126
Electro-Financ.	209 20	240
Fin. Bretagne	41	42 60
Fin. Haussmann	51 20	51 10
Financière Iéna	98	83
Gaz et Eaux	300	000
La Mure	85 90	35
Lebon et Cie	102	100 20
(Ly) Lordex	100	100
Cie Marocaine		76 50
O.V.A.I.M.	49	40
OPB-Paribas	64	94 50

…mpte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote …mplète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer …ns les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger après la clôture la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pourrons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
…4	4,50 % 1973	588 50	549	548	548 50
…340	C.N.E. 3 %	1108	1119	1129	1110
…50	Afrique Occ.	266 50	267 10	280	284
…20	Air Liquide	329	328	324 20	326
…37	Als. Part. Ind	84	50	67 20	87 10
…77	Alsthom	95 50	95 90	90 50	94
…36	Antar P. Atl.	20 80	29 09	29 80	26 80
…70	Applicat. gaz	258	260	245	260
…85	Aquitaine	457 50	445 10	446 50	442
…76	— (certif.)	82	81 90	80 50	80 25
…42	Arjom.-Prioux	180	174	170	174
…88	Aux. Entrepr.	211	215	210 50	210
…34	Auxil. Navig.	195	193	188	189 30
…80	Babc.-Fives	81 20	81 00	90 50	58 50
…38	Bail-Equip.	140	147	148 60	147
…50	Bail-Invest.	150	189	150	150
…65	B.C.T.	177	183	190	164 90
…97	Bazar H.-V.	150 20	109 50	107	107 89
…35	Béghin-Say	132	135 20	188 60	132 90
…70	Bic	680	658	550	651
…50	Bouygues	562	572	569	570
…35	B.S.N.-G.D.	450	451	448	445
…320	Carrefour	1905	1900	1895	1890
…240	Casino	1250	1260	1245	1240
…80	C.D.C.	230	234	225 50	228 80
…48	Cetelem	172	172 10	171	170 18
…83	Char. Réun.	184	168	195	195
…71	Chât.-Comm.	72 10	71	71 20	80 60
…10	Chiers	210 80	210	311 50	210
…83	Chim. Rout.	118	109 80	150	167 70
…50	Cim. Franç.	98 50	88 90	88 60	88 90
…11	— (obl.)	115	110	110 10	115
…1280	C.I.T. Alcatel	1304	1300	1280	1500
…30	Citroën	28	28 90	28 30	26
…100	Club Méditer	245	239	235	234 30
…335	C.M. Industr.	330	318	317	318
…104	Cofimeg	107 50	110	110 90	110 10
…	Cofimor	73 80	74	73 ..	72 60
…485	Cie Bancaire	401	468	464	482
…315	C.G.E.	326	321	318 80	314 60
…144	C. Entrepr.	148 50	142 10	142 ..	140
…119	Cat.-Foucher	111 10	113	113 ..	118 10
…125	Cr. Com. Fr.	187	133	183	188 40
…150	— (obl.)	164	150 80	150 90	167 90
…300	Créd. Fonc.	335	332	330	325 40
…146	C. F. Imm.	184 90	164 90	183	184 30
…110	Créd. Indust.	118 70	119 50	110	118 60

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
680	Cie Gle Eaux	620	627	010	615
150	Electro-Méc.	110	111	110	109
105	Eng. Matra	202	198	180	186
107	B. J. Lefebvre	150	190	166	100
58	Esso S.A.F.	62 70	62 50	02 10	01 50
150	Eurafrance	171 10	169 50	187	190 60
275	Europe N° 1	294	294	294	296 50
205	Ferodo	220	228	227	225
140	Fin.Paris P.B.	162 50	164 20	150	150
60	Fin. Bu. Eur.	59 50	59 75	59 76	50 05
55	Fraissinet	58	57 00	57 80	57 00
82	Fr. Pétroles	183	184	183	182
22	— (Certific.)	34 40	24 90	24 50	24 05
50	Galeries Laf.	89 80	88	80 50	95
184	Cie d'entr.	106	107	150 88	109
144	Gle Fonderie	109	166 20	166 20	109 48
184	Générale Occ	194	194 10	194 50	100 20
150	G. Tra. Mars.	153	150 10	150 20	143
585	Guyenne-Gas.	481	481 ..	461	*431
147	Hachette	141	141	141	140 10
230	Hutch. Mapa	221 40	221 40	221 40	221 40
64	Imetal	87 10	58 40	58	95 40
675	Inst. Mérieux	790	786	780	700
468	J. Borel Int.	585	592	576	581
80	Jeumont Ind.	07	64	93 90	82 90
65	Kali Ste Th.	89 10	69 05	69	67 80
62	Kléber-Col.	58 10	58	58 10	62 ..
250	Lab. Bellon	269 50	269 80	268 80	200 80
187	Lafarge	189 89	178	189 98	168 50
230	— (obl.)	245 90	245 90	240 80	245 09
350	La Hénin	378	378	360 10	363
1640	Legrand	1650	1662	1680 ..	1670
152	Locabail	198	182 50	181	192 50
145	Locafrance	191 50	188 18	185 50	186
200	Locindus	229 50	229 38	228 50	227 80
890	L'Oréal	885	850	850	850
2840	— obl. conv.	2870	2865	2865	2980
365	Lyonn. Eaux	424 50	422	422	420 ..
33	Mach. Bull	41	39 48	50 90	39 20
508	Mais. Phénix	850	811	010	820
181	Mar. Firminy	190 30	129 10	129	126 70
52	Mar. Ch. Réu.	55 20	58 20	57	57
1710	Mat. Téléph.	1820	1835	1885	1010
42	M.E.C.I.	48 50	45	45	45
125	Mét. Norm.	115	107 80	150	167 80
800	Michelin B.	789	782	786	792
455	— oblig.	481	476	476 ..	477
585	Moët-Hen.	509	495 50	493 ..	450
	Moulinex	255	253	248 50	248

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
190	Olida-Caby	177 90	176	176	150 .
76	Opfi-Paribas	78 .	76	76 10	78
22	Paris-France	129 50	132 50	132 ..	132 50
133	Patern. S.A.	107	136 10	136 10	136 ..
81	Pechelbronn	04 70	84 03	04 85	83 75
126	P.U.K.	131 90	129	126	120
63	Penarroya	62	62	02 40	62
265	Penhoët	252	254	252 58	254
440	Pernod	450 50	450	454 50	465
115	Perrier	118	110	110	110 88
31	Pétroles B.P.	37	35 50	35 50	85 05
165	Peugeot	109	168	150	189
345	— (obl.)	260 80	280 50	258 00	255
70	Pierre Auby	67	67 ..	07 50	66 70
100	P.L.M.	90 50	50	87 20	99 50
400	Poclain	420	068	389 10	406 ..
100	Pollet et Ch.	125 50	130 ..	128 00	176 50
01	Pompey	62 20	61 80	61 80	01
08	P.M. Labinal	105 20	107	107	107
96	Prénatal	81 10	61	60 80	50
76	Presses Cité	71 ..	70 50	70 50	70
187	Prétabail Si.	184 ..	133 40	180	183 40
138	Pricel	164	154 70	153	152
245	Primagaz	230	222	224	222
84	Printemps	87 50	88	87	90 30
320	Radar S.A.	314 50	322	314	012
400	— (obl.)	437	437	437	439
335	Radiotech.	378	395	388 ..	295
114	Raffin. (Fse)	109 00	112	112	111 30
195	Raff. St-L.	191 50	151 50	190	180 10
365	Redoute	426	427 50	417 ..	42.
100	Rhône-Poul.	135	134	132 10	132 10
480	Ricard	510	506	503 ..	503
269	Rouss. Uclaf	260 50	264 50	262 50	262 80
490	Rue Impérial	478 ..	480 ..	480 ..	475
89	Sacilor	70 90	77 10	76 10	75 70
470	Sagem	494	488	477 00	471
110	Saint-Gobain	134 50	134 90	132	132
485	S.A.T.	510	502	492 50	500
100	Saulnes	150 50	135	135	134
125	Saunier-Duv.	112 00	112	112	112
168	Schneider	168 00	169 85	169 80	187
81	SCOA	04 50	64 10	64 10	63 10
102	Sefimeg	188 10	166 50	150	105
106	Selchimé	114 50	115	110 80	114

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
240	Talcs-Luz.	282	284	280 .	284 ..
250	T.R.T.	293	295 90	292 ..	280 .
840	Tél. Electr.	980	865	885 .	685
825	Tél. Ericss.	838	645	845 ..	640
62	Terres Roug.	78 50	72 60	73 50	74 .
153	Thomson-Br.	179 ..	176 90	173 ..	178 ..
130	U.I.S.	157 .	162	152	150 .
305	U.C.B.	356	350	348	350 .
182	Un.Fr. Bques	220	210	218	210
01	U.T.A.	64	63	63	01 00
85	Usinor	93 40	01 70	81 50	81
116	— (obl.)	121 .	120 80	120 50	120 10
142	Vallourec	130 .	133	133 50	*130 .
635	V.Clicquot-P.	501 ..	085	595	000 ..
660	Viniprix	708 .	706	691	700 ..
260	Amer. Tel.	221 90	315	218 50	213 30
21	Ang. Am. C.	25 20	25 40	25 ..	25 40
195	Angold	243 .	244 90	245 50	243 .
265	Astur. Mines	288	268	290 20	251 ..
220	B. Ottoman	272 .	284 .	281	280
250	BASF (Akt.)	257 .	253 .	252	248
198	Bayer	214 50	210	210 20	206 20
105	Buffelsfont.	110 10	128 80	122 .	122 50
8 50	Charter	14 40	14 48	15 80	14 25
148	Chase Manh.	156	148	148 80	150
365	C.F. Fr.-Can.	370 .	363	382	381
12	De Beers (S).	14 80	14 75	14 90	14 50
187	Dome Mines	210 50	225 90	228 50	223
095	DuPont Nem.	431	431	431	439
295	East. Kodak.	354 .	353	358	357 90
50	East Rand	71 80	72 80	72 10	73 ..
218	Ericsson	237 .	237 90	238 80	234 ..
290	Exxon Corp.	320 .	818	017 .	310 50
164	Ford Motor	160	157	150	154
143	Free State	168 50	168 ..	187 85	166

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
150	Gen. Electric	168	179 50	178 90	176 50
150	Gen. Motors	164 50	150	164	165
15	Goldfields	25 30	29 10	28 60	26 10
38	★ Harm. Go.	47 .	40 50	47 90	48 50
220	Hoechst Akti.	239 .	238	238	239 90
18	Imp. Chem.	22 50	22 25	31 89	22
111	Imperial Oil	113 80	110 50	116	116 90
715	I.B.M.	929	614	921	618
150	Interaickel	104	196 50	106 ..	105 50
72	I.T.T.	85 ..	82 50	82 18	84
155	Mob. Oil Co.	188 50	194	188 ..	182 50
4480	Nestlé	4820 .	4875	4885	4810
876	Norsk Hydro	418	496	409	410
6	Olivetti	0 80	6 90	0 75	8 75
445	Petrofina	506 .	010	504	505
40	Philips	45 75	44 00	44 10	44 65
133	Prés. Brand	143 50	154	153	150
210	Quilmès	233 .	233 .	234 ..	228 90
101	★ Randfont.	184 50	192 ..	189 ..	182
50	Rand. Selec.	58 50	61	50 80	60 50
115	Royal Dutch	188 40	137 40	136 ..	136
0 50	Rio Tinto Zinc	14 75	15 10	10 96	14 85
153	St-Helena	184 10	108	181 50	180 50
440	Schlumberger	440 .	431	438 80	435
18	Shell Tr (S.)	22 90	22 40	22 40	22
425	Siemens A.G.	448 50	439 00	436 00	440
20	Sony	34 50	34 60	34 ..	33 90
11	Tanganyika	14 10	18 30	13 30	15 25
155	Unilever	182 60	183 30	183 30	183 30
27	Union Corp.	27 45	37 40	27 90	27
154	U. Min. 1/10	172 50	170 59	170 50	170 50
265	West Drief.	273	283	282 70	282
114	West Deep	128 50	128	129 ..	129
150	West Hold.	205 ..	312	310 ..	214 96
4	Zambia Cop.	4 .	3 96	3 96	3 96

★ VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

a. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demande ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 14/2	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 350	4 280	4 20
Canada ($ can. 1)	4 290	4 270	4 265
Allemagne (100 DM)	185 075	184 658	184 25
Belgique (100 fr.)	12 380	12 289	12 10
Danemark (100 krd.)	76 120	77 450	77
Espagne (100 pes.)	7 580	7 637	7 42
Grande-Bretagne (£ 1)	10 355	10 250	10 30
Italie (100 lires)	0 673	0 674	8 507
Norvège (100 krn.)	50 300	85 950	50 50
Pays-Bas (100 fl.)	177 500	177 900	177 50
Portugal (100 esc.)	17 830	17 730	17 40
Suède (100 krs.)	188 200	187 708	107 50
Suisse (100 fr.)	174 350	174 175	174 ..

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 14/2
Or fin (kilo en barre)	25320	26120
Or fin (kilo en lingot)	25240	26250
Pièce française (20 fr.)	271	275 50
Pièce française (10 fr.)	189	195 50
Pièce suisse (20 fr.)	268	270 10
Union latine (20 fr.)	243	247
Souverain	244 50	251 50
Pièce de 20 dollars	1154 40	1200
Pièce de 10 dollars	587 50	600
Pièce de 5 dollars	436 10	444 10
Pièce de 50 pesos	1011 50	1046
Pièce de 10 florins	230 80	239 90

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2. AFRIQUE
— AFRIQUE DU SUD : M. Vorster aurait fait une visite secrète au Liberia.

2. MADAGASCAR
— Le directoire militaire a réussi à rétablir l'ordre.

2. AMÉRIQUES

3. DIPLOMATIE

3. PROCHE-ORIENT
— EGYPTE : des détenus de gauche auraient été accusés d'avoir comploté contre le régime avec la complicité de deux pays communistes.

4-5. EUROPE
— LOIN DES CAPITALES : Florence, la querelle de la « collaboration » avec le P.C.
— ESPAGNE : la Cour suprême réduit les peines des « dix de Carabanchel ».

5. ASIE
— COREE DU SUD : après le référendum constitutionnel, l'opposition est résolue à poursuivre la lutte contre le régime du président Park.

6-7. POLITIQUE
— Les Jeunes Giscardiens veulent prouver leur volonté de réforme.
— Le M.S.P. confirme son soutien conditionnel au gouvernement.

8-9. JUSTICE
— Trois points de vue sur la réforme du divorce par Paule Grall, Colette Holstein et Marc Droolez.

10. RELIGION
— la congrégation générale des jésuites.

11. ÉDUCATION
— La philosophie devient-elle une discipline secondaire ?

14. SPORTS
— RUGBY : la France bat l'Ecosse 10 à 9.
— ATHLETISME : les rencontres d'Orléans : un premier record à trente-trois ans.

16. HISTOIRE
— POINT DE VUE : « Apologie pour un condamné », par A. de Boisdeffre.

LE MONDE DE L'ÉCONOMIE
PAGES 17 A 20
— Le VIIe Plan et les nouvelles contraintes de la croissance de l'économie française.
— La révision des bilans : Faut-il réévaluer les actifs ? Les considérations fiscales ne doivent pas dominer l'opération.
— Droit de licenciement : Deux lois ne font pas une législation cohérente.
— Emploi : ralentissement de la dégradation.

22-23. ARTS ET SPECTACLES
— THEATRE : *Lear*, d'Edouard Bond, à Genève.
— EXPOSITIONS : les pliures de Martinez.

30. ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS
— ENVIRONNEMENT : premier « référendum nucléaire » à Flamanville.

31. LA RÉGION PARISIENNE
— DES VILLES SANS RACINES : Saint-Quentin-en-Yvelines, un peu d'espoir derrière beaucoup de grisaille.

32 à 34. LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
— CONJONCTURE : selon une note du ministère de l'économie et des finances, le bâtiment et les travaux publics connaîtront des difficultés à partir de l'été ; le conseil central de planification étudiera les orientations de l'agriculture en mai, déclare M. Chirac.

LIRE ÉGALEMENT
RADIO-TELEVISION (21)
Annonces classées (24 à 30) ; Aujourd'hui (15) ; Carnet (15) ; « Journal officiel » (15) ; Météorologie (15) ; Mots croisés (15) ; Finances (35).

Le numéro du « Monde » daté 16-17 février 1975 a été tiré 509 101 exemplaires.

Les « caristes » ayant approuvé les offres de la direction

Le travail a repris lundi matin à la régie Renault

Les « caristes » de la régie Renault, à l'usine de l'île Séguin de Billancourt, ont décidé, ce lundi 17 février au matin, de reprendre le travail qu'ils avaient cessé six jours plus tôt. A main levée, ils ont approuvé l'accord négocié vendredi dernier avec la direction, qui apporte à trois mille six cents ouvriers une augmentation allant d'environ 13 centimes à 43 centimes l'heure. En outre, la Régie a promis d'ouvrir d'ici deux mois des négociations sur l'ensemble des classifications.

Des discussions se poursuivaient, en fin de matinée, sur l'indemnisation des trois mille ouvriers de Billancourt qui avaient été mis en chômage technique par la direction à la suite de la grève des conducteurs de chariots.

La C.G.T., qui semble avoir joué un rôle déterminant dans le déclenchement et le contrôle de cette grève, vient donc de faire une démonstration de la combativité ouvrière. Les travailleurs, disent ses militants, ont montré qu'ils peuvent mettre en échec la politique d'austérité du gouvernement. Des initiatives semblables vont-elles être prises dans d'autres secteurs ? Les accords signés par des organisations minoritaires dans les entreprises nationalisées laissent un profond mécontentement. Les cheminots C.G.T. et C.F.D.T. doivent se rencontrer à la fin de cette semaine. Cependant, les modalités d'action qu'ils décideront peuvent être très diversifiées avant le recours à la grève, arme toujours décisive dans l'offensive de printemps que préparent les syndicats.

La direction de la régie Renault ayant levé le lock-out qui, en raison d'une grève-bouchon des caristes, frappait une partie des chaînes de montage, les trois mille ouvriers mis en chômage technique se sont présentés au travail, ce lundi matin à 6 heures, à Boulogne-Billancourt.

C'est à l'unanimité que, vers 7 h. 15, les caristes et les manutentionnaires se sont prononcés favorablement sur les nouvelles propositions de la direction.

Peu après, l'activité avait normalement repris partout.

Pour les quatre cents caristes de Billancourt, l'augmentation obtenue comporte deux éléments : tous reçoivent une prime d'attente de 13 centimes l'heure, à compter du 1er mars pour ceux qui étaient à l'indice maximum (72 % des caristes), à compter du 1er février pour les autres. Ces derniers reçoivent en outre une augmentation de 30 centimes. Ainsi, les ouvriers ont-ils obtenu l'application du principe « A travail égal, salaire égal ». Les manutentionnaires et les magasiniers bénéficient de dispositions semblables, étendues aux quelque trois mille cinq cents agents de cette catégorie employés dans l'ensemble des usines.

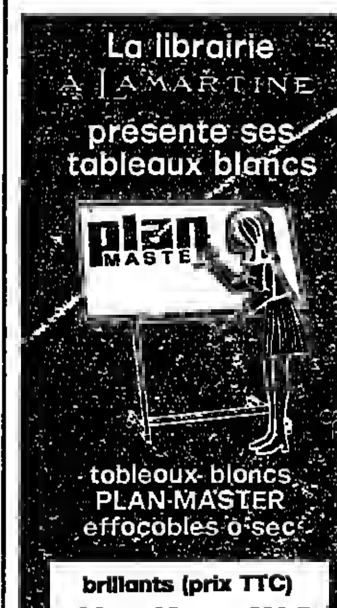
« Une victoire de la C.G.T. »

A Billancourt, les ressources mensuelles, tous éléments compris, d'un cariste vont ainsi passer à environ 2 680 F (amélioration d'environ 180 F pour les ouvriers précédemment les plus défavorisés), alors que le salaire moyen d'un O.S. ayant cinq ans d'ancienneté est d'environ 2 400 F.

Commentant « *cette victoire de la C.G.T.* », M. Roger Sylvain, secrétaire de ce syndicat, s'est étonné que « *la direction de la Régie n'ait pas évité ce conflit. Les résultats obtenus*, a-t-il dit, *l'ont été grâce à l'action du personnel intéressé, mais aussi à la sympathie active de toutes les catégorie qui, vendredi, ont fait une journée d'action pour leurs propres revendications. Ce qui a amené la direction à prendre des engagements de négociation sur des objectifs qu'elle rejetait il y a huit jours, lors de la signature d'un accord d'entreprise avec des syndicats minoritaires* ».

Les syndicats F.O., C.F.T.C. et C.G.C. avaient alors signé seulement un texte concernant les conditions de travail, disjoint du texte sur les salaires.

Les cégétistes (la C.F.D.T. et F.O. entrant aussi en action) ont su tirer parti du mécontentement des travailleurs. Les caristes occupent un niveau charnière dans les classifications, et leur grève-bouchon risquait de paralyser la production des deux voitures actuellement le mieux vendues : la R-4 et la R-6. Leur débrayage a fait perdre à la Régie la fabrication d'environ mille quatre cents véhicules.



Victime d'une querelle entre socialistes et communistes

LE GOUVERNEUR DE TOKYO RENONCE A SOLLICITER UN NOUVEAU MANDAT

(De notre correspondant.)

Tokyo. — L'alliance entre le parti socialiste et le parti communiste, sur laquelle s'appuyait, depuis huit ans, le gouvernement « réformiste » de la municipalité de Tokyo, vient de se rompre, et la plus grande ville du monde a maintenant toutes les chances de repasser sous l'administration du parti conservateur aux élections municipales qui doivent avoir lieu au mois d'avril.

M. Ryokichi Minobe, l'actuel gouverneur de Tokyo — un socialiste indépendant soutenu par les deux partis de gauche et par le troisième parti d'opposition, le Komeito, — devait se représenter pour un troisième mandat de quatre ans. Dans une déclaration inattendue, qui fait sensation dans tout le pays, il a annoncé, le dimanche 16 février, qu'il abandonnait la course et mis en cause le parti communiste. Le poste de gouverneur de la capitale semble ainsi devoir tomber presque sans combat entre les mains d'un des « jeunes turcs » de la droite du parti libéral démocrate (P.L.D.), M. Shintaro Ishihara, un écrivain populaire, député de Tokyo.

Le choix de M. Minobe fait suite à la décision du parti communiste, annoncée samedi par son président, M. Miyamoto, de ne pas collaborer avec le parti socialiste lors des prochaines élections locales, non seulement à Tokyo mais partout ailleurs, sauf cas exceptionnels. Les socialistes ont refusé, en effet, a expliqué M. Miyamoto, de changer leur politique « injuste » à propos d'une question sur laquelle les deux partis se querellent, à savoir la libération des Burakumins.

Les Burakumins sont les descendants d'une ancienne caste de parias de l'ancien Japon. En dépit de la législation qui est supposée les protéger, ils sont encore aujourd'hui les victimes d'une grave discrimination sociale de la part de la population.

Ainsi s'écroulent les dernières chances de voir la gauche unie lors des importantes élections locales qui doivent avoir lieu en avril pour renouveler les mairies et les assemblées municipales. — R. G.

LES AMÉRICAINS ACCROISSENT PAR TOUS LES MOYENS LEUR AIDE MILITAIRE AU RÉGIME DE PHNOM-PENH

Le gouvernement de Saigon a abandonné ses poursuites judiciaires contre six directeurs de journaux accusés d'avoir diffamé le président Thieu, ces actions n'étant plus jugées nécessaires à la suite de « *l'arrestation de cadres communistes clandestins qui se déguisaient en journalistes pour saboter la presse* ». Dix-huit rédacteurs demeurent cependant détenus.

Au Cambodge, la bourgade de Mong-Russei, située dans la province rizicole de Battambang, dans le nord du pays, a été conquise samedi par les Khmers rouges, qui se sont emparés d'environ 2 000 tonnes de riz. Les révolutionnaires ont d'autre part lancé de dures attaques contre les positions républicaines défendant le sud de Phnom-Penh. Ils ont aussi conquis le P.C. de la 7e division, à 15 kilomètres au nord-ouest de la capitale.

Cette situation a amené l'ambassade des Etats-Unis à « fortement recommander » aux nationaux américains d'évacuer leurs familles du Cambodge. Parallèlement, les Etats-Unis renforcent considérablement leurs livraisons de matériel de guerre au régime Lon Nol.

Chercheur, écrivain, humaniste

SIR JULIAN HUXLEY EST MORT

Sir Julian Huxley, qui fut chercheur, écrivain, humaniste, vulgarisateur, est décédé le vendredi 14 février à son domicile londonien d'Hampstead à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Il avait été anobli en 1958.

Sir Julian Huxley était particulièrement connu en Grande-Bretagne où il contribua largement, par ses écrits, par des conférences, des émissions de télévision, à populariser les recherches scientifiques, notamment dans le domaine de l'évolution. Julian Huxley restera aussi l'homme qui prépara la naissance de l'UNESCO et qui fut son premier directeur général, de 1946 à 1948.

Comme son frère cadet, le célèbre romancier Aldous Huxley (auteur du Meilleur des mondes*), Sir Julian Huxley avait un esprit d'une incroyable curiosité, préoccupé des problèmes de l'évolution de l'humanité et de son avenir. Zoologiste de formation, il publia plusieurs ouvrages traitant de ces sujets, notamment* Evolution, the Modern Synthesis, *en 1942.*

L'idée que l'homme est aujourd'hui le principal agent de l'évolution sur notre planète amena Huxley à se pencher sur les problèmes de démographie galopante dans les pays pauvres, notamment en Afrique. « Le destin de l'homme est de faire en sorte qu'un maximum d'individus connaissent le plus grand épanouissement possible », disait-il. « C'est le seul objectif que nous devons avoir »

Au début des années 30, les écrits de Julian Huxley prirent un ton plus philosophique. Dans Scientific Research and Social Needs *(Recherche scientifique et besoins sociaux), il s'interrogea sur la manière dont la science pourrait davantage satisfaire les besoins de l'homme. Dans* Soviet Genetics and World Science *(La Génétique soviétique et la science mondiale), il examina la manière dont le parti communiste soviétique avait officiellement décrété qu'une certaine science était juste tandis que la science bourgeoise devait être combattue, et il se pencha sur les relations entre la science et la société dans d'autres pays.*

En poursuivant cet effort de réflexion toute sa vie, Julian Huxley rejoignait la tendance fondamentale de son père, Leonard Huxley qui fut aussi essayiste et éducateur, et de son grand-père, Thomas Huxley, qui défendit ardemment, à la fin du dix-neuvième siècle, les théories de Darwin.

Né en 1887, Julian Huxley bénéficia de la meilleure éducation, d'abord à Eton, puis à Oxford au College Balliol. Ses premiers pas de chercheur, il les fit à Naples, dans un laboratoire de biologie sous-marine. Puis il revint enseigner deux ans à Oxford avant de séjourner au Texas de 1912 à 1916, où il enseigna à l'Institut Rice. Il retourna ensuite à Oxford en 1919 mais, en 1926, il quitta définitivement l'enseignement pour se consacrer à la recherche et à la littérature.

Secrétaire général du Syndicat autonome des C.R.S.

M. ANDRÉ REGGI EST MORT

M. André Reggi, secrétaire général du Syndicat national indépendant et professionnel des C.R.S. (SNIP) et secrétaire général adjoint de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), est décédé, ce lundi 17 février en début de matinée à l'hôpital Boucicaut.

André Reggi est âgé de vingt ans lorsque, en 1948, il entre dans les compagnies républicaines de sécurité, qui ont à peine plus de trois ans d'existence mais offrent déjà au pays, par leur brutalité dans la répression, une image inquiétante. Profondément choqué dans ses convictions socialistes, il en vient très vite à s'élever contre des conceptions qui font la part trop belle à l'arbitraire ministériel. Il rejoint le tout jeune Syndicat national indépendant et professionnel des C.R.S.

D'abord affecté à la C.R.S. 59 d'Ollioules (Var), il est, en 1957, envoyé en Algérie, où il restera pratiquement jusqu'à l'indépendance, assumant la délégation du syndicat. Après son retour en France, il devient secrétaire administratif du SNIP avant d'accéder, en juin 1973, au secrétariat général. La même année, il est élu secrétaire général adjoint de la Fédération autonome des syndicats de police de M. Gérard Monate. André Reggi ne cesse alors de multiplier démarches, protestations et mises en garde contre les abus dans l'utilisation des forces mobiles, les missions douteuses, les violences gratuites et le rôle souvent provocateur des C.R.S. qui sont devenus trop courants à partir de 1968. Sa position très ferme à l'occasion de l'affaire Lip, lorsque la réoccupation de l'usine bisontine est décidée, amène le ministre de l'intérieur à faire appel pour cette besogne à la gendarmerie mobile. Ses conceptions de la police heurtent souvent l'administration et lui valent quelques solides inimitiés chez ses adversaires, dont certains n'hésitent pas à le qualifier de « communiste ». La police n'est « en aucune manière un pouvoir particulier », *elle doit* « demeurer dans la nation, jamais en marge de la société », « neutre entre toutes les tendances de tous ordres », *écrivait-il dans une « Libre opinion » au* Monde *après les incidents du 21 juin. Une opinion que tous les « défenseurs de l'ordre » sont malheureusement loin de partager.*

J. Sn.







